



Ministère des Finances  
Canada

Department of Finance  
Canada



# 2024

## Énoncé économique de l'automne





**2024**

**Énoncé économique  
de l'automne**

**© Sa Majesté le Roi du chef du Canada (2024)  
Tous droits réservés**

Toute demande de permission pour reproduire ce document en tout ou en partie doit être adressée au ministère des Finances Canada.

Ce document est disponible au [canada.ca/enonce-economique-automne](https://canada.ca/enonce-economique-automne)

*This document is also available in English.*

No de catalogue : F1-52F-PDF

ISSN 2370-5426

En cas de divergence entre la version imprimée et la version électronique, la version électronique prévaudra.

# Table des matières

<b>Aperçu de la situation économique et budgétaire</b> .....	<b>1</b>
1. Évolution récente de l'économie .....	4
Une relance économique historiquement forte.....	5
L'inflation s'est maintenue dans la fourchette cible toute l'année.....	10
Le Canada en tête du cycle mondial de réduction des taux.....	13
La croissance des salaires dépasse l'inflation.....	14
Le niveau de vie s'est amélioré depuis la récession causée par la COVID.....	17
Miser sur les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour pour permettre à la main-d'œuvre de réaliser son potentiel et pour stimuler la croissance économique.....	19
330 000 emplois créés au cours de la dernière année.....	20
Investir dans le renforcement des facteurs économiques fondamentaux.....	22
Accélérer les flux de capitaux privés à destination du Canada.....	25
Le marché boursier canadien surclasse ses pairs .....	27
Stimuler la productivité de la construction et rétablir l'accès à des logements abordables.....	29
Établir l'équilibre entre l'immigration et l'offre de logements et d'emplois.....	31
Bâtir une économie résiliente en prévision de temps incertains.....	33
2. Perspectives de l'économie canadienne.....	35
Les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance plus forte .....	35
Analyse des scénarios économiques .....	37
3. Perspectives budgétaires.....	41
Le plan économique responsable du Canada.....	41
Maintenir le point d'ancrage budgétaire responsable du Canada.....	45
Viabilité des finances publiques.....	45
Préserver l'avantage budgétaire du Canada.....	49
Une gestion des finances publiques responsable et parmi les meilleures dans le monde.....	50
<b>Chapitre 1 : Réduire le coût de la vie au quotidien</b> .....	<b>53</b>
1.1 Plus d'argent dans vos poches.....	59

Offrir un congé de taxe à toute la population canadienne .....	59
Assurer des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour .....	61
Rendre plus généreux le supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone.....	64
Renforcer la concurrence pour faire baisser les prix .....	65
Sévir contre les frais cachés.....	66
Renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales .....	67
Mettre en place des services bancaires axés sur les consommateurs.....	68
Améliorer l'offre de comptes bancaires à frais modiques et sans frais .....	70
Faire de la production automatique de déclarations de revenus une réalité .....	71
Sévir contre les prêts à conditions abusives.....	74
Pénaliser les pratiques abusives dans le secteur du redressement financier.....	76
Offrir des pensions plus généreuses aux personnes âgées.....	76
Aider les personnes travaillant dans le domaine des services de soutien à la personne .....	77
Exclure la prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul de l'impôt .....	78
1.2 Construire 4 millions de logements, plus rapidement.....	80
Réaliser des progrès en vue de construire plus de logements .....	80
Réduire les formalités administratives municipales pour construire 750 000 logements.....	82
Alléger les formalités administratives pour favoriser la construction de logements.....	90
Ajouter des logements accessoires aux maisons unifamiliales.....	90
Accélérer le financement pour construire des logements plus rapidement.....	92
Mettre à contribution le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement de 6 milliards de dollars.....	93
Poursuivre l'Initiative d'infrastructures pour le logement de la Banque de l'infrastructure du Canada .....	94
Construire jusqu'à quatre logements en même temps.....	95
Accroître le financement du logement abordable .....	95
Aider les femmes et leurs enfants qui fuient la violence.....	96

Soutenir les personnes qui habitent dans des logements à but non lucratif et des coopératives d'habitation .....	97
Déployer un effort pancanadien pour appuyer l'accès au logement abordable .....	97
1.3 Réduire le coût d'accession à la propriété .....	99
Accomplir des progrès pour aider les acheteurs d'une première habitation et les propriétaires.....	100
Réduire les mises de fonds et les paiements hypothécaires.....	100
Éliminer la simulation de crise lors du renouvellement d'un prêt hypothécaire.....	103
Examiner les prêts hypothécaires à taux fixe à long terme .....	104
Accorder des prêts sans intérêt de 40 000 \$ pour des rénovations écoénergétiques .....	104
Restreindre l'achat de maisons unifamiliales par de grandes sociétés d'investissement.....	106
Mettre en place une assurance contre les inondations .....	106
Combattre la fraude hypothécaire .....	107
Établir l'équilibre entre l'immigration et l'offre de logements.....	107

**Chapitre 2 - Investir pour faire augmenter les salaires..... 113**

2.1 Des emplois plus productifs et axés sur l'innovation.....	122
Préserver l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle .....	123
Rendre la fonction publique plus productive grâce à l'IA.....	126
Stimuler la recherche scientifique et le développement expérimental .....	128
Accélérer le virage numérique des petites et moyennes entreprises .....	129
Instaurer les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie.....	130
Réaliser de grands projets, plus rapidement.....	133
Rendre les sociétés d'État provinciales et territoriales admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre .....	137
Instaurer le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques .....	138
Produire de l'hydrogène propre par pyrolyse du méthane.....	139
Investir dans l'industrie canadienne des biocarburants.....	140
Convertir la centrale électrique de Belledune à la biomasse.....	141

2.2 Soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises.....	141
Organiser le sommet Investir au Canada.....	142
Prolonger l'incitatif à l'investissement accéléré.....	143
Stimuler les investissements des fonds de pension au Canada.....	144
Utiliser le Fonds de croissance du Canada pour soutenir l'essor des entreprises.....	148
Conclure des contrats sur différence pour le carbone.....	149
Permettre le report par roulement des gains en capital découlant d'investissements dans des entreprises.....	151
Lancer l'incitatif aux entrepreneurs canadiens.....	151
Accroître le financement local pour les petites entreprises.....	153
Réduire les frais de carte de crédit pour les petites entreprises.....	153
Accroître la propension à prendre des risques des sociétés d'État fédérales à vocation financière.....	154
Mettre en œuvre la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises.....	155
Exiger la communication d'informations financières liées au climat....	156
La population canadienne récupère les investissements faits dans Air Canada.....	157
2.3 Réaliser le plein potentiel économique du Canada.....	158
Rendre plus généreux le soutien fédéral à la recherche.....	159
Aider les élèves du secondaire à profiter de possibilités dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.....	160
Former la prochaine génération d'innovatrices et d'innovateurs.....	160
Réduire encore plus les formalités administratives.....	161
Réduire les obstacles au commerce intérieur.....	162
Reconnaître les titres de compétences étrangers.....	164
Renforcer les programmes de formation en milieu syndical.....	166
Protéger les travailleurs contre le vol de salaire.....	167
Protéger les travailleurs contre le recours à des clauses de non-concurrence.....	169
Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création	169
Lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones.....	170
Investir par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada.....	172
Maintenir le lien ferroviaire reliant le nord du Manitoba.....	172

Améliorer le transport en commun dans la région de la capitale nationale.....	173
Construire le port d'Arctic Bay au Nunavut.....	174
2.4 Stimuler la croissance sur le continent.....	174
Protéger notre partenariat avec les États-Unis.....	178
Augmenter la production de défense du Canada.....	180
Déplacer les chaînes d'approvisionnement canadiennes dans des pays alliés.....	181
Imposer plus de surtaxes pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales de la Chine.....	182
Limitier le commerce avec les pays qui nuisent au Canada.....	183
Appliquer le principe de la réciprocité dans les partenariats commerciaux.....	183
Appliquer le principe de la réciprocité dans l'approvisionnement fédéral.....	184
Affermir la place du Canada comme chef de file mondial du nucléaire.....	185
Renforcer les chaînes d'approvisionnement dans le secteur du nucléaire.....	186
Consolider l'avantage du Canada en matière de minéraux critiques.....	187
Renforcer les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques produits de manière responsable.....	188
Préciser les ajustements à la frontière concernant les émissions de carbone.....	189
Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes.....	190

### **Chapitre 3 - Sûreté, sécurité et gouvernance équitable ..... 193**

3.1 Des communautés plus en santé et en sécurité.....	193
Protéger la frontière canadienne.....	194
Durcir les lois sur la mise en liberté sous caution et la détermination des peines.....	195
Poursuivre la lutte contre les vols d'automobiles.....	195
Accroître la communication de renseignements tirés des registres de délinquants sexuels.....	196
Retirer les armes d'assaut de la circulation.....	197
Protéger les droits des femmes en matière de santé reproductive.....	198



Appuyer les organismes de défense des droits des femmes .....	198
Investir dans l'infrastructure de sécurité des communautés.....	199
Établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires.....	200
Renforcer le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires .....	202
Appuyer les organismes des communautés noires.....	203
3.2 Protéger la démocratie.....	203
Rebâtir l'Ukraine par l'utilisation d'actifs russes immobilisés .....	204
Sévir contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes .....	205
Punir plus sévèrement les crimes financiers .....	207
Faire avancer les priorités de la présidence canadienne du G7.....	209
3.3 Exercer une gouvernance équitable.....	209
Gérer les dépenses publiques de façon responsable .....	210
L'IA dans la fonction publique .....	211
Faire progresser l'innovation par l'approvisionnement gouvernemental.....	212
Lutter contre l'évasion fiscale .....	213
Moderniser la prestation des services.....	214
Produire un billet de 5 \$ à l'effigie de Terry Fox.....	215

<b>Annexe 1 : Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires .....</b>	<b>219</b>
<b>Annexe 2 : Stratégie de gestion de la dette .....</b>	<b>271</b>
<b>Annexe 3 : Mesures législatives .....</b>	<b>277</b>
<b>Annexe 4 : Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion .....</b>	<b>283</b>
<b>Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires.....</b>	<b>291</b>

# Aperçu de la situation économique et budgétaire

Après avoir gardé le cap pendant près de cinq ans malgré des difficultés sans précédent à l'échelle planétaire, de la pandémie jusqu'à l'invasion à grande échelle et non provoquée de l'Ukraine par la Russie en passant par la flambée de l'inflation mondiale, l'économie canadienne s'est révélée remarquablement résiliente dans le contexte de la récession qui a suivi la pandémie et, récemment, dans le cadre de l'un des cycles de resserrement monétaire les plus synchronisés dans le monde depuis des décennies. À la suite de cette récession, la plus profonde depuis la Grande Dépression, le Canada a connu une reprise qui s'est révélée sensiblement plus rapide et forte que les reprises ayant suivi d'autres récessions survenues par le passé, mais aussi récemment, comparativement aux relances qu'ont connues ses pairs du monde entier.

Tant l'économie que les institutions canadiennes sont bien placées pour faire face au degré élevé d'incertitude qui règne dans le monde et au contexte géopolitique complexe.

Contrairement à la croyance commune selon laquelle la lutte contre l'inflation causerait inévitablement une récession, l'économie canadienne a réalisé un atterrissage en douceur. Pour l'ensemble de 2024, l'inflation s'est maintenue dans la fourchette cible de la Banque du Canada, et la stabilité des prix s'est rétablie dans la plupart des secteurs. Fait important, la croissance a ralenti comme le voulait la Banque du Canada, mais sans causer les pertes d'emploi généralisées que beaucoup craignaient, de sorte que l'économie canadienne se trouve avantageusement placée pour opérer un solide rebond. La gestion responsable des finances publiques a aidé la Banque du Canada à ramener son taux directeur vers le point neutre. L'inflation s'étant stabilisée, le gouvernement peut poursuivre les investissements stratégiques qui visent à soutenir la productivité et à rehausser le niveau de vie.

Dans un climat d'incertitude économique mondiale, le plan économique du gouvernement a établi de solides assises en vue de stimuler la croissance aujourd'hui et dans les années à venir. Ce plan économique repose sur quatre grands piliers et produit déjà des résultats.

Premièrement, des investissements générationnels sont faits pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens de réussir sur le marché du travail et pour réduire les coûts au quotidien. De grandes initiatives, comme les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour et la gratuité des soins dentaires et de certains médicaments sur ordonnance, renforcent les services sociaux, rendent la vie plus abordable et atténuent les pressions financières. Pour remédier au manque de logements abordables, le gouvernement accélère la construction d'habitations et soutient les personnes qui achètent une première propriété, tout en établissant un équilibre entre l'immigration et l'offre de logements et d'emplois dans le but de relever le niveau de vie. Ces efforts profitent à la population canadienne et font aussi du Canada un endroit encore plus attrayant où vivre et travailler, de sorte que les entreprises ont confiance en leur capacité d'attirer des talents.

Deuxièmement, le gouvernement fédéral renforce l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle (IA) et investit près de 5 milliards de dollars dans l'ingéniosité canadienne pour favoriser l'innovation et réaliser ici même les prochaines percées scientifiques. Il faut veiller à ce que les esprits les plus brillants du Canada aient les outils et les incitatifs qui conviennent pour faire des découvertes de pointe au pays, ce qui stimulera l'innovation et la productivité dans l'ensemble de l'économie. Le présent Énoncé économique de l'automne investit dans les personnes qui innovent au Canada et met en place d'autres incitatifs à l'investissement de capital.

Troisièmement, le Canada doit surmonter les risques géopolitiques et l'incertitude, et s'adapter au contexte commercial mondial en mutation rapide en renforçant ses liens économiques avec des partenaires commerciaux de confiance et en assurant la résilience des chaînes d'approvisionnement. Le gouvernement cherche à contrer la menace de droits de douane brandie par les États-Unis tout en favorisant un climat d'investissement stable et concurrentiel à l'intention des entreprises. Il adopte une approche pancanadienne pour défendre l'intérêt économique national et a bon espoir que le Canada réussira s'il demeure fort, bien avisé et uni.

Enfin, le Canada doit s'inscrire en tête de la concurrence livrée à l'échelle mondiale pour l'obtention des capitaux nécessaires à la transition industrielle. À cette fin, les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie d'une valeur de 94 milliards de dollars du gouvernement fédéral, dont la plupart sont déjà offerts aux investisseurs, soutiennent la production d'énergie et la fabrication de technologies propres au Canada. Ces travaux reposent sur des mesures qui visent à investir dans les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques et des métaux du Canada, à diversifier les routes commerciales et à renforcer la position du pays à titre de superpuissance mondiale de l'énergie.

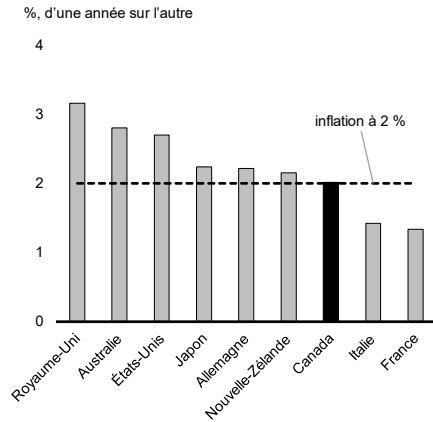
L'inflation s'est maintenue dans la fourchette cible de 1 % à 3 % établie par la Banque du Canada tout au long de 2024 (graphique 1). D'importants gains ont été réalisés au chapitre de l'emploi, 330 000 emplois ayant été créés au cours de la dernière année. De plus, les salaires rajustés en fonction de l'inflation dépassent maintenant de 5 % leurs niveaux d'avant la pandémie. Le produit intérieur brut (PIB) réel a progressé à un taux annualisé moyen de près de 2 % durant les trois premiers trimestres de 2024. L'inflation étant maintenant bien ancrée à 2 %, la Banque du Canada a été la première banque centrale du G7 à réduire son taux directeur, qu'elle a abaissé cinq fois d'affilée pour le faire passer de 5 % à 3,25 %. Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que d'autres réductions ramènent le taux directeur à 2,75 % d'ici le milieu de 2025, le point milieu de la fourchette du taux d'intérêt nominal neutre selon les estimations de la Banque du Canada.

En perspective, la vigueur des éléments moteurs de l'offre, comme la participation accrue au marché du travail des femmes en âge de travailler et l'investissement des entreprises qui s'améliore, encore renforcé par les mesures fiscales contenues dans le présent Énoncé économique de l'automne, favorisera une accélération non inflationniste de la croissance. Selon les prévisions du Fonds monétaire international (FMI), le Canada affichera en 2025 la plus forte croissance du PIB des pays du G7 (graphique 2). Les économistes du secteur privé s'attendent pour leur part à une croissance de 1,7 %.

Par sa gestion prudente des finances publiques, le gouvernement a permis l'abaissement des taux d'intérêt. Son plan économique est axé sur la croissance de la capacité économique et la création d'emplois. La priorité actuelle du gouvernement consiste à rehausser la productivité afin de soutenir la croissance des salaires. Pour ce faire, il faudra s'assurer que plus de gens peuvent réussir sur le marché du travail et soutenir les investissements des entreprises afin de générer des gains de productivité. Le gouvernement est résolu à stimuler la croissance, l'innovation et la productivité, tout en maintenant le ratio de la dette nette au PIB le plus bas du G7 et en préservant la viabilité budgétaire du pays. Au Canada, le ratio de la dette nette au PIB projeté en 2024 s'établit à seulement 14,4 %, bien en dessous de la moyenne des autres pays du G7, à savoir 103,8 %.

Le gouvernement doit absolument exercer une gestion financière responsable pour composer avec les difficultés économiques, nouvelles et imprévues, aujourd'hui et dans les années à venir, et pour maintenir la cote de crédit AAA du Canada. En veillant à demeurer en mesure d'emprunter à moindre coût, le gouvernement peut investir dans les gens, accélérer la croissance et bâtir un Canada plus équitable pour chaque génération.

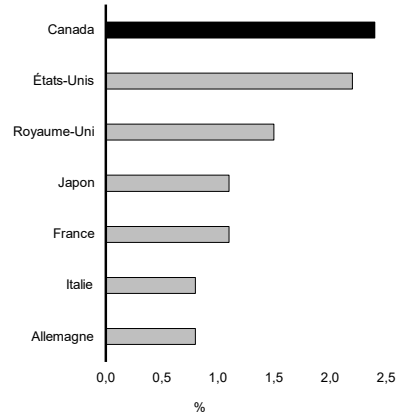
**Graphique 1**  
**Indice des prix à la consommation,**  
**économies avancées**



*Nota* – Les derniers points de données correspondent à novembre 2024 (Allemagne, Italie, France, États-Unis), à octobre 2024 (Canada, Royaume-Uni, Japon) et au T3 de 2024 (Nouvelle-Zélande, Australie).

Source : Haver Analytics

**Graphique 2**  
**Croissance du PIB réel selon les**  
**projections du FMI pour 2025,**  
**économies du G7**



Source : Fonds monétaire international, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2024

## 1. Évolution récente de l'économie

Les taux d'intérêt ont diminué davantage et plus rapidement au Canada que dans les pays pairs, tout comme l'inflation. Le taux d'inflation a aussi diminué davantage et plus rapidement. Il s'agit d'un véritable soulagement pour la population canadienne.

Dans son plan économique, le gouvernement vise avant tout à favoriser un environnement macroéconomique propice au retour à la cible de l'inflation, et où les taux d'intérêt pourraient baisser une fois l'inflation atténuée. On a récemment pu observer que les loyers demandés aux nouveaux locataires sont en baisse, et qu'ils devraient continuer à baisser.

La politique de resserrement budgétaire du Canada, qui est beaucoup plus restrictive que celle de ses pairs du G7, a contribué à faire diminuer l'inflation plus rapidement et à faire baisser les taux d'intérêt plus vite. À 2 % en 2024, le Canada a le ratio du déficit au PIB de l'ensemble des administrations publiques le plus bas du G7, à égalité avec l'Allemagne (tableau 1). Actuellement, le ratio du déficit au PIB est de 7,6 % aux États-Unis, de 6 % en France et de 4,3 % au Royaume-Uni.

Le plan responsable du Canada se traduit par une relance économique parmi les plus vigoureuses au monde au bénéfice de la population canadienne.

Tableau 1

**Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques selon le FMI, pays du G7**

en % du PIB

						Projection		
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Canada	0,0	-10,9	-2,9	0,1	-0,6	-2,0	-1,0	-1,0
Allemagne	1,3	-4,4	-3,2	-2,1	-2,6	-2,0	-1,7	-1,0
Italie	-1,5	-9,4	-8,9	-8,1	-7,2	-4,0	-3,8	-3,5
Royaume-Uni	-2,5	-13,1	-7,9	-4,7	-6,0	-4,3	-3,7	-3,5
France	-2,4	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5	-6,0	-5,9	-5,8
Japon	-3,0	-9,1	-6,1	-4,4	-4,2	-6,1	-3,0	-2,8
États-Unis	-5,8	-13,9	-11,0	-3,9	-7,1	-7,6	-7,3	-6,7

*Nota* – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les pays sont classés en fonction des données pour 2024.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2024

**Une relance économique historiquement forte**

La COVID-19 et la récession qui a suivi ont laissé des traumatismes sociaux et économiques jamais vus en une génération. En effet, le pays a été frappé par la pire récession depuis la Grande Dépression. Au Canada, au plus fort des mesures de confinement, 3 millions de personnes ont perdu leur emploi et 2,5 millions de personnes ont vu leur nombre d'heures de travail diminuer fortement, ce qui représente en tout environ 30 % de la population active d'avant la pandémie. Bien que cette situation soit en partie attribuable au caractère particulier du choc, ancré dans la santé publique, les risques que l'économie ne rebondisse pas étaient graves.

Le gouvernement a réagi vigoureusement en déployant un plan d'aide de 350 milliards de dollars axé sur la population, les emplois et les entreprises. Ces sommes colossales qui ont été injectées ont donné des résultats. En réagissant ainsi, le gouvernement a permis au Canada de se redresser et d'éviter l'effondrement durable de la demande, qui aurait prolongé encore davantage la situation de sous-emploi de nombreux travailleurs et travailleuses ainsi que la faiblesse de l'activité économique. Par rapport à la période précédant tout juste la pandémie, l'économie du Canada a connu une croissance de 7,3 %, et 1,4 million d'emplois ont été créés. De plus, l'aide économique massive consentie par le gouvernement à la population est l'une des raisons pour lesquelles le pays a pu s'unir afin de sauver des vies. Le Canada arrive au deuxième rang des pays du G7 pour ce qui est des taux de mortalité attribuable à la COVID-19 les plus faibles. Si le taux de mortalité attribuable à la COVID-19 avait été le même au Canada qu'aux États-Unis, environ 75 000 personnes de plus seraient mortes.

Mais une fois que l'urgence de santé publique a pris fin, un nouveau défi est apparu : une flambée historique de l'inflation, déclenchée par l'invasion illégale et à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, ainsi que par les déséquilibres économiques et les chaînes d'approvisionnement tendues créés par les confinements. L'inflation a été extrêmement douloureuse pour la population canadienne. Le gouvernement a reconnu qu'il fallait en priorité soutenir les efforts déployés par la Banque du Canada pour réduire l'inflation. C'est pourquoi le Canada a enregistré le redressement budgétaire le plus rapide parmi les pays du G7. Il était difficile de réduire les dépenses budgétaires à un moment où les familles canadiennes supportaient le double fardeau de la forte inflation et des taux d'intérêt élevés nécessaires pour atténuer les pressions inflationnistes. Mais c'était la bonne chose à faire, parce que la réduction de l'inflation, puis celle des taux d'intérêt, constitue le plus grand soulagement pour la population canadienne.

En 2024, l'inflation s'est atténuée et maintenue toute l'année dans la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada. Par conséquent, la Banque du Canada a abaissé son taux directeur cinq fois d'affilée en 2024 pour le porter à 3,25 %. Les économistes du secteur privé prévoient que les taux d'intérêt tomberont à 2,75 % d'ici le milieu de l'année prochaine.

« Du point de vue des indicateurs économiques, l'atterrissage en douceur de l'économie est largement réalisé. Il s'agit d'un accomplissement macroéconomique historique... » [TRADUCTION]

- Kevin Page, économiste et ancien directeur parlementaire du budget,  
24 octobre 2024

La baisse de l'inflation et des taux d'intérêt représente une bonne nouvelle pour la population et les entreprises canadiennes, mais en arriver là n'a pas été facile. Les taux d'intérêt élevés imposés par la Banque pour rétablir l'équilibre entre la demande et l'offre et lutter contre l'inflation ont eu l'effet escompté de freiner l'économie, les investissements des entreprises et la demande de biens de consommation. Contrairement à ce que prévoyaient de nombreux économistes, le pays a toutefois évité la récession. Le Canada a plutôt réussi un atterrissage en douceur qui semblait pourtant improbable au moment où l'inflation a bondi. Cependant, un atterrissage en douceur reste néanmoins un atterrissage, et les taux d'intérêt élevés ont ralenti la croissance, fait mal au budget des ménages et limité les investissements des entreprises.

Maintenant que l'inflation est maîtrisée et que les taux d'intérêt descendent, le gouvernement peut concentrer ses efforts, comme il a l'intention de le faire, pour aider les Canadiennes et les Canadiens qui ont subi tant d'épreuves et mettre en place des politiques et des investissements qui viendront mobiliser des capitaux privés et stimuler la création d'emplois et la croissance. Alors que

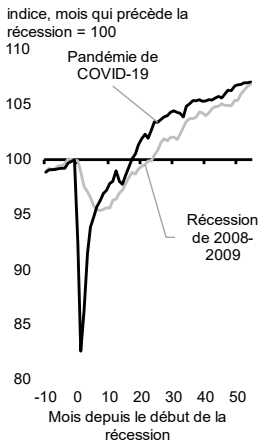
l'atterrissage en douceur de l'économie ouvre de nouvelles perspectives à la suite de la récession engendrée par la pandémie de COVID, il faut désormais chercher à mobiliser l'ensemble de la population et des entreprises canadiennes pour accroître la prospérité commune.

Aujourd'hui, l'économie canadienne est en croissance et se révèle remarquablement résiliente. Par rapport aux récessions récentes, y compris celle survenue à la suite de la crise financière mondiale de 2008-2009, le PIB réel (graphique 3) et l'emploi (graphique 4) se sont redressés plus vite après la pandémie, même si celle-ci a provoqué un choc beaucoup plus important. L'économie canadienne a ainsi connu sa reprise la plus rapide à la suite d'une récession récente (graphique 5). Si le Canada a connu ce redressement rapide après la pandémie, c'est en grande partie grâce au soutien sans précédent que le gouvernement fédéral a apporté aux gens, à l'emploi et aux entreprises, qui a limité les séquelles économiques et aidé les travailleuses et les travailleurs canadiens durant une période de turbulences économiques hors de l'ordinaire à l'échelle planétaire.

Encore récemment, alors que des pays du monde entier relevaient les taux d'intérêt pour lutter contre la flambée de l'inflation, l'économie canadienne a fait mieux que prévu et a réalisé un atterrissage en douceur. Après avoir ralenti au deuxième semestre de 2023, le PIB réel a affiché un taux de croissance annualisé de 2,1 % au premier semestre de 2024, et dépassé ainsi les attentes formulées par les économistes du secteur privé au moment du budget de 2024 (graphique 6). De plus, à la suite de la révision des données antérieures sur le PIB de 2021 à 2023, le PIB réel a été revu à la hausse, soit de 1,3 % sur l'ensemble de cette période, à la faveur de l'augmentation des dépenses des ménages et d'une forte révision à la hausse de l'investissement des entreprises, qui a dynamisé les capacités productives. De plus, cette progression donne à penser que la reprise connue au Canada à la suite de la récession après la pandémie est plus forte qu'escompté auparavant.



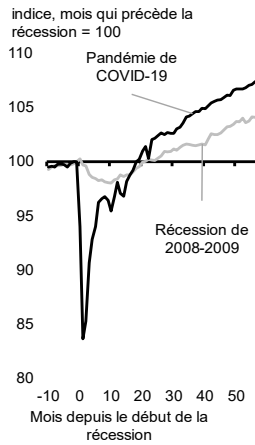
**Graphique 3  
PIB réel durant la pandémie et la récession de 2008-2009**



*Nota* – Les mois qui précèdent la récession sont respectivement septembre 2008 et février 2020. Le dernier mois de données montré pour chaque série correspond à avril 2013 et à septembre 2024.

Source : Statistique Canada

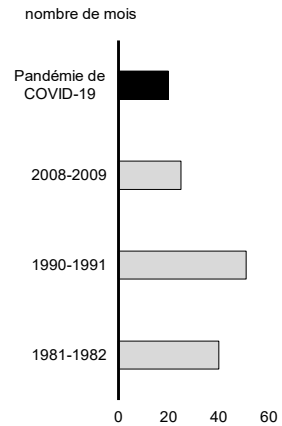
**Graphique 4  
Emploi durant la pandémie et la récession de 2008-2009**



*Nota* – Les mois qui précèdent la récession sont respectivement septembre 2008 et février 2020. Le dernier mois de données montré pour chaque série correspond à juin 2013 et à novembre 2024.

Source : Statistique Canada

**Graphique 5  
Nombre de mois mis par le marché du travail pour retrouver à 100 % son niveau d'avant la récession**



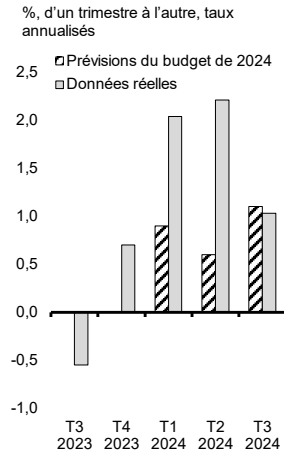
*Nota* – Les mois de référence sont respectivement juin 1981, juin 1990, octobre 2008 et février 2020.

Source : Statistique Canada

Même si l'économie canadienne a réalisé un atterrissage en douceur, la hausse des taux d'intérêt a suscité des difficultés, et l'économie ne fonctionne pas à plein régime. La confiance fragile du public, le stress financier et les renouvellements de prêts hypothécaires se profilant à l'horizon ont contribué à la diminution des dépenses de consommation par habitant et à l'augmentation du taux d'épargne (graphiques 7 et 8).

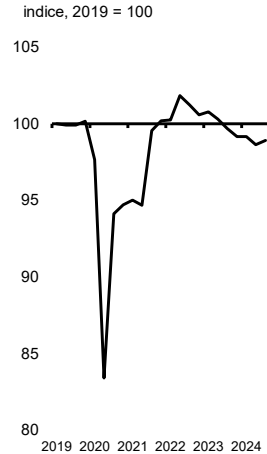
En raison de certains facteurs temporaires comme les incendies de forêt survenus cet été et les perturbations ayant touché les réseaux ferroviaires et la production de pétrole, un faible taux de croissance de 1 % a été enregistré au troisième trimestre. Néanmoins, la demande intérieure est demeurée forte, stimulée par le raffermissement des dépenses de consommation et un rebond des investissements résidentiels après trois trimestres à la baisse. L'achèvement du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain a également stimulé la croissance de l'économie canadienne et permet au gouvernement fédéral et aux provinces d'engranger de nouveaux revenus substantiels (graphiques 9, 10 et 11). Les exportations réelles de pétrole brut ont progressé à un taux annualisé de 9,5 % au troisième trimestre, ajoutant 0,3 point de pourcentage à la croissance du PIB réel au cours du même trimestre. L'effet de ces facteurs favorables a été annulé par la baisse de l'investissement des entreprises et par l'accumulation des stocks plus faible qu'au cours du trimestre précédent.

**Graphique 6**  
**Croissance du PIB réel**



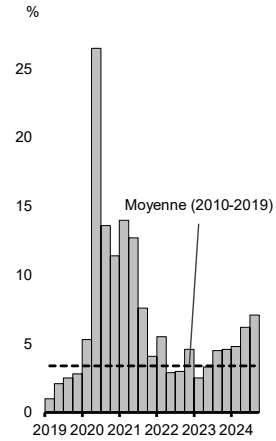
*Nota* – Le dernier point de données correspond au T3 de 2024.  
Sources : Statistique Canada; enquête de mars 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé.

**Graphique 7**  
**Dépenses de consommation réelles par habitant**



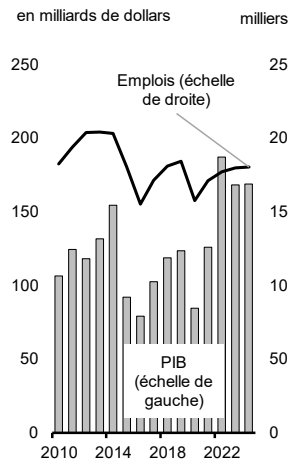
*Nota* – Le dernier point de données correspond au T3 de 2024. Les données sur la population ont été désaisonnalisées.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 8**  
**Taux d'épargne des ménages**



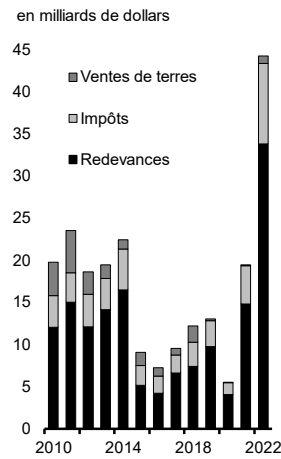
*Nota* – Le dernier point de données correspond au T3 de 2024.  
Source : Statistique Canada

**Graphique 9**  
**Emploi et PIB dans le secteur pétrolier et gazier**



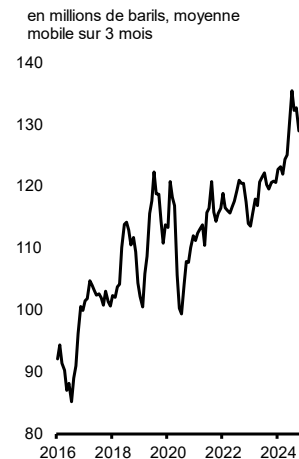
*Nota* – Le dernier point de données correspond à 2024. Les chiffres sont fondés sur les données disponibles jusqu'au T2 de 2024. Les données comprennent le transport, la transformation et les activités de soutien relatives au secteur pétrolier et gazier.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 10**  
**Revenus gouvernementaux tirés du pétrole et du gaz**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à 2022.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 11**  
**Exportations de pétrole brut**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à octobre 2024.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## L'inflation s'est maintenue dans la fourchette cible toute l'année

Pendant toute l'année 2024, l'inflation a baissé et s'est maintenue dans la fourchette cible de la Banque du Canada allant de 1 % à 3 %. En septembre, l'inflation au Canada a décliné pour s'établir à 1,6 % – son taux le plus bas des trois dernières années et demie –, avant de remonter à 2 % en octobre (graphique 12).

Les pressions inflationnistes observées pendant la pandémie sous l'effet de l'engorgement des chaînes d'approvisionnement en période de forte demande de biens à l'échelle mondiale se sont atténuées, mais les chaînes d'approvisionnement demeurent fragiles et exposées à d'importants risques géopolitiques. Les prix de l'énergie ont reculé par rapport aux sommets atteints au milieu de 2022 dans le contexte de l'invasion illégale à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Sous l'effet de l'atténuation de ces facteurs mondiaux, conjuguée à la pression à la baisse exercée délibérément sur la demande intérieure au moyen de la hausse des taux d'intérêt, l'inflation est passée d'un sommet de 8,1 % en juin 2022 à 2 % en octobre 2024.

Les pressions exercées sur les prix ont diminué et ne sont plus généralisées. Exception faite du coût d'intérêt hypothécaire, qui découle directement des hausses antérieures des taux d'intérêt, l'inflation s'établissait à 1,4 % en octobre. Les mesures de l'inflation fondamentale ont aussi baissé, passant d'environ 3,3 % au début de l'année à 2,6 % en octobre. La population canadienne a profité de la désinflation des prix des biens, soutenue par l'affaiblissement de la demande et par la baisse des coûts des biens importés et des produits de base. En particulier, l'inflation des prix des aliments est passée d'un sommet de 11,4 % en janvier 2023 au récent plancher de 1,4 % en avril dernier, avant de repartir à la hausse pour s'établir à 2,7 % en octobre.

Le coût du logement demeure élevé, mais commence à se modérer. Il s'agit de loin de la plus grosse dépense pour la plupart des gens au pays et du facteur qui contribue le plus à l'inflation globale. Fait encourageant, la croissance du loyer demandé pour les nouveaux baux a diminué dans bon nombre de marchés (graphique 13), notamment à Toronto et à Vancouver, où les loyers demandés ont chuté de 9,4 % et de 8,9 % respectivement par rapport à l'an dernier. Par ailleurs, bien que le coût d'intérêt hypothécaire demeure élevé, sa croissance a commencé à ralentir, ce qui a aidé à faire baisser l'inflation globale du logement.

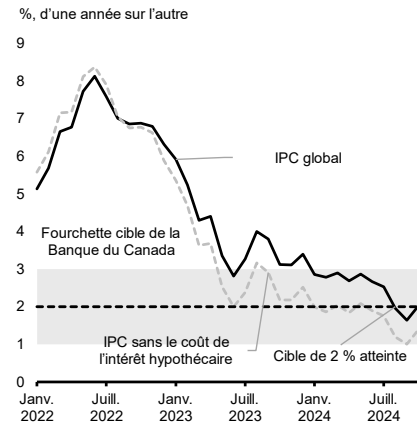
Les mesures stratégiques ciblées prises par le gouvernement aident à réduire les pressions exercées sur les prix de nombreux services essentiels. Les services de garde d'enfants coûtent moins cher au pays à mesure que progresse la mise en place du système pancanadien de garde d'enfants à 10 \$ par jour, comme en témoigne le recul de 28 % de l'indice des prix à la consommation pour les services de garde d'enfants depuis décembre 2021. De même, grâce aux

mesures stratégiques prises en vue d'accroître la concurrence dans le secteur des télécommunications, les forfaits de données sans fil ont encore baissé d'environ 18 % jusqu'ici en 2024 comparativement à l'an passé.

Après être tombée à 1,6 % en septembre, l'inflation a légèrement remonté pour s'établir au taux cible de 2 %, taux qu'elle devrait avoisiner pendant l'ensemble de la période de projection allant de 2025 à 2029.

Dans l'ensemble, l'inflation a diminué plus rapidement et le taux d'inflation cumulatif a été plus faible au Canada, par comparaison avec le Royaume-Uni et les États-Unis. De 2019 à 2024, le Canada a enregistré un taux d'inflation cumulatif inférieur de 5,8 points de pourcentage et de 4,2 points de pourcentage, respectivement, à ceux du Royaume-Uni et des États-Unis. L'inflation à l'exception des aliments et de l'énergie, une mesure des tendances sous-jacentes des prix, s'est aussi stabilisée à un taux plus bas que dans certains pays pairs récemment (graphique 14).

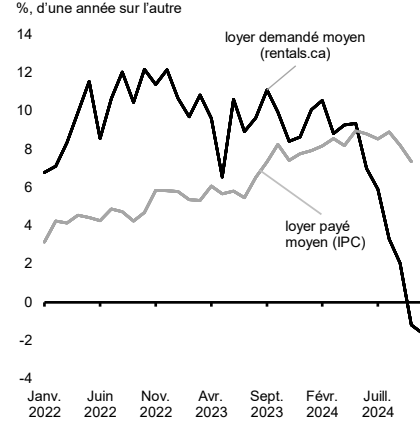
**Graphique 12**  
**Inflation de l'Indice des prix à la consommation (IPC) au Canada**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à octobre 2024.

Source : Statistique Canada

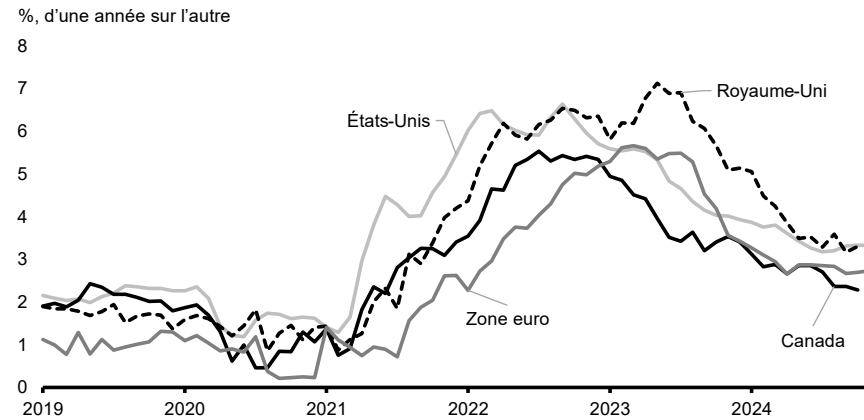
**Graphique 13**  
**Inflation du loyer demandé moyen et du loyer moyen**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à octobre 2024 pour le loyer payé moyen et à novembre 2024 pour le loyer demandé moyen.

Sources : Statistique Canada; Réseau Rentals.ca; Urbanation Inc

**Graphique 14**  
**Inflation de l'IPC sans les aliments et l'énergie**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à novembre 2024 (États-Unis, zone euro) et à octobre 2024 (Canada, Royaume-Uni).

Source : Haver Analytics

## Le Canada en tête du cycle mondial de réduction des taux

Parmi les banques centrales des pays du G7, la Banque du Canada a été la première à amorcer une baisse des taux d'intérêt, en revoyant son taux directeur à la baisse en juin, la première de cinq baisses consécutives. Cette année, la Banque a effectué des baisses cumulées totalisant 175 points de base pour faire passer le taux directeur de 5 % à 3,25 %. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la Banque du Canada abaisse graduellement son taux directeur pour l'établir à 2,75 % d'ici le milieu de l'an prochain. Cette réduction des taux indique que le Canada est parvenu à retourner à un niveau d'inflation bas et stable, et témoigne de l'atterrissage en douceur de l'économie canadienne.

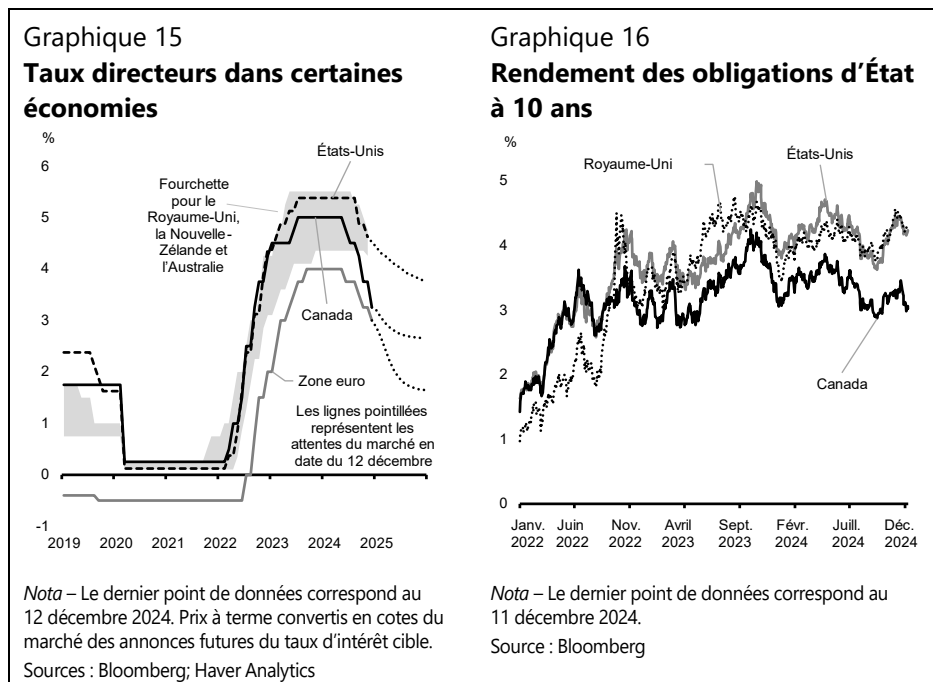
Les banques centrales de certaines autres économies avancées ont aussi pris des mesures pour assouplir leur politique monétaire, mais elles l'ont fait à des rythmes différents (graphique 15). Aux États-Unis, la Réserve fédérale a réduit son taux directeur de 50 points de base en septembre et de nouveau de 25 points de base en novembre. Toutefois, les pressions inflationnistes demeurent élevées aux États-Unis et l'assouplissement de la Réserve fédérale est plus graduel. La croissance résiliente aux États-Unis, où une inflation plus forte est aussi attendue, a modéré les prévisions des marchés quant aux futures réductions de taux de la Réserve fédérale, ce qui a contribué à maintenir le dollar américain à une valeur élevée. Combinées à l'augmentation attendue des dépenses publiques aux États-Unis, ces prévisions ont entraîné une hausse des taux d'intérêt à long terme aux États-Unis, qui a exercé des pressions à la hausse sur les taux d'intérêt à long terme partout dans le monde, quoique dans une moindre mesure au Canada (graphique 16).

« Le retour à des facteurs macropolitiques fondamentaux meilleurs et plus stables (p. ex. l'inflation, les taux d'intérêt) crée une possibilité de virage stratégique vers une croissance plus durable. » [TRADUCTION]

- Kevin Page, économiste et ancien directeur parlementaire du budget, 24 octobre 2024

Au Canada, les réductions de taux soutenues pratiquées par la Banque du Canada aideront l'activité économique à se renforcer. La baisse des taux d'intérêt fera diminuer les coûts d'emprunt pour la population canadienne, ce qui stimulera les dépenses de consommation, surtout dans le cas des achats importants comme les biens durables, et fera augmenter l'investissement résidentiel. Cette relance des dépenses des ménages sera aussi soutenue par l'accroissement de la richesse des ménages et de leur taux d'épargne, qui, à 7,1 %, constitue un sommet des trois dernières années et procure aux gens plus de latitude et de résilience sur le plan financier. De plus, les baisses de taux

d'intérêt et l'amélioration de la demande devraient raffermir la confiance des entreprises et soutenir leurs investissements, mis à rude épreuve par la hausse du coût du financement depuis 2022. Dans l'ensemble, la croissance au Canada devrait atteindre un vigoureux taux de 2 % au deuxième semestre de 2025, selon les économistes du secteur privé.

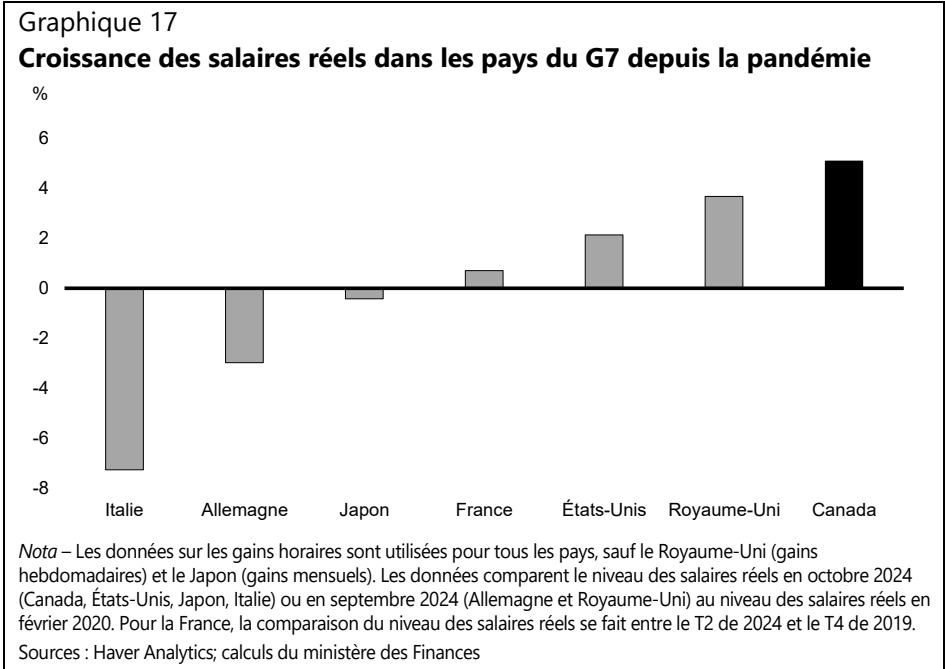


## La croissance des salaires dépasse l'inflation

Le gouvernement reconnaît que la population canadienne a besoin de plus d'argent dans ses poches et que des salaires élevés, portés par une économie en croissance, jouent un rôle important à cet égard.

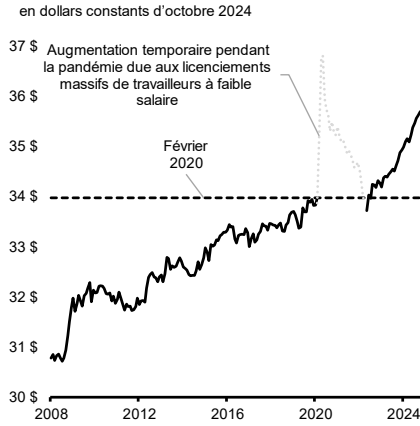
La forte croissance des salaires met plus d'argent dans les poches de la classe moyenne qui voit, en moyenne, les chèques de paye augmenter, même lorsqu'ils sont corrigés de l'inflation. La croissance des salaires a maintenant dépassé l'inflation au cours des 21 derniers mois. Il s'agit de la plus longue séquence parmi les pays du G7. Le Canada a pu ainsi inscrire la plus forte croissance des salaires réels, c'est-à-dire les salaires corrigés de l'inflation, depuis avant la pandémie dans les pays du G7, à savoir plus de 5 % (graphiques 17 et 18). Ces gains salariaux ont été généralisés dans l'ensemble des quintiles de salaire (graphique 19).

Un élément central du plan économique du gouvernement consiste à maintenir les gains salariaux. À long terme, la productivité est un déterminant essentiel des salaires. C'est pourquoi le gouvernement investit pour faire croître les capacités productives de l'économie canadienne et s'emploie à favoriser les investissements des entreprises et à apporter des capitaux privés.



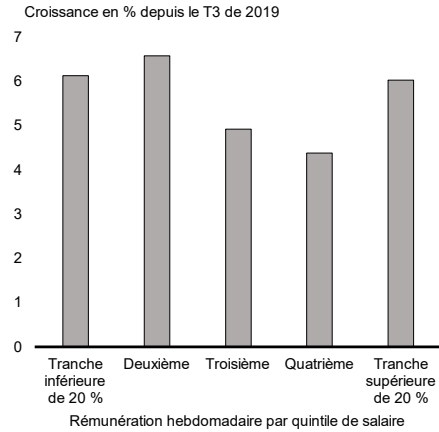


**Graphique 18**  
**Croissance des salaires horaires réels depuis 2008**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à octobre 2024. Les dollars ont été corrigés en fonction de l'IPC désaisonnalisé. Les données sur les salaires horaires sont tirées de l'Enquête sur la population active et désaisonnalisées par le ministère des Finances Canada. Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 19**  
**Hausse de la rémunération hebdomadaire moyenne réelle, par quintile de salaire depuis 2019**



*Nota* – Le dernier point de données correspond au T3 de 2024. Données corrigées en fonction de l'inflation. Variation par rapport au T3 de 2019, les données n'étant pas désaisonnalisées. Les travailleurs autonomes ne sont pas pris en compte en raison des limites des données. Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Le niveau de vie s'est amélioré depuis la récession causée par la COVID

Dans l'ensemble, au troisième trimestre de cette année, les travailleuses et les travailleurs conservent 51,3 % du revenu national, comparativement à la moyenne sur 25 ans, qui s'établissait à 50 %. C'est un résultat rassurant, qui tranche avec la tendance à long terme observée à l'échelle mondiale, à savoir que la part des travailleuses et des travailleurs diminue. Et souvent, une telle tendance soulève des craintes d'inégalité. Bien que de nombreux facteurs influent sur le niveau de vie des Canadiennes et des Canadiens, la croissance du revenu réel est le meilleur baromètre de la situation financière de la population. Malgré les turbulences provoquées par la pandémie et l'inflation exceptionnellement élevée qui en a résulté, les revenus réels au Canada, soit le véritable pouvoir d'achat que donne chaque chèque de paye, sont bien supérieurs à ce qu'ils étaient avant la pandémie (graphique 20).

« Historiquement, l'économie canadienne affiche de meilleurs résultats si elle est mesurée par les tendances du revenu médian, lesquelles sont constamment positives depuis presque 20 ans, y compris depuis 2014 [...]. En termes simples, non seulement il fait bon vivre au Canada, mais le niveau de vie s'améliore. » [TRADUCTION]

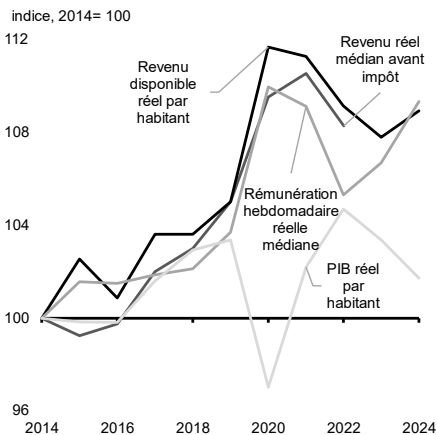
- Tyler Cowen, professeur d'économie,  
12 mars 2024

Une grande variété de mesures du revenu confirme cette étape dans la reprise au Canada :

- Le **revenu réel médian avant impôt** a augmenté de 3,1 % depuis 2019, d'où des gains pour les personnes qui se situent au milieu de la fourchette de répartition des revenus.
- La **rémunération hebdomadaire réelle médiane** a augmenté de 6 % par rapport à 2019, ce qui indique que chaque chèque de paye procure un plus grand pouvoir d'achat. Pour la même période, la hausse n'est que de 3,4 % aux États-Unis. La rémunération hebdomadaire réelle a dépassé l'inflation au cours des 21 derniers mois.
- Le **revenu disponible réel par habitant** a progressé de 4,8 % depuis 2019. Cette mesure montre clairement le revenu que la population canadienne moyenne peut dépenser et épargner. Le Canada se classe au deuxième rang, après les États-Unis, pour ce qui est de la plus forte croissance du revenu disponible réel par habitant depuis 2019 (graphique 21).

Or, bien que le PIB par habitant soit un indicateur à long terme fiable de ce que pourrait être le niveau de vie, il est moins efficace dans le contexte actuel. En effet, la faiblesse récente du PIB par habitant est largement attribuable à des facteurs temporaires, comme la croissance démographique forte et sans précédent et le temps qu'il faut aux personnes nouvellement arrivées au pays pour s'intégrer pleinement à l'économie.

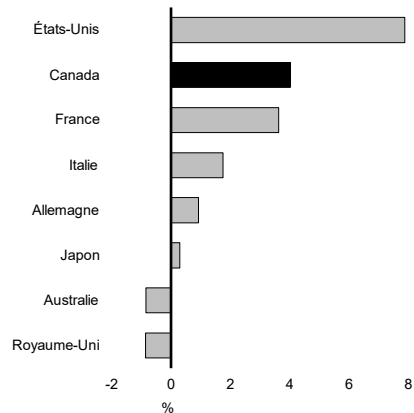
**Graphique 20**  
**Mesures du niveau de vie au Canada**



Nota – Pour le PIB par habitant, le revenu disponible réel par habitant et la rémunération hebdomadaire réelle médiane, le dernier point de données correspond à 2024, les moyennes cumulatives des trois premiers trimestres de 2024 ayant été utilisées. Le dernier point de données pour le revenu réel médian avant impôt correspond à 2022.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 21**  
**Croissance du revenu disponible réel par habitant depuis 2019, économies avancées**



Nota – Le dernier point de données correspond à 2023 pour toutes les économies, à l'exception du Japon (2022).

Source : Organisation de coopération et de développement économiques

## **Miser sur les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour pour permettre à la main-d'œuvre de réaliser son potentiel et pour stimuler la croissance économique**

Le Canada est fier d'avoir le taux de participation au marché du travail le plus élevé parmi les pays du G7. Le gouvernement veille à favoriser la présence des femmes sur le marché du travail : chez les femmes dans leurs années les plus productives, le taux d'activité s'établissait à 85,1 % en novembre de cette année, soit plus d'un point de pourcentage de plus qu'en 2019.

Les investissements faits par le gouvernement dans la création d'un système pancanadien de garde d'enfants à 10 \$ par jour favorisent une plus forte participation au marché du travail, donnent aux femmes les moyens d'être mères et de poursuivre leur carrière et contribuent à offrir à chaque enfant le meilleur départ dans la vie. À l'heure actuelle, huit provinces et territoires offrent des services de garde réglementés à un tarif moyen de 10 \$ par jour ou moins, et les autres ont réduit les frais de ces services d'au moins 50 %.

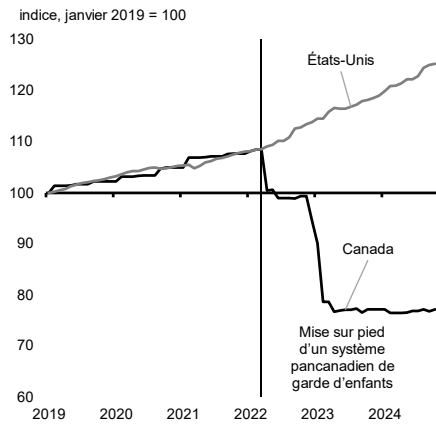
Grâce au système de garde d'enfants à 10 \$ par jour du gouvernement fédéral, des familles de partout au Canada économisent des milliers de dollars par année, par enfant. Certaines d'entre elles économisent jusqu'à 14 300 \$ par enfant, par année. Ainsi, travailler coûte moins cher, ce qui stimule en définitive la croissance économique et les revenus, puisque davantage de personnes, en particulier des femmes, entrent sur le marché du travail.

Depuis décembre 2021, le système de garde d'enfants à 10 \$ par jour du gouvernement fédéral a aidé à faire baisser l'indice des prix à la consommation pour les services de garde d'enfants de 28 % au Canada, alors qu'il a grimpé de 16 % au cours de la même période aux États-Unis (graphique 22).

Soutenu par des services de garde abordables, le taux d'activité des femmes ayant de jeunes enfants a gagné près de 4 points de pourcentage entre 2019 et 2023 (graphique 23). Il s'agit d'une croissance plus de deux fois supérieure au rythme observé au cours des cinq années précédentes. S'établissant à près de 80 % au Canada en 2023, le taux d'activité des femmes avec de jeunes enfants dépassait de 10 points de pourcentage le taux aux États-Unis.

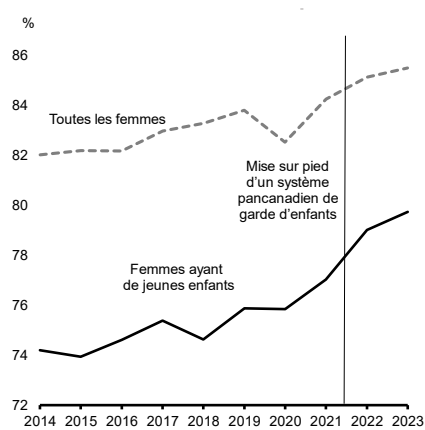
Pour l'économie canadienne, les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour pourraient accroître de 1,1 % le PIB à long terme, à supposer que le taux de participation au marché du travail des femmes à l'extérieur du Québec atteigne le même niveau que celui des femmes de cette province, où des services de garde d'enfants à faible coût sont offerts depuis 1997.

**Graphique 22**  
**Prix des services de garde d'enfants**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à octobre 2024. Les prix des services de garde d'enfants sont calculés à l'aide des prix des services fournis dans les garderies et les services de garde à domicile, et couvrent plus que les services de garde réglementés. Il s'agit d'une moyenne provinciale pondérée, qui comprend le Québec, où un programme de garde d'enfants à faible coût est déjà en place depuis 1997.  
Source : Statistique Canada

**Graphique 23**  
**Taux de participation au marché du travail des femmes de 25 à 54 ans**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à 2023. Les jeunes enfants sont les enfants de 0 à 5 ans. L'année 2022 est comprise dans la période postérieure à la mise en œuvre du système, car la réduction des frais dans le cadre du programme de garde d'enfants à 10 \$ par jour a commencé en 2022.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

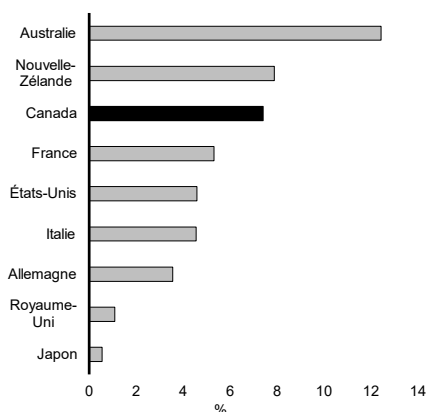
## 330 000 emplois créés au cours de la dernière année

Un marché du travail vigoureux constitue un élément fondamental pour améliorer le niveau de vie de la population canadienne. Même quand la Banque du Canada a rehaussé les taux d'intérêt pour juguler l'inflation, l'emploi a tenu bon et dépassé les attentes des économistes du secteur privé. En novembre, l'économie a créé 51 000 emplois, surtout de nouveaux emplois à temps plein. Au cours des 12 derniers mois, ce sont en moyenne plus de 27 000 emplois qui ont été créés chaque mois, pour un total de 330 000 pendant cette période. Le rythme de la création d'emplois a donc dépassé le solide gain mensuel moyen de 22 000 emplois enregistré en 2019, année où le chômage atteignait un creux historique de 5,7 % et où l'inflation avoisinait les 2 %.

Le redressement de l'emploi qui s'est opéré au Canada après la pandémie a dépassé celui qui avait suivi la crise financière mondiale de 2008-2009. Malgré le choc sans précédent provoqué par la pandémie, la flambée de l'inflation et les taux d'intérêt qui sont toujours au-delà du taux neutre, le taux de chômage est actuellement à 6,8 %. Non seulement c'est bien inférieur au sommet de 8,7 % atteint après la crise financière mondiale en août 2009, mais c'est aussi en deçà de toutes les données enregistrées entre 2009 et 2013. Ce résultat montre toute la résilience du marché du travail canadien.

L'emploi a augmenté de 7,4 % depuis 2019 au Canada, le taux le plus élevé du G7 (graphique 24). Ainsi, au-delà de 1,4 million de personnes de plus qu'avant la pandémie occupent un emploi au Canada, essentiellement à temps plein et dans des industries à rémunération élevée (graphique 25).

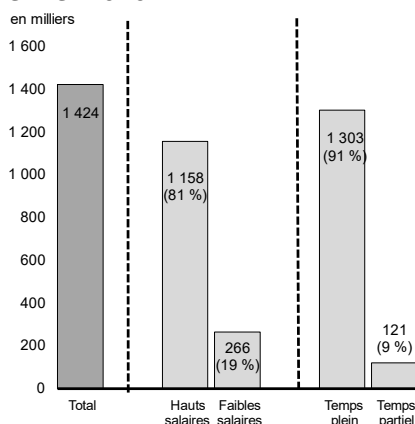
**Graphique 24**  
**Croissance de l'emploi depuis 2019, économies avancées**



*Nota* – Les derniers points de données correspondent à novembre 2024 (Canada, États-Unis), à octobre 2024 (Australie, Japon, Italie, Allemagne), au T3 de 2024 (Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, France). Variation par rapport à février 2020, sauf pour la France, le Royaume-Uni et la Nouvelle-Zélande (T4 de 2019).

Source : Haver Analytics

**Graphique 25**  
**Évolution de l'emploi depuis février 2020**

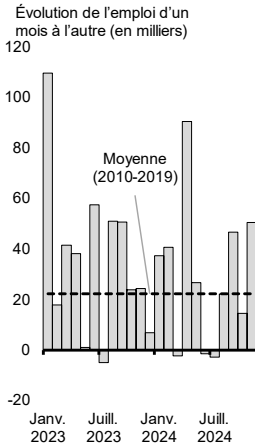


*Nota* – Le dernier point de données correspond à novembre 2024. Variation par rapport à février 2020. Les industries à rémunération élevée sont celles où le salaire horaire moyen est supérieur à la moyenne globale. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des catégories peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

Si le marché du travail a encore créé des emplois en 2024 (graphique 26), la croissance de l'emploi a ralenti au cours de l'été, et le taux de chômage est passé d'un creux de 5 % au début de 2023 à 6,8 % en novembre 2024 (graphique 27). La hausse découle dans une large mesure de la difficulté des personnes nouvellement arrivées et des jeunes à trouver rapidement un emploi (graphique 28). C'est pourquoi le gouvernement freinera pendant deux ans la croissance démographique liée à l'immigration. Selon les attentes des économistes du secteur privé, le taux de chômage devrait rester en deçà du sommet atteint en 2009 : il devrait se chiffrer à 6,6 % d'ici la fin de 2025.

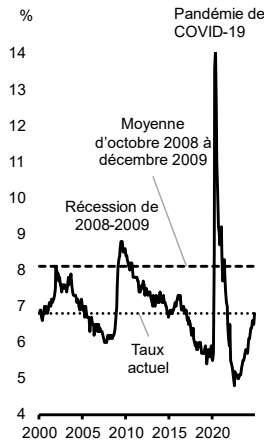
**Graphique 26**  
**Croissance de l'emploi**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à novembre 2024.

Source : Statistique Canada

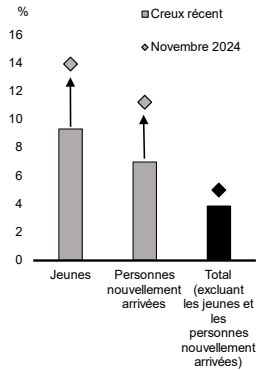
**Graphique 27**  
**Taux de chômage**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à novembre 2024.

Source : Statistique Canada

**Graphique 28**  
**Taux de chômage chez les personnes nouvellement arrivées et les jeunes**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à novembre 2024. Les jeunes sont les personnes de 15 à 24 ans. Les personnes nouvellement arrivées comprennent les immigrantes et immigrants récents (arrivés dans les cinq dernières années) ainsi que les résidentes et résidents temporaires.

Source : Statistique Canada

## Investir dans le renforcement des facteurs économiques fondamentaux

Au Canada, la reprise rapide qui a suivi la récession causée par la pandémie, tant par rapport à la reprise à l'issue de la crise financière mondiale de 2008-2009 que par rapport aux reprises consécutives à la pandémie dans les pays pairs, n'est pas le fruit du hasard. Le gouvernement fédéral a mis en place des mesures d'urgence afin d'appuyer la population et les entreprises canadiennes pendant la pandémie et a depuis jeté les bases d'une croissance économique raffermie. Ces mesures sont à l'origine de la reprise économique et demeureront essentielles pour faire croître les capacités productives du pays en dépit de l'incertitude qui plane sur l'économie mondiale.

Pour favoriser une économie plus forte et plus productive où le niveau de vie s'améliore, le Canada met l'accent sur la création des conditions propices aux investissements des entreprises et à la création de bons emplois.

Tout d’abord, les investissements générationnels dans le filet de sécurité sociale au pays donnent aux gens toutes les chances de réussir, tant sur le plan personnel que professionnel. De meilleurs services sociaux qui rendent la vie plus abordable, comme des services de garde d’enfants à 10 \$ par jour, aident les parents, en particulier les mères, à participer à la population active. La gratuité des soins dentaires et de certains médicaments sur ordonnance permet aux travailleuses et aux travailleurs de se concentrer sur ce qu’ils font de mieux au lieu de se faire du souci à propos des frais à payer pour obtenir des soins de santé essentiels, voire de se priver de ces soins au détriment de leur santé. Ces efforts visant à rendre la vie plus abordable font du Canada un des meilleurs endroits où vivre, ce qui procure aux entreprises la certitude qu’elles pourront trouver au pays les talents dont elles ont besoin.

Deuxièmement, le gouvernement renforce l’avantage du Canada en matière d’intelligence artificielle (IA) et investit près de 5 milliards de dollars dans l’ingéniosité canadienne. Il accentue l’avantage du Canada en sciences et en recherche, entre autres en renforçant la stratégie nationale en matière d’IA pour consolider la position du pays à l’avant-garde du développement mondial de l’IA. Notamment, un investissement de 2 milliards de dollars est proposé pour aider le milieu de la recherche et les entreprises du Canada à accéder à la puissance de calcul dont ils ont besoin, afin d’exercer un effet catalyseur sur le développement d’une infrastructure d’IA appartenant à des intérêts canadiens et établie au pays. Un autre investissement de 350 millions de dollars favorisera l’adoption de l’IA dans des secteurs critiques et par les petites et moyennes entreprises. Les sommes investies par le gouvernement dans les sciences et la technologie vont bien au-delà de l’IA; en effet, le gouvernement réalise des investissements dans l’infrastructure de recherche stratégique pour tirer parti du savoir des universités canadiennes de calibre mondial et des talents en recherche de tout le pays. Dans *l’Énoncé économique de l’automne de 2024*, le gouvernement favorise encore davantage la croissance et l’innovation en offrant des incitatifs pour attirer des investissements supplémentaires, plus particulièrement en prolongeant l’incitatif à l’investissement accéléré et en rendant le programme d’encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental plus généreux pour les entreprises canadiennes.

Troisièmement, le gouvernement s’emploie à protéger l’économie canadienne de l’incertitude géopolitique. Pour protéger l’économie canadienne de même que renforcer l’économie nord-américaine et la rendre plus résiliente, le Canada resserre ses liens commerciaux avec des alliés de confiance, investit dans l’expansion du secteur de la fabrication en Amérique du Nord et impose des droits de douane aux importations de biens produits en Chine selon des normes laxistes en matière d’environnement et de travail et qui profitent de politiques et de pratiques inéquitables contraires au marché. L’investissement de 6,4 milliards de dollars pour la construction du pont Gordie-Howe, qui relie



Détroit et Windsor, le berceau de l'industrie automobile en Amérique du Nord, n'est qu'un exemple des investissements faits par le gouvernement pour renforcer le commerce. Le gouvernement adopte une approche pancanadienne pour protéger et améliorer le plus important partenariat commercial du Canada; à ce titre, il rétablira le Comité du Cabinet chargé des relations canado-américaines et collaborera avec les provinces et les territoires.

Enfin, les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'énergie propre et les technologies de décarbonisation accordés par le gouvernement donnent le coup d'envoi de la transition industrielle du Canada et à son positionnement en tant que superpuissance de l'énergie, une force capitale à un moment où l'IA fait croître la demande mondiale d'énergie. Le gouvernement fédéral a engagé plus de 160 milliards de dollars dans son plan économique carboneutre, dont 94 milliards de dollars dans sa série d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie, qui attirent des investissements et créent des emplois. Le fardeau réglementaire des entreprises voulant investir au Canada est également réduit, y compris pour celles qui cherchent à mettre en œuvre de grands projets qui seront essentiels à la croissance économique du Canada. Ces investissements devraient stimuler l'investissement à long terme dans les technologies et les industries propres, à faibles émissions, dans l'esprit de maintenir les importants avantages comparatifs à long terme du Canada.

Ces mesures ciblées sont soutenues par des politiques gouvernementales visant à rehausser la compétitivité générale de l'économie canadienne. L'achèvement du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain ouvre de nouveaux débouchés sur les marchés, fait grimper les exportations de pétrole et renforce les dépenses en capital, ce qui produit ainsi plus de revenus pour le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement facilite l'accès au marché du gaz naturel liquéfié (GNL) canadien par l'intermédiaire de LNG Canada et Cedar LNG. Les deux entreprises sont sur la côte du Pacifique à Kitimat, en Colombie-Britannique, et ont accès aux marchés asiatiques. De plus, pour permettre aux entreprises de se développer au maximum de leur potentiel, le gouvernement réduit les formalités administratives, modernise la réglementation, notamment en faisant tomber les obstacles au commerce interprovincial et en reconnaissant les titres de compétences étrangers, et introduit des innovations à cet égard, comme les bacs à sable réglementaires.

Les investissements réalisés par le gouvernement renforcent les facteurs économiques fondamentaux et sont axés sur l'accroissement de la productivité au pays, ce qui fera grimper l'investissement des entreprises. De pair avec l'accroissement de l'activité sur le marché du travail découlant de l'offre de services de garde d'enfants à 10 \$ par jour, les investissements fédéraux ouvrent la voie à une croissance économique plus rapide et non inflationniste au cours des prochaines années.

## Accélérer les flux de capitaux privés à destination du Canada

Avec son plan économique, le gouvernement contribue à attirer des investissements directs étrangers substantiels au Canada en vue de permettre à l'économie canadienne d'atteindre son plein potentiel. Rassembler davantage de capitaux, canadiens et étrangers, est une priorité pour le gouvernement.

Le Canada arrive au premier rang parmi les membres du G7 pour ce qui est des investissements directs étrangers par habitant (graphique 29). En février 2024, Bloomberg a confirmé que la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques du Canada présentait le plus grand potentiel dans le monde, alors que ce nouveau secteur gagne en importance et a attiré des investissements de plus de 40 milliards de dollars depuis quatre ans.

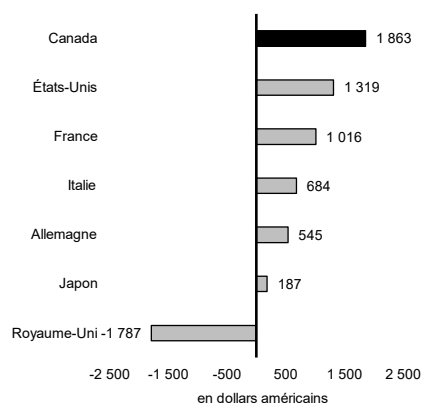
Des investissements sont réalisés dans des secteurs essentiels à la croissance économique future du Canada :

- **Honda** investit environ 15 milliards de dollars pour créer, en Ontario, la première chaîne d'approvisionnement complète de véhicules électriques du Canada;
- **BHP** investit 14 milliards de dollars dans l'établissement d'une mine de potasse à faibles émissions de calibre mondial en Saskatchewan;
- **Dow Canada** investit 8,9 milliards de dollars dans une usine de production d'éthylène et de produits dérivés sans émission en Alberta, la première au monde;
- **Volkswagen** investit 7 milliards de dollars pour établir sa première usine de batteries de véhicules électriques à l'étranger, à St. Thomas, en Ontario;
- **Stellantis et LG Energy Solution**, en coentreprise, investissent plus de 5 milliards de dollars dans une usine de batteries de véhicules électriques à Windsor, en Ontario;
- **Strathcona Resources** investit jusqu'à 2 milliards de dollars, avec le Fonds de croissance du Canada, dans une infrastructure de captage et de séquestration du carbone dans les installations d'exploitation de sables bitumineux de l'entreprise, en Saskatchewan et en Alberta;
- **Imperial Oil** investit 720 millions de dollars dans la plus grande installation de diesel renouvelable au Canada, près d'Edmonton, en Alberta.

Selon les données les plus récentes, le Canada a attiré 23,4 milliards de dollars en investissement direct étranger net au troisième trimestre de 2024. Entre avril et septembre 2024, le montant s'établissait à 60 milliards de dollars. Ce sont les deux meilleurs trimestres à ce chapitre en plus de 15 ans. Les intentions d'investissement montrent que les entreprises prévoient accroître nettement leurs dépenses en capital, particulièrement celles des secteurs essentiels à l'atteinte de la carboneutralité (graphique 30). Cette hausse prévue s'explique en grande partie par l'investissement étranger, car des entreprises mondiales augmentent leur flux de capitaux à destination du Canada, signe de la confiance des entreprises. Ces tendances seront portées par le renouvellement de l'incitatif à l'investissement accéléré et les améliorations apportées au programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental proposé dans le présent Énoncé économique de l'automne.

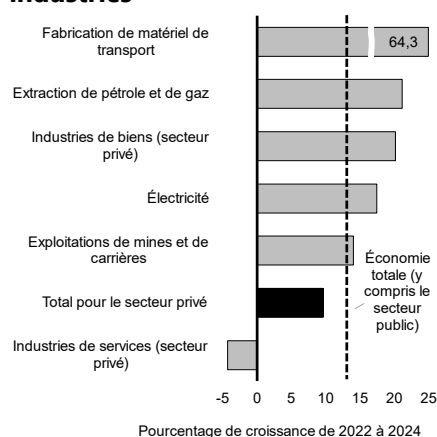
Ce ne sont pas seulement les grands investisseurs qui voient dans le Canada une destination d'investissement attrayante. En novembre, l'indicateur de l'optimisme des petites entreprises canadiennes a augmenté de 4 points pour s'établir à 59,7 %. Il s'agit du niveau de confiance à long terme le plus élevé depuis le milieu de 2022, et il s'approche de la moyenne historique de 60 %.

**Graphique 29**  
**Investissements directs étrangers par habitant dans les économies du G7, du T1 de 2023 au T2 de 2024**



Sources : Organisation de coopération et de développement économiques; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 30**  
**Croissance des dépenses en immobilisations selon les perspectives pour 2024 par rapport à 2022 dans certaines industries**



Nota – L'électricité comprend la production, la distribution et le transport. Les perspectives d'investissement dans certaines industries comprennent un certain nombre d'investissements du secteur public.  
Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada

## Le marché boursier canadien surclasse ses pairs

La volatilité des marchés boursiers mondiaux s'est accentuée au cours des derniers mois sous l'effet de l'incertitude croissante suscitée par de possibles tensions commerciales, l'élargissement du conflit au Moyen-Orient et le ralentissement de la croissance mondiale. Malgré cette volatilité, le marché boursier canadien est demeuré résilient et a surclassé les marchés de nombreux pays pairs (graphique 31). Aujourd'hui, la capitalisation boursière du Canada surclasse celle du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Australie (graphique 33).

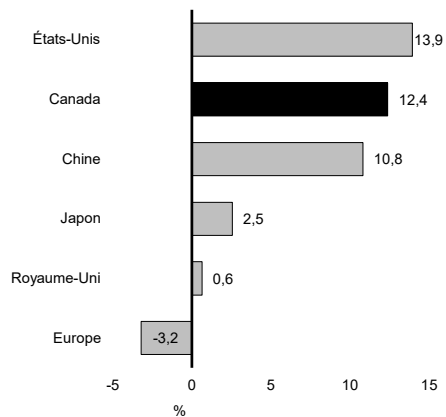
La solide croissance de la capitalisation boursière et des cours des actions canadiennes signifie que les entreprises du pays ont un accès plus facile et moins coûteux à des capitaux aux fins d'investissement. En outre, le solide rendement du marché boursier canadien dénote en partie l'attrait qu'exerce l'économie du Canada sur les investisseurs étrangers, comme en témoignent la hausse soutenue des investissements directs étrangers au pays et la vigueur du marché canadien par rapport à celui de nombreux pays pairs.

L'attrait du Canada pour les investisseurs se traduit également par l'importance accrue du dollar canadien dans les réserves de change. En effet, après avoir connu la croissance la plus forte de toutes les grandes devises depuis 2015, le dollar canadien a devancé le renminbi chinois pour se retrouver au cinquième rang des monnaies de réserve dans le monde en 2023, et il continue de devancer le dollar australien (graphique 32).

Le dollar canadien est devenu une monnaie de réserve mondiale plus importante puisque l'économie du pays profite de facteurs économiques fondamentaux vigoureux, d'institutions fortes, de la primauté du droit, d'un système bancaire robuste et d'une situation budgétaire solide, dont une cote AAA. Le fait d'être une monnaie de réserve mondiale plus importante comporte de nombreux avantages. La demande de valeurs mobilières canadiennes augmente, notamment en ce qui concerne les obligations, ce qui a pour effet de réduire les taux d'intérêt et, par conséquent, les frais de la dette publique. Enfin, étant donné que la demande mondiale à l'égard du dollar canadien soutient les emprunts, le Canada peut réaliser des investissements qui l'aideront à assurer sa prospérité.

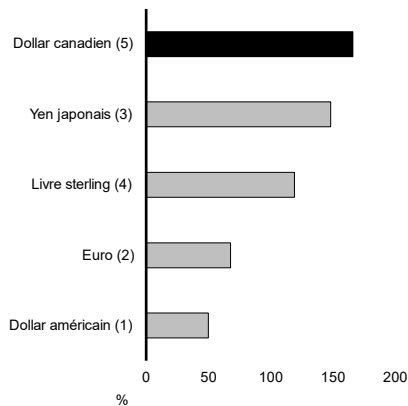
Compte tenu de son importance croissante dans les marchés mondiaux, le dollar canadien a maintenant un taux de change plus élevé qu'avant la pandémie par rapport aux monnaies des principaux partenaires commerciaux du pays. L'exception notable est le dollar américain, qui s'est largement apprécié en raison des meilleures perspectives de croissance et d'inflation aux États-Unis, tandis que les marchés financiers évaluent les éventuelles nouvelles politiques de la prochaine administration. Au deuxième trimestre de 2024, les avoirs en dollars canadiens des réserves de change officielles s'élevaient à 420 milliards de dollars. On constate également une hausse constante des portefeuilles étrangers détenant des obligations canadiennes au cours des dernières années.

**Graphique 31**  
**Croissance des marchés boursiers mondiaux depuis juin 2024**



*Nota* – La croissance est mesurée de la première semaine de juin 2024 jusqu'à la moyenne de la période du 5 décembre au 11 décembre 2024. Les indices des prix sont les suivants : indice composé S&P/TSX (Canada), indice composé de la Bourse de Shanghai (Chine), indice S&P 500 (États-Unis), indice FTSE 100 (Royaume-Uni), indice des prix STOXX Europe 600 (Europe) et indice Nikkei 300 (Japon). Tous les indices ont été convertis en dollars américains.  
Source : Bloomberg

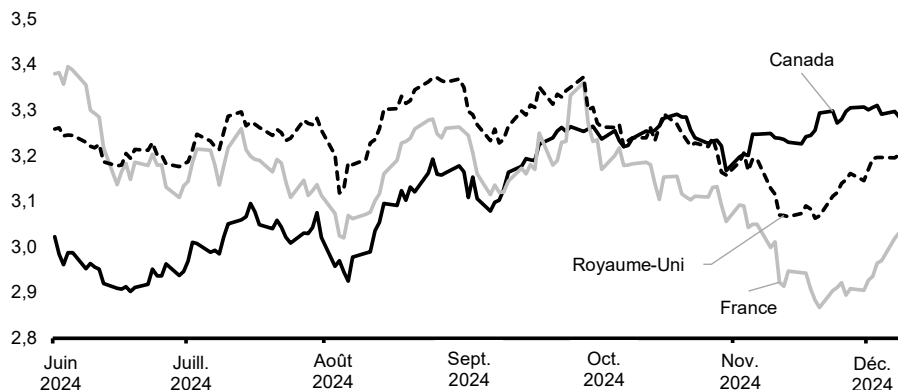
**Graphique 32**  
**Croissance des réserves de change déclarées depuis 2015 pour les cinq principales devises**



*Nota* – Comparaison des réserves mondiales de change déclarées au T2 de 2024 par rapport au T1 de 2015. Le chiffre entre parenthèses apparaissant après le nom de chaque devise indique le classement actuel de celle-ci dans les réserves mondiales.  
Source : Fonds monétaire international

**Graphique 33**  
**Capitalisation boursière de certains pays**

en milliards de dollars américains



*Nota* – Le dernier point de données correspond au 10 décembre 2024. Tous les indices ont été convertis en dollars américains.  
Source : Bloomberg

Tableau 2

**Capitalisation boursière par pays**

	Rang	En milliards de dollars américains
États-Unis	1	63,83
Chine	2	10,51
Japon	3	6,51
Hong Kong	4	5,56
Inde	5	4,72
<b>Canada</b>	<b>6</b>	<b>3,28</b>
Royaume-Uni	7	3,20
France	8	3,03
Arabie saoudite	9	2,75
Taiwan	10	2,53
Allemagne	11	2,49
Suisse	12	2,08

Nota – À la fermeture des marchés le 10 décembre 2024.

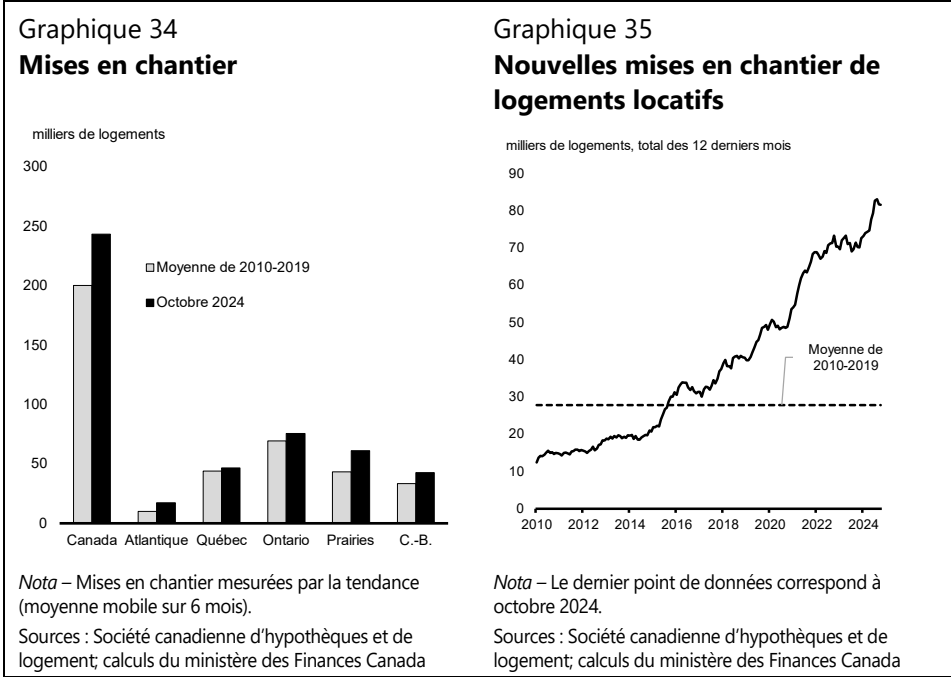
Source : Bloomberg

## Stimuler la productivité de la construction et rétablir l'accès à des logements abordables

Les logements n'ont jamais été aussi inabordables au pays depuis des décennies dans presque tout le pays, ce qui touche les personnes qui achètent une habitation et les locataires. Cependant, les loyers demandés pour les nouveaux baux commencent à baisser dans de nombreux marchés, après avoir connu la plus forte hausse en une génération. De plus, les réformes du gouvernement visant les prêts hypothécaires assurés rendront l'accession à la propriété plus abordable, car elles auront pour effet d'élargir l'admissibilité à l'amortissement sur 30 ans et d'aider plus de gens à se qualifier pour un prêt hypothécaire avec une mise de fonds inférieure à 20 %.

Afin de rendre la vie encore plus abordable, le gouvernement fédéral agit sur deux fronts pour atténuer la pénurie de logements au pays : il rehausse l'offre de nouveaux logements et réduit la demande en freinant pendant deux ans la croissance démographique liée à l'immigration. Du côté de l'offre, le gouvernement fédéral s'emploie à accroître la construction de logements par différents moyens : accès au financement à faible coût, mesures rendant la construction de logements locatifs plus intéressante d'un point de vue économique, investissement accru, et attraction et maintien en poste de travailleuses et des travailleurs dans le secteur de la construction.

Ces efforts portent maintenant leurs fruits. Malgré le contexte difficile et l’engorgement des chaînes d’approvisionnement qui perdure, la construction résidentielle est demeurée résiliente en 2024, les mises en chantier ayant dépassé leur niveau d’avant la pandémie dans toutes les régions du pays (graphique 34). La vigueur des mises en chantier s’explique en grande partie par la construction (graphique 35) de logements locatifs, qui a maintenant plus que doublé son rythme d’avant la pandémie. Dans les grandes villes, on a récemment pu observer que les loyers demandés aux nouveaux locataires sont en baisse, et qu’ils devraient continuer à baisser. Outre les fortes mises en chantier, le nombre d’habitations achevées a également progressé.



Toutefois, le recul de la productivité dans la construction résidentielle au pays, qui découle en partie de l’engorgement des chaînes d’approvisionnement et des difficultés sur le marché du travail, affaiblit la capacité du secteur de construire des logements et des infrastructures, et pèse sur la productivité globale du Canada. Le Canada pourrait grandement améliorer sa productivité globale si des gains de productivité sont faits dans le domaine de la construction résidentielle, et dans le secteur de la construction dans son ensemble, lequel comprend la construction d’usines et de structures commerciales. Si la productivité de la construction dans son ensemble avait atteint un niveau égal à celui du reste de l’économie depuis 2019, le PIB par habitant aurait gagné environ 1 % en 2023.

L'ambitieux plan sur le logement du gouvernement fédéral vise à stimuler la productivité de la construction résidentielle par des investissements dans des approches novatrices, par exemple les usines de logements préfabriqués, la production de bois de masse, la construction par panneaux, l'impression 3D et les catalogues de conception de logements préapprouvés, ainsi que dans la formation et le recrutement de la prochaine génération de travailleuses et de travailleurs des métiers spécialisés.

Au fil du temps, les mesures prises par le gouvernement fédéral pour favoriser la construction d'un plus grand nombre de logements, combinées au ralentissement de la croissance démographique à mesure que le gouvernement réduit le volume des arrivées au titre des programmes de résidence temporaire, atténueront la pénurie structurelle de logements au Canada, plus particulièrement sur le marché locatif. Les conditions seront ainsi réunies en vue d'une amélioration soutenue de l'accès à des logements abordables. Les programmes du gouvernement aideront à accroître l'offre, mais pour surmonter les contraintes de capacité structurelles dans le secteur du logement, il faut aussi une étroite collaboration entre les provinces, les territoires, les municipalités et le secteur privé. Il est essentiel de réduire les formalités administratives, d'accroître la densité et d'éviter les mesures vaines comme les redevances d'aménagement municipales démesurées.

## **Établir l'équilibre entre l'immigration et l'offre de logements et d'emplois**

L'immigration joue un rôle crucial dans la réussite économique du Canada. Lorsque l'économie canadienne a rouvert après la pandémie, le gouvernement a pris des mesures décisives pour répondre aux besoins urgents de main-d'œuvre dans les entreprises et dans l'économie. Toutefois, la cadence rapide de l'immigration a entraîné un taux de croissance non viable de la population, qui a lui-même suscité des distorsions économiques, comme la hausse du prix des logements. Devant le besoin d'une démarche plus équilibrée, le gouvernement a pris des mesures importantes mais nécessaires pour rajuster les niveaux d'immigration afin de garantir que la croissance démographique concorde avec la capacité d'accueil de l'économie canadienne et des infrastructures au pays. Ce changement de cap s'impose pour préserver la prospérité à long terme de toutes les personnes au Canada, y compris celles qui viennent s'y établir, et qui s'attendent, à juste titre, à vivre dans une économie stable et qui fonctionne bien.

En réponse à l'évolution des besoins au Canada, le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 a pour effet de rajuster la croissance démographique de façon à atténuer les pressions exercées sur les marchés du logement et du travail, les infrastructures et les services sociaux. Ce réajustement favorisera une croissance bien gérée et viable à long terme, ainsi que la réussite des personnes nouvellement arrivées au pays.



Le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 donne un coup de frein à la forte croissance démographique au Canada pendant deux ans. Le nombre de personnes pouvant bénéficier de la résidence temporaire sera réduit d'environ 900 000 au pays pendant cette période, puis la croissance démographique reviendra à un taux viable de 0,8 % en 2027. Il s'agit là d'un réajustement nécessaire de la croissance démographique, qui retrouve sa solide trajectoire de croissance d'avant la pandémie, après les fortes hausses des deux dernières années (graphique 36).

De pair avec les investissements historiques du gouvernement dans l'offre de nouveaux logements, ce réajustement de la croissance démographique contribuera à résorber la pénurie de logements au Canada en vue de rendre le marché de l'habitation plus abordable. Dans l'ensemble, selon les calculs du ministère des Finances, le Plan des niveaux d'immigration réduira la demande de logements à hauteur de 670 000 logements d'ici la fin de 2027, et permettra un rattrapage de l'offre. Le directeur parlementaire du budget estime que le Plan des niveaux d'immigration pourrait réduire l'écart de l'offre de logements au Canada de 45 % d'ici 2030. De nombreux économistes du secteur privé sont aussi d'avis qu'un ralentissement de la croissance démographique aura pour effet d'atténuer les pressions exercées sur le marché de l'habitation et de faire baisser les prix, notamment dans le secteur locatif.

*« En supposant que la population évolue conformément aux projections du gouvernement, nous estimons que le Plan des niveaux d'immigration pour 2025-2027 permettra de réduire l'écart de l'offre de logement au Canada de 534 000 unités (45 %), en 2030. Après avoir pris en compte le nouveau plan d'immigration du gouvernement, nous estimons que l'écart de l'offre de logement au Canada en 2030 sera de 658 000 unités. »*

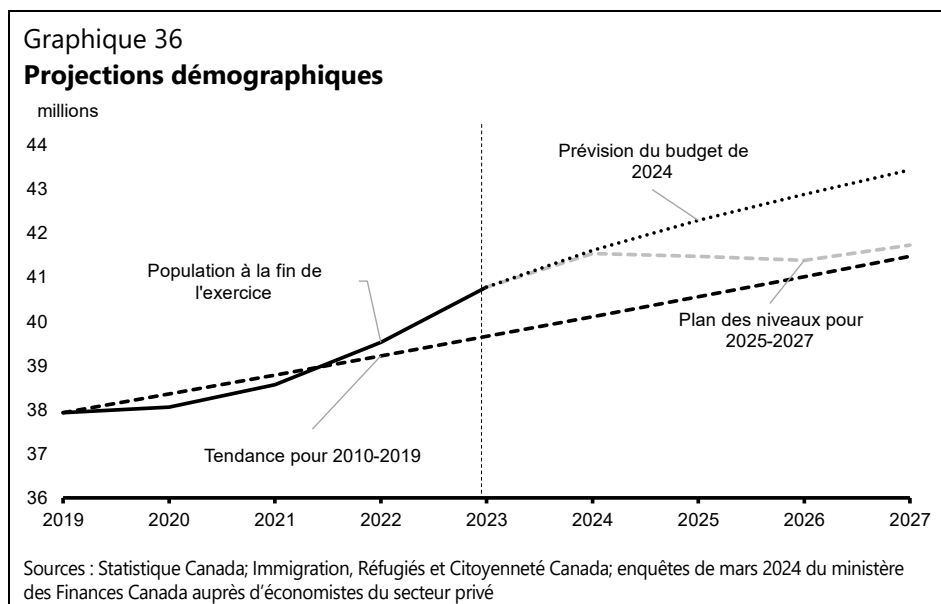
- Directeur parlementaire du budget,  
15 novembre 2024

En plus de rendre le logement plus abordable, le ralentissement de la croissance démographique devrait accélérer la progression du PIB par habitant de 2025 à 2027. Grâce aux efforts que le gouvernement déploie pour s'attaquer aux demandes frauduleuses et aux usines à diplômes, conjugués aux réductions du nombre de travailleuses et de travailleurs étrangers temporaires et au Plan des niveaux d'immigration, le PIB par habitant et la productivité devraient s'améliorer. Ce rebond se produira à mesure que le nombre de nouvelles arrivées se stabilise au pays et que les personnes arrivées récemment continuent de s'intégrer pleinement à la population active.

Par ailleurs, la forte croissance de l'offre de main-d'œuvre, qui a aidé au départ à combler la pénurie de personnel, est demeurée très vigoureuse alors que l'embauche ralentissait dans les entreprises. Il en a découlé une hausse du

chômage, spécialement chez les jeunes et parmi les personnes nouvellement arrivées au pays. Le Plan des niveaux d'immigration contribuera à rééquilibrer la croissance de l'offre de main-d'œuvre avec le rythme des embauches, pour faire diminuer le taux de chômage.

Même si la réduction du volume de personnes immigrant au Canada pourrait susciter temporairement des difficultés pour certaines entreprises, l'économie canadienne continuera d'afficher une solide croissance du PIB. Les personnes nouvellement arrivées et les jeunes pourront ainsi mieux s'intégrer au marché du travail. De plus, les entreprises devraient réagir en faisant des investissements pour augmenter la productivité, ce qui devrait générer des retombées économiques à long terme.



## Bâtir une économie résiliente en prévision de temps incertains

Les résultats de l'élection présidentielle américaine ont d'importantes conséquences non seulement pour les États-Unis, mais aussi pour la communauté internationale et, surtout, pour le Canada, qui aura des défis à surmonter et des occasions à saisir.

Dans un contexte d'incertitude géopolitique accrue, la stratégie économique et budgétaire du Canada s'appuie sur la résilience, l'adaptabilité et la gestion politique prudente. Comme l'histoire l'a démontré, l'économie canadienne est capable de surmonter des perturbations majeures, comme l'ont été la pandémie de COVID-19, la crise financière mondiale et d'autres événements géopolitiques, lorsque tous les ordres de gouvernement coordonnent leurs efforts.

Sachant que bon nombre d'incertitudes, par exemple les tensions géopolitiques, sont d'ordre mondial, le gouvernement continuera d'accorder la priorité à la coopération internationale et à la coordination politique afin de stabiliser et de sécuriser davantage l'avenir économique du Canada.

Dans l'immédiat, les priorités du Canada consistent à consolider ses relations commerciales profondément intégrées et à collaborer avec les États-Unis pour assurer la protection de la frontière commune. Le Canada et les États-Unis s'emploieront encore à protéger les travailleurs et les travailleuses contre les effets de la stratégie de surcapacité intentionnelle adoptée par la Chine, et à assurer la résilience des chaînes d'approvisionnement en réaction aux politiques et aux pratiques contraires au marché que la Chine applique pour améliorer sa position stratégique dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

La prospérité du Canada, dixième économie mondiale, repose sur l'ouverture du commerce, les institutions multilatérales et l'ordre international fondé sur des règles. Toutefois, dans un contexte mondial de plus en plus mercantiliste, la sécurité économique joue un rôle encore plus central. Le gouvernement adaptera son approche afin de réussir dans ce nouveau contexte, en mettant davantage l'accent sur les ententes bilatérales et plurilatérales pour protéger les intérêts économiques à long terme du Canada.

Avant tout, il faut reconnaître que le Canada subit une rude concurrence à l'échelle mondiale lorsqu'il s'agit d'attirer des investissements en capitaux et les emplois qui vont de pair. Il est primordial que le Canada obtienne sa juste part de ces investissements.

Le Canada dispose d'importants atouts pour relever les défis et saisir les occasions qui se présenteront à lui. Le pays possède l'une des mains-d'œuvre les plus éduquées parmi les pays de l'OCDE, une société sûre et cohésive soutenue par des institutions solides, ainsi qu'un secteur technologique prospère. Son économie repose sur une base manufacturière vigoureuse et des ressources énergétiques abondantes, qu'il s'agisse de pétrole, de gaz, d'énergie nucléaire, d'hydroélectricité ou de minéraux critiques. Entouré de trois côtes et profitant de corridors commerciaux centraux lui donnant accès aux marchés mondiaux, le pays possède une géographie qui lui confère un avantage stratégique. Faisant partie d'un continent prospère et sûr, le Canada profite aussi d'une entente commerciale moderne qui facilite la croissance et la coopération économique.

Les trois dernières décennies marquent une période de mondialisation économique caractérisée par l'espoir de pérenniser la stabilité mondiale et l'intégration économique. C'est aussi durant cette période, qui a commencé avec la chute du mur de Berlin, que la Chine a accédé à l'Organisation mondiale du commerce. Cependant, cette ère est désormais révolue. Il a été reconnu que la politique de surcapacité intentionnelle adoptée par la Chine a fragilisé les

secteurs clés de l'industrie manufacturière dans le monde industrialisé ainsi que les emplois stables et bien payés que ces secteurs procurent aux travailleuses et travailleurs de la classe moyenne. L'attention se tourne de plus en plus vers les déséquilibres financiers mondiaux. Un nombre croissant de pays poursuivent, explicitement ou implicitement, leurs politiques mercantilistes.

Bien que les difficultés qui l'attendent sont importantes, le Canada est un pays uni et tourné vers l'avenir, et est bien outillé pour relever les défis et saisir de nouvelles occasions. Tout comme la vigueur budgétaire et la solidité des facteurs économiques fondamentaux du Canada lui ont donné la force de frappe nécessaire pour lutter contre la COVID-19, le pays possède aujourd'hui les ressources pour répondre à n'importe quel défi pouvant survenir en temps incertains. La priorité de notre gouvernement sera de favoriser la résilience et la croissance en contexte d'incertitude. Les détails de notre approche stratégique se trouvent au chapitre 2.4.

## 2. Perspectives de l'économie canadienne

### **Les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance plus forte**

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions réalisées par le secteur privé, ce qui renforce l'objectivité et la transparence de ses décisions et intègre un élément d'indépendance essentiel dans ses prévisions économiques et budgétaires.

Le ministère des Finances a mené une enquête auprès de 11 économistes du secteur privé en septembre 2024. Ces économistes ont revu à la hausse les perspectives de croissance pour 2024, car l'économie canadienne a été plus résiliente que prévu (graphique 37).

Les économistes prévoient une croissance un peu en deçà de son potentiel en 2024, avant que celle-ci se renforce pour atteindre environ 2 % au deuxième semestre de 2025, en raison de la baisse des taux d'intérêt et de la reprise correspondante des dépenses des ménages et des entreprises. Une forte croissance aux États-Unis soutiendra également la hausse des exportations. En général, les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance de 1,3 % en 2024 et de 1,7 % en 2025, comparativement aux taux de 0,7 % et de 1,9 % respectivement prévus dans le budget de 2024 (taux recalculés en fonction des révisions apportées aux données antérieures). La croissance démographique devrait ralentir, ce qui signifie moins de nouveaux consommateurs et consommatrices, mais cette baisse sera atténuée par la croissance plus rapide du PIB par habitant.

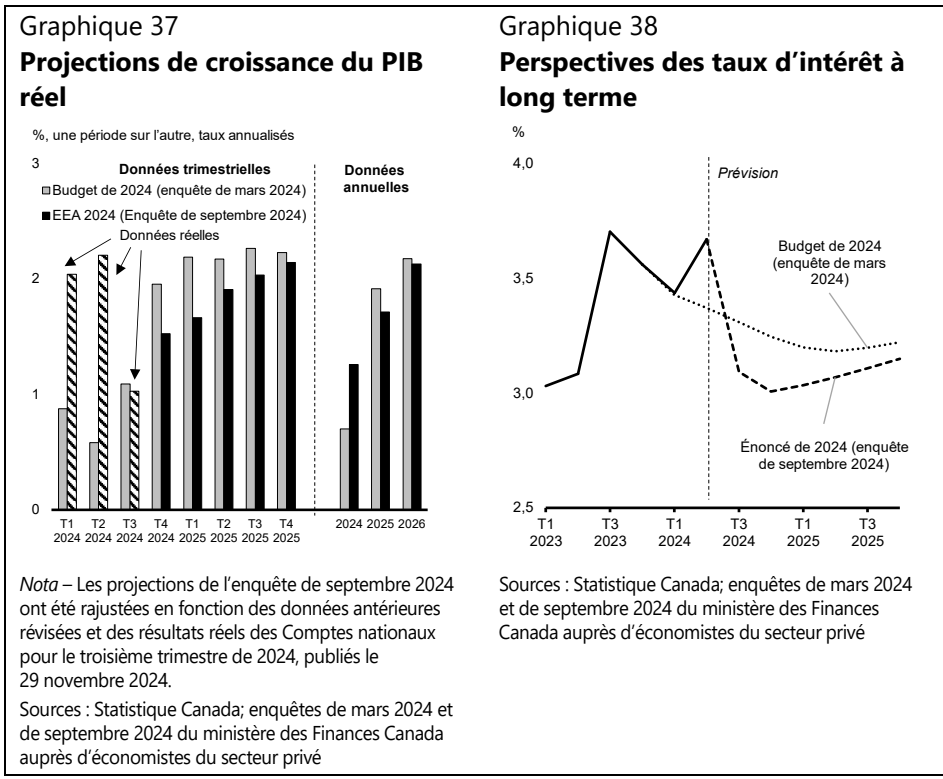
Étant donné que la croissance de la population active surpasse celle de l'emploi, les économistes ont légèrement revu à la hausse leurs perspectives à court terme concernant le taux de chômage. Ils s'attendaient à ce que le taux de chômage grimpe jusqu'à 6,9 % au cours du quatrième trimestre de cette année pour ensuite se stabiliser et descendre à 6,6 % d'ici la fin de 2025. Le taux de chômage devrait être en moyenne de 6,4 % en 2024, puis de 6,7 % en 2025 pour ensuite descendre à une moyenne de 6,2 % en 2026, avant d'atteindre 5,7 % d'ici 2029. Depuis la réalisation de l'enquête auprès des économistes, le taux de chômage a quelque peu augmenté pour atteindre 6,7 % en moyenne jusqu'ici au quatrième trimestre. C'est légèrement inférieur aux attentes des économistes du secteur privé.

Les économistes du secteur privé s'attendent à ce que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) demeure à environ 2 % d'ici la fin de 2024 et s'établisse à 2,5 % en moyenne pour l'ensemble de l'année, comme prévu dans le budget de 2024, et à 2 % en 2025 (contre un taux de 2,1 % prévu dans le budget de 2024). L'inflation devrait demeurer à près de 2 % pour la période de projection allant de 2025 à 2029.

Les taux d'intérêt à court terme ont baissé plus rapidement que ce qu'avaient prévu les économistes du secteur privé en septembre. En effet, selon l'enquête effectuée durant ce mois, les économistes s'attendaient à ce qu'ils passent d'une moyenne de 5 % environ pour le premier semestre de 2024 à 3,7 % d'ici la fin de l'année (soit 20 points de base de moins que le taux prévu dans le budget de 2024), puis à 3 % d'ici le milieu de 2025 et à 2,7 % d'ici la fin de 2025. Les taux à court terme devraient atteindre en moyenne 4,4 % en 2024 et 2,9 % en 2025, soit une baisse d'environ 10 points de base en moyenne par année par rapport à la projection présentée dans le budget de 2024. Les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à environ 2,8 % au cours des années restantes de la période de projection, soit environ 10 points de base de plus que le taux indiqué dans le budget de 2024. Les économistes du secteur privé ont également révisé à la baisse leurs perspectives pour les taux d'intérêt à long terme, d'environ 10 points de base en moyenne, pour cette année et l'an prochain (graphique 38). Les taux à long terme au Canada suivent de près ceux des États-Unis, alors que les avis concernant les perspectives économiques américaines ont fluctué tout au long de 2024. Pour la suite des choses, les taux à long terme devraient augmenter pour passer de 3,1 % en 2025 à 3,5 % d'ici 2029 (des taux analogues à ceux prévus dans le budget de 2024), alors que les économies canadienne et américaine tendent vers les taux de croissance potentielle.

Compte tenu des révisions à la hausse des perspectives à court terme concernant le PIB réel, le PIB nominal devrait s'établir à un niveau supérieur de 17 milliards de dollars en 2024 et de 9 milliards de dollars en moyenne par année, de 2025 à 2028.

Le Ministère n'a pas mené de nouvelle enquête auprès des économistes du secteur privé à la suite de l'élection présidentielle américaine compte tenu du degré élevé d'incertitude qui persiste quant aux conséquences de cette élection sur la conjoncture économique tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde. Les effets possibles de ces faits nouveaux sur les perspectives économiques demeurent incertains. Comme les prévisions du secteur privé qui sont publiées ont peu changé depuis l'enquête de septembre, il semble que celle-ci demeure un scénario de référence plausible. Pour favoriser une planification économique et budgétaire responsable dans un contexte d'incertitude accrue à l'échelle mondiale, les effets possibles des derniers développements sont examinés plus en détail dans l'analyse des scénarios qui suit.



## Analyse des scénarios économiques

L'enquête de septembre 2024 menée auprès d'économistes du secteur privé fournit une base raisonnable pour la planification budgétaire et économique du gouvernement. Les perspectives économiques restent néanmoins assombries par certaines grandes sources d'incertitude qui pourraient avoir une incidence sur la trajectoire de l'inflation, des taux d'intérêt et de la croissance économique.

L'inflation, le marché du travail et les indicateurs de l'activité économique réelle ont tous évolué à peu près comme s'y attendaient les économistes du secteur privé dans l'enquête de septembre, l'inflation se maintenant autour de 2 %

tandis que la croissance a été inférieure à son potentiel. Le taux de chômage, à 6,8 % en novembre, est inférieur au sommet de 6,9 % que prévoyaient les économistes du secteur privé au quatrième trimestre.

À l'échelle internationale, la croissance a été plus vigoureuse que prévu aux États-Unis, tandis que la demande intérieure s'est affaiblie en Chine. Des pressions à la baisse se sont exercées sur les prix du pétrole, qui sont restés relativement faibles, à environ 70 \$ le baril depuis septembre, en partie sous l'effet de la baisse de la demande mondiale alors que l'offre pourrait fortement augmenter. En ce qui concerne les marchés financiers, tant les marchés boursiers que les taux d'intérêt à long terme ont affiché des hausses, particulièrement aux États-Unis. Parallèlement, la force du dollar américain depuis la fin septembre a affecté le dollar canadien, tout comme à d'autres devises dans le monde.

Un certain degré d'incertitude subsiste quant à l'incidence économique des changements apportés aux politiques d'immigration, qui étaient en grande partie attendus avant la réalisation de l'enquête. Cependant, des analyses du secteur privé publiées depuis l'annonce des plans sur les niveaux d'immigration indiquent que les effets de la diminution de l'offre de main-d'œuvre seraient compensés par le relèvement plus rapide du PIB par habitant, la baisse plus rapide du chômage et un meilleur équilibre de l'offre et de la demande dans le marché de l'habitation.

Les prévisions issues de l'enquête de septembre reposent sur différents facteurs clés qui demeurent difficiles à prévoir. Le Canada pourrait profiter de la solide croissance aux États-Unis, attribuable à la hausse des marchés boursiers et à la confiance accrue des ménages et des entreprises aux États-Unis. Néanmoins, les indicateurs mesurant l'incertitude relative à la politique commerciale ont atteint des niveaux jamais vus depuis 2018, ce qui laisse craindre des perturbations dans la dynamique des échanges commerciaux et des investissements à l'échelle mondiale. Il est possible que cette incertitude accrue fasse diminuer les investissements et la confiance, ainsi que l'activité économique et l'emploi au Canada.

Une grande priorité du gouvernement consiste à protéger l'économie canadienne contre les perturbations des échanges commerciaux attribuables aux tensions géopolitiques et aux conflits, afin de favoriser un contexte stable et propice aux investissements des entreprises. Le Canada demeure fermement résolu à collaborer avec les États-Unis dans des dossiers d'intérêt mutuel pour que les deux pays continuent de prospérer ensemble. Le Canada est toujours prêt à prendre des mesures fortes pour défendre l'intérêt national. Pour appuyer ces efforts, le gouvernement a rétabli le Comité du Cabinet chargé des relations canado-américaines pour que la relation entre les deux pays soit gérée de manière concertée dans l'ensemble du gouvernement. Cette initiative facilite

par ailleurs les consultations continues auprès de chefs de file du milieu des affaires et de porte-parole des travailleurs et travailleuses dans les secteurs économiques clés à l'échelle du pays, en vue de faire valoir les intérêts du Canada de manière efficace.

Pour favoriser une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances a créé des scénarios qui tiennent compte des différents facteurs d'incertitude qui planent à l'horizon et envisagent une croissance plus rapide ou une croissance plus lente.

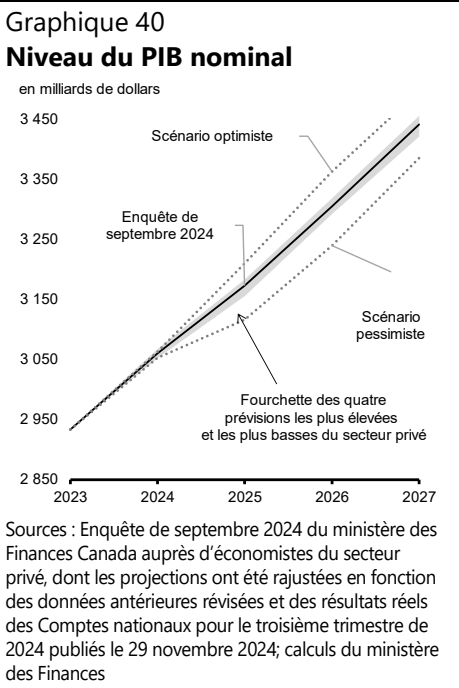
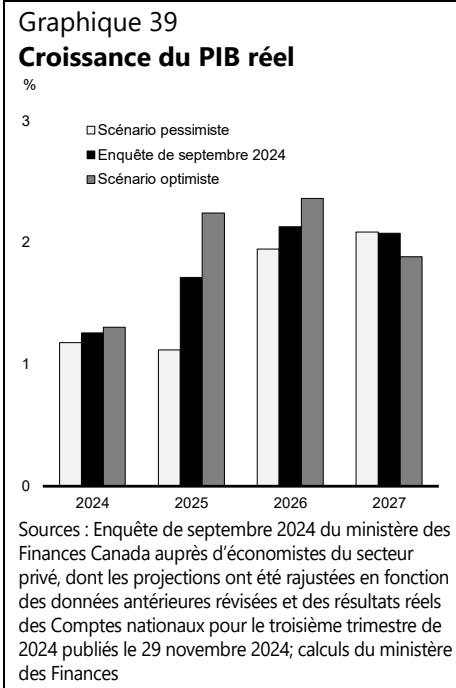
Le programme économique de la nouvelle administration américaine pourrait avoir diverses répercussions sur les perspectives économiques, tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde. Les scénarios tiennent compte en partie de cette situation : l'hypothèse d'une croissance plus forte aux États-Unis est retenue dans le scénario optimiste, tandis que le scénario pessimiste prévoit une baisse de la confiance du public et des entreprises, ainsi que des investissements en raison des tensions géopolitiques dans le monde. Vu l'importance du commerce pour l'économie canadienne, l'incertitude qui plane sur les politiques commerciales en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde porte à croire que les risques de détérioration de la croissance sont prépondérants. Les scénarios tiennent compte de cette éventualité, puisque les risques évoqués dans le scénario pessimiste entraînent un ralentissement de la croissance d'une ampleur plus grande que l'effet de stimulation envisagé dans le *scénario optimiste*.

Le *scénario pessimiste* prévoit une période prolongée de faible croissance au Canada, alors qu'il faudra plus de temps pour que la baisse des taux d'intérêt stimule la croissance et que les consommatrices et consommateurs et les entreprises reprennent confiance, tandis que le marché du travail continuera de faiblir. La confiance est encore plus minée par l'incertitude accrue à l'échelle mondiale sur le plan géopolitique et par les nouvelles perturbations touchant les échanges commerciaux mondiaux, qui freinent les investissements. Ces facteurs engendrent une baisse de la consommation et une reprise plus limitée des activités sur le marché de l'habitation. La baisse de la demande dans le monde fait aussi diminuer les prix du pétrole. La conjugaison de tous ces éléments entraîne un ralentissement de la croissance économique au Canada (graphique 39). Dans l'ensemble, selon le *scénario pessimiste*, le niveau du PIB nominal du Canada s'établirait à 42 milliards de dollars de moins en moyenne par année, par rapport aux résultats de l'enquête (graphique 40).

En revanche, le *scénario optimiste* prévoit une nouvelle vigueur du côté de l'offre tant dans l'économie mondiale que dans l'économie canadienne, y compris une plus grande résorption du récent déclin du PIB réel par habitant au Canada. Ainsi, les banques centrales, y compris la Banque du Canada, peuvent accélérer la cadence de l'assouplissement de la politique monétaire pour faire



revenir les taux à un niveau où ils exercent moins d'effets restrictifs, ce qui raffermirait la demande et la croissance. De plus, le niveau de confiance plus élevé du public, jumelé à la résilience générale des finances des ménages et à un retour à la normale quant à des taux d'épargne élevés, permet des dépenses de consommation plus grandes, tandis que la diminution des taux d'intérêt stimule les investissements des entreprises. À l'échelle mondiale, ces progrès se traduisent par une hausse des prix des produits de base, qui profite aux producteurs canadiens actifs sur les marchés mondiaux. Cette évolution de la situation se traduit par une reprise de la croissance économique plus rapide que prévu. Dans l'ensemble, le *scénario optimiste* prévoit que le niveau du PIB nominal est supérieur de 34 milliards de dollars en moyenne par année par rapport à l'enquête.



### 3. Perspectives budgétaires

#### **Le plan économique responsable du Canada**

Une gestion prudente et responsable des finances publiques a placé le Canada dans une position budgétaire enviable par rapport à ses pairs du monde entier. Le plan économique responsable du gouvernement a produit des résultats tangibles. D'une part, il a soutenu les efforts de la Banque du Canada pour réduire l'inflation dans un premier temps, pour qu'elle puisse maintenant en venir à baisser les taux d'intérêt. D'autre part, il a donné lieu à d'importants investissements dans le logement, les services de garde d'enfants, la santé, les soins dentaires et l'assurance médicaments pour soutenir la population, mais aussi à des investissements cruciaux dans une économie axée sur l'innovation, y compris pour augmenter la production d'électricité, ce qui accroîtra la prospérité à long terme du Canada.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* confirme l'attachement du gouvernement à une gestion budgétaire responsable, puisqu'il prévoit des investissements ciblés visant à apporter un soutien à court terme, tout en jetant des bases pour assurer une économie plus productive dans les années à venir. Si l'on tient compte des nouvelles mesures annoncées dans le présent *Énoncé économique de l'automne de 2024*, des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2024 et des résultats de l'enquête de septembre 2024 auprès d'économistes du secteur privé, le déficit devrait atteindre 48,3 milliards de dollars, soit 1,6 % du PIB, en 2024-2025. En 2026-2027, le déficit devrait passer sous la barre de 1 % du PIB, ce qui permettra d'atteindre l'objectif budgétaire actuel du gouvernement. D'ici la fin de la période de projection en 2029-2030, on prévoit un déficit moins important, soit 23 milliards de dollars ou 0,6 % du PIB (tableau 3).

L'une des mesures importantes en matière de viabilité budgétaire – et le point d'ancrage budgétaire du gouvernement – est de maintenir à la baisse le ratio de la dette fédérale IIB. L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* respecte cette mesure, puisque le ratio de la dette au PIB devrait baisser chaque année de la période de projection, passant de 41,9 % 2024-2025 à 38,6 % en 2029-2030.

Tableau 3

### Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques en milliards de dollars

	Projections						
	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
<b>Solde budgétaire – Budget de 2024</b>	<b>-40,0</b>	<b>-39,8</b>	<b>-38,9</b>	<b>-30,8</b>	<b>-26,8</b>	<b>-20,0</b>	
Évolution du contexte économique et budgétaire depuis le budget de 2024	-21,8	-3,0	1,4	2,9	-2,6	-3,0	
<b>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques</b>	<b>-61,9</b>	<b>-42,8</b>	<b>-37,4</b>	<b>-27,9</b>	<b>-29,4</b>	<b>-23,0</b>	<b>-18,7</b>
Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2024		-3,4	-1,1	-0,2	1,3	0,8	0,4
<b>Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2024 (par chapitre)</b>							
1. Réduire le coût de la vie au quotidien		-1,7	-0,6	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
2. Investir pour faire augmenter les salaires		-0,1	-2,7	-2,8	-2,4	-5,6	-4,9
3. Sûreté, sécurité et gouvernance équitable		-0,3	-0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Total partiel – Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2024		-2,1	-3,7	-2,8	-2,3	-5,5	-4,7
<b>Total – Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2024 et mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2024</b>		<b>-5,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,3</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-61,9</b>	<b>-48,3</b>	<b>-42,2</b>	<b>-31,0</b>	<b>-30,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>-23,0</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,1	-1,6	-1,3	-0,9	-0,9	-0,8	-0,6
Dettes fédérales (% du PIB)	42,1	41,9	41,7	41,0	40,2	39,5	38,6
<b>Solde budgétaire – Scénario optimiste</b>	<b>-61,9</b>	<b>-46,0</b>	<b>-34,8</b>	<b>-19,5</b>	<b>-16,5</b>	<b>-15,8</b>	<b>-14,9</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,1	-1,5	-1,1	-0,6	-0,5	-0,4	-0,4
Dettes fédérales (% du PIB)	42,1	41,8	40,9	39,7	38,6	37,8	37,0
<b>Solde budgétaire – Scénario pessimiste</b>	<b>-61,9</b>	<b>-49,7</b>	<b>-51,6</b>	<b>-41,6</b>	<b>-36,8</b>	<b>-32,0</b>	<b>-27,0</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,1	-1,6	-1,7	-1,3	-1,1	-0,9	-0,7
Dettes fédérales (% du PIB)	42,1	42,0	42,8	42,5	41,7	40,8	39,9
<b>Solde budgétaire – Budget de 2024</b>	<b>-40,0</b>	<b>-39,8</b>	<b>-38,9</b>	<b>-30,8</b>	<b>-26,8</b>	<b>-20,0</b>	
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6	
Dettes fédérales (% du PIB)	42,1	41,9	41,5	40,8	40,0	39,0	

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

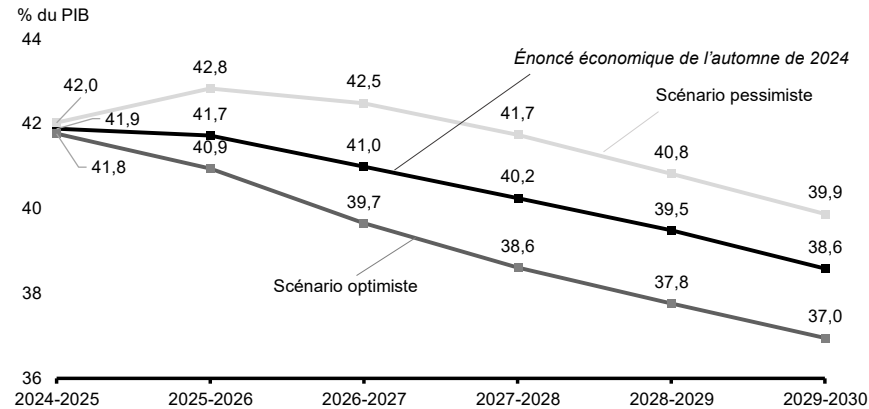
## Analyse des scénarios économiques de rechange

Dans le *scénario optimiste*, le solde budgétaire s'améliorerait en moyenne d'environ 9,2 milliards de dollars par année, et le ratio de la dette fédérale au PIB passerait de 42,1 % en 2023-2024 à 41,8 % en 2024-2025, puis serait inférieur, en 2029-2030, de 1,6 point de pourcentage au ratio prévu dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* (graphique 41).

Dans le *scénario pessimiste*, le solde budgétaire se détériorerait en moyenne d'environ 6 milliards de dollars par année, ce qui ajouterait 1,3 point de pourcentage au ratio de la dette fédérale au PIB en 2029-2030 par rapport à la prévision présentée dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*. Dans le *scénario pessimiste*, le déficit resterait tout de même bien en dessous de 1 % du PIB d'ici la fin de la période de prévision, et le ratio de la dette fédérale au PIB serait néanmoins inférieur en 2029-2030 à ce qu'il est maintenant. Les détails des perspectives budgétaires du gouvernement et l'incidence financière des scénarios sont présentés à l'annexe 1.

Graphique 41

### Ratio de la dette fédérale au PIB selon les scénarios économiques



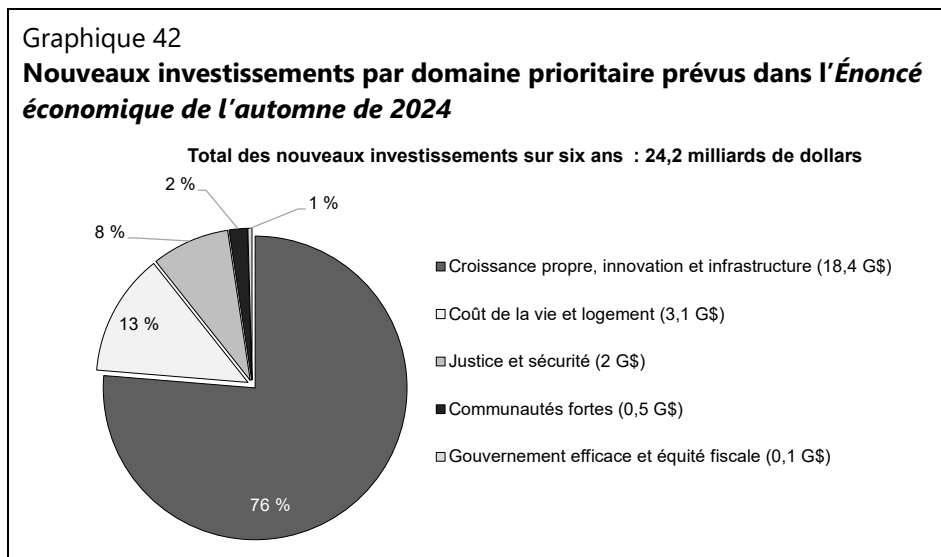
Sources : Enquête du ministère des Finances Canada de septembre 2024 auprès d'économistes du secteur privé; calculs du ministère des Finances Canada

En 2023-2024, le gouvernement pourrait devoir comptabiliser d'importantes dépenses inattendues liées au passif éventuel pour les revendications des peuples autochtones. Sans ces dépenses, et les allocations de soutien versées pendant la pandémie de COVID, le déficit budgétaire de 2023-2024 aurait été d'environ 40,8 milliards de dollars, alors que le déficit projeté dans le budget de 2024 se chiffrait à 40 milliards de dollars. Toutefois, les provisions plus élevées que prévu pour ces deux catégories ajoutent des charges comptables de 21,1 milliards de dollars. Le ratio de la dette fédérale au PIB pour 2023-2024, l'indicateur le plus important, s'établit à 42,1 %, comme projeté dans le budget de 2024. De plus amples renseignements sur les résultats escomptés pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2024 se trouvent dans la section « Évolution du contexte économique et budgétaire » de l'annexe 1.

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 comporte de nouveaux investissements de 24,2 milliards de dollars dans des domaines prioritaires, notamment : réduire le coût de la vie au quotidien et construire plus de logements; investir pour faire augmenter les salaires grâce à une croissance fondée sur la carboneutralité; accroître la productivité et stimuler l'innovation (graphique 42). Parmi les investissements les plus importants se trouvent :

- 17,4 milliards de dollars pour prolonger l'incitatif à l'investissement accéléré;
- 1,1 milliard de dollars pour augmenter les incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental;
- 1,6 milliard de dollars pour un congé de taxe à toute la population canadienne.

Dans l'ensemble, les nouveaux investissements prévus dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024 jetteront les bases d'une croissance durable et d'une prospérité équitable entre les générations et dans les différents secteurs d'activité au pays.



## Maintenir le point d’ancrage budgétaire responsable du Canada

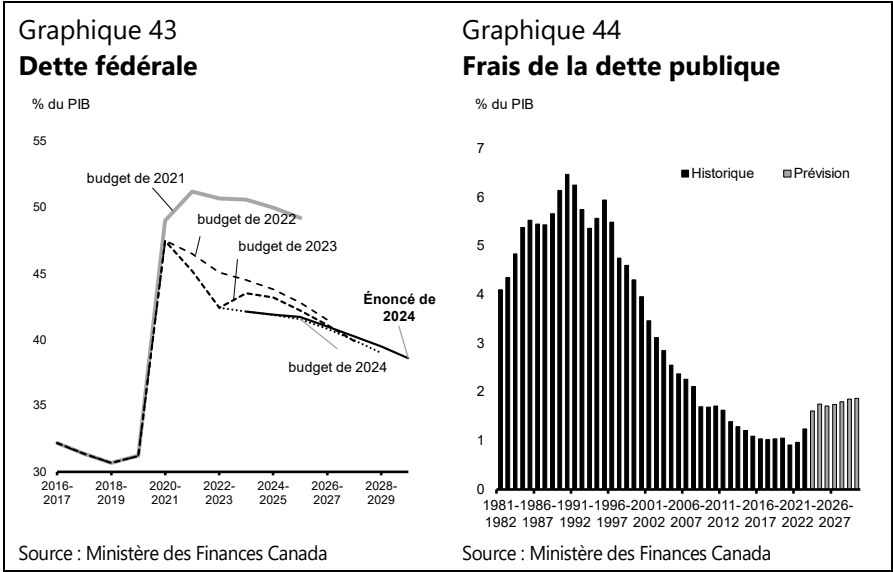
Le gouvernement est résolu à respecter son point d’ancrage budgétaire : réduire le ratio de la dette fédérale au PIB à moyen terme. Cette mesure est essentielle non seulement pour assurer la viabilité des finances publiques, mais aussi pour préserver la cote de crédit AAA du Canada, qui aide à maintenir la confiance des investisseuses et investisseurs et à garder les coûts d’emprunt du Canada aussi bas que possible.

### Viabilité des finances publiques

Dans l’*Énoncé économique de l’automne de 2024*, les décisions financières du gouvernement sont prises sur la base d’une orientation fondamentale : maintenir le point d’ancrage budgétaire et atteindre l’objectif budgétaire actuel énoncé dans le budget de 2024 qui consiste à maintenir les déficits en dessous de 1 % du PIB en 2026-2027 et au cours des exercices suivants. Plus particulièrement :

- Le ratio du déficit au PIB devrait passer sous la barre du 1 % du PIB en 2026-2027, ce qui cadre avec l’objectif budgétaire actuel établi dans le budget de 2024.
- Le ratio de la dette fédérale au PIB pour 2023-2024 se chiffrait à 42,1 %, ce qui correspond exactement aux projections du budget de 2024, compte tenu de la croissance économique plus forte que prévu après révision des données antérieures. Pour 2024-2025, ce ratio devrait baisser à 41,9 %, ce qui correspond également aux projections du budget de 2024. Il s’agit d’une nette amélioration par rapport au ratio de 47,2 % atteint au plus fort de la pandémie. Depuis, le ratio de la dette fédérale au PIB a reculé presque chaque année et, selon les prévisions contenues dans l’*Énoncé économique de l’automne de 2024*, il devrait continuer de baisser encore chaque année. Les résultats financiers du Canada en ce qui concerne la dette nette en proportion de l’économie sont les meilleurs du G7.
- Les frais de la dette publique en proportion de l’économie devraient demeurer à des niveaux historiquement bas (graphique 44).

Pour la suite des choses, le gouvernement continue d'adhérer à son plan économique responsable. Dans ce contexte, il restera centré sur l'objectif de maintenir un déficit inférieur à 1 % du PIB à compter de 2026-2027 et au cours des exercices suivants, en plus de garder le cap sur son point d'ancrage budgétaire.

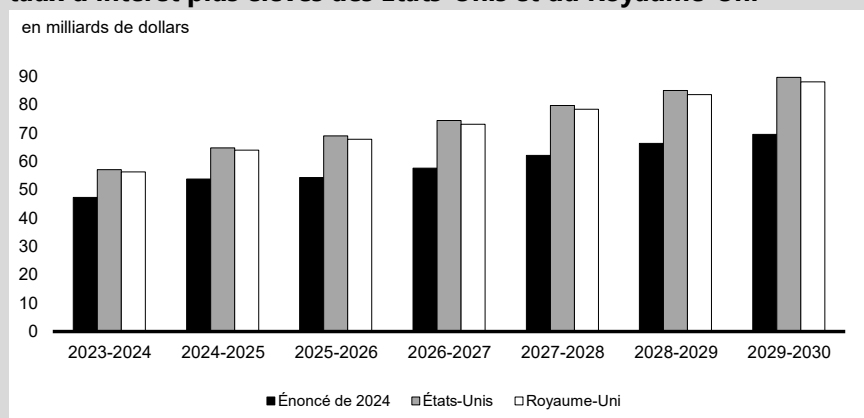


## **Les taux d'intérêt inférieurs au Canada, un avantage**

Les coûts d'emprunt du Canada sont inférieurs à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, et témoignent de sa gestion prudente des finances publiques. Le graphique 45 montre l'incidence de ces coûts sur les frais de la dette publique dans un scénario où sont appliqués les taux d'intérêt les plus élevés de ces deux pays. Selon les taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis, les frais de la dette publique du Canada seraient plus élevés d'en moyenne 16,5 milliards de dollars par année à moyen terme et pourraient atteindre 89,5 milliards de dollars d'ici 2029-2030, soit 2,4 % du PIB. De la même manière, selon les taux d'intérêt en vigueur au Royaume-Uni, les frais de la dette publique fédérale du Canada seraient plus élevés de 15,0 milliards de dollars par année et pourraient atteindre 87,9 milliards de dollars d'ici 2029-2030.

Graphique 45

### **Estimations des frais de la dette publique du Canada en fonction des taux d'intérêt plus élevés des États-Unis et du Royaume-Uni**



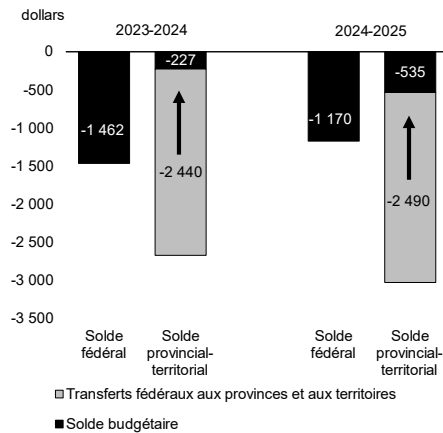
Source : calculs du ministère des Finances Canada

En fonction des écarts cumulatifs des taux d'intérêt pour 2024-2025, soit 76 points de base pour les États-Unis et 70 points de base pour le Royaume-Uni, après pondération de manière à reproduire l'encours historique de la dette. Il est présumé que l'écart de taux restera le même pour la période de 2023-2024 à 2029-2030.



Le gouvernement du Canada verse annuellement un soutien financier continu de plus de 100 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Cela équivaut à un transfert fédéral majeur de 2 490 \$ par habitant pour les provinces et les territoires en 2024-2025 (graphique 46). Ce financement les aide à offrir des programmes et des services, y compris dans des domaines stratégiques particuliers comme les soins de santé, l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, le développement de la petite enfance et la garde d'enfants. Le gouvernement fédéral verse 2,4 milliards de dollars de plus aux municipalités par l'entremise du Fonds pour le développement des collectivités du Canada (graphique 47) afin que les communautés locales puissent réaliser des investissements stratégiques dans les infrastructures essentielles, comme les routes et les ponts, les réseaux de transport en commun, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées ainsi que les installations récréatives.

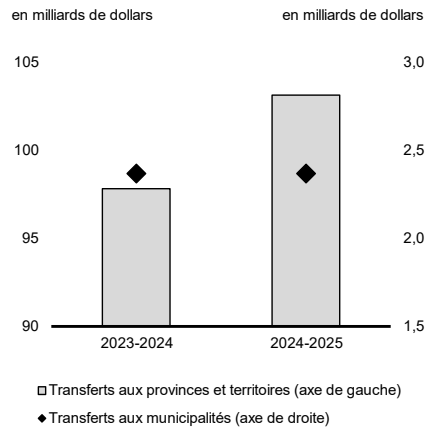
**Graphique 46**  
**Solde budgétaire fédéral et provincial-territorial par habitant**



*Nota* – Principaux transferts fédéraux aux autres ordres de gouvernement, excluant le financement au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, qui est transféré aux municipalités. Les transferts excluent l'abattement du Québec.

Sources : Tableaux de référence financiers (tableaux 7 et 31); budgets et documents de mise à jour des provinces et des territoires; calculs du ministère des Finances Canada

**Graphique 47**  
**Transferts fédéraux aux provinces, aux territoires et aux municipalités**



*Nota* – Les principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires excluent l'abattement du Québec. Les transferts aux municipalités sont calculés au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, qui est le principal transfert fédéral aux municipalités; sont exclus les autres transferts fédéraux aux municipalités.

Sources : Tableaux de référence financiers (tableaux 7 et 31); budgets et documents de mise à jour des provinces et des territoires; calculs du ministère des Finances Canada

## Préserver l'avantage budgétaire du Canada

Les prévisions présentées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024 indiquent que le ratio de la dette fédérale au PIB est inférieur à son récent sommet atteint pendant la pandémie et qu'il diminue en 2024-2025 et pour le reste de la période de projection, conformément au point d'ancrage du gouvernement. Le plan économique du gouvernement devrait également demeurer viable sur le plan budgétaire à long terme.

« La politique budgétaire fédérale actuelle est viable à long terme. Nous estimons que le gouvernement fédéral pourrait augmenter ses dépenses ou réduire les impôts de 1,5 % du PIB (46 milliards de dollars en dollars courants, augmentant par la suite au rythme du PIB) tout en demeurant viable sur le plan budgétaire. Notre évaluation tient compte de toutes les mesures prévues dans le budget de 2024. »

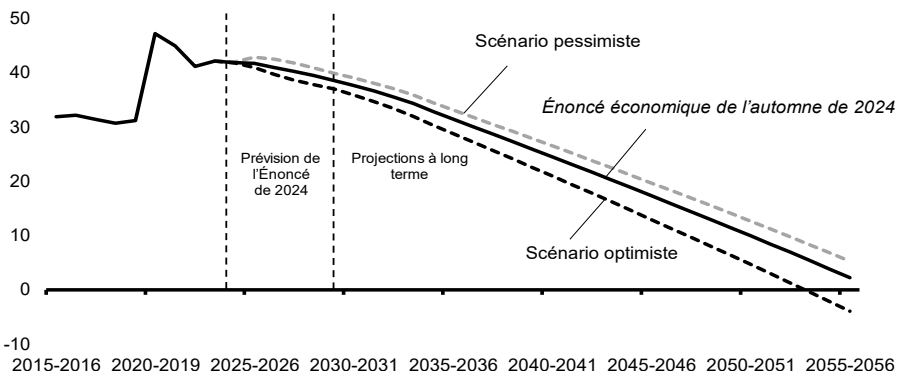
- Directeur parlementaire du budget,  
28 août 2024

Comme l'évaluation du directeur parlementaire du budget, les scénarios de modélisation préparés par le ministère des Finances à partir d'un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables montrent que le ratio de la dette fédérale au PIB diminue à compter de 2024-2025 et pendant toute la période de projection à long terme (graphique 48). Cette diminution se produit malgré des tendances démographiques défavorables, y compris le vieillissement de la population. Une analyse de sensibilité concernant ces projections financières à long terme indique aussi que la viabilité budgétaire serait préservée dans le cadre du scénario pessimiste (voir l'annexe 1).

Graphique 48

### Projections à long terme de la dette fédérale

% du PIB



Nota – Ces projections à long terme, même si elles se fondent sur des hypothèses raisonnables, ne doivent pas être considérées comme des prévisions. Entre autres, elles ne tiennent pas compte de toutes les incidences économiques et budgétaires possibles des changements économiques mondiaux que le Canada devra affronter au cours des prochaines décennies, ni des retombées positives auxquelles on peut s'attendre des investissements structurants réalisés par le gouvernement jusqu'à maintenant. Des renseignements détaillés et une analyse de sensibilité concernant ces projections à long terme sont présentés à l'annexe 1.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada

## Une gestion des finances publiques responsable et parmi les meilleures dans le monde

Au Canada, le ratio de la dette nette au PIB projeté pour 2024 atteint à peine 14,4 %, alors que la moyenne des autres pays du G7 se situe à 103,8 %. En fait, le fardeau de la dette nette du Canada demeure plus faible aujourd’hui que dans tout autre pays du G7 avant la pandémie, un avantage que le Canada devrait conserver jusqu’en 2026 (graphique 49 et tableau 4). Le plan économique du Canada a également produit le redressement budgétaire le plus rapide du G7 depuis le creux de la pandémie, de sorte que le pays affichera le déficit le plus faible du G7 en proportion de l’économie cette année, à égalité avec l’Allemagne, et aussi pour les deux prochaines années (graphique 50 et tableau 4).

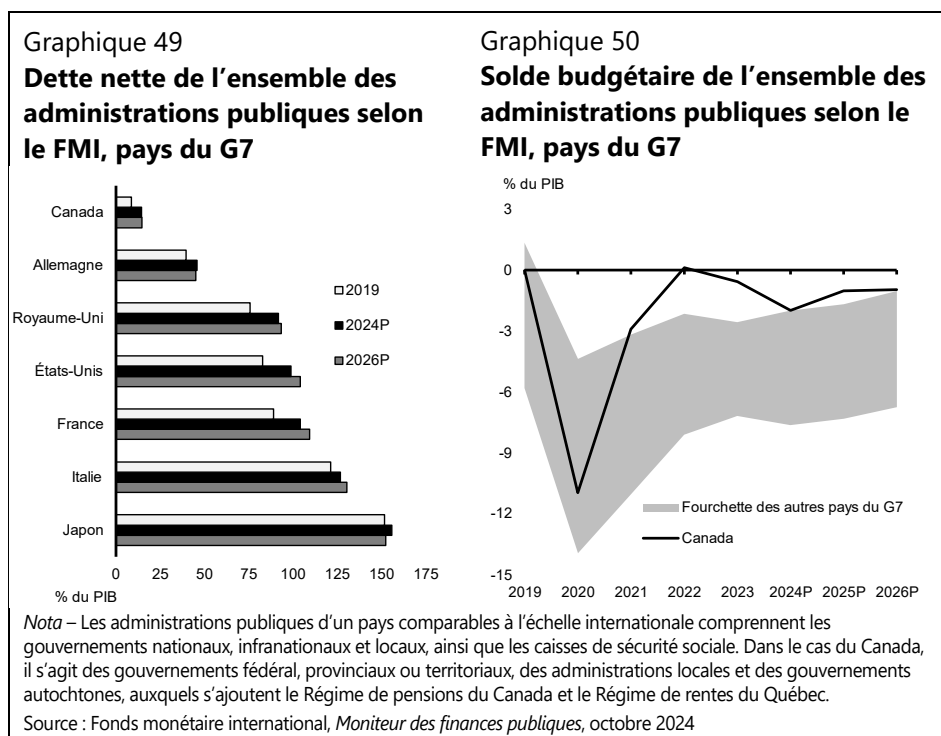


Tableau 4

## Données budgétaires pour les administrations publiques des pays du G7 selon le FMI

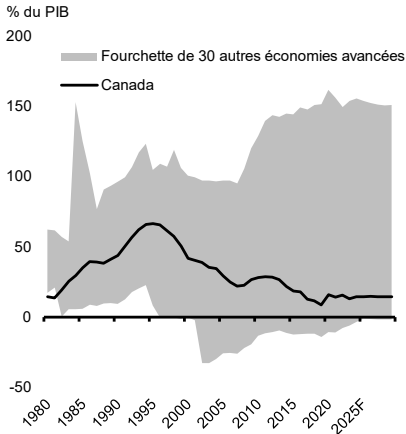
en pourcentage du PIB

	2019	2020	2021	2022	2023	Projections		
						2024	2025	2026
<b>Solde budgétaire</b>								
Canada	0,0	-10,9	-2,9	0,1	-0,6	-2,0	-1,0	-1,0
Allemagne	1,3	-4,4	-3,2	-2,1	-2,6	-2,0	-1,7	-1,0
Italie	-1,5	-9,4	-8,9	-8,1	-7,2	-4,0	-3,8	-3,5
Royaume-Uni	-2,5	-13,1	-7,9	-4,7	-6,0	-4,3	-3,7	-3,5
France	-2,4	-8,9	-6,6	-4,7	-5,5	-6,0	-5,9	-5,8
Japon	-3,0	-9,1	-6,1	-4,4	-4,2	-6,1	-3,0	-2,8
États-Unis	-5,8	-13,9	-11,0	-3,9	-7,1	-7,6	-7,3	-6,7
<b>Dettes nettes</b>								
Canada	8,7	16,1	14,3	15,6	13,1	14,4	14,6	14,7
Allemagne	39,6	45,1	46,0	46,2	45,1	45,6	45,7	45,1
Royaume-Uni	75,8	93,1	91,7	89,8	91,5	91,6	92,4	93,4
États-Unis	82,7	97,8	97,3	93,2	95,7	98,8	101,7	104,1
France	89,0	101,6	100,5	101,0	101,7	104,1	107,1	109,4
Italie	121,2	140,8	133,4	126,9	124,1	126,6	128,7	130,5
Japon	151,7	162,0	156,3	149,8	154,2	155,8	153,9	152,5

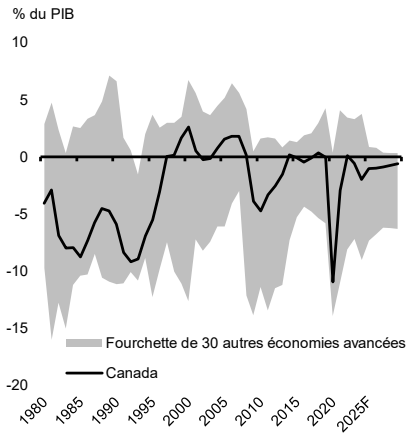
*Nota* – Les « administrations publiques » d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les pays sont classés en fonction des données pour 2024. Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2024

Le Canada affiche les ratios du déficit au PIB et de la dette nette au PIB parmi les plus bas dans le monde, de sorte que sa situation budgétaire se compare favorablement à celle de ses pairs d'un groupe élargi composé de 30 autres économies avancées (graphiques 51 et 52). Cette bonne tenue contraste fortement avec la situation budgétaire du Canada durant les années 1980 et au début des années 1990, époque où l'accumulation de déficits relativement importants avait alourdi rapidement le fardeau de la dette nette et détérioré l'avantage budgétaire du pays par rapport à bon nombre de pairs des économies avancées.

**Graphique 51**  
**Dette nette de l'ensemble des administrations publiques selon le FMI, au Canada et dans 30 autres économies avancées**



**Graphique 52**  
**Solde budgétaire de l'ensemble des administrations publiques selon le FMI, au Canada et dans 30 autres économies avancées**



*Nota* – Les administrations publiques d'un pays comparables à l'échelle internationale comprennent les gouvernements nationaux, infranationaux et locaux, ainsi que les caisses de sécurité sociale. Dans le cas du Canada, il s'agit des gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux, des administrations locales et des gouvernements autochtones, auxquels s'ajoutent le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Les « 30 autres économies avancées » sont les suivantes : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Corée, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Taiwan. Pour faciliter la lecture, les points de données sur le solde budgétaire de l'Irlande en 2010 (-32,1) et de l'Islande en 2016 (12,5) ont été exclus du calcul de la plage des autres économies avancées. La Norvège a été exclue du groupe des autres économies avancées en raison de sa position d'actif net élevée (+129,1 du PIB en 2024), qui constitue une valeur statistique aberrante.

Source : Fonds monétaire international, *Moniteur des finances publiques*, octobre 2024

La longue tradition de gestion responsable des finances publiques du Canada repose sur les cotes de crédit AAA que lui ont accordées Moody's, S&P et DBRS Morningstar. Le Canada est l'une des deux seules économies du G7 à avoir obtenu une cote AAA d'au moins deux des trois principales agences de notation de crédit mondiales, l'autre étant l'Allemagne. Les cotes de crédit AAA aident à maintenir la confiance des investisseurs et à garder les coûts d'emprunt du Canada aussi bas que possible.

# Chapitre 1

## Réduire le coût de la vie au quotidien

Depuis 2015, nous avons pris des mesures pour réduire le coût de la vie afin que chaque génération ait une chance équitable de réussir. Nous avons instauré des programmes sociaux sans précédent qui investissent dans les Canadiennes et les Canadiens à chaque étape de leur vie. Ces programmes permettent aux gens d'avoir plus d'argent dans leurs poches et d'épargner davantage pour leur budget personnel.

Ces programmes comprennent des investissements transformateurs pour élargir le filet de sécurité sociale du Canada et réduire le coût des produits et des services essentiels comme la garde d'enfants, les soins dentaires et les médicaments sur ordonnance, y compris l'insuline et les contraceptifs. Nous investissons 200 milliards de dollars sur 10 ans en vue d'améliorer le système de soins de santé public universel du Canada en venant réduire les temps d'attente et accroître le nombre de médecins de famille. Le gouvernement fédéral a accru son soutien aux soins de santé et aux services sociaux plus rapidement que les provinces et les territoires, et il demande à ces gouvernements de faire ce qu'il faut afin d'améliorer les services offerts à la population canadienne, et de le faire plus rapidement.

Jusqu'ici, 3 millions de personnes au pays sont déjà inscrites au Régime canadien de soins dentaires, surtout des enfants et des personnes âgées, et elles sont en voie d'économiser environ 730 \$ au cours de leur première année de protection. De plus, 1 million de personnes ont déjà reçu des soins dentaires couverts. D'ici l'an prochain, le Régime canadien de soins dentaires couvrira jusqu'à 9 millions de Canadiennes et de Canadiens qui ne sont pas assurés.

Grâce aux généreux versements mensuels de l'Allocation canadienne pour enfants, le gouvernement couvre maintenant jusqu'à 8 000 \$ des dépenses pour enfants, et aide ainsi l'ensemble des parents à se procurer toutes les choses essentielles dont leurs enfants ont besoin.

Les personnes aux études bénéficient de prêts d'études canadiens sans intérêt et de bourses d'études canadiennes plus généreuses pouvant aller jusqu'à 4 200 \$ par année. C'est plus que le double d'il y a 10 ans.

Les personnes âgées peuvent compter sur des pensions et des prestations de retraite bien capitalisées : une personne âgée de 75 ans ou plus vivant seule pourrait recevoir jusqu'à 22 352 \$ en 2024 (21 490 \$ pour une personne âgée de 65 à 74 ans vivant seule) en prestations de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, soit près de 40 % de plus que le montant de 15 990 \$ versé en 2015.

Nous mettons plus d'argent dans les poches des Canadiennes et des Canadiens à chaque étape de leur vie, de l'enfance à l'âge adulte, et jusqu'à la retraite. Nous avons mis en place une généreuse allocation supplémentaire pour les personnes qui travaillent à temps plein au salaire minimum, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, au titre de laquelle les parents qui travaillent recevront jusqu'à 2 739 \$ en 2024.

Grâce à la transformation générationnelle dans le filet de sécurité sociale du Canada, beaucoup plus de gens partout au pays ont aujourd'hui accès à des soins de santé améliorés et plus complets, incluant désormais les soins dentaires et une assurance médicaments, ce qui réduit les frais qu'ils ont à payer de leur poche.

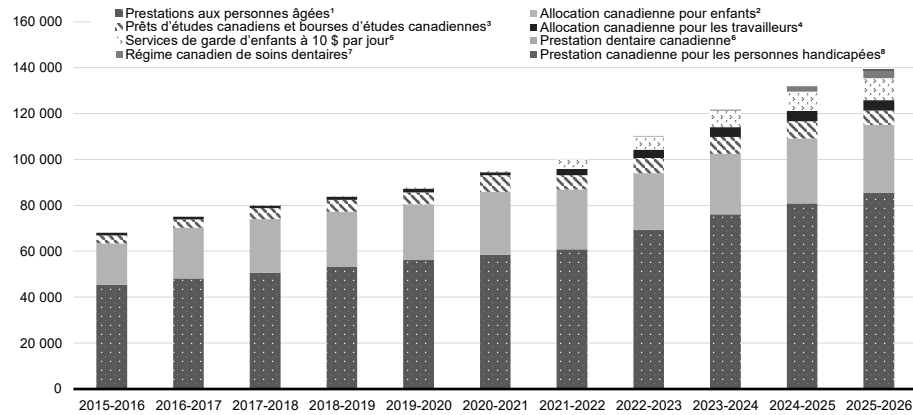
Faire des investissements importants qui améliorent la santé et la qualité de vie de la population canadienne n'est pas seulement une bonne politique sociale, c'est aussi une bonne politique économique. Le gouvernement permet aux personnes et aux familles qui travaillent d'avoir plus d'argent dans leurs poches afin d'épargner pour leur avenir, que ce soit en vue d'acheter leur première propriété, de rembourser leur prêt hypothécaire ou de payer les études de leurs enfants.

Ces investissements produiront des retombées pour la population canadienne. Les fonds investis dans le Régime canadien de soins dentaires réduiront de 1,8 milliard de dollars la somme consacrée chaque année par le système de soins de santé public au traitement d'urgences dentaires. Le système pancanadien de garde d'enfants à 10 \$ par jour profite pour sa part à près de 1 million d'enfants, ce qui permet à certaines familles d'économiser jusqu'à 14 300 \$ par enfant, par année.

## Graphique 1.1

### Investissements dans les prestations à la population canadienne, de 2015-2016 à 2025-2026

En millions de dollars



<sup>1</sup> Prestations versées aux personnes âgées conformément au tableau A1.8 pour la période de projection en cours avec les données antérieures dans le tableau 10 des Tableaux de référence financiers : prestation de la Sécurité de la vieillesse, déduction faite de l'impôt de récupération, du Supplément de revenu garanti et des allocations (y compris les rajustements comptables et d'autres rajustements mineurs, mais à l'exception des frais d'administration). Ces prestations sont représentées par la couche inférieure des colonnes pour les exercices allant de 2015-2016 à 2025-2026.

<sup>2</sup> Les chiffres jusqu'à 2022-2023 représentent les dépenses réelles, tandis que les chiffres à partir de 2023-2024 sont des prévisions. L'Allocation canadienne pour enfants a remplacé le régime antérieur de prestations pour enfants en juillet 2016. Cette prestation est représentée par la deuxième couche à partir du bas des colonnes pour les exercices allant de 2015-2016 à 2025-2026.

<sup>3</sup> Les données sont fournies par année scolaire, soit du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet. Les chiffres jusqu'à 2022-2023 représentent les dépenses réelles, tandis que les chiffres pour les exercices 2023-2024 à 2025-2026 sont des prévisions. Si aucune autre mesure stratégique n'est prise, les dépenses pour l'année scolaire 2025 baisseraient, tout comme les prêts et les bourses d'études canadiens reviendraient à leur valeur de référence. Ces prestations sont représentées par la troisième couche à partir du bas des colonnes pour les exercices allant de 2015-2016 à 2025-2026.

<sup>4</sup> Les chiffres jusqu'à 2022-2023 représentent les dépenses réelles, tandis que les chiffres à partir de 2023-2024 sont des prévisions. L'Allocation canadienne pour les travailleurs a remplacé la Prestation fiscale pour le revenu de travail en 2019. Cette prestation est représentée par la quatrième couche à partir du bas des colonnes pour les exercices allant de 2015-2016 à 2025-2026.

<sup>5</sup> Le financement des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour comprend tous les fonds, dont ceux destinés aux peuples autochtones, aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux membres des Forces armées canadiennes et à l'administration générale. Ce financement est représenté par la cinquième couche à partir du bas des colonnes pour les exercices allant de 2017-2018 à 2025-2026 (qui correspond à la couche supérieure des colonnes pour les exercices allant de 2017-2018 à 2021-2022).

<sup>6</sup> En ce qui concerne la Prestation dentaire canadienne, les chiffres sont des montants prévus dans le budget, pas des montants réels. Cette prestation est représentée par la couche supérieure de la colonne pour l'exercice 2022-2023, et par la deuxième couche à partir du haut pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025.

<sup>7</sup> En ce qui concerne le Régime canadien de soins dentaires, les chiffres sont des montants prévus dans le budget, pas des montants réels. Ils incluent les prestations et les frais d'administration. Ce financement est représenté par la couche supérieure des colonnes pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025, et par la deuxième couche à partir du haut pour l'exercice 2025-2026.

<sup>8</sup> Montants des prestations prévues par la loi publiés dans le budget de 2024, excluant les fonds réservés pour l'administration. Ce financement est représenté par la couche supérieure de la colonne pour l'exercice 2025-2026.



Figure 1.1

## Chronologie de l'instauration ou de la modification de certains programmes sociaux et de prestations



<sup>1</sup> La prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti a été augmentée pour les personnes âgées vivant seules en juillet 2016. L'augmentation de 10 % de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus a été mise en place en juillet 2022. Les montants continuent d'augmenter au fil du temps en raison de l'indexation automatique.

<sup>2</sup> Le montant de 680 \$ indiqué à l'égard de l'Allocation canadienne pour enfants dénote l'augmentation des prestations maximales pour l'année de prestations 2016-2017 pour un enfant de moins de 6 ans, par comparaison avec l'ancien système de prestations pour enfants (Prestation fiscale canadienne pour enfants, supplément de la Prestation nationale pour enfants et Prestation universelle pour la garde d'enfants).

### **13 800 \$ pour une famille comptant deux jeunes enfants en 2024**

Richard et Suzanne ont deux enfants de moins de six ans qui fréquentent un service de garde à 10 \$ par jour à Terre-Neuve-et-Labrador. Compte tenu de leur revenu familial de 80 000 \$, ils pourraient bénéficier en 2024 d'économies et d'autres prestations s'élevant à environ **13 800 \$**, en raison de la baisse des frais de garde d'enfants et grâce à l'Allocation canadienne pour enfants et au Régime canadien de soins dentaires pour leurs deux enfants.

Lorsque Richard et Suzanne deviendront à leur tour admissibles au Régime canadien de soins dentaires en 2025, la famille pourrait économiser environ 900 \$ de plus en frais dentaires.

### **19 500 \$ pour un ménage multigénérationnel en 2024**

Un ménage multigénérationnel de l'Ontario, composé de deux parents, de deux enfants à l'université, dont un en situation de handicap, et de deux grands-parents, tous deux de plus de 75 ans, pourrait bénéficier d'économies et d'autres prestations s'élevant à environ **19 500 \$** en 2024, et profiter bientôt d'un soutien supplémentaire :

- Environ **15 200 \$** pour les deux parents ayant un revenu d'emploi de 55 000 \$ et deux enfants adultes qui étudient à l'université à temps plein, dont un en situation de handicap. Ces montants supplémentaires découlent des améliorations apportées aux prêts et aux bourses d'études canadiens, au Régime canadien de soins dentaires et à l'Allocation canadienne pour les travailleurs.
- Environ **4 300 \$** pour les deux grands-parents, qui ont un revenu de 52 000 \$ en 2024, en raison de la hausse de 10 % des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus et du Régime canadien de soins dentaires.

Une fois que les parents et l'étudiant sans handicap seront admissibles au Régime canadien de soins dentaires en 2025, la famille pourrait épargner 2 500 \$ de plus en frais de soins dentaires. De plus, quand l'étudiant en situation de handicap commencera à toucher la prestation canadienne pour les personnes handicapées, la famille pourrait profiter d'un montant supplémentaire de 2 400 \$ entre juillet 2025 et juillet 2026.

La transformation du filet de sécurité sociale du Canada repose sur les investissements records du gouvernement fédéral. En 2025-2026, le gouvernement fédéral investira près de 140 milliards de dollars dans une série de prestations et de programmes sociaux clés, comparativement à seulement 68 milliards de dollars en 2015-2016, où la population canadienne n'avait pas accès à certaines de ces prestations essentielles. De plus, le gouvernement fédéral verse près de 69 milliards de dollars en 2024-2025 pour financer les services sociaux gérés par les provinces et les territoires dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Parallèlement à un filet de sécurité sociale plus solide, les gens ont également besoin de plus de logements abordables. Plus tôt cette année, dans le budget de 2024 et le Plan du Canada sur le logement, le gouvernement lançait un effort pancanadien concerté visant à construire 4 millions de nouveaux logements et à rendre le logement plus abordable. Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement décrit les progrès qu'il réalise en vue de remplir ces engagements et présente de nouvelles mesures pour construire plus de logements et réduire le coût de l'accession à la propriété et des loyers.

Depuis le printemps, le gouvernement a pris de nouvelles mesures pour protéger les locataires, rendre les prêts hypothécaires plus abordables, réduire les formalités administratives et équilibrer le rythme de l'immigration avec l'offre de logements.

Nos efforts se traduisent déjà par une amélioration du marché du logement.

Grâce au plan économique financièrement responsable du gouvernement, la Banque du Canada est parvenue à ramener l'inflation à l'intérieur de sa fourchette cible et a pu mener le cycle mondial de réduction des taux d'intérêt, en procédant elle-même à cinq baisses de taux cette année. La diminution des taux d'intérêt allège les paiements hypothécaires mensuels, donnant ainsi un répit des plus nécessaires. Chaque baisse de 0,25 % du taux d'intérêt pratiquée par la Banque du Canada permet de faire économiser près de 2 000 \$ par année aux titulaires d'un prêt hypothécaire à taux variable sur une propriété de prix moyen à Toronto ou Vancouver. Ces baisses de taux permettent aussi aux constructeurs d'obtenir du financement à coût inférieur et ainsi de construire plus de logements.

De plus, nous faisons diminuer le coût des achats quotidiens pour qu'un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens puissent épargner et investir dans une propriété. Ces économies proviennent d'une baisse des frais bancaires, d'une réduction des frais cachés, de forfaits de cellulaires moins chers et de nouveaux comptes d'épargne libre d'impôt, comme le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété, qui aide déjà près de 1 million de personnes à épargner pour leur première mise de fonds. Les mesures prises par le gouvernement fédéral produisent déjà des résultats au bénéfice de la population canadienne : les mises en chantier dépassent leur niveau d'avant la pandémie et, selon des données récentes, les loyers demandés aux nouveaux locataires commencent à baisser dans les grandes villes après une hausse très marquée au cours des trois années précédentes.

Mais il faut encore en faire plus. Nous avons établi les fondements qui permettront de réduire les coûts du logement et des produits essentiels. Nous aidons les gens de la classe moyenne à garder une plus grande part de leurs chèques de paye. Nous réduisons le coût de la vie au quotidien pour la population canadienne et, comme l'indique en détail le chapitre 2, nous investissons dans des industries prometteuses qui feront augmenter les salaires

et créeront plus de bons emplois mieux payés. En réduisant les dépenses quotidiennes des Canadiennes et des Canadiens, tout en investissant pour faire augmenter les salaires, nous bâtissons un Canada plus équitable où chaque génération peut réussir.

## 1.1 Plus d'argent dans vos poches

Depuis 2015, nous avons pris des mesures pour réduire le coût de la vie et permettre aux gens d'avoir plus d'argent dans leurs poches. Ces mesures consistent notamment à investir dans un système pancanadien de garde d'enfants à 10 \$ par jour et à offrir une couverture dentaire à 3 millions de personnes qui n'étaient pas assurées au pays, nombre qui ira jusqu'à 9 millions de personnes en 2025. De plus, nous avons instauré la prestation canadienne pour les personnes handicapées, bonifié le Régime de pensions du Canada et augmenté le montant des prestations de la Sécurité de la vieillesse pour les personnes âgées de 75 ans et plus.

Poursuivant sur cette lancée, le gouvernement annonce dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024* d'autres mesures pour remédier à la hausse du coût de la vie. Parmi les mesures visant à réduire le coût de la vie, le gouvernement offre un congé de taxe pour l'ensemble de la population canadienne et déploie des efforts pour lutter contre les frais cachés qui gonflent le prix des achats quotidiens, pour rendre les services bancaires plus abordables et pour renforcer la concurrence, particulièrement dans le secteur de l'épicerie. Par ailleurs, plus de gens vivant dans les communautés rurales auront droit au supplément rural de 20 % de la Remise canadienne sur le carbone, tandis que le nécessaire sera fait pour que les bénéficiaires de la prestation canadienne pour les personnes handicapées ne voient pas leurs autres prestations baisser. Toutes ces initiatives s'inscrivent dans le plan économique du gouvernement visant à aider les membres de la classe moyenne à garder plus d'argent dans leurs poches.

### **Offrir un congé de taxe à toute la population canadienne**

Le gouvernement ne peut pas fixer les prix à la caisse, mais il peut mettre plus d'argent dans les poches des Canadiennes et des Canadiens. Le 27 novembre 2024, afin d'aider les gens à se procurer ce dont ils ont besoin et à économiser pour ce dont ils ont envie, le gouvernement fédéral a présenté la *Loi concernant un congé fiscal pour l'ensemble des Canadiens*, qui vient de recevoir la sanction royale. La Loi prévoit un congé de taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) pendant deux mois sur les produits essentiels des Fêtes, comme l'épicerie, les repas au restaurant, certaines boissons, les collations, les vêtements pour enfants et certains articles cadeaux.

« [...] l'allègement de la TPS/TVH stimulera les dépenses. BMO Economics a révisé ses prévisions de croissance à la hausse pour le PIB au premier trimestre, les faisant passer de 1,7 % à 2,5 % [...] »

[TRADUCTION]

- Benjamin Reitzes, économiste de BMO  
21 novembre 2024

Du 14 décembre 2024 au 15 février 2025, la *Loi concernant un congé fiscal pour l'ensemble des Canadiens* permettra de véritablement réduire les prix à la caisse en éliminant la taxe sur les articles suivants :

- aliments préparés, tels que les repas préparés et salades préparées, les plateaux de légumes et les sandwichs;
- repas au restaurant, qu'ils soient en salle à manger, à emporter ou livrés;
- collations, y compris les croustilles, les bonbons et les barres tendres;
- bière, vin et cidre;
- boissons alcoolisées préparées qui ne contiennent pas plus de 7 % d'alcool;
- vêtements et chaussures pour enfants, sièges de voiture et couches;
- jeux pour enfants, tels que les jeux de société, les poupées et les consoles de jeux vidéo;
- livres, journaux imprimés et casse-tête pour tous les âges;
- sapins de Noël et arbres décoratifs semblables.

Selon les estimations, l'élimination pendant deux mois de la TPS/TVH sur ces produits admissibles procurera un allègement fiscal fédéral de 1,6 milliard de dollars en 2024-2025.

### **Économiser jusqu'à 300 \$ sur 2 000 \$ de produits essentiels des Fêtes**

Une famille qui dépense 2 000 \$ en produits admissibles, comme des vêtements, chaussures et jouets pour enfants, des couches, des livres, des collations pour la maison ou des repas au restaurant, **paierait 100 \$ de TPS en moins au cours de cette période de deux mois.**

Dans les provinces où la composante provinciale a maintenant été retirée à l'égard des produits admissibles, les économies réalisées seront encore plus grandes. Par exemple, en Ontario, un panier de produits admissibles de 2 000 \$ permettrait de réaliser **des économies de TVH pouvant atteindre 260 \$.** **À Terre-Neuve-et-Labrador, les économies réalisées pourraient atteindre 300 \$.**

## Assurer des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour

Depuis qu'il a été annoncé dans le budget de 2021, le système pancanadien de garde d'enfants à 10 \$ par jour soutenu par le gouvernement fédéral a donné des résultats concrets : il a mis plus d'argent dans les poches des familles de la classe moyenne et a aidé de nombreux parents, en particulier les mères, à concilier carrière et famille. Depuis, plusieurs étapes importantes ont été franchies :

- ✓ Au 1<sup>er</sup> avril 2024, huit provinces et territoires assuraient des services de garde réglementés à un tarif moyen de 10 \$ par jour ou moins, un objectif atteint beaucoup plus tôt que prévu, tandis que toutes les autres provinces avaient réduit les frais de 50 %.
- ✓ Au Québec, chef de file en matière de services abordables de garde d'enfants depuis 1997, les investissements fédéraux permettent la création de plus de 30 000 nouvelles places en garderie.
- ✓ En date de septembre 2024, ce sont au total 125 000 nouvelles places en garderie à 10 \$ par jour qui avaient été créées ou sont en voie d'être créées grâce au financement du gouvernement fédéral. L'objectif de 250 000 nouvelles places abordables est en bonne voie d'être atteint d'ici mars 2026. Cela représente une hausse de 27 % du nombre de places en services de garde réglementés par rapport à 2021.
- ✓ 35 000 places abordables ont été créées pour de jeunes enfants autochtones dans 463 services de garde d'enfants des communautés inuites et des Premières Nations, 341 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves et 134 programmes d'aide préscolaire aux Autochtones de communautés urbaines et du Nord.

En tout, depuis 2021, le gouvernement fédéral a engagé plus de 34,2 milliards de dollars, auxquels s'ajoute un financement continu de 9,2 milliards de dollars, dans les services de garde d'enfants abordables. Les provinces et les territoires doivent maintenant exécuter leur part du marché.

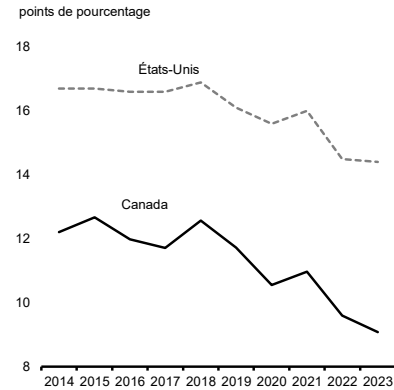
Poursuivant sur cette lancée, dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé le Programme de prêts pour l'expansion des services de garde, ainsi qu'une formation accrue en éducation de la petite enfance, afin de créer encore plus de places en garderie et d'aider encore plus de familles à en bénéficier. Les parents, en particulier les mères, ne devraient pas avoir à choisir entre fonder une famille et avoir une carrière, où qu'ils vivent au pays.

Dans le budget de 2024, le gouvernement a aussi annoncé que les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance qui travaillent dans des communautés rurales et éloignées pourront obtenir une exonération de remboursement d'une partie de leur prêt d'études canadiens. Depuis que la mesure législative nécessaire à cette fin a reçu la sanction royale au printemps 2024, le travail a été entrepris en vue de modifier le règlement pour y ajouter l'exonération de remboursement pour le personnel éducatif de la petite enfance d'ici l'automne 2025.

## Augmenter les revenus des jeunes familles

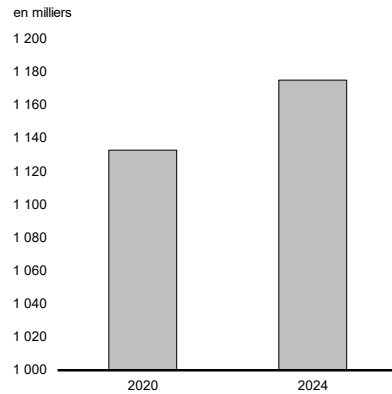
Les investissements du gouvernement dans des services de garde d'enfants à 10 \$ par jour portent déjà leurs fruits et favorisent la prospérité à long terme du Canada et de sa population, tout en aidant un plus grand nombre de mères à participer pleinement à l'économie. De 2014 à 2023, l'écart entre le taux d'activité des mères et celui de l'ensemble de la population s'est rétréci pour passer de 12 points de pourcentage à 9 points de pourcentage. À ce chapitre, l'avantage du Canada par rapport aux États-Unis a ainsi augmenté pour s'établir à 5 points de pourcentage.

**Graphique 1.2**  
**Écart du taux d'activité entre les femmes ayant de jeunes enfants et l'ensemble de la population (de 25 à 54 ans)**



*Nota* – Le dernier point de données correspond à 2023. Les jeunes enfants sont les enfants de moins de 6 ans.  
 Sources : Statistique Canada, Bureau of Labor Statistics, Haver Analytics

**Graphique 1.3**  
**Nombre de femmes ayant de jeunes enfants sur le marché du travail (de 25 à 54 ans)**



*Nota* – Le point de données de 2024 est indiqué à titre préliminaire.  
 Source : Statistique Canada

Tableau 1.1

### Des économies allant jusqu'à 14 300 \$ en frais d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) chaque année pour les familles

Province / territoire	Progrès en vue de réduire les frais à 10 \$ par jour	Réduction des frais quotidiens pour les parents à ce jour	Financement fédéral (2021-2026) <sup>1</sup>	Nouvelles places créées ou en cours de création <sup>2</sup>	Nouvelles places à créer d'ici 2026 <sup>3</sup>	Économies par enfant en 2024 (brutes, maximales) <sup>4</sup>
<b>Ont.</b>	50 % (déc. 2022)	24 \$	10,24 G\$	25 500	76 700	8 500 \$
<b>Qc<sup>5</sup></b>	9,10 \$ par jour (janv. 2024) <sup>6</sup>	s.o.	5,96 G\$	s.o.	37 000	s.o.
<b>N.-É.</b>	50 % (déc. 2022)	15 \$	605 M\$	1 691	9 500	6 000 \$
<b>N.-B.</b>	50 % (juin 2022)	17,18 \$	492 M\$	1 092	3 400	3 600 \$
<b>Man.</b>	Objectif atteint (avril 2023)	12,27 \$	1,2 G\$	1 699	23 000	2 800 \$
<b>C.-B.</b>	50 % (déc. 2022)	25 \$	3,21 G\$	10 000	30 000	6 600 \$
<b>Î.-P.-É.</b>	Objectif atteint (janv. 2024)	10 \$	118 M\$	459	452	4 170 \$
<b>Sask.</b>	Objectif atteint (avril 2023)	20 \$	1,1 G\$	5 217	28 000	6 900 \$
<b>Alb.</b>	15 \$ par jour (janv. 2024)	28 \$	3,8 G\$	13 655	68 700	13 700 \$
<b>T.-N.-L.</b>	Objectif atteint (janv. 2023)	29 \$	306 M\$	109	5 895	6 300 \$
<b>T.N.-O.</b>	Objectif atteint (avril 2024)	34 \$	51 M\$	70	300	9 120 \$
<b>Yn</b>	Objectif atteint (avant 2021)	-	42 M\$	294	110	8 400 \$
<b>Nt</b>	Objectif atteint (déc. 2022)	27 \$	66 M\$	32	238	14 300 \$

<sup>1</sup> Montants initiaux estimatifs du financement lors de la signature des ententes bilatérales relatives au système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Le montant réel du financement est rajusté annuellement en fonction de la part de chaque province et territoire dans la population d'enfants âgés de 0 à 12 ans au Canada.

<sup>2</sup> Nombre total de places créées dans chaque province ou territoire depuis 2021-2022, selon les rapports annuels produits par les provinces et les territoires.

<sup>3</sup> Engagements à l'égard de la création de places en garderie figurant dans les ententes bilatérales signées à l'origine par les provinces et les territoires.

<sup>4</sup> Les économies estimatives pour l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador et les Territoires du Nord-Ouest sont des estimations des provinces des territoires. Les autres économies qui ont été calculées (Manitoba, Yukon et Nunavut) sont des estimations d'Emploi et Développement social Canada fournies à titre indicatif seulement. Les économies sont estimées par rapport aux frais de 2019, sauf la province ou le territoire a fourni des données plus à jour. Toutes les estimations sont fondées sur les frais déboursés par les parents. Les économies réelles pour les familles varieront en fonction de facteurs tels que les frais réels payés avant les réductions, méthodes et les données utilisées par les provinces et les territoires pour le calcul des économies estimatives peuvent varier.

<sup>5</sup> Compte tenu du système de garde des jeunes enfants abordable bien établi du Québec, le gouvernement fédéral a conclu une entente asymétrique avec le gouvernement du Québec, qui permettra de futures améliorations du système d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province, dans le cadre duquel les parents profitant de places subventionnées à contribution réduite paient déjà un tarif unique de moins de 10 \$ par jour. Le Québec peut se servir du financement versé à l'appui de ses priorités relatives aux services directs aux familles. La province s'est donné pour priorité d'accroître de plus de 37 000 le nombre de places subventionnées.

<sup>6</sup> Ce montant est indexé et peut augmenter au rythme de l'inflation ou selon le taux de croissance du coût des places subventionnées. Les parents d'enfants qui occupent des places non subventionnées ont droit à un crédit d'impôt remboursable pour les frais de garde d'enfants, qui couvre de 67 à 78 % de toutes les dépenses payées, en fonction du revenu familial, jusqu'à concurrence d'un maximum de dépenses admissibles de 43 \$ par jour, en 2023.



## Rendre plus généreux le supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone

La Remise canadienne sur le carbone retourne les produits de la redevance sur les combustibles directement aux Canadiennes et aux Canadiens dans les provinces où cette redevance s'applique. Par exemple, cette remise peut atteindre 1 800 \$ pour une famille urbaine de quatre personnes en 2024-2025. Grâce au supplément rural de 20 %, une famille de quatre personnes vivant en milieu rural reçoit un montant supplémentaire pouvant atteindre 360 \$, portant sa remise à un total de 2 160 \$.

Le gouvernement fédéral reconnaît que les gens qui vivent dans des régions rurales et des petites communautés doivent souvent dépenser plus d'argent pour l'essence en raison de distances plus longues à parcourir et d'un accès limité à des moyens de transport de rechange, en plus d'autres besoins énergétiques accrus. Voilà pourquoi le supplément rural a doublé, passant de 10 % à 20 % en avril 2024.

Habituellement, les gens vivant à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) ont droit au supplément rural. Or, en raison du tracé des RMR, ce ne sont pas toutes les personnes vivant en milieu rural au Canada qui reçoivent le supplément rural qu'elles devraient pourtant pouvoir obtenir. Pour rendre plus de gens admissibles au supplément rural, le gouvernement s'est engagé, dans le budget de 2024, à mieux définir les régions rurales.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que plus de personnes au pays reçoivent le supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone en y rendant admissibles les gens vivant dans les régions rurales de recensement et dans les petits centres de population au sein des RMR, à compter d'avril 2025. Grâce à ce changement, 1,6 million de personnes de plus au pays recevront le supplément rural de 20 % l'année prochaine.

Tableau 1.2

### Nombre de nouveaux bénéficiaires admissibles au supplément rural de 20 % en 2025-2026<sup>1, 2</sup>

Alb.	Sask.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-É.	T.-N.-L.	Total
196 000	77 000	70 000	1 150 000	40 000	91 000	25 000	1 650 000

<sup>1</sup> La Remise canadienne sur le carbone est versée par ménage, plutôt que sur une base individuelle, à l'adulte qui produit sa déclaration de revenus en premier au sein du ménage.

<sup>2</sup> Étant donné que toutes les personnes qui habitent à l'Î.-P.-É. sont considérées comme vivant en région rurale, les montants de base de la Remise canadienne sur le carbone pour l'Î.-P.-É. comprennent le supplément rural.

Tableau 1.3

**Montants annuels de la Remise canadienne sur le carbone pour 2024-2025<sup>1,2</sup>**

	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.
Famille de quatre	1 800 \$	1 504 \$	1 200 \$	1 120 \$	760 \$	824 \$	880 \$	1 192 \$
Communauté rurales	2 160 \$	1 805 \$	1 440 \$	1 344 \$	912 \$	989 \$	880 \$	1 430 \$

<sup>1</sup> La Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Québec ont leur propre régime de tarification de la pollution par le carbone. Au Yukon et au Nunavut, tous les produits directs issus du régime fédéral sont remis au gouvernement du territoire concerné.

<sup>2</sup> Étant donné que toutes les personnes qui habitent à l'Î.-P.-É. sont considérées comme vivant en région rurale, les montants de base de la Remise canadienne sur le carbone pour l'Î.-P.-É. comprennent le supplément rural.

### ***20 % de plus pour un plus grand nombre de personnes vivant en milieu rural***

Jean, Micheline et leurs deux enfants habitent à Neebing, en Ontario, une petite municipalité qui fait partie de la région métropolitaine de recensement de Thunder Bay. En 2024-2025, la famille reçoit, tous les trois mois, 280 \$ au titre de la Remise canadienne sur le carbone, ce qui représente 1 120 \$ pour l'année. Puisque Neebing est considérée comme faisant partie d'une région rurale de recensement, la famille de Jean et Micheline deviendrait alors admissible au supplément rural. Elle toucherait ainsi un supplément de 20 % à compter d'avril 2025.

## **Renforcer la concurrence pour faire baisser les prix**

Pour les consommatrices et les consommateurs, une concurrence plus forte signifie des prix plus bas, de meilleurs services, et plus d'innovation sur le marché.

Au cours de la dernière année seulement, le gouvernement fédéral a mis en place les réformes les plus importantes depuis des décennies en ce qui a trait à la loi sur la concurrence et à la loi antitrust, qui aideront à faire ce qui suit :

- ✓ Mettre fin aux agissements de grandes entreprises, y compris d'épicerie, qui tirent profit de contrats de vente et de location à bail pour nuire à la concurrence.
- ✓ Mettre fin aux fusions anticoncurrentielles qui font monter les prix et limitent les choix de la population.
- ✓ Sévir contre les pratiques anticoncurrentielles des grandes entreprises en position dominante qui font grimper les prix.
- ✓ Mettre davantage l'accent sur les répercussions sur la main-d'œuvre dans l'analyse de la concurrence.

- ✓ Empêcher les fabricants de refuser de fournir les moyens de réparer des appareils d'une façon anticoncurrentielle.

## Sévir contre les frais cachés

Afin de mieux protéger les consommatrices et les consommateurs au Canada, le gouvernement fédéral a réalisé d'importantes avancées pour empêcher la publicité trompeuse et obliger les organismes fédéraux à renforcer la protection contre les frais cachés. Ces efforts continus permettront de faire diminuer les frais pour la population canadienne, et d'autres réductions suivront. Voici quelques-unes des mesures qui ont été prises :

- ✓ **Assurer le respect de la *Loi sur la concurrence*, dont les dispositions ont été renforcées, et défendre la population canadienne contre les frais cachés :** En septembre 2024, le Tribunal de la concurrence a tranché en faveur du Bureau de la concurrence contre Cineplex qui avait donné des indications de prix partiel en ajoutant des frais de réservation en ligne. Le Tribunal a ordonné à Cineplex de payer une sanction pécuniaire de plus de 38,9 millions de dollars.
- ✓ **Interdire certains frais dans le secteur des télécommunications :** Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) met en œuvre les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* à la suite du budget de 2024. Dorénavant, il sera interdit de facturer des frais supplémentaires aux personnes qui changent de fournisseur, et les fournisseurs de services devront informer les gens des forfaits disponibles avant la fin de leur contrat et leur fournir un moyen de modifier ou d'annuler facilement leur forfait en libre-service. La mise en œuvre de ces changements devrait être achevée en 2025. Le CRTC mènera par ailleurs des consultations en vue de renforcer ses codes de protection des consommatrices et des consommateurs, d'harmoniser les mesures de protection et de donner aux gens plus d'outils dans leurs interactions avec les entreprises de télécommunications.
- ✓ **Accroître la transparence des prix des forfaits de téléphonie :** Plus tôt cette année, le CRTC a annoncé qu'il prenait des mesures pour sévir contre les entreprises de télécommunications qui ne communiquent pas de façon transparente aux Canadiennes et aux Canadiens le véritable coût de leur forfait téléphonique. Le CRTC a demandé aux fournisseurs de démontrer de quelle manière ils offriront des forfaits d'itinérance internationaux abordables, et de faire preuve d'une transparence totale à l'égard de la clientèle quant à toute hausse de tarif, de manière à éviter toute surprise à la réception de la facture.

- ✓ **Plafonner les frais pour insuffisance de fonds** : Le gouvernement est en train de plafonner les frais pour insuffisance de fonds exigés par les banques. Un projet de règlement a été publié dans la partie I de la *Gazette du Canada*, le 16 novembre 2024, pour une période de consultation de 30 jours, qui se termine le 16 décembre 2024. Après réception des commentaires des Canadiennes et des Canadiens, le gouvernement publiera le règlement final au cours des prochains mois.
- ✓ **Éliminer les frais de sélection de sièges pour les familles** : Le gouvernement se prépare à modifier d'ici peu le *Règlement sur la protection des passagers aériens* afin de rendre obligatoire pour les compagnies aériennes d'assigner un siège aux enfants de moins de 14 ans à côté de l'adulte qui les accompagne, sans frais supplémentaires.
- ✓ **Rendre plus transparents les frais facturés par les transporteurs aériens** : L'Office des transports du Canada et l'industrie aérienne s'efforcent de rendre plus transparents les frais facultatifs facturés par les compagnies aériennes, entre autres pour l'enregistrement des bagages et les bagages de cabine, les repas, la sélection des sièges et les divertissements en vol. Il pourrait s'agir, par exemple, de s'assurer que les plateformes de réservation affichent tous les frais tôt dans le processus de réservation.

Le gouvernement fédéral demande aux provinces et aux territoires de sévir contre les frais cachés qui relèvent de leur compétence respective, puisque de nombreux domaines de la protection des consommateurs relèvent des provinces et des territoires, comme les billets de concert et d'événements sportifs. Il faut adopter une approche pancanadienne pour sévir contre les pratiques déloyales, comme les acteurs malveillants qui pratiquent des prix de revente exorbitants sur Ticketmaster ou StubHub.

## **Renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales**

Toutes les Canadiennes et tous les Canadiens devraient avoir accès à des aliments abordables, sains et produits localement. Cet accès est particulièrement important pour les ménages canadiens qui font face à l'insécurité alimentaire, et encore plus pour les populations vulnérables, comme les familles à faible revenu.

Pour améliorer la sécurité alimentaire et renforcer les chaînes d'approvisionnement alimentaire locales, le gouvernement a lancé le Fonds des infrastructures alimentaires locales, qui est dans sa deuxième phase, et le nouveau Fonds pour l'infrastructure alimentaire scolaire, dans le cadre d'une initiative de 62,9 millions de dollars annoncée dans le budget de 2024. Les deux fonds complètent le programme national d'alimentation scolaire annoncé dans le budget de 2024. Ce programme, qui fournira 1 milliard de dollars, garantira que 400 000 enfants de plus ont les repas sains dont ils ont besoin pour réussir.

Par l'intermédiaire du Fonds des infrastructures alimentaires locales, le gouvernement aide les communautés à construire les infrastructures dont elles ont besoin pour la production locale d'aliments, comme des jardins et des serres communautaires. Ce fonds permet aussi aux communautés d'acheter de l'équipement pour transformer, distribuer et entreposer des aliments, puis de les transporter vers les marchés. Depuis son lancement en 2019, le Fonds des infrastructures alimentaires locales a investi plus de 65 millions de dollars dans plus de 1 100 projets partout au Canada.

Le nouveau Fonds pour l'infrastructure alimentaire scolaire aide les organisations communautaires à mettre en œuvre des programmes d'alimentation scolaire par des investissements dans des infrastructures et de l'équipement qui augmentent la capacité de production, de transformation, d'entreposage et de distribution d'aliments destinés aux écoles. Par exemple, le financement peut servir à moderniser des cuisines centrales et à servir plus de repas composés d'aliments produits localement.

## **Mettre en place des services bancaires axés sur les consommateurs**

Pour donner à la population un accès aux outils les plus novateurs dans le domaine des services financiers et bancaires, le gouvernement a annoncé l'établissement du Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs dans le budget de 2024 et a adopté en juin 2024 la *Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs*. Cette loi inclut non seulement les éléments fondamentaux entrant dans son champ d'application, mais aussi des normes techniques. De plus, elle désigne l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) comme organisme responsable.

L'échange en toute sécurité des données financières des personnes et des petites entreprises est l'une des grandes priorités du Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs.

À titre d'exemple, le Cadre permettra aux locataires de déclarer, en toute sécurité, leur historique de loyers payés à temps pour renforcer leur cote de crédit. Ils pourront ainsi obtenir un prêt hypothécaire plus facilement, et peut-être même à un taux d'intérêt inférieur. De plus, le Cadre favorisera l'élaboration d'outils et d'applications de budgétisation améliorés, qui permettront aux gens de mieux gérer leurs dépenses, de respecter leur budget et d'améliorer leur situation financière.

- ▶ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de présenter un projet de loi concernant les éléments restants du Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs, notamment l'accréditation et les règles communes. Le projet de loi aurait les effets suivants :

- Permettre à la ministre des Finances de désigner une autorité provinciale ou territoriale pour superviser certaines dispositions visant une institution définie ou une catégorie d'institutions lorsque certaines conditions sont remplies.
  - Établir un comité consultatif permanent fédéral-provincial-territorial, pour informer le commissaire adjoint principal du travail que fait l'ACFC en ce qui concerne l'administration et la mise en œuvre du Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs.
  - Assurer une solide surveillance du Cadre du point de vue de la sécurité nationale et protéger les renseignements financiers des Canadiennes et des Canadiens contre des acteurs hostiles.
- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce également qu'il s'engage à lancer le Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs au début de 2026.
- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de verser à l'ACFC 44,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, selon la comptabilité de caisse, pour mettre en œuvre le Cadre canadien des services bancaires axés sur les consommateurs, y compris en préparant une campagne de sensibilisation publique sur les services bancaires axés sur les consommateurs et en créant un registre public des banques, des coopératives de crédit, des fournisseurs de technologie financière et d'autres services financiers qui participent au Cadre.

### ***Les loyers payés à temps améliorent la cote de crédit et facilitent l'obtention d'un prêt hypothécaire***

Fatima et Ahmed, un jeune couple de Vancouver, louent un appartement depuis trois ans et épargnent pour acheter leur première habitation. Ils paient leur loyer à temps chaque mois, mais leurs cotes de crédit respectives ne leur permettent pas de se qualifier pour un prêt hypothécaire. Une fois que l'offre de services bancaires axés sur les consommateurs sera complètement en place, Fatima et Ahmed pourront déclarer en toute sécurité leur historique de paiement de loyers aux agences d'évaluation du crédit et ainsi améliorer leurs cotes de crédit. Cette façon de faire les aidera à obtenir un prêt hypothécaire pour acheter leur première maison, peut-être même à un taux plus bas.

### ***De nouveaux outils pour aider les gens à faire leur budget***

Nina, qui a récemment obtenu un diplôme universitaire, s'emploie à rembourser ses prêts d'études canadiens sans intérêt et la marge de crédit qu'elle a contractée pendant qu'elle était aux études. Bien qu'elle ait réalisé des progrès à cet égard, elle a du mal à avoir un portrait clair de sa situation financière. Lorsque de nouveaux outils novateurs seront offerts dans le secteur des services bancaires, Nina aura la possibilité de partager, en toute sécurité, le solde de son compte bancaire et les données sur ses opérations avec une application accréditée en établissement de budget.

Il lui sera ainsi plus facile d'établir avec exactitude son budget et de suivre ses dépenses de près, en étant avisée par une notification si ses dépenses dépassent son budget. De cette façon, elle pourra réorienter ses dépenses pour atteindre son objectif, c'est-à-dire rembourser ses prêts d'études. Comme elle pourra plus facilement consulter ses renseignements financiers, Nina aura les outils pour respecter son budget, économiser des frais d'intérêt sur sa marge de crédit et se désendetter plus rapidement.

## **Améliorer l'offre de comptes bancaires à frais modiques et sans frais**

Le gouvernement fédéral et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) ont négocié avec les plus grandes banques du Canada des ententes modernisées au sujet de comptes bancaires à frais modiques et sans frais. En incluant davantage d'éléments de services bancaires en ligne, ces ententes modernisées constituent une avancée par rapport aux ententes déshabituées qui étaient en place. Les comptes bancaires à 4 \$ par mois, accessibles à toute la population canadienne, et à 0 \$ par mois, qui sont maintenant offerts à plus de groupes, sont maintenus.

Dans le cadre des nouvelles ententes, tant pour les comptes à 0 \$ que pour ceux à 4 \$, le nombre d'opérations par carte de débit gratuites par mois augmente de 50 %, et passe ainsi de 12 à 18. Des méthodes de paiements modernes et gratuites sont aussi offertes, notamment les virements électroniques Interac.

Plus de groupes sont maintenant admissibles au compte à 0 \$ par mois, dont les personnes ayant la résidence permanente ou temporaire ainsi que les personnes réfugiées durant leur première année au Canada. De plus, les banques qui ont signé les ententes modernisées devront élargir l'admissibilité aux comptes à 0 \$ par mois à au moins un des groupes suivants :

- les Autochtones;
- les personnes admissibles au certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- les bénéficiaires d'aide sociale de certains programmes territoriaux ou provinciaux.

À ce jour, au moins 13 banques, y compris les six principales banques du Canada, ont signé l'engagement. Les banques qui adhèrent à cet engagement commenceront à offrir un service modernisé de comptes à 0 \$ et à 4 \$ d'ici le 1<sup>er</sup> décembre 2025. L'ACFC s'assurera que les banques respectent les nouvelles ententes.

## **Faire de la production automatique de déclarations de revenus une réalité**

Près de 20 % des Canadiennes et des Canadiens ayant un revenu inférieur à 20 000 \$ ne produisent pas de déclaration de revenus. Ces personnes ne touchent donc pas bon nombre des importantes prestations fédérales auxquelles elles sont admissibles, par exemple l'Allocation canadienne pour enfants et le crédit pour la TPS. Le gouvernement veut aider les personnes à faire face au coût de la vie en veillant à ce qu'elles touchent les prestations auxquelles elles ont droit.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) travaille à simplifier la production des déclarations de revenus. Par exemple, le service Déclarer simplement par téléphone permet aux gens de produire leur déclaration de revenus en répondant à quelques courtes questions au téléphone et de donner leur consentement pour qu'une déclaration exacte soit automatiquement produite en leur nom. Suivant l'engagement annoncé dans le budget de 2023, le service Déclarer simplement par téléphone sera offert à 2 millions de personnes d'ici 2025.



En février 2024, l'ARC a fait passer de 700 000 à 1,5 million le nombre d'invitations prévu au départ pour le service Déclarer simplement par téléphone. En date du 3 novembre 2024, 93 % des personnes invitées à utiliser le service avaient produit une déclaration de revenus et recevaient, au total, 3 milliards de dollars en prestations et en crédits, notamment :

- ✓ plus de 1,4 milliard de dollars en versements de l'Allocation canadienne pour enfants;
- ✓ un peu plus de 115 millions de dollars en versements de l'Allocation canadienne pour les travailleurs;
- ✓ environ 490 millions de dollars en versements du crédit pour la TPS;
- ✓ près de 451 millions de dollars en versements de la Remise canadienne sur le carbone;
- ✓ plus de 535 millions de dollars en prestations provinciales et territoriales dont l'ARC gère le versement.

Au titre des engagements annoncés dans le budget de 2023, l'ARC a également dirigé le lancement d'un nouveau service de production automatique destiné aux personnes à faible revenu qui n'ont jamais produit de déclaration de revenus ou dont l'historique des déclarations de revenus n'est pas complet. Beaucoup de personnes ne touchent pas les prestations auxquelles elles ont droit parce qu'elles ne produisent pas de déclaration de revenus ou parce que l'historique de leurs déclarations de revenus est incomplet.

Bien qu'à leur début ces programmes aient connu du succès, le temps est venu pour le Canada d'accélérer la modernisation de la façon dont les Canadiennes et les Canadiens produisent leur déclaration de revenus et de faire en sorte que les services de production des déclarations de revenus, inutilement compliqués et coûteux, deviennent chose du passé. Bon nombre de pays se sont déjà tournés vers la production automatique complète des déclarations de revenus. Le gouvernement fédéral lance la deuxième phase des travaux visant à progresser vers la production automatique généralisée des déclarations de revenus au Canada.

- Afin de mettre en œuvre un service de production automatique de déclarations de revenus, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il prend les mesures suivantes :
- Légiférer pour autoriser l'ARC à produire automatiquement une déclaration de revenus au nom de certaines personnes à faible revenu à l'aide des renseignements dont elle dispose dès l'année d'imposition 2025. Les personnes admissibles recevraient donc une déclaration de revenus préremplie à partir des données de l'ARC et seraient invitées à passer en revue ces renseignements et à les modifier au besoin, ou à se retirer du processus de production automatique. Dans les cas où la personne ne se retire pas du processus, la déclaration de revenus sera produite en son nom par l'ARC, ce qui permettra à plus de Canadiennes et de Canadiens de recevoir leurs prestations. Tout sera mis en œuvre pour que les personnes concernées aient la possibilité de modifier leur déclaration de revenus ou de se retirer du processus si elles le souhaitent.
  - Étudier la possibilité d'élargir la production automatique des déclarations de revenus aux Canadiennes et aux Canadiens de la classe moyenne et dont la situation fiscale est simple. Cette catégorie pourrait comprendre les personnes qui ne produisent pas leur déclaration de revenus ou dont l'historique de production est incomplet et qui ne se prévalent pas de la plupart des déductions ou des prestations auxquelles elles ont droit. La mesure pourrait aussi viser une famille à revenu modeste qui n'a pas les moyens de payer pour un service de production.
  - Évaluer les moyens d'améliorer l'accès de la population canadienne à des logiciels gratuits pour préparer des déclarations de revenus en ligne, car souvent, il n'est pas nécessaire de payer un spécialiste en déclarations de revenus ou d'acheter un logiciel en ligne pour le faire, surtout pour les personnes dont la situation fiscale est simple et sans particularités.
  - Proposer de modifier la *Loi sur l'Agence du revenu du Canada* afin que les responsabilités du ministre du Revenu national incluent la simplification et l'automatisation de la production des déclarations de revenus des particuliers au Canada.

### ***Mettre plus d'argent dans les poches d'un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens***

Célibataire et père de deux jeunes enfants, Jonathan loue un appartement à Sault Ste. Marie et son emploi à temps partiel lui procure un revenu de 15 000 \$. Comme il n'a jamais produit de déclaration de revenus, il passe à côté de généreuses prestations fédérales, et possiblement provinciales, comme l'Allocation canadienne pour enfants, l'Allocation canadienne pour les travailleurs, la Remise canadienne sur le carbone, le crédit pour la TPS, la Prestation ontarienne pour enfants, la prestation Trillium de l'Ontario, et peut-être d'autres prestations qui mettraient plus d'argent dans ses poches.

Avec un système de production automatique de déclarations de revenus, Jonathan recevrait une déclaration de revenus préremplie de l'ARC et serait invité à produire sa déclaration au moyen d'une méthode simplifiée. Il lui resterait à fournir quelques détails, comme le coût de son loyer, et l'ARC veillerait à ce qu'il reçoive toutes les prestations auxquelles il a droit. S'il ne répond pas, l'ARC utiliserait les renseignements qui figurent à son dossier fiscal pour remplir et produire sa déclaration de revenus en son nom.

Après avoir produit sa toute première déclaration de revenus, avec l'aide de l'ARC, Jonathan reçoit des prestations totalisant environ 27 000 \$.

Le nouveau processus automatique et gratuit de l'ARC lui permettrait d'économiser jusqu'à 100 \$ en lui évitant d'avoir recours aux services d'une entreprise de préparation de déclarations de revenus.

L'ARC a mis sur pied un groupe consultatif qui fournira des commentaires et des conseils sur la mise en œuvre de la production automatique de déclarations de revenus. En outre, le gouvernement consultera la population canadienne et les partenaires autochtones pour veiller à ce que cette mesure permette à plus de personnes de recevoir les prestations auxquelles elles ont droit. La possibilité pour les gens de se retirer du processus de production automatisée des déclarations de revenus de l'ARC demeure une préoccupation centrale tout au long de l'élaboration de ce système.

## **Sévir contre les prêts à conditions abusives**

Les prêteurs à conditions abusives peuvent profiter des gens les plus vulnérables en imposant des taux d'intérêt et de remboursement élevés pour maintenir les personnes qui empruntent dans un cycle d'endettement. Ce sont les personnes à faible revenu, les personnes ayant un historique de crédit limité ou celles qui viennent d'arriver au Canada qui recourent de façon disproportionnée à ces prêts à taux d'intérêt élevé qui accélèrent les cycles d'endettement.

Afin de protéger les Canadiennes et les Canadiens à risque sur le plan financier, le gouvernement a pris une série de mesures pour sévir contre les prêteurs à conditions abusives. Dans le budget de 2023, il annonçait qu'il réduirait le taux d'intérêt criminel afin de le faire passer d'un taux annuel en pourcentage (TAP) équivalant à 48 % à un TAP de 35 %, et qu'il plafonnerait le coût des prêts sur salaire à 14 \$ par tranche de 100 \$ empruntés. Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral a intensifié ses efforts pour sévir contre les prêts à conditions abusives en proposant des modifications au *Code criminel* afin de renforcer l'application du taux d'intérêt criminel. Le gouvernement a également annoncé dans le budget de 2024 le lancement de travaux avec les provinces et les territoires pour harmoniser et améliorer la protection du consommateur dans l'ensemble du Canada.

L'assurance-crédit, offerte dans le cadre d'un prêt sur salaire, s'ajoute aux coûts déjà élevés du prêt, et ce, bien souvent sans réellement procurer d'avantage à la personne qui emprunte. Certaines provinces interdisent déjà la vente d'une assurance-crédit en combinaison avec un prêt sur salaire et estiment que cette interdiction constitue une pratique exemplaire. En août 2024, le gouvernement a tenu des consultations sur plusieurs modifications proposées au *Code criminel*, notamment l'interdiction de vendre une assurance-crédit liée à un prêt sur salaire, l'imposition d'une durée de remboursement minimale de 42 jours pour les conventions de prêt sur salaire et l'obligation pour les prêteurs d'accepter le remboursement en versements.

- Pour protéger les personnes vulnérables au pays, le gouvernement annonce, dans l'*Énoncé économique de l'automne 2024*, son intention de modifier l'exemption relative aux prêts sur salaire dans le *Code criminel* afin d'interdire la vente d'une assurance-crédit liée à un prêt sur salaire.
- Pour rendre les calendriers de remboursement plus faciles à gérer et diminuer les risques de défaut de paiement, le gouvernement annonce dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* son intention de modifier l'exemption relative aux prêts sur salaire dans le *Code criminel* afin d'exiger une durée minimale de 42 jours pour les conventions de prêt sur salaire et d'exiger que les prêteurs acceptent le remboursement en versements. Il accordera 12 mois à l'industrie pour qu'elle se conforme aux nouvelles conditions.

## Pénaliser les pratiques abusives dans le secteur du redressement financier

Les Canadiennes et les Canadiens qui sont dans une situation financière difficile et qui sont surendettés s'attendent à recevoir des conseils fiables en matière de redressement financier et y ont droit.

Or, des conseillers en redressement financier sans titre professionnel, aussi appelés « générateurs de listes de clients potentiels », trompent les emprunteurs vulnérables et les dirigent vers le processus de proposition de consommateur ou de faillite en échange d'un paiement. Ces individus s'affichent à tort comme des syndic autorisés en insolvabilité régis par le Bureau du surintendant des faillites, alors qu'ils ne détiennent en fait aucun titre professionnel.

Ces acteurs incitent parfois les gens à déposer une proposition de consommateur ou à déclarer faillite sans pour autant leur expliquer toutes les conséquences d'une telle décision. Les procédures d'insolvabilité, lorsqu'elles ne sont pas nécessaires, peuvent exposer les personnes à des frais et à des amendes inutiles, en plus de perpétuer le cycle d'endettement.

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonçait son intention d'agir davantage en amont pour protéger les personnes les plus à risque sur le plan financier contre les « générateurs de listes de clients potentiels », limiter le risque de cycles d'endettement néfastes et aider les Canadiennes et les Canadiens à garder une plus grande partie de leur argent dans leurs poches.

- Pour protéger les gens contre les conseillers en insolvabilité non autorisés qui pourraient mal les orienter, le gouvernement annonce, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, son intention d'ajouter des recours civils, y compris la restitution, en cas de non-respect de certaines dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, et de porter l'amende pénale maximale en cas de non-respect de certaines dispositions de cette loi de 5 000 \$ à 100 000 \$ pour les personnes physiques et à 1 million de dollars pour les personnes morales.

## Offrir des pensions plus généreuses aux personnes âgées

Les régimes de retraite publics du Canada constituent l'assise d'une retraite sûre et confortable pour l'ensemble des personnes au pays. Indexés à l'inflation, le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime des rentes du Québec, ainsi que la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, évoluent au même rythme que le coût de la vie afin que plus de sept millions de personnes âgées puissent en bénéficier cette année et maintenir leur pouvoir d'achat pendant toute leur retraite.

Cette année, les prestataires du RPC reçoivent en moyenne plus de 8 400 \$.

Dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé que des améliorations seraient apportées au RPC à la suite de l'examen triennal 2022-2024 mené en partenariat avec les provinces et les territoires. Ces améliorations auront les effets suivants :

- Fournir une prestation de décès plus importante dans le cas de certaines personnes cotisantes.
- Créer une prestation pour enfants partielle pour les personnes aux études à temps partiel.
- Élargir l'admissibilité à la prestation d'enfant de cotisant invalide lorsqu'un parent atteint l'âge de 65 ans.
- Mettre fin à l'admissibilité à une pension de survivant pour les personnes qui sont légalement séparées après un partage des gains ouvrant droit à pension.

Les changements figurant dans le budget de 2024 prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces nouvelles améliorations s'appuient sur l'entente historique que le gouvernement fédéral a conclue avec les provinces en 2016 visant à ajouter une bonification de la prestation de retraite du Régime de pensions du Canada pouvant atteindre 50 % au fil du temps. Mise en place de façon progressive en 2019, cette bonification assurera à la main-d'œuvre canadienne une retraite sûre et confortable, aujourd'hui et demain.

## **Aider les personnes travaillant dans le domaine des services de soutien à la personne**

L'ensemble des Canadiennes et des Canadiens devraient pouvoir bénéficier d'un système de santé qui leur donne accès en temps voulu à des services de qualité et aux médicaments dont ils ont besoin, où qu'ils vivent et quelle que soit leur capacité de payer. Les préposées et préposés aux services de soutien à la personne sont en première ligne des systèmes de santé au Canada. Ils aident les gens partout au pays à vivre et à vieillir dans la dignité, et leur contribution a grandement aidé la population à surmonter la pandémie de COVID-19.

Le 7 février 2023, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il accorderait un financement de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans pour appuyer les augmentations salariales dans le domaine des services de soutien à la personne et les professions connexes, tout en collaborant avec les provinces et les territoires pour trouver les meilleurs moyens de favoriser le recrutement et le maintien en poste de cette main-d'œuvre. Depuis, le gouvernement fédéral a signé des ententes avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, de Terre-Neuve-et-Labrador et des Territoires du Nord-Ouest pour fournir un soutien à la

rémunération et à la formation dans le domaine des services de soutien à la personne en versant à ces gouvernements un montant de 232 millions de dollars, de 25 millions de dollars et de 5,3 millions de dollars, respectivement.

Toutefois, les discussions n'avancent pas assez vite avec les autres provinces et territoires. L'épuisement professionnel continue de guetter les préposées et préposés aux services de soutien à la personne qui demeurent insuffisamment rémunérés, mais dont le financement des salaires relève de la compétence des provinces et des territoires.

- ▣ Comme certaines provinces et certains territoires n'ont pas conclu d'ententes bilatérales en vue de faire augmenter les salaires dans le domaine des services de soutien à la personne, le gouvernement annonce dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024* son intention d'instaurer un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les préposées et préposés aux services de soutien à la personne, peut-être sur le modèle de celui offert aux pompières et pompiers volontaires. Pour mettre en œuvre cette mesure, le gouvernement entend présenter un projet de loi dès que possible. Plus de renseignements à ce sujet seront communiqués en temps voulu.

## **Exclure la prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul de l'impôt**

Réduire la pauvreté et améliorer le bien-être financier des personnes en situation de handicap à faible revenu est une priorité au cœur des efforts déployés par le gouvernement pour bâtir un Canada plus équitable. Pour marquer une étape cruciale vers l'atteinte de cet objectif, le budget de 2024 annonçait la création de la prestation canadienne pour les personnes handicapées, qui représente un investissement de 6,1 milliards de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 1,4 milliard de dollars par année par la suite. Les personnes à faible revenu en situation de handicap qui sont âgées de 18 à 64 ans seront admissibles à la prestation canadienne pour les personnes handicapées.

- ▣ Afin de garantir que les bénéficiaires de la prestation canadienne pour les personnes handicapées conservent les pleins montants de leurs prestations, y compris celles au titre d'autres prestations et programmes fédéraux fondés sur le revenu, comme l'Allocation canadienne pour enfants, le gouvernement annonce dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024* son intention de légiférer afin que cette prestation soit exclue du calcul du revenu au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En plus d'exonérer d'impôt cette prestation, le gouvernement fédéral appelle les provinces et les territoires à s'assurer que les bénéficiaires de la prestation canadienne pour les personnes handicapées ne voient pas diminuer le soutien qu'ils reçoivent au titre d'autres programmes. Le gouvernement surveillera les décisions des provinces et des territoires, et il est prêt à prendre des mesures pour s'assurer que la prestation fédérale ne fait l'objet d'aucune retenue.

Le 29 juin 2024, le projet de Règlement sur la prestation canadienne pour les personnes handicapées a été publié dans la partie I de la *Gazette du Canada*, et la population canadienne a été invitée à formuler ses commentaires. Afin que l'ensemble des personnes qui désiraient s'exprimer puissent le faire, la période de consultation a duré 86 jours plutôt que 30 jours comme c'est normalement le cas. La période de consultation a pris fin le 23 septembre 2024 et le gouvernement étudie actuellement les commentaires reçus.

### ***Un supplément de 365 \$ pour un travailleur célibataire en situation de handicap***

Benoît gagne 30 000 \$ par année en travaillant à temps partiel comme gérant adjoint dans un supermarché. En tant que personne en âge de travailler admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées, Benoît devrait recevoir 200 \$ par mois à compter de juillet 2025 au titre de la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées. Avec l'exclusion de la prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul du revenu au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, Benoît n'aura pas à déclarer ce montant lorsqu'il produira sa déclaration de revenus. Ainsi, le montant que Benoît reçoit au titre de l'Allocation canadienne pour les travailleurs ne diminuera pas. Pour 2026, la non-imposition de la prestation se traduira aussi par une économie d'environ **365 \$** pour lui.

### ***Un supplément de 990 \$ pour un couple de personnes en situation de handicap***

Agathe et Michèle élèvent deux enfants tout en travaillant et gagnent un revenu annuel combiné de 45 000 \$. En tant que bénéficiaires du crédit d'impôt pour personnes handicapées, Agathe et Michèle toucheront 400 \$ par mois au titre de la nouvelle prestation canadienne pour les personnes handicapées dès juillet 2025. Étant donné qu'elles n'auront pas à déclarer ce montant comme un revenu au moment de produire leur déclaration de revenus, Agathe et Michèle n'auront pas à craindre une réduction de leurs prestations de l'Allocation canadienne pour enfants, de l'Allocation canadienne pour les travailleurs ou du crédit pour la TPS. Pour 2026, elles économiseront ainsi environ **990 \$**.



## 1.2 Construire 4 millions de logements, plus rapidement

Nous investissons afin de construire des logements à un rythme record jamais atteint depuis la Seconde Guerre mondiale, pour stabiliser le prix des logements et permettre à toutes les personnes au pays, en particulier les jeunes générations, de trouver un chez-soi abordable.

Dans le budget de 2024 et le Plan du Canada sur le logement, le gouvernement a présenté une approche axée sur la collaboration pour construire plus de logements et les maintenir à un prix abordable. Pour commencer, il favorise la construction d'un plus grand nombre de logements en réduisant les formalités administratives municipales, en se tournant vers des méthodes de construction plus rapides et plus novatrices et en faisant croître la main-d'œuvre qualifiée dont le pays a besoin pour construire près de 4 millions de logements.

Nous facilitons aussi l'accès à la propriété et à la location. Pour qu'il soit plus facile d'épargner pour une mise de fonds, nous aidons près de 1 million de personnes à économiser en leur offrant un allègement fiscal avec le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété. À compter du 15 décembre 2024, nous mettrons en place les réformes hypothécaires les plus audacieuses des dernières décennies, qui auront pour effet de réduire les mises de fonds requises et les paiements hypothécaires mensuels. Nous procédons à ces réformes dans le secteur hypothécaire pour donner à chaque personne la chance d'acheter sa première propriété, y compris dans les centres urbains où les prix sont les plus élevés. Nous collaborons également avec les provinces et les territoires dans le but de protéger les locataires, en proposant le nouveau projet de Charte canadienne des droits des locataires, afin de sévir contre les augmentations de loyer excessives et les rénovictions et de rendre accessibles en toute transparence les prix antérieurs des loyers.

### **Réaliser des progrès en vue de construire plus de logements**

Depuis le budget de 2024 et la publication du Plan du Canada sur le logement, le gouvernement a déployé des efforts concertés pour remplir rapidement ses engagements. Pour ce faire, il a pris les mesures suivantes :

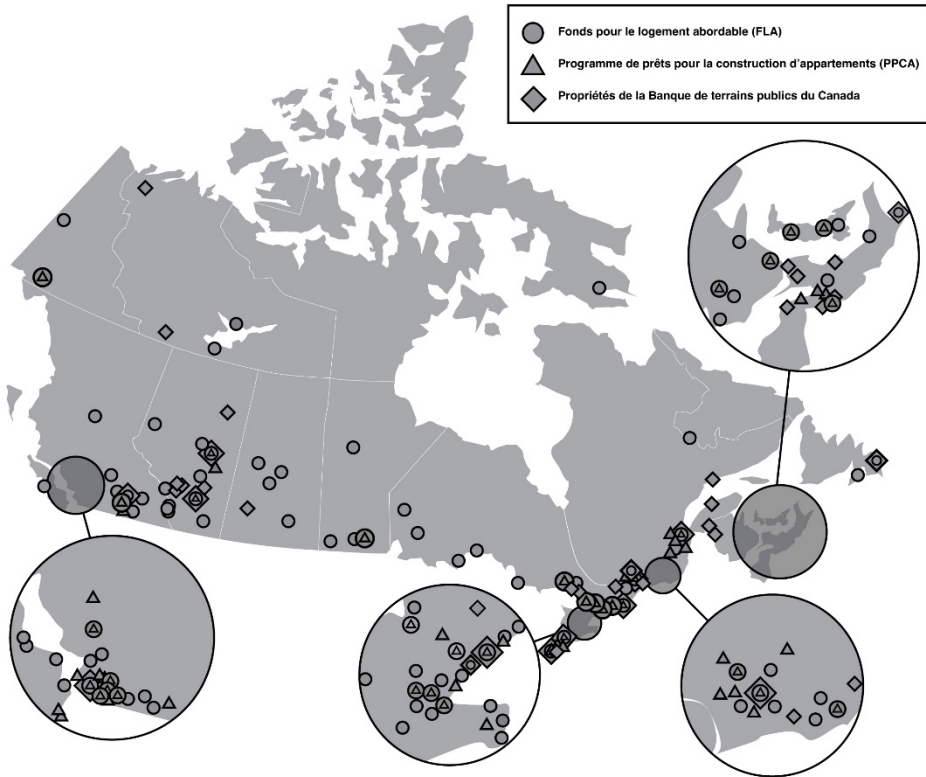
- ✓ Accélérer la construction ou la rénovation d'environ 4 000 logements depuis avril à la faveur du Programme de prêts pour la construction d'appartements et du Fonds pour le logement abordable.

- ✓ Offrir au moins 100 millions de dollars par l'intermédiaire du Programme de prêts pour la construction d'appartements afin d'aider les constructeurs à construire des logements au-dessus d'entreprises et de magasins existants.
- ✓ Utiliser intégralement les 20 milliards de dollars supplémentaires en émissions d'Obligations hypothécaires du Canada afin de construire 30 000 appartements destinés à la location de plus.
- ✓ Lancer à l'intention des municipalités le volet de prestation directe de 1 milliard de dollars du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, le 7 novembre 2024, afin d'aider les villes à aménager l'infrastructure nécessaire pour construire plus de logements. Les municipalités ont jusqu'au 31 mars 2025 pour soumettre une demande.
- ✓ Offrir, par l'intermédiaire de la Banque de terrains publics du Canada lancée en août 2024, des terrains fédéraux sous-utilisés afin qu'ils soient aménagés pour permettre la construction de 250 000 logements sur des terrains publics; 83 terrains fédéraux sous-utilisés ont déjà été désignés.
- ✓ Verser 50 millions de dollars aux agences de développement régional du Canada en vue de favoriser l'application à grande échelle de technologies de construction modulaire novatrices qui permettent d'accélérer la construction et de réduire les coûts.
- ✓ Tenir des consultations, jusqu'au 31 décembre 2024, sur la taxation des terrains vacants afin d'inciter les propriétaires fonciers à utiliser ces terrains pour y construire des logements et non dans une optique de spéculation.
- ✓ Instaurer une déduction pour amortissement accéléré pour les nouveaux projets admissibles de logements construits expressément pour la location, afin de permettre aux constructeurs de libérer des capitaux en vue de leur prochain projet.
- ✓ Tenir des consultations, jusqu'au 20 janvier 2025, sur la possibilité d'élargir l'élimination de la TPS pour les projets de logements construits expressément pour la location de façon à viser aussi les nouvelles résidences étudiantes construites par les universités, les collèges publics et les administrations scolaires.
- ✓ Lancer un nouveau volet de création rapide de logements, d'une valeur de 1 milliard de dollars, pour construire des logements très abordables, y compris des logements de transition, des logements avec services de soutien et des refuges pour les plus vulnérables.
- ✓ Investir 30 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour le transport en commun du Canada – le plus important investissement dans le transport en commun de l'histoire du Canada – pour développer les transports en commun, accélérer les déplacements, réduire les émissions et aider les communautés à croître dans tout le pays.

- ✓ S'opposer à la financiarisation du logement en tenant des consultations, jusqu'au 19 décembre 2025, sur la restriction de l'achat de maisons unifamiliales par de grandes sociétés d'investissement – car les maisons doivent servir à loger la population, et non servir d'actifs spéculatifs pour les investisseurs.

Figure 1.2

### Les programmes clés pour le logement du gouvernement fédéral font accélérer les projets partout au Canada



### Réduire les formalités administratives municipales pour construire 750 000 logements

En 2023, nous avons lancé le Fonds pour accélérer la construction de logements, doté d'une enveloppe de 4 milliards de dollars, pour que les municipalités suppriment les obstacles entravant l'autorisation et la construction de logements. Ces réformes du zonage municipal comprennent l'autorisation de plein droit de construire quatre unités résidentielles sur un même lot, l'allègement des normes de stationnement, la réduction des formalités administratives, et la mise à disposition des terrains appartenant aux municipalités pour la construction de logements en vue d'accélérer la construction dans l'ensemble du Canada.

Dans le cadre des 178 ententes signées à ce jour, le gouvernement fédéral a promis près de 4 milliards de dollars pour la construction de plus de 100 000 nouveaux logements au cours des deux prochaines années. Au cours des 10 prochaines années, ces ententes permettront de construire 750 000 nouveaux logements.

Compte tenu du succès du Fonds pour accélérer la construction de logements et de la forte demande des municipalités à son égard, le gouvernement a prévu un financement supplémentaire de 400 millions de dollars pour ce programme dans le budget de 2024. Durant l'été, la période de demande au titre du Fonds a été réouverte pour les parties dont les demandes antérieures n'avaient pas été approuvées. Plus de 230 demandes ont été reçues, ce qui témoigne de la volonté constante des villes d'obtenir de l'aide pour construire plus de logements, plus rapidement.

De nouvelles ententes avec les communautés devraient être conclues durant l'hiver 2025.

Le ministère du Logement, des Infrastructures et des Collectivités et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) suivent l'évolution de ces ententes et placeront les municipalités sous examen s'il s'avère qu'elles ne respectent pas leurs ententes avec le gouvernement fédéral. La SCHL met également au point un système de suivi public des progrès réalisés dans le cadre de ces ententes afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent demander à leurs administrations locales de rendre des comptes.

## ***Encourager les réformes ambitieuses en matière de logement***

### ***Vancouver***

Le Fonds pour accélérer la construction de logements aide Vancouver à répondre à la demande croissante. Le soutien fédéral de près de 115 millions de dollars a permis de réaliser ce qui suit à Vancouver :

- ✓ Actualiser les règles de planification afin de permettre diverses options de logements de type intermédiaire dans la ville.
- ✓ Améliorer la capacité des promoteurs à construire des logements locatifs à des prix inférieurs à ceux du marché.
- ✓ Permettre la construction d'un nombre important de nouveaux logements, de locaux de bureau et d'installations communautaires aménagés en fonction du transport en commun le long de la nouvelle ligne de métro Broadway.

Grâce à ces mesures, Vancouver accélère la construction de plus de 40 000 logements, y compris des logements abordables, au cours des dix prochaines années.

### ***Halifax***

Le Fonds pour accélérer la construction de logements permet à Halifax de s'attaquer à la crise du logement. Le soutien fédéral de 80 millions de dollars a permis de réaliser ce qui suit à Halifax :

- ✓ Révision du zonage municipal pour permettre l'autorisation « de plein droit » de construire quatre logements sur un même lot, ce qui veut dire que les promoteurs seront à même de construire jusqu'à quatre unités sans approbations spéciales.
- ✓ Travaux visant à mettre en place des conceptions de logement préapprouvées, ce qui réduira le temps et le coût de la planification de chaque projet.
- ✓ Offre de terrains municipaux pour la construction de logements abordables et d'incitatifs visant à encourager les fournisseurs de logements abordables à construire plus de logements, plus rapidement.

Grâce à ces mesures, Halifax fait accélérer la construction de 8 866 logements, y compris des logements abordables au cours des 10 prochaines années.

Tableau 1.4

**Ententes pour accélérer la construction de logements**

<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Airdrie (Alberta)	24,8 M\$	3 534
Banff (Alberta)	4,7 M\$	1 490
Bow Island (Alberta)	1,6 M\$	131
Calgary (Alberta)	228 M\$	35 950
Duchess (Alberta)	0,5 M\$	50
Edmonton (Alberta)	175 M\$	22 300
Smoky Lake (Alberta)	0,5 M\$	45
Sylvan Lake (Alberta)	5,5 M\$	442
Westlock (Alberta)	1,1 M\$	960
Stony Plain (Alberta)	5,2 M\$	1 394
Piikani Nation (Alberta)	2,3 M\$	166
Elizabeth Metis Settlement (Alberta)	0,9 M\$	72
Abbotsford (Colombie-Britannique)	25,6 M\$	2 326
Bowen Island (Colombie-Britannique)	1,6 M\$	114
Burnaby (Colombie-Britannique)	43 M\$	11 950
Campbell River (Colombie-Britannique)	10,4 M\$	4 256
Ville de Vancouver Nord (Colombie-Britannique)	18,6 M\$	3 170
Comox (Colombie-Britannique)	5,1 M\$	3 700
Coquitlam (Colombie-Britannique)	25 M\$	2 867
Gibsons (Colombie-Britannique)	2,1 M\$	900
Kelowna (Colombie-Britannique)	31,5 M\$	20 680
Pemberton (Colombie-Britannique)	2,7 M\$	1 995
Richmond (Colombie-Britannique)	35,9 M\$	3 125
Squamish (Colombie-Britannique)	7 M\$	1 350
Surrey (Colombie-Britannique)	95 M\$	16 500
Vancouver (Colombie-Britannique)	115 M\$	40 300
Victoria (Colombie-Britannique)	17,9 M\$	8 300
New Westminster (Colombie-Britannique)	11,4 M\$	2 734
Saanich (Colombie-Britannique)	14,9 M\$	4 766
Duncan (Colombie-Britannique)	2,6 M\$	1 060
Ucluelet (Colombie-Britannique)	2,1 M\$	918
Radium Hot Springs (Colombie-Britannique)	0,6 M\$	54
Tofino (Colombie-Britannique)	1,5 M\$	514
Lake Cowichan (Colombie-Britannique)	0,9 M\$	75
Sun Peaks (Colombie-Britannique)	1,5 M\$	350
Première Nation Kitasoo/Xai'xais (Colombie-Britannique)	1,1 M\$	122

<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Première Nation de Lytton (Colombie-Britannique)	1,4 M\$	176
Première Nation de Tsawwassen (Colombie-Britannique)	2,5 M\$	210
Première Nation de Tsal'alh (Colombie-Britannique)	1,1 M\$	52
Première Nation de Boston Bar (Colombie-Britannique)	0,5 M\$	65
Bande de Seabird Island (Colombie-Britannique)	3,0 M\$	251
Première Nation de Skowkale (Colombie-Britannique)	0,4 M\$	24
Première Nation Ulkatcho (Colombie-Britannique)	0,5 M\$	74
Première Nation Aitchelitz (Colombie-Britannique)	0,3 M\$	22
Première Nation des Lheidli T'enneh (Colombie-Britannique)	0,8 M\$	225
Yakwekwioose (Colombie-Britannique)	0,2 M\$	17
Winnipeg (Manitoba)	122 M\$	15 867
Brandon (Manitoba)	6,2 M\$	761
Emerson Franklin (Manitoba)	1,9 M\$	352
Brokenhead (Manitoba)	0,7 M\$	130
Nation des Dakota de Sioux Valley (Manitoba)	1,5 M\$	120
Naawi-Oodena (Manitoba)	5,3 M\$	900
Bathurst (Pabineau) (Nouveau-Brunswick)	3 M\$	880
Campbellton (Nouveau-Brunswick)	4,5 M\$	465
Cap-Acadie (Nouveau-Brunswick)	2 M\$	360
Caraquet (Nouveau-Brunswick)	2,7 M\$	1 135
Champdoré (Nouveau-Brunswick)	3,8 M\$	636
Edmundston (Nouveau-Brunswick)	4 M\$	1 913
Fredericton (Nouveau-Brunswick)	10 M\$	2 560
Grand Bay – Westfield (Nouveau-Brunswick)	1,1 M\$	101
Grand Bouctouche (Nouveau-Brunswick)	2,9 M\$	1 170
Harvey (Nouveau-Brunswick)	0,8 M\$	114
Première Nation d'Indian Island (Nouveau-Brunswick)	0,4 M\$	43
Moncton (Nouveau-Brunswick)	15,5 M\$	5 585
Saint John (Nouveau-Brunswick)	9,1 M\$	1 710
Shippagan (Nouveau-Brunswick)	2,3 M\$	560
Sussex (Nouveau-Brunswick)	3,2 M\$	914
Tracadie (Nouveau-Brunswick)	2,5 M\$	621
Riverview (Nouveau-Brunswick)	5 M\$	456
Bilijk (Nouveau-Brunswick)	0,8 M\$	74
Première Nation de Tobique (Nouveau-Brunswick)	1,1 M\$	70

<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Channel – Port Aux Basques (Terre-Neuve-et-Labrador)	3,3 M\$	390
Mount Pearl (Terre-Neuve-et-Labrador)	6,1 M\$	2 000
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)	10,4 M\$	4 138
Gander (Terre-Neuve-et-Labrador)	4,4 M\$	750
Grand Falls-Windsor (Terre-Neuve-et-Labrador)	4,6 M\$	1 117
Port Rexton (Terre-Neuve-et-Labrador)	0,9 M\$	30
New-Wes-Valley (Terre-Neuve-et-Labrador)	0,5 M\$	435
Fogo Island (Terre-Neuve-et-Labrador)	0,8 M\$	116
Municipalité régionale du Cap-Breton (Nouvelle-Écosse)	11,4 M\$	3 100
Chester (Nouvelle-Écosse)	2 M\$	302
Comté d'Antigonish (Nouvelle-Écosse)	1,9 M\$	140
East Hants (Nouvelle-Écosse)	5,8 M\$	2 825
Halifax (Nouvelle-Écosse)	79,3 M\$	8 866
Kings County (Nouvelle-Écosse)	6,0 M\$	1 240
Première Nation de Membertou (Nouvelle-Écosse)	1,9 M\$	186
New Glasgow (Nouvelle-Écosse)	3,3 M\$	500
Ville d'Antigonish (Nouvelle-Écosse)	1,3 M\$	136
Ville de Lunenburg (Nouvelle-Écosse)	1,2 M\$	303
Ville de Pictou (Nouvelle-Écosse)	0,8 M\$	375
West Hants (Nouvelle-Écosse)	1 M\$	1 500
Westville (Nouvelle-Écosse)	1,6 M\$	1 285
Wolfville (Nouvelle-Écosse)	1,8 M\$	280
Première Nation de Millbrook (Nouvelle-Écosse)	2,5 M\$	110
Nation des Mi'kmaw de Paqtnkek (Nouvelle-Écosse)	1,3 M\$	125
Première Nation de Pictou Landing (Nouvelle-Écosse)	0,5 M\$	34
Iqaluit (Nunavut)	8,9 M\$	1 450
Arviat (Nunavut)	1,5 M\$	135
Cambridge Bay (Nunavut)	1,4 M\$	188
Pond Inlet (Nunavut)	0,8 M\$	76
Sanikiluaq (Nunavut)	0,8 M\$	30
Chesterfield Inlet (Nunavut)	1 M\$	21
Gjoa Haven (Nunavut)	1,8 M\$	109
Iglolik (Nunavut)	1,2 M\$	40
Whale Cove (Nunavut)	0,9 M\$	36
Kimmirut (Nunavut)	1,3 M\$	70
Kugluktuk (Nunavut)	0,8 M\$	71
Rankin Inlet (Nunavut)	1,1 M\$	310



<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Resolute Bay (Nunavut)	0,5 M\$	16
Taloyoak (Nunavut)	1,1 M\$	64
Qikiqtarjuaq (Nunavut)	0,5 M\$	28
Arctic Bay (Nunavut)	0,6 M\$	63
Clyde River (Nunavut)	0,5 M\$	90
Grise Fiord (Nunavut)	0,5 M\$	11
Baker Lake (Nunavut)	0,5 M\$	180
Kinngait (Nunavut)	0,5 M\$	85
Pangnirtung (Nunavut)	0,6 M\$	85
Kugaaruk (Nunavut)	0,5 M\$	42
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)	8,4 M\$	2 500
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)	2 M\$	173
Première Nation de Jean Marie River (Territoires du Nord-Ouest)	0,9 M\$	32
Nation métisse de Fort Simpson (Territoires du Nord-Ouest)	0,6 M\$	20
London (Ontario)	74 M\$	7 280
Vaughan (Ontario)	59 M\$	43 999
Hamilton (Ontario)	93,5 M\$	9 000
Brampton (Ontario)	114 M\$	24 100
Kitchener (Ontario)	42,4 M\$	37 533
Richmond Hill (Ontario)	31 M\$	41 760
Mississauga (Ontario)	113 M\$	35 215
Toronto (Ontario)	471 M\$	53 000
Guelph (Ontario)	21,4 M\$	9 450
Burlington (Ontario)	21 M\$	5 335
St. Catharines (Ontario)	25,7 M\$	12 417
Kingston (Ontario)	27,6 M\$	4 867
Ajax (Ontario)	22 M\$	10 713
Milton (Ontario)	22 M\$	4 619
Whitby (Ontario)	25 M\$	18 030
Waterloo (Ontario)	22 M\$	15 391
Ottawa (Ontario)	176,3 M\$	32 600
Marathon (Ontario)	1,9 M\$	305
Woolwich (Ontario)	6,7 M\$	1 648
Thunder Bay (Ontario)	20,7 M\$	6 669
North Grenville (Ontario)	5,2 M\$	1 700
Tecumseh (Ontario)	4,4 M\$	5 850
Cambridge (Ontario)	13,3 M\$	3 625

<b>Lieu</b>	<b>Financement fédéral</b>	<b>Nouveaux logements (sur 10 ans)</b>
Markham (Ontario)	58,8 M\$	6 635
Barrie (Ontario)	25,6 M\$	4 100
Bande indienne Red Rock (Ontario)	0,5 M\$	80
Première Nation de Whitesands (Ontario)	1,4 M\$	202
Première Nation de Wapekeka (Ontario)	1,8 M\$	54
Première Nation de Webequie (Ontario)	1,1 M\$	74
Première Nation de Wunnumin (Ontario)	1,8 M\$	54
Première Nation d'Aroland (Ontario)	2,4 M\$	140
Première Nation n° 58 de Long Lake (Ontario)	2,6 M\$	339
Première Nation de Muskrat Dam Lake (Ontario)	1,7 M\$	382
Première Nation no 40 de Shoal Lake (Ontario)	2,1 M\$	135
Summerside (Île-du-Prince-Édouard)	5,8 M\$	725
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	10 M\$	1 050
Cornwall (Île-du-Prince-Édouard)	4,3 M\$	522
Stratford (Île-du-Prince-Édouard)	5 M\$	2 017
Three Rivers (Île-du-Prince-Édouard)	3,4 M\$	410
O'Leary (Île-du-Prince-Édouard)	0,6 M\$	59
Wellington (Île-du-Prince-Édouard)	0,5 M\$	95
Province de Québec	900 M\$	--*
Regina (Saskatchewan)	35 M\$	3 050
Saskatoon (Saskatchewan)	41,3 M\$	25 240
Outlook (Saskatchewan)	0,9 M\$	69
Humboldt (Saskatchewan)	2,3 M\$	340
Moosomin (Saskatchewan)	1 M\$	124
Nation dénée de Buffalo River (Saskatchewan)	1,3 M\$	35
Whitehorse (Yukon)	11 M\$	3 984
Dawson (Yukon)	1,0 M\$	370
Carmacks (Yukon)	2,4 M\$	471
Haines Junction (Yukon)	1,2 M\$	90
Watson Lake (Yukon)	2 M\$	105
Conseil des Ta'an Kwäch'än	3,1 M\$	68
Première Nation des Kwanlin Dun	4,1 M\$	1 450

\*L'entente avec la province de Québec prévoit des investissements équivalents de la province, pour un total combiné de 1,8 milliard de dollars en nouveau financement pour la construction de logements, y compris pour 8 000 logements abordables supplémentaires.

## **Alléger les formalités administratives pour favoriser la construction de logements**

Nous avons apporté des changements au Programme de prêts pour la construction d'appartements afin qu'il soit plus facile pour les constructeurs de réaliser rapidement davantage de projets de logements. Ces changements sont notamment venus :

- ✓ prolonger la durée des prêts;
- ✓ élargir l'accès au financement afin d'inclure les projets de logement destinés à la population étudiante et aux personnes âgées;
- ✓ instaurer une approche par portefeuille pour permettre aux constructeurs de réaliser plusieurs projets en même temps;
- ✓ procurer plus de latitude en ce qui concerne les exigences liées au coût abordable, à l'efficacité énergétique et à l'accessibilité;
- ✓ mettre en place un volet pour les grands constructeurs afin d'accélérer le processus de demande pour les constructeurs qui ont fait leurs preuves.

Grâce à ces changements, il sera plus facile, moins coûteux et plus rapide de bâtir des logements au Canada. Les étudiantes et les étudiants pourront ainsi trouver un lieu où vivre plus près de leur campus. Les jeunes familles pourront quant à elles trouver un logement qui leur convient près du travail, dans un quartier où il fait bon vivre. Et les personnes âgées pourront vivre confortablement dans un endroit plus petit et abordable si elles le souhaitent.

Il faut en faire plus pour que les projets soient rentables pour les constructeurs. Misant sur ces efforts, la SCHL explore de nouveaux moyens de faciliter l'accès des constructeurs au financement, en s'appuyant sur les recommandations des principaux intervenants du secteur du logement. Des renseignements complémentaires à ce sujet seront communiqués d'ici le budget de 2025.

## **Ajouter des logements accessoires aux maisons unifamiliales**

Même dans les villes les plus grandes et les plus densément peuplées du Canada, certains quartiers sont composés principalement de maisons unifamiliales en raison de décennies de zonage restrictif pratiqué par les administrations municipales. De nombreux propriétaires, comme les personnes retraitées, n'utilisent plus tout l'espace qu'offre une maison unifamiliale. Pourtant, ils continuent à payer le chauffage, la climatisation, les assurances et les taxes foncières pour cet espace inutilisé.

Les logements accessoires offrent la possibilité d'accroître progressivement la densification des quartiers, une mesure fort nécessaire, tout en réduisant le coût d'accession à la propriété et en facilitant la cohabitation de familles multigénérationnelles.

En aidant les propriétaires à ajouter des logements accessoires à leurs propriétés, comme un appartement locatif, un logement supplémentaire ou une maison sur ruelle, il est possible de réduire les coûts pour eux; ils pourront par exemple rembourser plus facilement un prêt hypothécaire grâce aux revenus tirés d'un nouvel appartement locatif. Les logements accessoires peuvent également rapprocher les familles. Par exemple, un couple de personnes retraitées peut souhaiter déménager dans une nouvelle maison sur ruelle ou un nouveau logement supplémentaire, afin que leurs enfants puissent élever leur jeune famille dans la maison existante de la propriété.

Pour favoriser la construction d'un nombre accru de logements dans les quartiers de résidences unifamiliales, à compter du 15 janvier 2025, de nouvelles réformes de l'assurance hypothécaire aideront les propriétaires à tirer parti de la valeur nette de leurs propriétés pour y ajouter des logements secondaires.

- Plus précisément, ces réformes permettent le refinancement au moyen de prêts hypothécaires assurés pour les logements accessoires, de sorte que les propriétaires pourront accéder à la valeur nette de leur maison pour financer la construction d'unités accessoires. Les personnes qui empruntent pourront accéder à un financement pouvant atteindre 90 % de la valeur de leur maison après les rénovations, jusqu'à concurrence d'une valeur maximale de 2 millions de dollars, et amortir le prêt hypothécaire refinancé sur une période pouvant aller jusqu'à 30 ans.
- En augmentant le prix maximal de la propriété à 2 millions de dollars aux fins de l'assurance hypothécaire pour les personnes qui cherchent un refinancement afin de construire un logement accessoire, le gouvernement fait en sorte que les propriétaires puissent accéder à ce refinancement dans tous les marchés du logement du pays.

En misant sur le refinancement hypothécaire pour les logements accessoires, le gouvernement donne maintenant suite à l'engagement qu'il a pris dans le budget de 2024 de lancer un programme de prêt pour la construction d'un logement accessoire. Ce programme offrira des prêts à faible taux d'intérêt pour aider à couvrir les coûts des rénovations effectuées par les propriétaires.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de doubler la limite de prêt du programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire en la fixant à 80 000 \$. Ce programme, qui rendra moins coûteux l'ajout de logements accessoires, sera administré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et offrira des prêts sur 15 ans à un faible taux d'intérêt d'à peine 2 %. Les fonds proviendraient de ressources ministérielles existantes.

Le lancement du programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire est prévu pour le début de 2025.

### ***Aider les membres d'une famille à vivre plus près les uns des autres***

Nadine et Thomas ont acheté une maison à Toronto en 2019. Jackie et Benjamin, les parents de Nadine, vivent actuellement dans une grande maison unifamiliale à Brampton, mais ils souhaitent vivre dans un logement plus petit et se rapprocher de leur fille. Nadine et Thomas prévoient construire un logement accessoire sur leur propriété pour que Jackie et Benjamin puissent le louer, ce qui devrait coûter jusqu'à 140 000 \$. Ils souhaitent présenter une demande dans le cadre du nouveau programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire, qui offre un financement à faible taux d'intérêt pouvant aller jusqu'à 80 000 \$ pour l'ajout d'un logement accessoire à leur propriété.

Pour les 60 000 \$ qui restent, la modification récente apportée aux règles de l'assurance hypothécaire permettra à Nadine et Thomas de refinancer leur prêt hypothécaire assuré et d'accéder à la valeur nette de leur propriété pour financer le reste du coût du projet.

En combinant le refinancement hypothécaire assuré pour logement accessoire avec le programme canadien de prêt pour la construction d'un logement accessoire, Nadine et Thomas peuvent réduire le coût du financement de leur projet. Leurs paiements hypothécaires demeureront également raisonnables en raison du loyer que leur verseront Jackie et Benjamin. La construction d'un logement accessoire permettra aux membres de cette famille de vivre plus près les uns des autres, tout en faisant des économies.

## **Accélérer le financement pour construire des logements plus rapidement**

Le Programme de prêts pour la construction d'appartements joue un rôle crucial en vue de régler la crise du logement en fournissant aux promoteurs les capitaux nécessaires pour construire des logements locatifs. Pour favoriser la construction d'un plus grand nombre d'immeubles d'appartements et faire en sorte que les constructeurs disposent du financement nécessaire pour continuer à construire, le gouvernement a bonifié le Programme de prêts pour la construction d'appartements de 30 milliards de dollars depuis l'automne 2023.

- En raison de la forte demande à l'égard du Programme de prêts pour la construction d'appartements, le gouvernement annonce dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* qu'il accélère le versement d'un financement à faible coût de 2 milliards de dollars, afin que 4 000 logements puissent être bâtis plus rapidement. Ainsi, les constructeurs pourront accéder à ce financement essentiel dès maintenant, et non dans les années à venir. Ce financement proviendrait des ressources ministérielles existantes.

## **Mettre à contribution le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement de 6 milliards de dollars**

Pour construire les logements dont la population canadienne a besoin, il faut investir dans les communautés afin d'améliorer leur capacité de croissance et leur densification. Une infrastructure adaptée pour l'approvisionnement en eau potable et pour le traitement des déchets solides est essentielle à la réalisation de cet objectif.

Le gouvernement fédéral aide les villes à bâtir l'infrastructure nécessaire pour construire davantage de logements. Dans le budget de 2024, il a lancé le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, doté d'une enveloppe de 6 milliards de dollars, pour rendre plus de logements disponibles partout au pays.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il aura recours au volet de financement de 5 milliards de dollars destinés aux provinces et aux territoires du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement pour les projets suivants :
  - L'usine de traitement des eaux usées au nord de la ville de Winnipeg (Manitoba), en attribuant un financement de 150 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2026-2027;
  - L'usine de traitement des eaux usées d'Iona Island dans l'agglomération de Vancouver (Colombie-Britannique), en attribuant un financement de 250 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026.

À condition que ces projets répondent aux exigences du Fonds, ces deux usines de traitement des eaux usées ne représentent que deux des nombreux projets d'infrastructure essentielle qui seront financés par ce Fonds de 6 milliards de dollars. En collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et municipaux, le gouvernement accorde des fonds dans le cadre du volet provincial et territorial de 5 milliards de dollars et du volet municipal de 1 milliard de dollars. D'autres projets seront annoncés en temps voulu.

## **Poursuivre l'Initiative d'infrastructures pour le logement de la Banque de l'infrastructure du Canada**

Pour régler la crise du logement au Canada, il faut une réflexion novatrice, de nouveaux partenariats et des soutiens financiers diversifiés. C'est pourquoi la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) a lancé, en mars 2024, l'Initiative d'infrastructures pour le logement afin d'offrir du financement à faible coût pour permettre aux municipalités et aux communautés autochtones de construire des infrastructures destinées à soutenir l'offre de nouveaux logements, conformément à ses domaines d'investissement prioritaires, notamment l'eau, les transports, les transports en commun et l'énergie propre.

La BIC mobilise les communautés de l'ensemble du Canada pour faire avancer l'Initiative d'infrastructures pour le logement et créer une liste bien garnie de projets potentiels en vue d'accroître l'offre de logements. Depuis le lancement de l'Initiative, la BIC a fait les annonces suivantes :

- ✓ un investissement de 140 millions de dollars pour soutenir des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui devraient permettre la construction d'environ 15 000 nouveaux logements dans la ville de Brandon et diverses communautés dans le sud-est du Manitoba;
- ✓ un investissement de 2 millions de dollars pour soutenir les travaux d'analyse et d'évaluation concernant le réaménagement proposé du quartier Namur-Hippodrome à Montréal, qui pourrait permettre la construction de plus de 10 000 logements.

Avant le lancement de l'Initiative d'infrastructures pour le logement, la BIC avait déjà annoncé le financement de projets qui stimuleront la construction de nouveaux logements, notamment :

- ✓ un investissement de 7,9 millions de dollars dans la communauté Netmizaaggamig Nishnaabeg dans le nord de l'Ontario, en vue de contribuer à la construction d'infrastructures essentielles pour l'électricité, l'Internet à large bande et l'approvisionnement en eau, ce qui permettra la création d'environ 55 logements multifamiliaux, sociaux et abordables, sur des sites entièrement viabilisés;
- ✓ un investissement de 15 millions de dollars pour appuyer d'importants travaux d'amélioration des routes et d'autres initiatives d'infrastructures sociales et communautaires dans la réserve de la Nation crie Enoch en Alberta;

- ✓ un investissement de 135 millions de dollars dans le projet de Markham District Energy, qui contribuera à l'expansion des futurs réseaux énergétiques de quartier et appuiera la construction de logements dans la ville de Markham en Ontario.

## **Construire jusqu'à quatre logements en même temps**

Dans de nombreux quartiers du Canada, on retrouve principalement des maisons unifamiliales, notamment dans les grandes villes. Il existe donc d'immenses possibilités d'augmenter progressivement la densité et d'accroître l'offre de logements à proximité des bons emplois, des écoles et des transports en commun. Pour que les constructeurs soient incités à tirer parti au maximum des terrains disponibles en construisant plus de logements multifamiliaux, il est nécessaire d'apporter des réformes à l'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs.

- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement collabore avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement afin d'étudier les possibilités d'utiliser l'assurance prêt hypothécaire pour soutenir la construction d'un plus grand nombre d'immeubles de deux à quatre logements.

## **Accroître le financement du logement abordable**

Le gouvernement a pris des mesures audacieuses pour mettre à la disposition des fournisseurs de logements abordables le financement dont ils ont besoin. Le Fonds pour le logement abordable est un programme fédéral phare qui permet aux partenaires de confiance du secteur du logement abordable de continuer à réaliser leur mandat.

Dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2023*, nous avons bonifié le Fonds pour le logement abordable en le dotant d'une somme supplémentaire de 1 milliard de dollars, à laquelle nous avons ajouté un autre milliard de dollars dans le budget de 2024 pour lancer un volet permanent de création rapide de logements. Ainsi, le financement total du Fonds pour le logement abordable offert aux partenaires fournisseurs de logements abordables s'élève aujourd'hui à 15 milliards de dollars.

Le volet de création rapide de logements permettra de construire et d'acquérir des logements très abordables, des logements avec services de soutien et des refuges. Cet investissement s'appuie sur le succès des trois cycles précédents de l'Initiative pour la création rapide de logements, qui a permis d'offrir 15 000 logements aux personnes les plus vulnérables, y compris des projets comme celui de Dunn House à Toronto. Dunn House, la toute première initiative de logement avec services de soutien en médecine sociale au Canada, est dirigée par le Réseau universitaire de santé, en collaboration avec Fred Victor, Centraide du Grand Toronto et la Ville de Toronto. Le projet a été rendu



possible grâce à un financement de plus de 14 millions de dollars provenant de l'Initiative pour la création rapide de logements du gouvernement fédéral. Dunn House est un nouvel immeuble modulaire de quatre étages construit dans un ancien stationnement qui comprend 51 nouveaux logements pour les personnes en situation d'itinérance. Des services sociaux et de santé y sont fournis sur place. C'est exactement le genre de projet qu'il faut pour faire face à la crise du logement et améliorer les résultats en matière de santé communautaire. Le gouvernement fédéral continuera de travailler avec ses partenaires pour réaliser un plus grand nombre de projets qui reconnaissent le lien essentiel entre le logement et la santé.

Malgré ces investissements records, les fournisseurs de logements abordables ont encore du mal à obtenir du financement pour couvrir les coûts de planification de nouveaux projets. L'attribution de financement pour soutenir les travaux de préparation (planification du site, autorisations réglementaires municipales, conception de la construction, etc.) permettrait aux fournisseurs de logements abordables de remplir leur mandat, à savoir construire plus de logements pour les personnes qui en ont le plus besoin.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'à partir de 2025-2026, les fournisseurs de logements abordables pourront avoir accès, par l'intermédiaire du Fonds pour le logement abordable, à 50 millions de dollars sur deux ans pour leurs travaux de préparation. Ce financement proviendrait des ressources ministérielles existantes.

## **Aider les femmes et leurs enfants qui fuient la violence**

Les femmes victimes de violence et leurs enfants peuvent être tout particulièrement plongés dans une situation de vulnérabilité lorsqu'il s'agit de trouver un endroit où se loger. C'est pourquoi, dans les investissements antérieurs réalisés dans le logement, nous avons réservé près de 15 milliards de dollars jusqu'ici pour répondre aux besoins des femmes et des enfants. Cette somme comprend le montant de 250 millions de dollars prévu dans le budget de 2021 pour la construction d'un plus grand nombre de logements de transition et de places dans des maisons de refuge, par l'intermédiaire du Fonds pour le logement abordable.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce que le versement d'une enveloppe de 50 millions de dollars au titre du Volet pour la création rapide de logements du Fonds pour le logement abordable sera accéléré en 2025-2026 dans le but de construire plus de places dans des maisons de refuge pour les femmes. Cette mesure aidera à garantir la sécurité de femmes vulnérables et de leurs enfants. Ce financement proviendrait des ressources ministérielles existantes.

## **Soutenir les personnes qui habitent dans des logements à but non lucratif et des coopératives d'habitation**

L'Initiative fédérale de logement communautaire est un fonds de 618,2 millions de dollars qui soutient les ensembles d'habitations communautaires, y compris les coopératives d'habitation, en leur fournissant le financement dont ils ont besoin pour maintenir des loyers peu élevés et assurer l'entretien des logements. Ce financement est essentiel pour préserver les logements abordables existants.

Plus précisément, l'Initiative apporte son soutien sous deux formes. Premièrement, il fournit des paiements directs de soutien au loyer aux locataires à faible revenu pour couvrir le coût de leur loyer qui dépasse 30 % de leur revenu familial. Deuxièmement, il fournit du financement transitoire aux fournisseurs de logements pour s'assurer qu'ils peuvent maintenir et exploiter leur parc de logements existants sans augmenter les loyers.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de fournir 362,7 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2028-2029, pour prolonger l'Initiative fédérale de logement communautaire, ce qui donnera à des dizaines de milliers de ménages la certitude qu'ils continueront de recevoir le soutien au loyer sur lequel ils comptent.

## **Déployer un effort pancanadien pour appuyer l'accès au logement abordable**

Il faut déployer un effort pancanadien pour que plus de logements soient construits plus rapidement, et pour rendre les prix des logements plus abordables. Tous les ordres de gouvernement — fédéral, provincial, territorial et municipal — doivent travailler ensemble pour éliminer les obstacles qui ralentissent la construction de logements.

Le gouvernement fédéral fait sa part. Le plan fédéral sur le logement comprend 6 milliards de dollars par l'intermédiaire du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement, qui serviront à construire les infrastructures, comme les conduites d'eau principales et les réseaux d'égouts, nécessaires pour bâtir plus d'habitations. Dans le cadre de l'initiative Bâtir au Canada, le gouvernement travaille en partenariat avec les provinces et les territoires pour construire plus de logements locatifs dans tout le pays en tirant parti des 55 milliards de dollars du Programme de prêts pour la construction d'appartements, qui permet d'aider les provinces et les territoires à lancer leurs propres plans ambitieux en matière de logement.

Le gouvernement a investi 5,3 milliards de dollars depuis 2019, dont un montant supplémentaire de 1,3 milliard de dollars annoncé dans le budget de 2024, afin que les communautés soient suffisamment outillées pour fournir des services de première ligne essentiels aux personnes les plus vulnérables, soit celles qui vivent dans l’itinérance ou dans la précarité sur le plan du logement.

Le gouvernement ne se limite pas à fournir du financement, il incite les provinces et les territoires à agir maintenant et à injecter une somme équivalente à l’investissement de 250 millions de dollars annoncé dans le budget de 2024 pour mettre fin aux campements et lutter contre l’itinérance. Le financement fédéral peut servir de point de départ à un investissement combiné de 500 millions de dollars avec l’ensemble des provinces et des territoires pour créer un nombre accru de places en refuge, de logements de transition et de services pour aider les personnes vivant dans les campements à trouver un logement. Le gouvernement fédéral est prêt à négocier des ententes avec les provinces et les territoires pour mettre fin aux campements.

Tableau 1.5

**Montants accordés aux provinces et aux territoires pour mettre fin aux campements et soutenir les infrastructures favorisant le logement**

Province/Territoire	Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement – Volet provincial et territorial	
	Aider à mettre fin aux campements De 2024-2025 à 2025-2026	De 2025-2026 à 2035-2036
C.-B.	39,8 M\$	590,7 M\$
Alb.	34,9 M\$	513,7 M\$
Sask.	8 M\$	187,9 M\$
Man.	7,4 M\$	209,8 M\$
Ont.	88,6 M\$	1,55 G\$
Qc	49,5 M\$	955 M\$
N.-B.	3,5 M\$	150,5 M\$
N.-É.	5,3 M\$	170,9 M\$
Î.-P.-É.	1 M\$	86,2 M\$
T.-N.-L.	2 M\$	123,1 M\$
Yn	1 M\$	74,2 M\$
Nt	1 M\$	73,9 M\$
T.N.-O.	1 M\$	74,2 M\$
<b>Total</b>	<b>243,3 M\$</b>	<b>4,76 G\$</b>

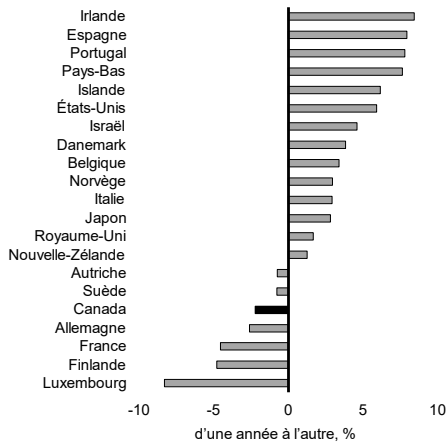
### 1.3 Réduire le coût d’accession à la propriété

Au Canada, les gens travaillent fort pour pouvoir se payer un logement. Cependant, les paiements hypothécaires élevés constituent un obstacle à l’accès à la propriété, en particulier pour les millénariaux et la génération Z. La possibilité de devenir propriétaire doit être à la portée des jeunes d’aujourd’hui comme ce fut le cas pour les générations précédentes.

Et pour les millions de locataires au pays, y compris les personnes qui préfèrent la souplesse que procure la location, la hausse marquée des loyers au cours des dernières années a rendu inaccessible ce qui était autrefois une option abordable. Bien que les loyers demandés aux nouveaux locataires aient commencé à diminuer au cours de l’automne, il faut poursuivre les efforts pour soutenir les progrès réalisés en vue de ramener les prix à un niveau abordable en s’employant à construire plus de logements, plus rapidement.

Bien que les prix des propriétés aient chuté par rapport à leurs sommets atteints pendant la pandémie – le Canada ayant connu des baisses plus importantes au cours de la dernière année que de nombreuses autres économies –, ils demeurent élevés comparativement aux niveaux d’avant la pandémie.

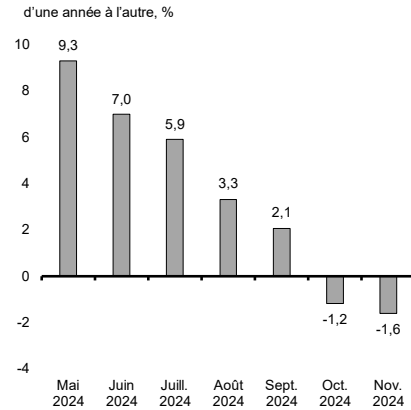
**Graphique 1.4**  
**Variation du prix des propriétés**  
**dans certaines économies, du T2 de**  
**2023 au T2 de 2024**



*Nota* – Le dernier point de données correspond au T2 de 2024.

Sources : Organisation de coopération et de développement économiques; Association canadienne de l’immobilier; U.S. Federal Housing Finance Agency

**Graphique 1.5**  
**Inflation du loyer moyen demandé,**  
**de mai à novembre 2024**



Sources : Réseau Rentals.ca; Urbanation Inc.

Le gouvernement fédéral s'emploie à réduire les coûts associés tant à l'achat qu'à la location d'un logement. Il réduit les mises de fonds ainsi que les paiements hypothécaires mensuels afin d'aider davantage de personnes à acheter une première propriété. Il construit aussi plus d'appartements locatifs afin de réduire le prix des loyers, ce qui aidera les gens à économiser pour une première mise de fonds.

## **Accomplir des progrès pour aider les acheteurs d'une première habitation et les propriétaires**

Au cours des derniers mois, le gouvernement a :

- ✓ aidé près de un million de personnes à économiser pour une mise de fonds grâce au compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété;
- ✓ fait passer de 35 000 \$ à 60 000 \$ la limite de retrait du Régime d'accession à la propriété afin de tenir compte de la mise de fonds nécessaire dans les marchés immobiliers les plus coûteux;
- ✓ publié les plans pour la Charte canadienne des droits des locataires et la Charte des droits des acheteurs d'une propriété afin d'accroître l'équité tant dans le marché de la location que de l'achat d'une maison;
- ✓ atteint un total de près de 100 000 prêts consentis d'une valeur pouvant aller jusqu'à 40 000 \$ pour aider les ménages à réduire leur facture d'énergie résidentielle dans le cadre du programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes.

## **Réduire les mises de fonds et les paiements hypothécaires**

Dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé qu'il autoriserait les périodes d'amortissement hypothécaire de 30 ans pour les acheteurs d'une première propriété nouvellement construite, y compris un appartement en copropriété. Cette mesure a pris effet le 1<sup>er</sup> août 2024. Le gouvernement sait toutefois que des mesures encore plus vigoureuses sont nécessaires afin que toutes les générations puissent accéder à la propriété.

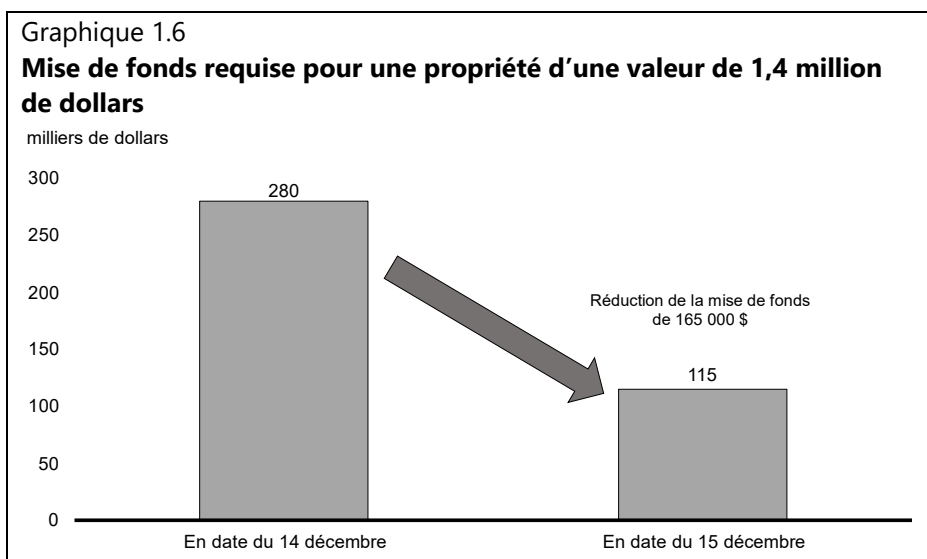
C'est pourquoi le gouvernement fédéral a annoncé, le 16 septembre 2024, les réformes hypothécaires les plus audacieuses depuis des décennies dans le but de rendre les prêts hypothécaires plus abordables et ainsi rendre la propriété accessible à tout le monde.

D'abord, dans le cadre de ces réformes, le prix plafond pour les prêts hypothécaires assurés passe de 1 million de dollars à 1,5 million de dollars, de manière à tenir compte des réalités actuelles du marché de l'habitation. Cette

mesure aidera plus de gens à se qualifier pour un prêt hypothécaire avec une mise de fonds inférieure à 20 %. L'augmentation du plafond des prêts hypothécaires assurés à 1,5 million de dollars aidera plus de personnes à faire l'achat d'une propriété. Le plafond avait été relevé pour la dernière fois en 2012.

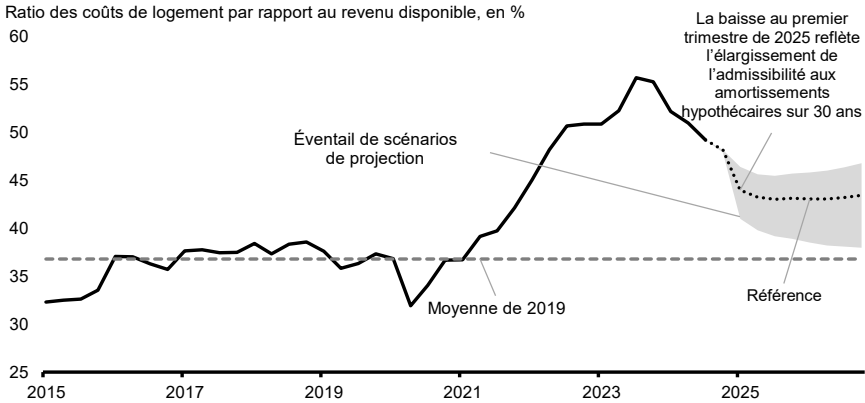
Enfin, les réformes permettent d'élargir l'admissibilité à l'amortissement hypothécaire sur 30 ans à toutes les personnes qui achètent une première propriété et à toutes celles qui achètent une propriété nouvellement construite. Ainsi le coût des versements hypothécaires mensuels sera réduit de sorte que plus de personnes, et surtout les jeunes, pourront se permettre un prêt hypothécaire au fur et à mesure qu'elles gravissent l'échelle salariale. Aider les gens à acheter une construction neuve, y compris un appartement en copropriété, est une autre mesure prise par le gouvernement pour stimuler la construction de nouveaux logements et s'attaquer à la pénurie dans ce secteur.

Ces deux réformes hypothécaires majeures sont entrées en vigueur le 15 décembre 2024. Conjuguées à la baisse des taux d'intérêt, ces réformes viendront véritablement réduire les mises de fonds requises à l'achat d'une propriété, ainsi que les paiements mensuels des prêts hypothécaires assurés.



## Graphique 1.7

### Indice d'accessibilité à la propriété



*Nota* – Le dernier point de données correspond au T3 de 2024 pour les données antérieures et au T4 de 2026 pour les projections. Les données antérieures reposent sur un amortissement échelonné sur 25 ans, tandis que les projections sont fondées sur un amortissement échelonné sur 30 ans à compter du T1 de 2025. Le scénario de référence a été calculé au moyen des données tirées de l'enquête de septembre 2024 auprès d'économistes du secteur privé. La limite supérieure de la fourchette de projections repose sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt hypothécaire supérieur de 50 points de base au scénario de référence, alors que la croissance du prix des propriétés équivaut à la moyenne antérieure. La limite inférieure de la fourchette de projections repose sur l'hypothèse d'un taux d'intérêt hypothécaire inférieur de 50 points de base au scénario de référence et d'une stabilisation du prix des propriétés au cours de la période de projection.

Source : Calculs du ministère des Finances Canada

### **Réduire les mises de fonds**

Laura et Alex, de jeunes professionnels de Toronto, prévoient fonder une famille, mais l'appartement en copropriété d'une chambre qu'ils louent est trop petit. Depuis cinq ans, ils épargnent avec soin afin d'acheter une propriété plus grande, mais comme le prix moyen d'une maison jumelée à Toronto se chiffre à 1,04 million de dollars, ils ont de la difficulté à réunir la mise de fonds minimale de 208 000 \$. Grâce aux nouvelles règles de l'assurance hypothécaire, qui font passer de 1 million à 1,5 million de dollars le prix plafond pour les prêts hypothécaires assurés, la mise de fonds qu'ils devront verser diminuera à 79 000 \$, ce qui leur permettra de passer plus rapidement à la prochaine étape de leur vie.

### **Réduire les paiements mensuels**

Mealla loue un appartement à Kelowna, mais elle aimerait acheter sa première propriété. Bien qu'elle ait réussi à économiser 50 000 \$ pour une mise de fonds, vu les taux d'intérêt actuels, elle craint d'avoir de la difficulté à s'acquitter du paiement mensuel de 2 779 \$ pour une maison de 550 000 \$, soit le prix moyen d'une propriété. Grâce aux nouvelles règles de l'assurance hypothécaire, qui permettent aux personnes qui achètent une première propriété d'amortir leur prêt hypothécaire sur 30 ans, Mealla pourrait faire passer ses paiements mensuels de 2 779 \$ à 2 533 \$. Les paiements hypothécaires seraient ainsi plus abordables pour Mealla, ce qui la rapprocherait de son objectif d'acheter sa première propriété.

## Éliminer la simulation de crise lors du renouvellement d'un prêt hypothécaire

Lorsque vient le moment de renouveler leur prêt hypothécaire, les Canadiennes et les Canadiens doivent avoir la possibilité d'obtenir un meilleur taux auprès d'un nouveau prêteur. Le gouvernement est d'avis que les propriétaires doivent avoir la possibilité de trouver un meilleur taux dans un marché hypothécaire plus compétitif, et ce, à chaque renouvellement.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement a confirmé que les titulaires de prêts hypothécaires assurés n'avaient pas à établir de nouveau leur admissibilité en fonction du taux minimal d'admissibilité (simulation de crise des taux d'intérêt hypothécaires) au moment du renouvellement, ce qui facilite la tâche à de nombreux propriétaires qui désirent changer de prêteur.

Le 21 novembre 2024, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a éliminé la simulation de crise pour tous les titulaires de prêts hypothécaires non assurés qui passent d'un prêteur sous réglementation fédérale à un autre. Ainsi, un plus grand nombre de titulaires de prêts hypothécaires pourront changer de prêteur au renouvellement du prêt sans avoir à établir de nouveau leur admissibilité.

Ces mesures stimulent la concurrence sur le marché hypothécaire et aident davantage de personnes à réduire les intérêts payés sur leur prêt hypothécaire. Dans la foulée de ces mesures :

- Le gouvernement annonce dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* qu'il lancera des consultations sur les moyens d'améliorer la structure et l'efficacité de la simulation de crise des taux d'intérêt hypothécaires pour les prêts hypothécaires assurés.
- De plus, suivant l'annonce du BSIF, le gouvernement modifie les règles de l'assurance hypothécaire de manière à éliminer la simulation de crise pour toutes les personnes titulaires de prêts hypothécaires non assurés qui passent d'un prêteur sous réglementation fédérale à un autre qui contracte une assurance de portefeuille. Aujourd'hui, le ministère des Finances publie un document d'information technique qui décrit les conditions applicables à cette mesure, laquelle entre en vigueur immédiatement.



## Examiner les prêts hypothécaires à taux fixe à long terme

Les prêteurs canadiens peuvent offrir des prêts hypothécaires de la durée de leur choix même si, historiquement, les termes hypothécaires de cinq ans ou moins sont les plus courants. Dans d'autres pays, comme les États-Unis, les prêts hypothécaires à taux fixe sur 30 ans sont courants, mais ils sont assortis de taux d'intérêt plus élevés et offrent une souplesse moindre que les prêts hypothécaires moyens au Canada. Le gouvernement se penche sur les obstacles à éliminer pour rendre les prêts hypothécaires à long terme plus largement accessibles au pays et offrir davantage d'options aux personnes qui désirent obtenir un prêt hypothécaire.

- ▶ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il lancera des consultations sur le développement du marché des hypothèques à long terme au Canada.

## Accorder des prêts sans intérêt de 40 000 \$ pour des rénovations écoénergétiques

Les coûts de l'énergie, par exemple les factures d'électricité et de gaz naturel, représentent généralement la deuxième dépense récurrente la plus importante associée à la propriété, avec l'assurance habitation et l'impôt foncier. Les coûts en énergie d'une résidence peuvent être réduits par des rénovations qui permettent de diminuer la consommation d'énergie grâce à l'installation de systèmes de chauffage plus efficaces, comme des thermopompes, le remplacement de vieilles portes et fenêtres et l'ajout d'isolant.

Pour aider les propriétaires à payer le coût de rénovations visant à réduire leur facture d'énergie, le programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes offre des prêts sans intérêt pouvant atteindre 40 000 \$ assortis d'une période de remboursement de 10 ans. Dans le cadre de ce programme, près de 100 000 prêts ont déjà été consentis pour aider les ménages à réduire les coûts énergétiques associés au chauffage et à la climatisation de leur maison.

- ▶ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce que le programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes offrira 600 millions de dollars supplémentaires en prêts sans intérêt pour aider de 15 000 à 24 000 propriétaires de plus à réduire leurs coûts énergétiques et à faire en sorte que le Canada atteigne son objectif de carboneutralité d'ici 2050. Cet investissement coûtera 174,4 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025.

Le gouvernement reconnaît qu'en raison de leur coût, les rénovations écoénergétiques peuvent être difficiles d'accès pour les ménages ayant un revenu faible à médian. Afin de les aider, le gouvernement avait annoncé dans le budget de 2024 un investissement de 800 millions de dollars dans le Programme canadien pour des logements abordables plus verts. Ce programme permettra de financer des rénovations écoénergétiques pour aider les ménages ayant un revenu faible à médian, y compris les locataires, à réduire leur facture d'énergie et les frais de chauffage et de climatisation de leur logement, tout en améliorant leur confort. Une demande de propositions a été envoyée aux provinces et aux territoires à l'automne. Elle met l'accent sur des initiatives adaptées aux réalités régionales qui peuvent être mises en œuvre le plus rapidement possible. Le Programme canadien pour des logements abordables plus verts offre également un soutien ciblé pour aider les partenaires autochtones à donner suite à leurs priorités en matière d'efficacité énergétique.

### ***Rénover pour réduire les factures d'énergie de 960 \$ par année***

Émilie et Wenzhuo ont récemment acheté leur première maison. Il s'agit d'une vieille maison dont les fenêtres sont mal isolées et dont l'appareil de chauffage au gaz doit être remplacé. Dans le cadre du programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes, ils procèdent à une évaluation ÉnerGuide. Dans leur cas, il est déterminé que les améliorations offrant le meilleur rendement énergétique sont l'isolation du grenier, une étanchéité accrue à l'air, le remplacement des portes et des fenêtres ainsi que le remplacement de l'appareil de chauffage au gaz par une thermopompe électrique. Émilie et Wenzhuo obtiennent un prêt sans intérêt de 40 000 \$ à rembourser sur 10 ans pour effectuer les rénovations recommandées. Lorsque ces dernières seront terminées, la maison sera plus confortable et le couple économisera **960 \$** chaque année sur ses factures d'énergie.

### ***Délaisser le mazout résidentiel pour économiser 2 600 \$ par année***

Mathieu vit à Halifax et possède sa maison depuis 30 ans, mais sa chaudière au mazout commence à montrer des signes d'usure et sa facture annuelle de mazout dépasse les 5 000 \$. Il procède à une évaluation ÉnerGuide, et présente une demande au programme de Prêt canadien pour des maisons plus vertes. Il obtient un prêt sans intérêt couvrant la totalité du coût d'installation d'une thermopompe électrique. Grâce à sa nouvelle thermopompe à air pour climat froid, il économise près de **2 600 \$** sur sa facture de chauffage annuelle, ce qui représente une diminution de plus de 50 % de celle-ci.

## **Restreindre l'achat de maisons unifamiliales par de grandes sociétés d'investissement**

Les logements doivent servir de résidences pour la population canadienne et ne pas être considérés comme une catégorie d'actifs spéculatifs pour les investisseurs. Lorsqu'ils achètent une maison, les Canadiennes et les Canadiens peuvent s'attendre à faire une offre contre d'autres acheteurs potentiels, mais pas contre un fonds spéculatif de plusieurs milliards de dollars.

Le 19 novembre 2024, le gouvernement a lancé des consultations sur la possibilité de restreindre l'achat de maisons unifamiliales existantes par de grandes sociétés d'investissement au Canada. Le gouvernement mène actuellement des consultations auprès de toute la population canadienne, des provinces et des territoires, des organismes de réglementation du secteur financier et d'autres parties prenantes afin de connaître leur avis sur la portée des activités d'investissement sur le marché des maisons unifamiliales, leurs conséquences sur l'accès au logement et les restrictions qui pourraient assurer un accès au marché pour les personnes qui veulent acheter une propriété. Le gouvernement recueillera les observations jusqu'au 19 décembre 2024, à l'adresse [consultation-housing-logement@fin.gc.ca](mailto:consultation-housing-logement@fin.gc.ca).

D'autres détails seront annoncés après les consultations, dans le budget de 2025.

## **Mettre en place une assurance contre les inondations**

Les Canadiennes et les Canadiens méritent de pouvoir compter sur une assurance contre les inondations pour protéger leur maison et leurs effets personnels. Comme il l'a annoncé dans le budget de 2023 et confirmé dans le budget de 2024, le gouvernement a l'intention de créer un programme d'assurance contre les inondations pour les ménages exposés à un risque élevé d'inondation. Ce programme comprendrait une réassurance contre les inondations et établirait un programme de subvention distinct pour rendre l'assurance abordable.

Le gouvernement lancera maintenant des discussions ciblées avec les gouvernements provinciaux et territoriaux sur la conception possible d'un programme d'assurance contre les inondations en prévision de la réunion des ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la gestion des urgences de 2025.

Les provinces et les territoires ont un rôle à jouer pour protéger la population canadienne contre les inondations et partager les coûts du programme. Les provinces et les territoires peuvent aider à réduire le risque dans leurs sphères de responsabilités, par exemple l'aménagement du territoire. Le gouvernement fédéral est résolu à travailler avec les provinces et les territoires ainsi qu'avec l'industrie de l'assurance pour mettre à l'abri du danger les personnes exposées à un risque élevé d'inondation au Canada.

À la suite d'entretiens avec les provinces, les territoires et le secteur des assurances, le gouvernement annoncera plus de détails dans le budget de 2025.

## Combattre la fraude hypothécaire

Comme il l'a annoncé dans le budget de 2024, le gouvernement fédéral est résolu à lutter contre la fraude hypothécaire en procédant à la vérification des revenus. L'Agence du revenu du Canada (ARC) consulte activement ses partenaires internationaux responsables de l'administration fiscale, des experts du secteur des technologies de l'information, de la protection des renseignements personnels et de la sécurité ainsi que des juristes afin de trouver des moyens d'aider les institutions financières à détecter et à prévenir les fraudes d'une manière sécuritaire, conviviale et compatible avec les systèmes de l'ARC.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce que, cet automne, l'ARC a élargi ses discussions avec le secteur financier en général, y compris les prêteurs hypothécaires, sur le meilleur moyen de concevoir et de mettre en œuvre un nouvel outil de lutte contre la fraude hypothécaire. L'ARC prévoit commencer la mise en œuvre de cette mesure au début de 2025.

## Établir l'équilibre entre l'immigration et l'offre de logements

L'accélération de la construction de nouveaux logements ainsi que la réduction de l'immigration aideront le gouvernement à faire en sorte que l'offre puisse rattraper son retard par rapport à la demande. Cet allègement de la demande de services sociaux et d'aide au logement profitera à la population canadienne, et permettra aux personnes nouvellement arrivées de mieux s'engager sur la voie de la réussite.

Dans son *Plan des niveaux d'immigration 2025-2027*, publié le 24 octobre 2024, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il donnait un coup de frein pendant deux ans à la croissance démographique au Canada, puis celle-ci reviendra à un taux de croissance viable de 0,8 % en 2027. Ce ralentissement de la croissance de la population améliorera considérablement l'accès à des logements abordables et protégera les travailleuses et les travailleurs.

Cette année, pour la première fois, le Plan des niveaux d'immigration contient des cibles d'admission pour la résidence temporaire, ce qui comprend les étudiants internationaux et les travailleurs étrangers. Les cibles d'admission pour la résidence temporaire et pour la résidence permanente ont été conçues de façon à se compléter.

Le nombre de personnes pouvant bénéficier de la résidence permanente admises au pays passera de 395 000 en 2025 à 380 000 en 2026, puis à 365 000 en 2027. Plus de 40 % des personnes ayant la résidence permanente admises en 2025 seront des personnes aux études ou sur le marché du travail qui vivent déjà au Canada et qui, donc, ne viendront pas accroître la demande de logements. Le volet de l'immigration économique, qui est essentiel pour attirer une main-d'œuvre qualifiée favorisant la croissance économique, continuera de représenter la plus grande part d'admissions de résidentes et de résidents permanents chaque année. D'ici 2027, près de 62 % de toutes les admissions de personnes ayant la résidence permanente seront faites dans le cadre du volet de l'immigration économique.

Le nombre de résidentes et de résidents temporaires au Canada, par rapport à chaque année précédente, baisse de 445 901 en 2025 et de 445 662 en 2026, puis augmentera légèrement de 17 439 en 2027. Il s'agit là du nombre de permis de travail et d'études délivrés aux personnes nouvellement arrivées au Canada. Le Plan vise à réduire de 5 % le nombre de résidentes et de résidents temporaires au Canada d'ici la fin de 2026. Pour y parvenir, le gouvernement procède à plusieurs réformes de l'immigration, y compris en prenant les mesures suivantes :

- ✓ Réduire le plafond du nombre de demandes de permis d'études de 10 % pour 2025 comparativement à 2024.
- ✓ Imposer de nouveaux critères d'admissibilité quant aux permis de travail postdiplôme, y compris un niveau de compétence minimal dans une langue officielle du Canada.
- ✓ Accorder des permis de travail pour conjoints ou conjointes uniquement aux personnes en couple avec une étudiante ou un étudiant étranger à la maîtrise, au doctorat ou au postdoctorat, ou dans certains programmes professionnels, ou avec une travailleuse ou un travailleur étranger occupant un poste de direction ou travaillant dans un domaine où il y a pénurie de main-d'œuvre.

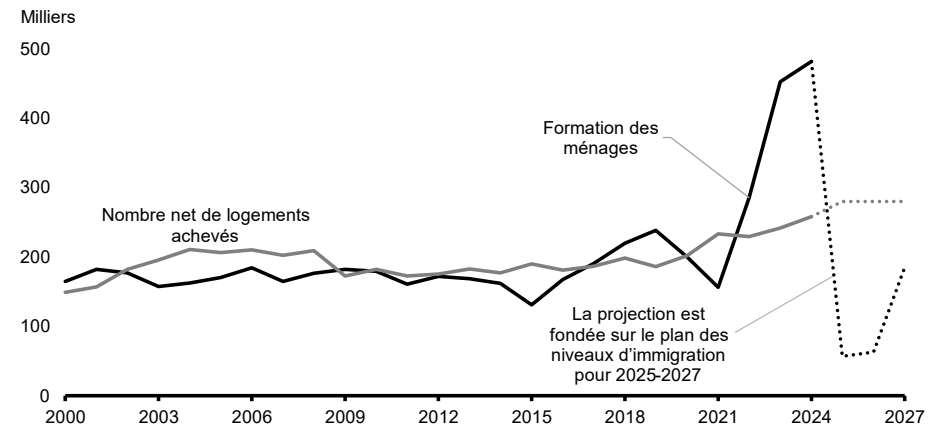
Selon des calculs effectués par le ministère des Finances, le Plan des niveaux d'immigration réduira dans l'ensemble la demande de logements associée à la poussée démographique de 670 000 logements d'ici la fin de 2027, ce qui permettra à l'offre de rattraper son retard. Le directeur parlementaire du budget estime que ce plan pourrait réduire l'écart de l'offre de logements de 45 % d'ici 2030, sous l'effet du ralentissement de la demande liée à la croissance démographique, alors que la construction d'habitations s'accélère. De nombreux économistes du secteur privé sont aussi d'avis qu'un ralentissement de la croissance de la population aura pour effet d'atténuer les pressions exercées sur le marché de l'habitation et de faire baisser les prix, en particulier sur le marché locatif.

« En supposant que la population évolue conformément aux projections du gouvernement, nous estimons que le Plan des niveaux d'immigration pour 2025-2027 permettra de réduire l'écart de l'offre de logements au Canada de 534 000 unités (45 %), en 2030. Après avoir pris en compte le nouveau plan d'immigration du gouvernement, nous estimons que l'écart de l'offre de logement au Canada en 2030 sera de 658 000 unités. »

- Directeur parlementaire du budget,  
15 novembre 2024

Graphique 1.8

**Prévision de l'offre et de la demande de logements**



Source : Bureau du directeur parlementaire du budget, *Répercussions du Plan des niveaux d'immigration pour 2025-2027 sur l'écart de l'offre de logement au Canada*

## Chapitre 1

### Réduire le coût de la vie au quotidien

en millions de dollars

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
<b>1.1. Plus d'argent dans vos poches</b>	<b>1 656</b>	<b>94</b>	<b>32</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1 808</b>
Offrir un congé de taxe à toute la population canadienne*	1 640	0	0	0	0	0	1 640
Offrir un congé de taxe à toute la population canadienne – Financement administratif	16	87	21	0	0	0	125
Mettre en place des services bancaires axés sur les consommateurs	0	7	11	24	1	1	43
<b>1.2. Construire 4 millions de logements, plus rapidement</b>	<b>0</b>	<b>41</b>	<b>-35</b>	<b>-67</b>	<b>-10</b>	<b>56</b>	<b>-14</b>
Ajouter des logements accessoires aux maisons unifamiliales	0	21	40	62	63	71	258
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-35	-102	-177	-95	-21	-431
Accélérer le financement pour construire des logements plus rapidement	0	5	28	48	0	0	80
<i>Réaffectation de fonds d'une année à la suivante</i>	0	0	0	0	0	-67	-67
Mettre à contribution le Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement de 6 milliards de dollars	0	50	88	88	88	88	400
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-50	-88	-88	-88	-88	-400
Accroître le financement du logement abordable	0	25	25	0	0	0	50
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-25	-25	0	0	0	-50
Aider les femmes et leurs enfants qui fuient la violence	0	50	0	0	0	0	50
<i>Réaffectation de fonds d'une année à la suivante</i>	0	0	0	0	-50	0	-50
Soutenir les personnes qui habitent dans des logements à but non lucratif et des coopératives d'habitation	0	0	0	0	73	73	145

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
<b>1.3. Réduire le coût d'accession à la propriété</b>	<b>39</b>	<b>475</b>	<b>298</b>	<b>244</b>	<b>174</b>	<b>126</b>	<b>1 356</b>
Accorder des prêts sans intérêt de 40 000 \$ pour des rénovations écoénergétiques	39	113	8	7	5	3	174
Établir l'équilibre entre l'immigration et l'offre de logements**	0	19	-158	-255	-324	-369	-1 086
<i>Pertes de revenus</i>	0	343	448	492	492	492	2 268
<b>Investissements supplémentaires – Réduire le coût de la vie au quotidien</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>
Projet de banque alimentaire communautaire Loaves and Fishes	0	3	3	0	0	0	5
Financement proposé pour que PaciFiCan soutienne la construction d'un entrepôt de distribution d'aliments pour la banque alimentaire communautaire Loaves and Fishes de Nanaimo, en Colombie-Britannique.							
<b>Chapitre 1 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>1 695</b>	<b>612</b>	<b>299</b>	<b>201</b>	<b>165</b>	<b>183</b>	<b>3 155</b>

\* Un congé de taxe pour tous les Canadiens a été annoncé le 21 novembre 2024.

\*\* Ces montants tiennent compte de l'incidence budgétaire du *Plan des niveaux d'immigration 2025-2027*, publié le 24 octobre 2024. Les pertes de revenus correspondent à la baisse des revenus prévus en raison de la diminution de l'immigration permanente et d'autres mesures annoncées auparavant en matière d'immigration qui contribuent à ramener la proportion de personnes bénéficiant de la résidence temporaire à 5 % de la population totale du Canada d'ici 2026.

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.





## Chapitre 2

# Investir pour faire augmenter les salaires

Nous bâtissons un avenir où les Canadiennes et les Canadiens auront de bons emplois assortis de salaires élevés sur lesquels ils pourront compter, et cet avenir repose sur la croissance économique.

La prospérité économique future et l'augmentation régulière des salaires pour la population canadienne dépendent d'une croissance soutenue. Pour assurer cette croissance, le gouvernement investit dans la productivité et l'innovation, augmente la participation au marché du travail, et protège et renforce les relations commerciales avec ses plus proches alliés et partenaires. Face à l'incertitude qui plane au lendemain des élections aux États-Unis, le Canada doit absolument préserver les flux de capitaux du secteur privé qu'il a reçus récemment et veiller à demeurer concurrentiel dans l'économie nord-américaine pour assurer la prospérité du pays.

Les investissements stratégiques réalisés par le gouvernement dans les technologies propres, les sciences de la vie, les nouvelles technologies et la production d'énergie favorisent déjà un environnement commercial qui attire les capitaux privés et crée plus de bons emplois mieux rémunérés pour la population canadienne. De pair avec les mesures prises pour réduire le coût de la vie au pays, ces efforts visant à stimuler le type de croissance économique qui favorise l'augmentation des salaires permettront à la population de disposer de plus d'argent à épargner pour l'avenir et de se bâtir une vie meilleure.

Il faut redoubler d'efforts pour s'adapter aux conditions changeantes du commerce mondial et veiller à ce que le Canada soit en mesure de réagir rapidement à toute menace économique, notamment les droits de douane. Pour ce faire, le gouvernement investit dans une économie plus productive et plus innovatrice qui mise sur les points forts du Canada, notamment son abondance de ressources naturelles et sa main-d'œuvre hautement qualifiée, tout en renforçant l'approche pancanadienne qui a fait ses preuves et a permis d'obtenir l'Accord Canada–États-Unis–Mexique en 2019.

Dans son plan économique, le gouvernement agit sur quatre fronts au profit de la main-d'œuvre. Tout d'abord, le Canada réalise des investissements jamais vus depuis une génération qui réduisent le coût de la vie, notamment dans les services de garde d'enfants à 10 \$ par jour, pour permettre à la main-d'œuvre canadienne de réaliser tout son potentiel. Deuxièmement, le gouvernement investit 2,4 milliards de dollars pour préserver l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle (IA) et près de 5 milliards de dollars dans le capital humain canadien pour que les esprits les plus brillants au pays puissent réaliser ici même les prochaines percées scientifiques. Troisièmement, le gouvernement

renforce les liens économiques du Canada avec des partenaires commerciaux de confiance pour faire face à l'incertitude géopolitique actuelle et au contexte commercial mondial en mutation rapide. Enfin, il s'agit d'assurer que le Canada soit en mesure de livrer une concurrence sérieuse dans la transition industrielle mondiale. C'est pourquoi la série d'importants crédits d'impôt à l'investissement d'une valeur de 94 milliards de dollars du gouvernement fédéral, pour la plupart déjà offerts aux investisseurs, favorise la production d'énergie propre et la fabrication de technologies propres au Canada. Dans le cadre de ces efforts, nous investissons dans les minéraux et les métaux critiques du Canada afin de les utiliser pour rendre les chaînes d'approvisionnement du pays plus résilientes et aider nos alliés à faire de même. Nous diversifions aussi nos routes commerciales et renforçons la position du Canada à titre de superpuissance mondiale de l'énergie, à la faveur de projets comme l'agrandissement du réseau de Trans Mountain et LNG Canada.

Faisant fond sur ces investissements, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce de nouvelles initiatives qui protègent la croissance économique et les emplois, tout particulièrement à la lumière des nouvelles incertitudes économiques suscitées en Amérique du Nord et dans le monde par l'élection américaine. Il propose entre autres de nouveaux investissements dans les technologies propres, des mesures pour faciliter les investissements des fonds de pension canadiens au pays et des politiques de réciprocité qui protègent les intérêts du Canada, en cette période de montée du nationalisme économique. L'*Énoncé économique* fait également le point sur le travail accompli avec les alliés du Canada pour servir l'intérêt collectif et favoriser la sécurité économique.

### Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

Depuis 2015, le plan économique du gouvernement favorise la prospérité et stimule la croissance. Les investissements stratégiques réalisés dans tous les secteurs de l'économie et dans toutes les régions du pays ont continué de faire du Canada une destination mondiale de choix pour les capitaux privés.

En 2023, le Canada a obtenu le plus haut niveau d'investissement direct étranger par habitant parmi les pays du G7, selon l'OCDE. Qui plus est, les dernières données sur les intentions d'investissement montrent que les entreprises prévoient accroître nettement leurs dépenses en capital, particulièrement dans la production d'énergie et dans les secteurs essentiels à l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

Voici les mesures déjà prises par le gouvernement fédéral pour attirer les investissements des entreprises; y figurent également celles qu'il propose dans l'*Énoncé économique* :

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

### **Accroître la capacité des exportations d'énergie canadienne avec le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX), LNG Canada, et Cedar LNG**

- ✓ Le Canada renforce sa position de fournisseur mondial d'énergie au moyen de ses avancées considérables en matière d'exportation de pétrole et de gaz naturel liquéfié. En mai 2024, le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain est devenu fonctionnel. Il a permis d'augmenter la capacité d'exportation de pétrole brut de l'oléoduc, qui est passée de 300 000 barils par jour à 890 000 barils par jour, pour un accès accru aux marchés internationaux. L'entrée en service de l'oléoduc agrandi a permis de réduire l'écart de prix entre le pétrole WTI et le pétrole WCS, qui est passé d'un sommet récent de 27 \$ à la fin de 2023 à environ 12 \$ depuis octobre.
- ✓ Le projet de LNG Canada à Kitimat (Colombie-Britannique) est le plus important projet de gaz naturel liquéfié au pays et devrait commencer ses activités vers le milieu de 2025. Dans un premier temps, LNG Canada sera doté d'une capacité d'exportation de 14 millions de tonnes par année. Il fournira du gaz naturel liquéfié à faible teneur en carbone aux marchés asiatiques.
- ✓ Un autre projet établi à Kitimat, Cedar LNG, a atteint l'étape de la décision d'investissement finale en juin 2024. Une fois le projet opérationnel, Cedar LNG sera l'une des premières installations d'exportation de gaz naturel liquéfié dont la propriété est majoritairement autochtone et se démarquera par ses faibles émissions. Selon les prévisions, l'installation aura une capacité de 3 millions de tonnes par année. Ce projet souligne l'engagement du Canada à l'égard du développement responsable des ressources énergétiques et des partenariats économiques avec les communautés autochtones.

### **Promouvoir la compétitivité du Canada en matière d'incitatifs et de mesures fiscales**

- ✓ Le gouvernement encourage les entreprises à saisir les possibilités d'investissement ouvertes par la transition industrielle mondiale, en offrant d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie qui représentent des mesures incitatives fédérales de 94 milliards de dollars.
- ✓ Le gouvernement offre maintenant quatre de ses six importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie.
- ✓ Le gouvernement présentera une mesure législative pour mettre en place les deux autres crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie, ainsi que pour élargir et bonifier d'autres importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie.

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

- ✓ Ces mesures attirent les investissements, et certaines entreprises ont déjà fait part d'importants projets économiques dans divers secteurs de l'économie. Ces projets permettront de réduire les émissions et favoriseront également la création d'emplois et la croissance économique. Illustrant un large éventail de possibilités économiques qui couvrent divers secteurs industriels, ces projets se concrétiseront partout au pays.
- ✓ De façon plus générale, le Canada a le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) le plus bas des pays du G7 et un avantage concurrentiel de 5,2 points de pourcentage par rapport au TEMI moyen des États-Unis.
- ✓ Pour veiller à ce que le Canada demeure un lieu concurrentiel pour les entreprises, le gouvernement rétablit dans son intégralité l'incitatif à l'investissement accéléré et la passation en charges immédiate de 2025 à 2029, avec élimination progressive sur quatre ans après 2029. Le gouvernement prend des mesures immédiates qui favoriseront la compétitivité du Canada, tout en continuant de surveiller toute évolution de la réforme fiscale aux États-Unis.

### **Attirer les capitaux du secteur privé pour faire la transition industrielle mondiale**

- ✓ Grâce au Fonds de croissance du Canada, un fonds d'investissement indépendant de 15 milliards de dollars dirigé par certains des plus grands professionnels en investissements des régimes de pension du secteur public, le Canada attire les investissements du secteur privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions de carbone. Depuis son lancement en 2023, le Fonds de croissance du Canada a déjà affecté quelque 3 milliards de dollars à huit investissements.
- ✓ En investissant dans de grands projets d'infrastructure qui profitent à la population et qui attirent des capitaux privés, la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) met à profit son enveloppe de 35 milliards de dollars et divers outils financiers pour construire davantage de projets d'infrastructure au pays. En septembre 2024, la Banque avait engagé plus de 13 milliards de dollars en investissements dans plus de 70 projets réalisés dans l'ensemble de ses secteurs prioritaires, soit les infrastructures vertes, l'énergie propre, le transport en commun, le commerce et le transport, et Internet haut débit. Ces projets représentaient en tout 36 milliards de dollars en coûts d'immobilisation.

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

### **Bâtir l'infrastructure essentielle au commerce**

- ✓ Le pont international Gordie-Howe, qui reliera Windsor (Ontario) à Detroit (Michigan), devrait être inauguré à l'automne 2025. Il a reçu un investissement fédéral de 6,4 milliards de dollars et fera partie intégrante de la circulation fonctionnelle des personnes et des biens.
- ✓ Le gouvernement a investi 4,3 milliards de dollars dans le cadre du Fonds national des corridors commerciaux (FNCC) pour améliorer la circulation des biens et des personnes au Canada et aider les entreprises canadiennes à livrer concurrence sur les principaux marchés mondiaux. Voici quelques projets financés par le FNCC :
  - L'agrandissement du terminal portuaire de Contrecœur, un projet de 150 millions de dollars proposé par le Port de Montréal, permettra la création d'un nouveau terminal à conteneurs à la fine pointe de la technologie, dont la capacité de manutention sera de 1,15 million de conteneurs (EVT).
  - Un financement de 135 millions de dollars servira à mettre à niveau la route du Klondike Nord dans le Yukon pour améliorer la sécurité routière, accroître la résilience aux répercussions des changements climatiques, et assurer un accès fiable aux biens et services.
  - Une nouvelle plateforme de fret international sera mise en place à l'aéroport international d'Edmonton, au coût de 100 millions de dollars.
- ✓ Le gouvernement a investi 30 millions de dollars dans les ports de Montréal et de Québec pour l'électrification de l'alimentation à quai, ce qui réduira les émissions des navires lorsqu'ils sont arrimés dans les ports.

### **Appuyer la participation économique des Autochtones**

- ✓ En avril, le gouvernement fédéral a annoncé la création du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, qui fournira jusqu'à 5 milliards de dollars en garanties de prêts pour aider les communautés autochtones à acquérir une participation dans des projets énergétiques et de ressources naturelles. Ces garanties de prêts réduiront les coûts d'emprunt de groupes autochtones admissibles, qui pourront ainsi bénéficier d'actifs énergétiques et de ressources naturelles générateurs de revenus qui remettront de l'argent aux communautés pour les générations à venir.

### **Exploiter les ressources naturelles du Canada**

- ✓ Le gouvernement a affecté 3,8 milliards de dollars à la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques afin de consolider la position du Canada comme fournisseur de choix pour les minéraux critiques et les technologies propres

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

qu'ils permettent de développer. Ce financement englobe le Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars, qui appuiera le développement et le déploiement d'infrastructures d'énergie propre et de transport qui faciliteront la mise sur pied et l'expansion de projets de minéraux critiques au Canada.

- ✓ Le gouvernement a aussi inclus à son ensemble d'importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, qui offre un incitatif de 30 % à l'investissement dans des biens utilisés dans des activités de fabrication et de traitement, y compris pour l'extraction et le traitement de six minéraux critiques.

### **Exercer un leadership mondial dans le domaine de l'énergie nucléaire non émettrice**

- ✓ Le leadership mondial du Canada dans le domaine de l'énergie nucléaire non émettrice est un élément clé de la transition industrielle mondiale. Doté d'installations nucléaires de calibre mondial et de connaissances spécialisées dans ce domaine, comme la technologie CANDU, le Canada est à l'avant-garde des solutions novatrices comme le déploiement de petits réacteurs modulaires, qui pourraient offrir une énergie évolutive, sûre et fiable à zéro émission et qui serviraient de complément aux projets énergétiques de grande taille. Non seulement ces investissements dans l'énergie nucléaire appuient les objectifs climatiques ambitieux du Canada, dont l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, mais ils permettent aussi au pays d'être un pôle mondial de recherche, de développement et d'exportation en matière de technologie nucléaire. Ces travaux renforcent l'économie canadienne, créent des emplois de haute qualité et améliorent la sécurité énergétique, tant au pays qu'à l'étranger.
- ✓ Comme le Canada abrite les plus grands gisements d'uranium à haute teneur sur la planète, il est l'un des principaux producteurs mondiaux de cet élément important du combustible nucléaire. Bien qu'il soit en bonne partie utilisé pour produire de l'énergie nucléaire au Canada, 85 % de cet uranium est exporté vers des pays aux vues similaires, notamment les États-Unis.
- ✓ Outre certains importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie qui appuient le secteur nucléaire, le gouvernement a engagé des fonds qui pourraient atteindre 3 milliards de dollars pour l'exportation vers la Roumanie de deux nouveaux réacteurs CANDU et a annoncé un financement de 50 millions de dollars pour l'agrandissement de la centrale nucléaire de Bruce Power. La Banque de l'infrastructure du Canada investit

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

970 millions de dollars dans le projet de petit réacteur modulaire d'Ontario Power Generation à Darlington.

### **Renforcer l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle**

- ✓ Depuis 2016, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de plus de 4,4 milliards de dollars pour appuyer l'intelligence artificielle (IA) et l'infrastructure de recherche numérique. Dans le budget de 2024, il a notamment fait part d'un investissement de 2,4 milliards de dollars qui servira à renforcer l'infrastructure de calcul pour l'IA, à soutenir les programmes d'adoption de l'IA, et à établir un institut pour la sécurité de l'intelligence artificielle. Ce financement s'ajoute à la somme de près de 5 milliards de dollars prévue dans le budget de 2024 pour soutenir les esprits les plus brillants et injectée dans les subventions de recherche, les bourses, les prêts et bourses d'études et les infrastructures de recherche de calibre mondial, et aux investissements fédéraux de plus de 16 milliards de dollars affectés depuis 2016 aux découvertes scientifiques et aux talents en recherche.

### **Rendre les services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants plus abordables**

- ✓ Depuis 2021, le gouvernement fédéral a engagé plus de 34,2 milliards de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et 9,2 milliards de dollars par année par la suite pour des services de garde d'enfants abordables. Depuis avril 2024, huit provinces et territoires assurent des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants réglementés à un tarif moyen de 10 \$ par jour ou moins, tandis que toutes les autres provinces ont déjà réduit les frais de 50 %.
- ✓ Le taux de participation à la population active des femmes dans la force de l'âge se situait à 84,9 % en octobre de cette année, soit presque un point de pourcentage de plus qu'en 2019. Il s'agit d'un moteur de croissance économique.

### **Réaliser le Plan du Canada sur le logement**

- ✓ En avril 2024, le gouvernement fédéral a publié son plan sur le logement, un projet ambitieux financé par de nouveaux investissements de plusieurs milliards de dollars annoncés dans le budget de 2024. Le plan repose sur trois piliers : construire plus de logements, faciliter la location d'un logement ou l'accès à la propriété et aider les gens qui n'ont pas les moyens de se payer un logement.
- ✓ Le plan vise la construction de près de quatre millions de logements. Les mesures prises à cette fin comprennent les suivantes :



## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

- Réduire les formalités administratives des municipalités par l'intermédiaire du Fonds pour accélérer la construction de logements, qui élimine les obstacles et permet d'accélérer la construction de plus de 750 000 logements au cours des 10 prochaines années.
- Rendre les projets rentables pour les constructeurs, en éliminant la TPS sur les nouveaux projets de logements construits expressément pour la location, en injectant 55 milliards de dollars en financement à faible coût, et en prenant d'autres mesures.
- Employer des méthodes de construction novatrices pour construire des logements plus rapidement et plus intelligemment, lesquelles sont appuyées par des investissements faits dans les agences de développement régional pour favoriser l'application à grande échelle de ces technologies.
- Augmenter la main-d'œuvre de la construction résidentielle en créant des possibilités de formation en apprentissage qui permettront de former et de recruter la prochaine génération de travailleuses et de travailleurs dans les métiers spécialisés.

### **Investir dans le transport en commun**

- ✓ Depuis 2015, le gouvernement a engagé 30 milliards de dollars pour appuyer plus de 2 000 projets de transport en commun partout au Canada, que ce soit pour l'ajout de nouvelles lignes de métro dans les métropoles canadiennes ou pour les services de transport dans les communautés rurales et éloignées. Il s'agit notamment d'investissements dans le prolongement de la ligne de métro Millennium Broadway à Vancouver, dans le projet de ligne de transport léger sur rail de Finch West à Toronto, dans des autobus et des bornes de recharge pour les communautés de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Métis-sur-Mer au Québec, ainsi que des investissements dans le transport en commun en vue de desservir la population d'Edmundston, la Première Nation des Malécites du Madawaska et du Haut-Madawaska dans le nord-ouest du Nouveau-Brunswick.
- ✓ En 2024, le gouvernement a lancé le nouveau Fonds pour le transport en commun du Canada pour aider les communautés à offrir de meilleurs réseaux de transport en commun. Ce fonds, doté d'une enveloppe de 3 milliards de dollars par année à compter de 2026-2027, offrira du financement de base prévisible aux communautés qui possèdent des réseaux de transport. Il offrira aussi du financement ciblé pour répondre aux besoins locaux, notamment le transport en commun en milieu rural, le transport actif. Des investissements sont aussi prévus pour soutenir la

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

planification et la construction d'un large éventail de projets d'infrastructure de transport en commun dans les grands centres urbains, comme les 55 nouvelles voitures de métro pour la Ligne 2 de la Toronto Transit Commission (TTC), annoncées le 29 novembre 2024.

### **Mobiliser les investissements des fonds de pension au Canada**

- ✓ Pour stimuler les investissements au pays, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2024 que Stephen Poloz, ancien gouverneur de la Banque du Canada, étudierait des moyens de faciliter les possibilités d'investissement au pays des fonds de pension canadiens, notamment dans les secteurs prioritaires de l'infrastructure, de l'IA et du capital de risque. L'ancien gouverneur a depuis consulté et mobilisé un large éventail de parties prenantes pour entendre leurs opinions sur les secteurs d'investissement prioritaires qui ont été dégagés, sur les obstacles à l'investissement au Canada qui sont perçus et sur les mesures possibles que pourrait prendre le gouvernement. Le présent Énoncé économique de l'automne présente les résultats de ces travaux.

### **Réduire les formalités administratives**

- ✓ En 2022, le gouvernement a lancé le Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur qui oriente le travail effectué avec les provinces et les territoires en vue de réduire la paperasserie. Cette stratégie comprenait une évaluation rigoureuse des exceptions fédérales qui subsistent dans l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et des investissements importants dans les données et la recherche commerciales. Dans le budget de 2024, le gouvernement a instauré d'autres mesures pour réduire les formalités administratives en annonçant son intention d'apporter des modifications à la *Loi sur la réduction de la paperasse* qui élargiront l'utilisation des bacs à sable réglementaires au sein du gouvernement.
- ✓ Le gouvernement poursuivra ses avancées en vue de réduire les formalités administratives en proposant la création d'un nouveau bureau de réduction du fardeau administratif pour accélérer l'élimination des formalités administratives du système de réglementation, notamment celles des règlements en vigueur, renforcer la responsabilisation et la surveillance, et assurer une meilleure mobilisation de la population et des entreprises canadiennes.

## Faire du Canada une destination de choix pour les capitaux privés

- ✓ Le Groupe de travail ministériel chargé de l'efficacité réglementaire a proposé un plan d'action détaillé et une directive du Cabinet qui établirait des normes de service rigoureuses et des échéanciers fixes pour accélérer le processus d'approbation fédérale des projets, par l'entremise du Bureau de la croissance propre du Bureau du Conseil privé, et faire du Canada une superpuissance de l'énergie. Sa mise en œuvre permettrait notamment d'offrir des plans pour les permis et des services de coordination aux entreprises et aux organismes qui veulent construire de grands projets au Canada.

## 2.1 Des emplois plus productifs et axés sur l'innovation

Depuis près de deux ans, la croissance des salaires de la population canadienne dépasse l'inflation. Le plan économique du gouvernement a soutenu la croissance des salaires au moyen d'investissements dans la productivité et l'innovation, qui ont favorisé la création de plus d'emplois mieux rémunérés, tout en protégeant les emplois existants. Le gouvernement continuera d'investir dans l'énergie propre et les nouvelles technologies afin d'attirer plus de capitaux et de contribuer à la hausse soutenue des salaires.

Plus particulièrement, le gouvernement tire parti des avantages concurrentiels du Canada dans des secteurs comme l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies, la production d'énergie et les minéraux critiques. Il s'y emploie pour mettre à profit les possibilités de la main-d'œuvre hautement qualifiée du Canada, la main-d'œuvre la plus instruite au monde, et lui offrir plus d'emplois bien rémunérés.

S'appuyant sur les investissements stratégiques annoncés dans le budget de 2024, le gouvernement veille à ce que le Canada profite des avantages de l'IA et augmente le soutien à la recherche scientifique et au développement expérimental afin d'aider davantage de petites et moyennes entreprises (PME) canadiennes à investir dans la recherche-développement. Ces mesures s'inscrivent dans le plan économique du gouvernement visant à bâtir une économie plus novatrice, comportant moins d'obstacles à l'investissement et plus de possibilités pour les travailleuses et les travailleurs d'obtenir de bons emplois bien rémunérés.

# Préserver l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle

Le gouvernement fédéral consolide l'écosystème de l'IA en plein essor au pays, ainsi que la position de chef de file du Canada dans le domaine de l'IA à l'échelle mondiale.

Figure 2.1

## Tirer parti de l'avantage du Canada en matière d'IA

### Excellence en recherche et perfectionnement des compétences

- Domicile des chefs de file mondiaux en IA
- Soutien aux milieux de la recherche de pointe grâce à des conseils subventionnaire et à d'autres programmes de perfectionnement des compétences

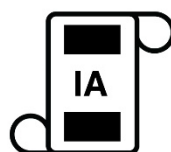


### Leadership mondial en intelligence artificielle

- Solide réputation en matière de développement responsable de l'IA
- Membre fondateur du Partenariat mondial sur l'IA pour appuyer le développement et l'utilisation éthiques de la technologie.

### Soutien industriel et panorama d'investissement solides

- Les innovateurs ont accès au capital pour faire progresser leurs entreprises grâce à des programmes comme le Fonds stratégique pour l'innovation.
- Les grappes d'innovation mondiales jouent un rôle actif dans le soutien à l'IA canadienne et à l'accélération de sa commercialisation.



### Approche nationale responsable et stratégique

- Création d'une stratégie pancanadienne en matière d'IA en 2017.
- Surveillance des initiatives de réglementation de l'IA au Canada grâce à des efforts pour promulguer une loi sur l'intelligence artificielle et les données.

Plus tôt cette année, dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé un investissement de 2,4 milliards de dollars pour soutenir le secteur de l'IA, ce qui comprend l'injection de 2 milliards de dollars pour développer l'infrastructure technologique et les capacités de calcul et les mettre à la disposition des scientifiques, des entreprises en démarrage et des entreprises en expansion de calibre mondial du Canada dans le secteur de l'IA.

À la suite de consultations tenues à l'été 2024, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce la **Stratégie canadienne sur la capacité de calcul souveraine pour l'IA**, qui viendra soutenir les milieux de la recherche et les sociétés d'innovation en IA de calibre mondial dans tout le pays dans les années à venir. Le financement affecté à la Stratégie dans le budget de 2024 sera utilisé ainsi :

- ✓ Un montant de 300 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, pour le **Fonds d'accès à une puissance de calcul pour l'IA** en vue de contribuer à réduire les coûts élevés et les obstacles que rencontrent les PME canadiennes qui veulent augmenter leur capacité de calcul.
- ✓ Un montant de 700 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2024-2025, pour **stimuler l'expansion des fleurons canadiens de l'IA** par le financement de projets qui soutiendront la croissance de l'écosystème canadien de l'IA et la création d'entreprises phares. Ce financement sera offert par l'intermédiaire d'un appel de propositions concurrentiel mené dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.
- ✓ Un montant pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour des investissements ciblés visant à **accroître l'infrastructure et la capacité de calcul à court terme**, dans le but de répondre aux besoins immédiats :
  - Un montant de 85 millions de dollars destiné à l'Alliance de recherche numérique du Canada afin qu'elle puisse renforcer la capacité de calcul au sein de son réseau national.
  - Un montant de 60 millions de dollars accordé aux instituts de l'IA (Mila, Institut Vecteur, Amii) afin qu'ils puissent fournir une capacité de calcul à leurs équipes de recherche et à leur clientèle.
  - Un montant de 30 millions de dollars pour un projet pilote d'infrastructure numérique fondée sur l'IA visant à tirer parti, en toute sécurité et en temps réel, de données en santé recueillies au Canada (projet VITAL).
- ✓ Un montant de 800 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, faisant partie d'un investissement transformateur dans une infrastructure publique de calcul à grande échelle.

Le 6 décembre 2024, un premier investissement a été annoncé dans le cadre de la Stratégie. Cet investissement d'au plus 240 millions de dollars dans la société torontoise Cohere vise à mobiliser des capitaux privés et à inciter ses partenaires stratégiques à construire un nouveau centre de données de pointe pour l'IA au Canada, un projet de plusieurs milliards de dollars, dont l'entrée en service est prévue pour 2025.

Les premiers investissements du Canada dans la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle ont mené à la création d'un écosystème robuste réunissant des équipes de recherche et des spécialistes qui sont en passe de guider l'innovation dans le monde et d'ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux. Pour consolider l'avantage du Canada dans le secteur de l'IA et renforcer le pilier de la commercialisation prévu dans la Stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle :

- Le gouvernement propose, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, de verser 150 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, aux grappes d'innovation mondiales, ainsi que 24 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, aux Instituts nationaux d'intelligence artificielle afin de soutenir la poursuite de leurs activités de commercialisation de l'IA.

Dans le but de permettre aux entreprises canadiennes d'être les mieux placées parmi leurs pairs à l'échelle internationale pour saisir les occasions transformatrices ouvertes par l'IA, les efforts déployés progressent bien. Les petites et moyennes entreprises ont désormais accès à du financement pour les aider à adopter des technologies d'IA, grâce à ces initiatives officiellement lancées en octobre 2024 :

- Le **Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches du Canada** aide les entreprises à relever les défis associés à la mise au point et à l'adaptation de solutions d'IA générative et d'apprentissage profond. Ce programme fournit le soutien nécessaire pour mieux comprendre ces technologies et en planifier l'intégration et la mise en œuvre de façon sécuritaire et éthique.
- L'**Initiative régionale en matière d'intelligence artificielle, mise en œuvre par les agences de développement régional du Canada** aide à commercialiser de nouvelles technologies de l'IA et à accélérer l'adoption de l'IA dans différents secteurs partout au pays.

L'**Institut canadien pour la sécurité de l'intelligence artificielle**, qui vient d'être fondé, favorisera également l'adoption et le déploiement responsables et sécuritaires de l'IA, en aidant les entreprises et les milieux de la recherche à exploiter la puissance de l'IA avec la certitude que la technologie est sûre et avantageuse pour la population canadienne.

En plus de ces initiatives dont les entreprises peuvent déjà profiter ou pourront bientôt bénéficier, le gouvernement mise sur le potentiel du Canada à titre d'important pôle de centres de données pour l'IA. Le Canada a tout ce qu'il faut pour bâtir les centres de données pour l'IA dont le monde a besoin : électricité propre en abondance, froid hivernal propice au refroidissement rentable des serveurs, solides réseaux de fibre optique et mesures de premier ordre assurant la protection de la confidentialité des données.

## Rendre la fonction publique plus productive grâce à l'IA

Partout dans le monde, les gouvernements et les grandes organisations exploitent le potentiel de l'IA pour améliorer les normes de service, créer des gains d'efficacité et réduire les coûts. Dans la même foulée, la fonction publique du Canada a besoin d'une stratégie de transformation qui tire parti de nouvelles technologies comme l'IA pour améliorer l'efficacité et la qualité des programmes et des services qu'elle offre à la population, tout en réduisant les coûts de fonctionnement du gouvernement.

À la lumière des consultations lancées par la présidente du Conseil du Trésor le 16 septembre 2024, la première stratégie canadienne en matière d'IA pour la fonction publique fédérale, une fois à terme, guidera l'adoption responsable de l'IA dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

Le gouvernement a déjà recours à des solutions d'IA pour améliorer la productivité et la prestation des services et créer de nouveaux gains d'efficacité, et ce de manière responsable. En voici quelques exemples :

- En mars 2024, l'Agence du revenu du Canada a lancé une solution qui permet aux contribuables d'accéder à leur compte de manière sécurisée au moyen de leur téléphone intelligent, d'un identifiant délivré par le gouvernement et de la reconnaissance faciale. Il n'est plus nécessaire d'attendre la livraison d'un code de sécurité par la poste; les citoyens peuvent maintenant accéder à leur dossier immédiatement. Plus d'un million de contribuables ont utilisé cette solution depuis son lancement.
- Emploi et Développement social Canada utilise des algorithmes d'apprentissage automatique pour améliorer les services du Programme d'assurance-emploi (AE). À titre d'exemple, l'automatisation a permis de réduire les interventions manuelles à faire lorsqu'une personne fournit de nouveaux renseignements à l'appui de sa demande d'AE ou que sa situation a changé, d'où une plus grande exactitude dans le calcul des prestations d'AE.
- Agriculture et Agroalimentaire Canada utilise le clavardage d'AgriGuichet, doté d'un agent conversationnel fondé sur l'IA générative, pour fournir aux propriétaires d'exploitations agricoles et aux entreprises agroalimentaires des renseignements sur mesure portant sur les quelque 400 programmes sectoriels à leur disposition.
- Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) offre à la population canadienne des programmes visant à améliorer les résultats en matière de logement et à appuyer l'infrastructure

publique. Grâce à des algorithmes prédictifs, LICC a rationalisé le processus de prestation des paiements de transfert et généré ainsi des gains d'efficacité qui permettent de dégager 20 heures chaque mois.

- Services publics et Approvisionnement Canada a mis au point un outil d'assistant virtuel fondé sur l'intelligence artificielle pour aider les conseillères et conseillers en rémunération et accélérer le traitement des demandes au Centre des services de paye de la fonction publique. Selon les constatations préliminaires, l'outil est susceptible de faire augmenter d'au moins 30 % la productivité du personnel de la rémunération.

L'IA a aussi fait tomber les barrières linguistiques et rendu la rédaction et la traduction plus accessibles. Grâce à son dynamique secteur de l'IA et à sa solide industrie de la langue, qui comporte des milliers d'emplois bien rémunérés, le Canada dispose du savoir-faire technique et de l'expertise linguistique nécessaires pour bâtir un écosystème souverain alliant ces deux domaines. Le gouvernement fédéral finance beaucoup de recherches en IA et est un grand acheteur de services linguistiques, de sorte qu'il est bien placé pour soutenir des avancées technologiques dans ces domaines et en profiter.

Les grands modèles de langage en IA et la traduction automatique changeront en profondeur les façons de travailler. Cependant, la population canadienne a besoin d'une IA dont le modèle de langage repose sur du contenu canadien et qui produit du contenu canadien. L'IA aide déjà notre nation bilingue à traduire :

- Le centre d'expertise linguistique du Canada, le Bureau de la traduction, détient un vaste corpus de textes bilingues d'une très grande utilité pour amener des modèles d'IA à décoder du contenu pour procéder au traitement du langage et produire des traductions exactes. Le Bureau de la traduction conjugue son expertise linguistique, son savoir-faire technique et son esprit d'innovation pour mettre en place les technologies de traduction et d'interprétation les plus efficaces.
- En perspective, les pratiques efficaces établies seront mises à profit pour utiliser l'IA au-delà des langues officielles, par exemple pour traduire des documents en langues autochtones.

D'importantes possibilités de tirer parti de l'IA et de favoriser le dynamisme du secteur canadien de l'IA se présentent. Le gouvernement cherchera à utiliser autant que possible l'IA pour réaliser d'autres gains d'efficacité dans la prestation des services et l'exécution des programmes.

Le chapitre 3 donne davantage de renseignements sur une stratégie qui mise sur l'IA pour améliorer l'efficacité de la fonction publique.



## Stimuler la recherche scientifique et le développement expérimental

Le programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) est une pierre angulaire de la stratégie d'innovation du Canada. Ce programme soutient actuellement les activités de recherche-développement de plus de 22 000 entreprises au Canada. Environ 75 % des crédits pour la recherche scientifique et le développement expérimental sont demandés par des entreprises appartenant à des intérêts canadiens. Le fait de rendre ce soutien plus généreux et de privilégier les entreprises susceptibles de connaître une forte croissance encouragerait davantage d'entreprises canadiennes à investir dans l'innovation et à stimuler la croissance économique.

À la lumière des consultations tenues plus tôt cette année sur les meilleurs moyens d'accorder de nouveaux fonds :

- ▶ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'apporter plusieurs améliorations au programme RS&DE, qui entreraient en vigueur pour les années d'imposition qui commencent à compter de la date de publication du présent Énoncé économique :
  - Rehausser la limite de dépense annuelle des sociétés privées sous contrôle canadien aux fins du crédit d'impôt à l'investissement au taux majoré de 35 %, afin de faire passer cette limite de 3 millions de dollars à 4,5 millions de dollars.
  - Augmenter la fourchette de réduction progressive du capital imposable de l'année précédente aux fins du crédit majoré, pour faire respectivement passer la limite inférieure de 10 millions de dollars à 15 millions de dollars et la limite supérieure de 50 millions de dollars à 75 millions de dollars.
  - Élargir aux sociétés publiques canadiennes le crédit d'impôt majoré remboursable du programme RS&DE.

Les technologies de pointe sont un important moteur de croissance pour les entreprises. Les mesures incitatives qu'offre le Canada pour mettre en œuvre ces technologies en font un lieu encore plus propice à l'investissement. Pour améliorer leur productivité et livrer concurrence dans l'économie de demain, les entreprises ont besoin de davantage de capitaux, ce qu'elles peuvent obtenir au Canada. Le gouvernement aide les entreprises à acquérir et à mettre en place des technologies améliorant la productivité, comme des systèmes informatiques pouvant utiliser l'apprentissage automatique pour des projets de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles. Ainsi, les entreprises peuvent accroître leur rentabilité.

- Pour aider les entreprises à investir davantage dans des actifs améliorant la productivité, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de rendre de nouveau admissibles les dépenses en capital à titre de déduction du revenu et aux fins du crédit d'impôt à l'investissement du programme RS&DE, pour les biens acquis à compter de la date de publication du présent Énoncé économique.

Les changements proposés constituent la première de plusieurs réformes que le gouvernement compte adopter en ce qui concerne le programme RS&DE et en vue de stimuler l'innovation. Plus de renseignements seront fournis dans le budget de 2025 sur l'administration du programme et les mises à jour apportées aux dépenses admissibles.

Selon les changements proposés, les entreprises novatrices recevront un soutien d'environ 1,9 milliard de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et de 370 millions de dollars par année par la suite. De ce montant, 750 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, et 150 millions de dollars par année par la suite proviendront du financement existant annoncé dans le budget de 2024.

- Pour encourager le développement et la conservation de la propriété intellectuelle au Canada, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de créer un régime privilégié des brevets. Le gouvernement étudie les commentaires issus des consultations tenues plus tôt cette année et présentera dans le budget de 2025 les modalités de ce régime.

## **Accélérer le virage numérique des petites et moyennes entreprises**

Le passage à l'ère numérique change en profondeur la façon dont les entreprises mènent leurs activités et livrent concurrence dans l'économie mondiale d'aujourd'hui. Les nouvelles technologies numériques perfectionnées comme l'IA améliorent les processus de production des entreprises, leurs interactions avec la clientèle et les fournisseurs, et leur efficacité organisationnelle. Plus les entreprises canadiennes adoptent de nouvelles technologies, plus elles peuvent répondre aux besoins en évolution constante de leur clientèle et demeurer concurrentielles, pour ainsi alimenter la croissance économique.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de fournir à la Banque de développement du Canada un montant maximal de 500 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, selon la comptabilité de caisse. La Banque pourra ainsi offrir du financement et de l'expertise pour aider les petites et moyennes entreprises à adopter des technologies numériques, en mettant la priorité sur l'IA.

## Instaurer les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie

Dans le but de saisir les possibilités d'investissement ouvertes par l'économie propre mondiale, le gouvernement a maintenant mis en place quatre de ses six importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie, soit :

- ✓ le crédit d'impôt à l'investissement dans le captage, l'utilisation et le stockage du carbone, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022;
- ✓ le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, applicable depuis le 28 mars 2023;
- ✓ le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, applicable depuis le 28 mars 2023;
- ✓ le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres, applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Maintenant que ces crédits d'impôt à l'investissement sont inscrits dans la loi, les entreprises disposent de la certitude voulue pour s'engager dans des projets et prendre la décision définitive d'investir et de s'installer au Canada.

Le site Web du gouvernement fédéral contient dès à présent des guides et des renseignements complémentaires sur la façon de demander ces crédits d'impôt à l'investissement remboursables. Des renseignements sont entre autres fournis sur les exigences relatives à la main-d'œuvre, soit le versement des salaires syndicaux en vigueur et la création de possibilités d'apprentissage. Les entreprises doivent satisfaire à ces exigences pour pouvoir bénéficier du taux de crédit d'impôt maximal pour les trois premiers crédits d'impôt à l'investissement énumérés ci-dessus, ainsi que pour le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.

Au cours de l'été, le gouvernement a lancé des consultations avec les provinces et les territoires au sujet des critères d'admissibilité proposés pour le **crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre**. Il a publié un avant-projet de loivisant les mesures suivantes :

- Établir le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre.
- Élargir l'admissibilité au **crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres** pour y inclure la production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets de biomasse.
- Élargir l'admissibilité au **crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres** pour y inclure l'exploitation de gisements polymétalliques.

Le gouvernement déposera bientôt un projet de loi visant à établir le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre et à élargir l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres. Il publiera également sous peu un avant-projet de loi sur le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques. Les mesures législatives suivent leur cours, mais les investisseurs auront de toute façon droit à une admissibilité rétroactive, comme suit :

- Le **crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre** serait applicable à compter du 16 avril 2024, pour les projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.
- L'admissibilité au **crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres** serait élargie à compter du 21 novembre 2023 en vue de favoriser l'utilisation de déchets de biomasse pour l'électricité et le chauffage.
- Le **crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres**, qui est déjà offert, serait amélioré pour y inclure certains projets d'exploitation de gisements polymétalliques.
- Le **crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement** de véhicules électriques, qui est proposé, serait applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ces importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie réussissent assurément à accélérer les injections de capitaux au Canada, comme en témoignent les annonces de grands projets faites par des entreprises dans tout le pays. Ces projets créent des emplois bien rémunérés et font croître l'économie, tout en réduisant les émissions pour que le Canada parvienne à la carboneutralité d'ici 2050.

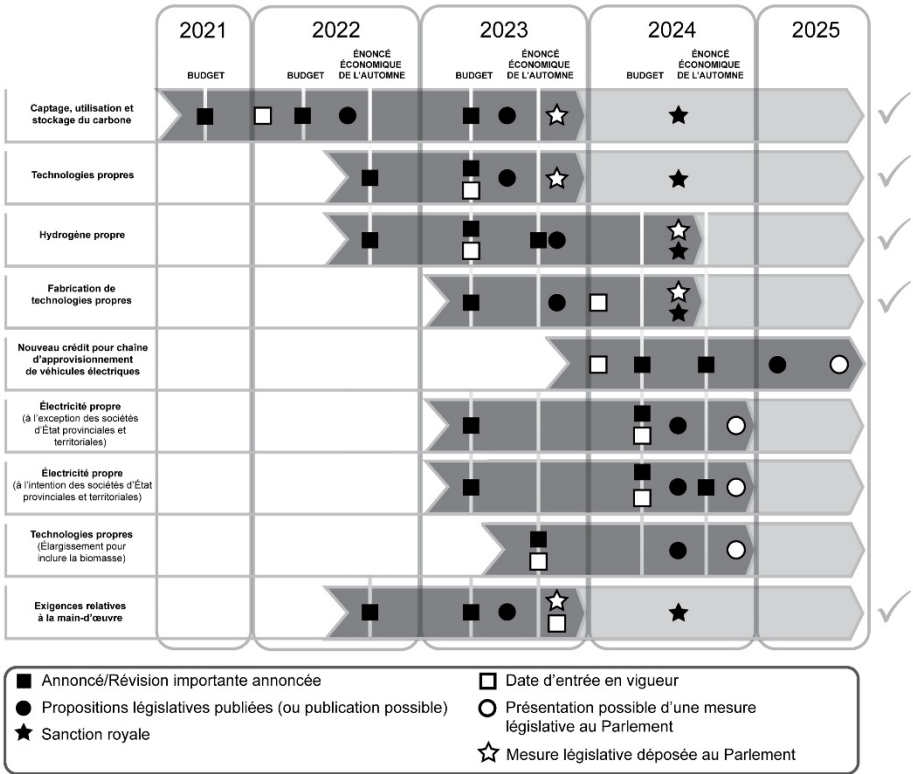
Les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie contribuent déjà à faire affluer les capitaux privés et à faciliter le démarrage de nouveaux grands projets, ce qui permet de créer des emplois et de faire croître l'économie. Voici quelques-uns des grands projets annoncés dans différents secteurs qui pourraient bénéficier des importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie :

- **Projet d'hydrogène propre et d'ammoniac d'Everwind à Point Tupper** : projet de production d'ammoniac à partir d'hydrogène obtenu par électrolyse au moyen d'électricité renouvelable (investissement total estimé à 3,4 milliards de dollars pour la phase 1; Nouvelle-Écosse).
- **Projet de parc éolien de la Chamouchouane d'Hydro-Québec** : projet de parc éolien de 3 000 mégawatts dans la région de la Chamouchouane au Saguenay–Lac-Saint-Jean (investissement total estimé à 9 milliards de dollars; Québec).

- **Investissement de Honda dans les véhicules électriques au Canada :** chaîne d’approvisionnement complète pour les véhicules électriques, incluant une usine d’assemblage, une usine de fabrication de batteries, une usine de production de matériaux actifs de cathodes et de précurseurs ainsi qu’une usine de séparateurs (investissement total estimé à 15 milliards de dollars; Ontario).
- **Projet de stockage d’énergie d’Oneida :** projet de stockage par batteries de 250 mégawatts d’énergie à Jarvis (investissement total estimé à 800 millions de dollars; Ontario)
- **Projet de stockage d’énergie par batteries Skyview :** projet de stockage d’énergie par batteries de 390 mégawatts dans le canton d’Edwardsburgh Cardinal (investissement total estimé à 750 millions de dollars; Ontario).
- **Projet de centrale solaire Iyuhána :** construction d’une centrale solaire de 100 mégawatts près d’Estevan (investissement total estimé à 200 millions de dollars; Saskatchewan).
- **Projet Path-2-Zero de Dow à Fort Saskatchewan :** agrandissement et rénovation de l’usine de Dow à Fort Saskatchewan pour produire de l’éthylène et des produits dérivés sans émission, au moyen de l’hydrogène et de technologies de captage, d’utilisation et de stockage du carbone (investissement total estimé à 11,5 milliards de dollars; Alberta).
- **Complexe énergétique d’hydrogène sans émission d’Air Products :** nouvelle installation de production d’hydrogène par le captage, l’utilisation et le stockage du carbone (investissement total estimé à 1,6 milliard de dollars; Alberta).

Figure 2.2

## Calendrier de mise en œuvre des importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie



## Réaliser de grands projets, plus rapidement

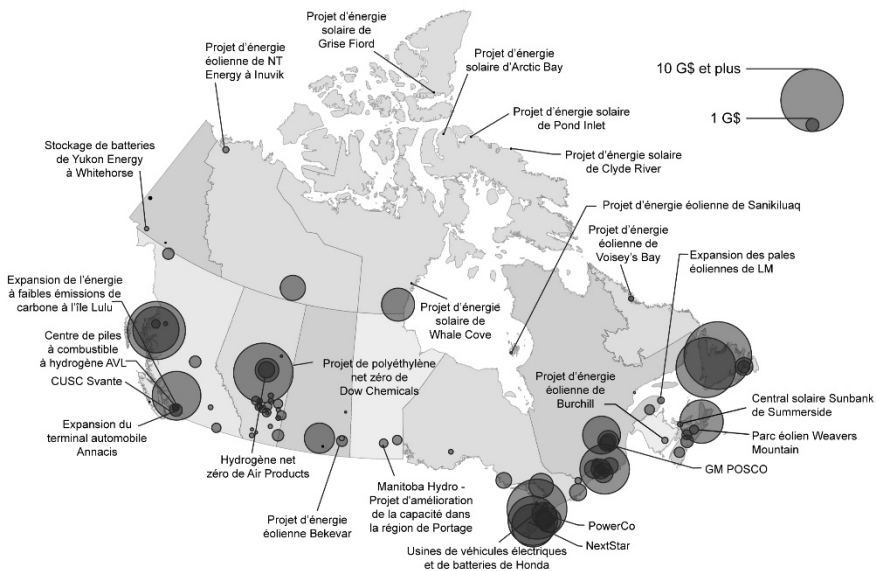
Pour accélérer la croissance économique, augmenter la production d'énergie et rendre les chaînes d'approvisionnement plus sûres pour le Canada et ses alliés, il faut un cadre de réglementation plus efficace pour les grands projets. Un tel cadre favorisera des approbations de projets rapides et efficaces, renforcera la confiance des investisseurs et assurera une progression prévisible des grands projets. Des réformes sont nécessaires face à la nécessité urgente de rendre les chaînes d'approvisionnement plus sûres et de répondre aux besoins en énergie grandissants de l'économie canadienne en croissance. C'est pourquoi le gouvernement met en place un cadre de réglementation qui permettra de prendre des décisions opportunes et prévisibles, tout en faisant aller de pair les priorités économiques et environnementales, sur la base d'une véritable concertation avec les communautés autochtones.

Le gouvernement a déjà pris des mesures importantes en ce sens. Il a notamment :

- ✓ modifié la *Loi sur l'évaluation d'impact* à la suite de l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada en octobre 2023;
- ✓ fixé de nouvelles cibles de cinq ans pour l'accomplissement des processus fédéraux d'évaluation d'impact et de délivrance de permis, et de deux ans ou moins pour délivrance de permis à l'égard de projets non désignés;
- ✓ publié un plan d'action complet pour moderniser et accélérer les processus réglementaires et la délivrance de permis au niveau fédéral;
- ✓ publié une directive du Cabinet, qui aidera à accélérer la mise sur pied de projets de croissance propre en favorisant un changement de culture dans la fonction publique et en éliminant les chevauchements et les formalités administratives;
- ✓ désigné un coordonnateur des permis fédéraux au sein du Bureau de la croissance propre du Bureau du Conseil privé pour superviser les activités de délivrance de permis, réduire les chevauchements et mieux orienter les promoteurs de projets relativement aux processus fédéraux.

Figure 2.3

### Aperçu des investissements récents et proposés dans la carboneutralité



*Nota* – Les projets ne se réaliseront peut-être pas tous pour diverses raisons, y compris l'évolution des conditions du marché, l'impossibilité d'obtenir les permis et le financement nécessaires ou l'évolution des priorités commerciales des promoteurs.

- ▶ Poursuivant sur la lancée de ces efforts, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de faire ce qui suit :
- ✓ Modifier le *Règlement sur les activités concrètes* (la liste de projets précisant les types de projets visés par la *Loi sur l'évaluation d'impact*) pour faire progresser le principe « un projet, un examen » en prenant les mesures suivantes :
  - Inclure seulement les activités concrètes (catégories de projets devant faire l'objet d'une évaluation d'impact fédérale) qui comportent un fort potentiel d'impact dans les domaines de compétence fédérale, conformément à la version révisée de la Loi.
  - Retirer certaines activités concrètes de manière à faire davantage appel aux organismes fédéraux de réglementation du cycle de vie. Par exemple, il s'agira de faire en sorte que la procédure prévue par la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'applique à certains projets concernant des installations nucléaires existantes, sans qu'il soit nécessaire qu'une évaluation d'impact fédérale soit aussi menée.
- ✓ Axer la portée des évaluations d'impact de projets sous réglementation provinciale, comme les projets miniers, exclusivement sur les répercussions dans les domaines de compétence fédéraux. Cette façon de faire accélérera les évaluations et réduira les chevauchements avec les évaluations provinciales et territoriales, ce qui raccourcira les délais d'examen et procurera plus de certitude aux investisseuses et investisseurs.
- ✓ Comme il était annoncé dans le budget de 2024, au terme de consultations avec les peuples autochtones, nommer un coordonnateur des consultations de la Couronne afin d'assurer la tenue de véritables consultations avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits au sujet de la délivrance d'autorisations fédérales, en vue d'améliorer l'efficacité des consultations et de réduire la lassitude à cet égard.



## Un bureau à l'appui des efforts déployés par le Canada pour s'imposer comme une superpuissance énergétique

Le Bureau de la croissance propre supervise et soutient le plan du gouvernement visant à moderniser les régimes de réglementation et de délivrance de permis afin d'accélérer la réalisation de grands projets.

Le Bureau de la croissance propre travaille à la réalisation de projets avec l'industrie, les autres ordres de gouvernement et les partenaires autochtones. Il unit aussi les efforts des différents ministères fédéraux pour accélérer la prise des décisions et réaliser des gains d'efficacité. Pour ce faire, le Bureau :

- soutient la coordination à l'échelle du gouvernement pour faire avancer les grands projets de croissance propre;
- fait la promotion des projets de croissance propre et de la réduction des obstacles à l'investissement;
- assure le suivi des projets afin de garantir une prise de décision au niveau fédéral en temps opportun;
- est une porte ouverte pour les promoteurs de projets, les provinces et territoires, les partenaires autochtones et d'autres organisations.

Le Bureau œuvre dans tous les secteurs de la croissance propre :

- Énergie et électricité – développer les sources d'énergie propre et la capacité de transmission
- Minéraux critiques – mettre à profit leur apport à la technologie propre de demain
- Décarbonation de l'industrie et des matériaux grâce à l'électrification, au stockage du carbone et à l'utilisation de matières premières plus vertes
- Infrastructure habilitante – bâtir des ports, des routes et des moyens de transport qui dynamiseront la croissance
- Carburants propres – soutenir la transition vers des carburants plus propres ayant un important potentiel d'exportation et d'utilisation locale.

Depuis sa création, le Bureau de la croissance propre a tenu des réunions avec des centaines de promoteurs de projet et de partenaires désirant investir au Canada et y mener des projets.

## Rendre les sociétés d'État provinciales et territoriales admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre

Le gouvernement fédéral réalise des investissements historiques dans l'électricité propre, notamment au moyen du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre d'une valeur de 35 milliards de dollars, dont les sociétés d'État provinciales et territoriales pourront se prévaloir. Dans le budget de 2024, le gouvernement proposait que les provinces ou les territoires aient à remplir certaines conditions pour qu'une société d'État provinciale ou territoriale puisse demander le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre. À la suite du budget de 2024, le gouvernement a tenu des consultations avec les provinces et les territoires sur les modalités des conditions proposées.

À la lumière de ces consultations, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce les conditions qui s'appliqueront.

■ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce que le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre sera accessible à une société d'État provinciale ou territoriale si le gouvernement de cette province ou de ce territoire :

- s'engage publiquement à publier d'ici la fin de 2026 une feuille de route en matière d'énergie pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050 qui inclut toutes les sources d'énergie;
- demande publiquement que les sociétés d'État provinciales ou territoriales transmettent les avantages du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre aux contribuables dans leur province ou territoire.

Si le gouvernement provincial ou territorial satisfait à toutes les conditions d'ici le 30 juin 2025, les sociétés d'État provinciales et territoriales qui investissent dans cette province ou ce territoire seraient admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre à l'égard des biens acquis et pouvant être mis en service à compter du jour du dépôt du budget de 2024, dans le cadre de projets dont la construction n'était pas amorcée avant le 28 mars 2023.

Les sociétés d'État provinciales et territoriales demandant le crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre seraient tenues de faire rapport publiquement et annuellement sur certains points, y compris sur la façon dont le crédit d'impôt est utilisé pour bénéficier aux consommatrices et aux consommateurs d'électricité dans leur province ou territoire respectif. De plus amples renseignements figurent dans Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires.

Les sociétés d'État provinciales et territoriales profiteront grandement du crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre de 35 milliards de dollars. En assortissant ce crédit de conditions, le gouvernement fédéral s'assure que les fonds publics bénéficient aux consommatrices et consommateurs d'électricité et à l'environnement, et que le Canada en pleine croissance a l'énergie dont il a besoin.

## **Instaurer le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques**

L'industrie automobile mondiale transforme ses chaînes de fabrication et d'approvisionnement pour produire plus de véhicules électriques (VE). Le Canada saisit les occasions qu'offre ce virage vers les VE et s'est déjà assuré que de grands constructeurs automobiles mondiaux investissent au pays.

Les entreprises peuvent déjà demander le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres de 30 % sur le coût de leurs investissements dans de nouvelles machines et du nouveau matériel admissibles utilisés pour fabriquer des VE, des batteries de VE et certains composants de batteries de VE.

Pour stimuler encore plus la croissance des chaînes d'approvisionnement de VE au pays, dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé son intention d'instaurer un nouveau crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques. Il s'agirait d'un crédit d'impôt de 10 % applicable au coût des bâtiments utilisés pour la fabrication de composants essentiels dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des VE.

▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* décrit les modalités de la conception et de la mise en œuvre du crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques :

- Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable de 10 % applicable aux bâtiments admissibles dans trois segments de la chaîne d'approvisionnement des VE : l'assemblage de VE, la production de batteries de VE et la production de matériaux actifs de cathodes.
- Les sociétés canadiennes imposables seraient admissibles au crédit d'impôt.

Pour avoir droit au crédit d'impôt, une société (ou un groupe de sociétés liées) devrait :

- soit acquérir au moins 100 millions de dollars de biens admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres dans chacun des trois segments,

- soit acquérir au moins 100 millions de dollars de biens admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres dans deux des trois segments, et détenir une participation minoritaire admissible dans une autre société qui acquiert au moins 100 millions de dollars de biens admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres dans le segment restant.
- Pour détenir une participation minoritaire admissible dans une autre société, une société devrait posséder des actions lui donnant au moins 10 % des droits de vote et représentant 10 % de la valeur totale des actions de cette autre société.
- Le crédit d'impôt s'appliquerait aux biens admissibles acquis et pouvant être mis en service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le taux du crédit d'impôt serait abaissé à 5 % en 2033 et en 2034, puis le crédit cesserait d'être offert après 2034.

## **Produire de l'hydrogène propre par pyrolyse du méthane**

La pyrolyse du méthane est un procédé novateur qui scinde les molécules de méthane en hydrogène et en carbone dans sa forme solide. Cette technologie en évolution rapide pourrait s'avérer une méthode plus durable de production d'hydrogène, étant donné son efficacité énergétique et ses faibles émissions.

En rendant la pyrolyse du méthane admissible au crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre, qui couvre de 15 % à 40 % du coût de l'achat et de l'installation du matériel admissible utilisé dans la production d'hydrogène propre, le Canada pourrait devenir un chef de file dans la maîtrise de cette technologie.

- 📌 Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'élargir le crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre pour inclure parmi les filières de production admissibles la production d'hydrogène par pyrolyse du méthane, une méthode nouvelle, mais prometteuse. Cet élargissement du crédit d'impôt à l'investissement dans l'hydrogène propre devrait coûter 43,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026.

## Investir dans l'industrie canadienne des biocarburants

Les biocarburants sont des sources d'énergie renouvelable produite de manière durable au moyen de plantes ou d'autres matières organiques, comme le canola, le bois jeté et les déchets des sites d'enfouissement. Les biocarburants sont une solution gagnant-gagnant : ils émettent moins de pollution que les combustibles fossiles et représentent d'excellentes perspectives économiques pour le Canada. Les biocarburants permettront de créer de bons emplois dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, et aideront à décarboner des secteurs clés comme le transport maritime, aérien et ferroviaire, ainsi que l'industrie lourde. Depuis 2022, le *Règlement sur les combustibles propres* du Canada favorise la production et l'adoption de biocarburants dans tout le pays.

Dans le budget de 2024, le gouvernement annonçait qu'il avait l'intention de déboursier jusqu'à 500 millions de dollars par année du fonds des produits perçus en application du *Règlement sur les combustibles propres* pour soutenir la production de biocarburants au Canada, sous réserve du versement de contributions suffisantes des parties visées par le Règlement. Cette initiative vise à répondre à la demande croissante en carburants propres et à faire croître l'industrie canadienne des biocarburants. Le gouvernement sera prêt à remplir cet engagement à mesure que les limites fixées dans le *Règlement sur les combustibles propres* seront relevées et que les contributions des parties visées par le Règlement s'accéléreront. Le financement soutiendra notamment la production de biocarburants au moyen de contributions non remboursables.

Le gouvernement sait également que les mesures d'incitation à la production offertes aux États-Unis sont susceptibles de nuire à la compétitivité du secteur. Dans le budget de 2024, le gouvernement annonçait qu'il avait l'intention de réorganiser et de prolonger le Fonds pour les combustibles propres afin de fournir du capital pour soutenir de nouveaux projets de production de biocarburants au Canada. Ressources naturelles Canada communiquera les critères du programme final prochainement et lancera un nouvel appel de propositions au début de 2025. La nouvelle version du programme permettra de pérenniser les investissements dans le secteur national des combustibles propres et la croissance de ce secteur.

## Convertir la centrale électrique de Belledune à la biomasse

Une électricité propre, abordable et fiable est le fondement d'une économie forte et croissante qui offre de bons emplois aux Canadiennes et Canadiens de la classe moyenne. C'est pourquoi le budget de 2023 affectait 2,9 milliards de dollars au Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification pour appuyer des projets d'électricité propre qui permettent de faire baisser la facture d'énergie des gens, de réduire la pollution, d'améliorer la capacité du réseau, d'intégrer des énergies renouvelables et de favoriser l'électrification partout au pays.

La centrale électrique de Belledune au Nouveau-Brunswick est une installation d'alimentation de base qui est essentielle au réseau électrique provincial, surtout quand la demande est forte pendant les mois d'hiver. La conversion de cette centrale au charbon en une centrale alimentée aux granules de bois diminuerait son impact environnemental en plus de prolonger sa durée de vie et d'en faire une source d'énergie fiable dans les années à venir.

■ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il entend travailler avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick et NB Power afin de soutenir la conversion proposée de la centrale électrique de Belledune, alimentée au charbon, en une centrale alimentée à la biomasse. À cette fin, il s'engage à fournir un important soutien au titre du Programme des énergies renouvelables intelligentes et de trajectoires d'électrification de Ressources naturelles Canada.

## 2.2 Soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises

Le Canada est aujourd'hui l'un des meilleurs endroits sur la planète pour injecter des capitaux et faire croître une entreprise. Face à l'incertitude qui pèse sur les économies en Amérique du Nord et dans le monde à la suite de l'élection américaine, le gouvernement met tout en œuvre pour veiller à ce que le Canada reste une destination stable de choix pour les investisseurs qui veulent mettre leurs capitaux à contribution.

En avril, l'Economist Intelligence Unit a noté que le Canada se classera au 3<sup>e</sup> rang des pays du G20 à titre de lieu par excellence où faire des affaires au cours des cinq prochaines années (2024-2028), et que le Canada a continuellement figuré parmi les 10 pays en tête de ce classement depuis cinq ans. En ce moment où le Canada attire des capitaux à une cadence sans précédent, l'économie est en bonne posture pour poursuivre sa croissance et soutenir la création de bons emplois dans les années qui viennent.

Cependant, il faut en faire encore plus pour aider les entreprises canadiennes, en particulier les entreprises en démarrage et les PME novatrices, à prendre de l'expansion. Pour ce faire, il est essentiel d'attirer davantage d'investissements du secteur privé, tant en provenance du Canada que de l'étranger.

Pour accélérer le rythme de croissance au Canada, il faut que les capitaux du secteur public et du secteur privé concourent à une croissance économique créatrice d'emplois partout au pays. Le gouvernement injecte des fonds, encourage les investissements du secteur privé et réduit les formalités administratives afin que l'économie canadienne et les PME au pays continuent d'avoir accès aux capitaux nécessaires pour poursuivre leur essor et créer des emplois bien rémunérés pour la population canadienne. La Banque de développement du Canada (BDC) fait partie des institutions fédérales qui soutiennent les entreprises en croissance, et ses mesures produisent les effets voulus : la croissance des entreprises qui reçoivent du financement de la BDC est supérieure de 9 % à celle des autres entreprises.

Le gouvernement prend appui sur des programmes qui donnent des résultats, comme le Fonds de croissance du Canada. Il réforme d'autres mécanismes qui pourraient en faire davantage, comme les sociétés d'État fédérales à vocation financière, et renouvelle des programmes qui ont garanti la compétitivité, en Amérique du Nord, du régime d'imposition des entreprises du Canada. Toutes ces mesures permettent au Canada d'attirer encore le plus d'investissements directs étrangers par habitant au monde. Pour assurer la croissance et la prospérité, le Canada doit absolument continuer d'attirer des capitaux.

## **Organiser le sommet Investir au Canada**

Le Canada est ouvert aux affaires. Il figure parmi les économies les plus stables du monde. Face à l'incertitude économique qui plane sur le continent et dans le monde, le Canada apporte une certitude très nécessaire aux investisseurs et investisseuses.

Pour réaliser des investissements de grande valeur dans la croissance économique et la productivité, il est essentiel de renforcer les partenariats avec le secteur privé, au Canada comme à l'étranger. Le renforcement des partenariats public-privé peut se traduire par une nouvelle accélération des investissements de capitaux privés au Canada. Plus de capitaux privés signifie plus d'entreprises en croissance, plus d'emplois, plus de possibilités et de meilleurs chèques de paye pour la population canadienne.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il organisera le sommet Investir au Canada au printemps 2025. La vice-première ministre et ministre des Finances présidera ce sommet, qui permettra de renforcer les partenariats avec les investisseurs au pays et à l'étranger. Le sommet mettra en valeur les avantages concurrentiels du Canada, ses solides facteurs économiques fondamentaux et ses incitatifs à l'investissement, qui ont déjà généré de forts rendements pour les investisseurs dans un contexte économique mondial de plus en plus fragmenté.

En réunissant des investisseurs du monde entier, le sommet offrira la possibilité d'attirer de nouveaux investissements créateurs d'emplois, soutenus par l'environnement propice au commerce et le climat d'investissement attrayant du Canada.

## **Prolonger l'incitatif à l'investissement accéléré**

Le gouvernement est déterminé à ce que le régime d'imposition sur le revenu des sociétés soit concurrentiel, de sorte que les entreprises qui veulent élargir leurs activités et croître puissent choisir d'investir au Canada en toute confiance. Pour veiller à ce que le Canada demeure un lieu concurrentiel pour les entreprises, le gouvernement propose la mesure suivante dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* :

- Rétablir dans son intégralité l'incitatif à l'investissement accéléré, ainsi que la passation en charges immédiate des machines et du matériel de fabrication ou de traitement, du matériel de production d'énergie propre ou de conservation d'énergie, et des véhicules à émission zéro. Ces incitatifs s'appliqueraient aux biens admissibles acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et prêts à être mis en service avant 2030. Le rétablissement intégral de ces mesures serait suivi d'une élimination progressive sur quatre ans, de 2030 à 2033.

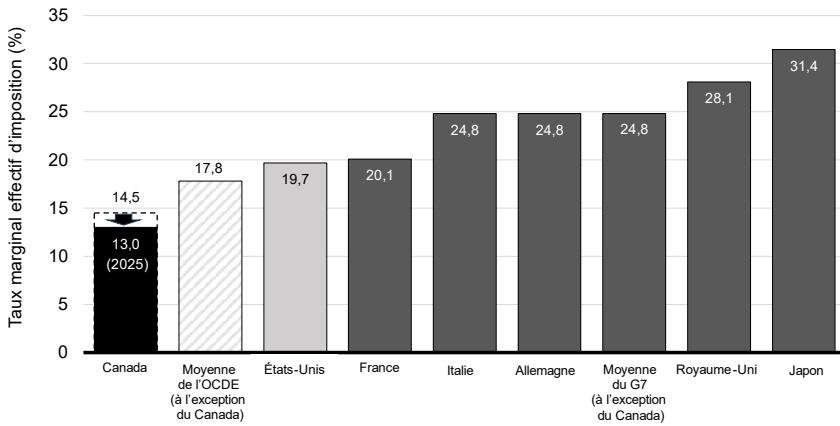
Ces mesures temporaires d'amortissement accéléré représentent un moyen efficace de promouvoir l'investissement des entreprises. Le gouvernement prend des mesures dès maintenant pour favoriser la compétitivité du Canada, tout en suivant de près l'évolution de toute réforme fiscale aux États-Unis.

Selon les estimations, la prolongation de ces mesures coûtera 17,4 milliards de dollars, de 2024-2025 à 2029-2030.



Graphique 2.1

### Le taux effectif marginal d'imposition du Canada est le plus faible du G7



Source : Ministère des Finances Canada

## Stimuler les investissements des fonds de pension au Canada

Disposant d'actifs dont la valeur dépasse 3 billions de dollars, les fonds de pension canadiens sont renommés de par le monde pour leur solide capitalisation et leur saine gestion, qui garantissent leur capacité à long terme d'assurer la sécurité financière des personnes à la retraite pour que celles-ci puissent vivre dans la dignité partout au pays.

En créant un climat d'investissement plus attrayant pour les fonds de pension, le gouvernement peut stimuler l'économie et la productivité, tout en préservant les solides revenus de retraite de la population.

Dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé que Stephen Poloz, ancien gouverneur de la Banque du Canada, étudierait comment catalyser de plus importantes possibilités d'investissement au pays par les fonds de pension canadiens. Depuis, M. Poloz a consulté activement un large éventail de fonds de pension, de sociétés d'investissement en capital-actions, d'universitaires, de syndicats et de membres de l'industrie afin de cerner des moyens de faciliter les investissements des fonds de pension à l'échelle nationale. Dans la foulée de ces travaux, le gouvernement entreprend une série de mesures afin de favoriser des investissements accrus au Canada de la part des fonds de pension.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement fédéral entend modifier la réglementation afin d'éliminer la règle du 30 % pour les investissements dans les entités canadiennes. Il sera ainsi plus simple pour les fonds de pension canadiens de faire des investissements considérables dans les entités canadiennes. Pendant l'élaboration des modifications réglementaires, le gouvernement fédéral consultera les provinces au sujet du traitement des fonds de pension qui relèvent d'elles.

- ▣ L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce également que le gouvernement étudie la possibilité d'abaisser le seuil de 90 % qui limite actuellement la capacité des sociétés de services publics municipales d'attirer une participation du secteur privé supérieure à 10 %. Abaisser le seuil pour les fonds de pension canadiens permettrait à ceux-ci d'acquérir une plus grande part de propriété dans ces entités. Par exemple, les services publics d'électricité appartenant à des municipalités pourraient accéder à de nouveaux capitaux pour répondre à la demande future et accroître la production d'électricité et les réseaux de distribution.
- ▣ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce aussi qu'il tient des consultations sur un projet de règlement visant à accroître la transparence publique relativement aux investissements réalisés par les grands régimes de retraite sous réglementation fédérale. Le Bureau du surintendant des institutions financières serait ainsi tenu de publier des renseignements sur la répartition des placements, par province et territoire et par catégorie d'actifs dans chaque province et territoire, faits par les régimes de retraite sous réglementation fédérale gérant des actifs d'une valeur supérieure à 500 millions de dollars.
- ▣ L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce aussi que les plus importants fonds de pension du secteur public au Canada travaillent à l'adoption d'exigences de déclaration analogues.

## Attirer des investissements pour moderniser les aéroports

Le budget de 2024 a annoncé que le gouvernement allait publier un énoncé de politique pour préciser la latitude dont disposent les aéroports faisant partie du Réseau national d'aéroports du Canada pour attirer des capitaux, y compris de la part de fonds de pension canadiens. Le gouvernement publiera cet énoncé sous peu afin de faire connaître la multitude d'outils dont disposent les aéroports pour former des partenariats avec des investisseurs privés.

- ▣ Afin d'aider les aéroports à attirer les investissements nécessaires à leur modernisation, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de consulter les administrations aéroportuaires et des fonds de pension pour cibler des mesures qui pourraient favoriser les investissements dans les aéroports et la mise en valeur des terrains aéroportuaires, y compris les changements qui pourraient être apportés aux baux fonciers des administrations aéroportuaires.

## Attirer des investissements dans les entreprises en forte croissance

Les personnes qui se lancent en affaires, les entreprises en démarrage et les entreprises à fort potentiel ayant fait leurs preuves ont besoin de capitaux pour se développer, prendre de l'expansion et faire croître leurs activités. Le secteur canadien du capital de risque procure du financement par capitaux propres à des entreprises en démarrage susceptibles de connaître une forte croissance, afin qu'elles puissent transformer leurs idées novatrices en produits ou en services à succès.

Une solide et dynamique industrie du capital de risque au pays favorise un environnement porteur pour les entreprises canadiennes les plus novatrices. À cette fin, le gouvernement a fait des investissements considérables dans le secteur canadien du capital de risque depuis 2016, comme en témoignent le montant de plus de 1 milliard de dollars investi dans plusieurs tours de financement de l'Initiative de catalyse du capital de risque et le rôle joué par la Banque de développement du Canada, l'un des plus importants investisseurs de capital de risque au pays. Les fonds de pension ont aussi cherché à élargir davantage leurs portefeuilles au moyen d'investissements de capital de risque et d'investissements à forte croissance stratégiques, mais l'échelle et la valeur des transactions constituent souvent des obstacles.

- L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose le lancement d'un quatrième tour de financement de l'Initiative de catalyse du capital de risque, doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars, selon la comptabilité de caisse, en 2025-2026. Dans le but d'obtenir davantage de capital de risque de la part du secteur privé, ce tour de financement prévoira des modalités plus attrayantes pour les fonds de pension et les autres investisseurs institutionnels.
- Afin de favoriser l'accès des entreprises à capitalisation moyenne au capital dont elles ont besoin pour assurer leur croissance économique à long terme, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de verser un montant total pouvant aller jusqu'à 1 milliard de dollars, selon la comptabilité de caisse, à investir dans ces entreprises. Ces investissements seront faits par un gestionnaire de fonds qualifié qui a manifestement fait ses preuves pour ce qui est d'aider les entreprises canadiennes à capitalisation moyenne à accéder à du capital. Le gouvernement structurera son investissement sous forme de financement concessionnel égal à 25 % de nouveaux investissements privés nets afin d'attirer des capitaux privés supplémentaires sur le marché du capital-développement.

Le gouvernement invite les gestionnaires de fonds qualifiés qui souhaitent être sélectionnés comme gestionnaires, y compris les gestionnaires de fonds de pension canadiens, à répondre au prochain appel de déclaration d'intérêt. Il sera attendu des gestionnaires de fonds sélectionnés qu'ils deviennent des co-investisseurs majeurs et qu'ils investissent leur propre capital.

## Stimuler le développement d'infrastructures d'IA

D'ici 2030, 70 % de la demande mondiale d'infrastructures de centre de données devrait concerner des charges de travail d'IA avancées. Par ailleurs, l'IA générative, la charge de travail d'IA qui connaît la croissance la plus rapide, devrait composer 40 % de cette demande. Le Canada, qui fait figure de chef de file mondial pour ce qui est de l'utilisation responsable de l'IA, dispose d'une abondance de sources d'énergie propres et fiables, et le climat froid du Nord convient particulièrement à la construction de centre de données pour l'IA.

Tirer parti des 3 billions de dollars en capital que détiennent les fonds de pension canadiens permettrait d'accélérer le développement de grands centres de données consacrés aux charges de travail d'IA au pays. Cette mesure pourrait aussi offrir des rendements considérables pour les bénéficiaires de régimes de retraite en plus de consolider les avantages du Canada dans le secteur de l'IA et de créer des emplois bien rémunérés.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il développe un programme visant à fournir jusqu'à 15 milliards de dollars sous forme de prêts et de participations au capital aux projets de centres de données pour l'IA qui bénéficient d'investissements de la part d'un ou de plusieurs fonds de pension canadiens. Pour accéder à ces prêts ou participations, les fonds de pension canadiens devront investir leur propre capital, selon un ratio de 2:1, au moyen d'emprunts ou de capitaux propres, et devenir des actionnaires majeurs du projet de centre de données pour l'IA. Sept fonds de pension ont manifesté leur intérêt à travailler avec le gouvernement afin de définir des paramètres de projet détaillés. De plus amples renseignements seront présentés dans le budget de 2025.
- Pour maintenir la compétitivité du Canada dans ce secteur à forte croissance, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement fédéral annonce qu'il élargira les mandats du Comité du Cabinet chargé des relations canado-américaines, du Groupe de travail ministériel chargé de l'efficacité réglementaire des projets de croissance propre et du Bureau de la croissance propre du Bureau du conseil privé pour accélérer la construction de centres de données d'IA. Dans le cadre de ses travaux, le gouvernement fédéral mobilisera également les gouvernements provinciaux et les municipalités, les responsables des services publics d'énergie et d'autres parties prenantes afin d'éliminer les obstacles réglementaires qui ne relèvent pas de sa compétence.

En créant un climat d'investissement plus attrayant, nous aidons à stimuler l'économie et l'innovation au pays, tout en générant des rendements qui assureront à la population canadienne de bons revenus de retraite.

## Utiliser le Fonds de croissance du Canada pour soutenir l'essor des entreprises

Le gouvernement fédéral a lancé le Fonds de croissance du Canada de 15 milliards de dollars pour attirer des capitaux privés à investir dans des entreprises et des projets canadiens dans le but de faire croître l'économie et de créer de bons emplois pour la classe moyenne partout au pays. Pour y parvenir, le Fonds de croissance du Canada utilise des instruments d'investissement qui absorbent certains risques et encouragent l'investissement privé dans des projets, des technologies, des entreprises et des chaînes d'approvisionnement à faibles émissions.

Depuis son lancement en 2023, le Fonds de croissance du Canada a déjà affecté environ 3 milliards de dollars à huit investissements particuliers dans cinq provinces. Entre autres, le Fonds procure du financement par emprunt, par capitaux propres ou autre à des projets réalisés au Canada et à des entreprises canadiennes :

- **Production d'électricité et chauffage par géothermie** : un investissement de 90 millions de dollars dans une entreprise de géothermie établie à Calgary, **Eavor Technologies**, la toute première technologie de géothermie en circuit fermé déployable à grande échelle au monde.
- **Fonds pour le climat** : deux investissements de 50 millions de dollars dans le fonds d'impact climatique d'**Idéaliste Capital**, dont le siège social est à Montréal, et dans le **troisième fonds pour la transition énergétique de MKB**, en vue d'aider ces entreprises à commercialiser des technologies propres pour accélérer la transition vers la carboneutralité.
- **Captage du carbone** : jusqu'à 1 milliard de dollars pour une infrastructure de captage et de stockage du carbone dans les installations de sables bitumineux de **Strathcona Resources** en Alberta et en Saskatchewan, et un investissement direct de 200 millions de dollars dans **Entropy**, une entreprise de Calgary qui est un chef de file mondial du captage et du stockage du carbone.
- **Technologie de captage, d'utilisation et de stockage du carbone** : environ 137 millions de dollars pour appuyer les investissements faits par **Svante**, à Burnaby, en vue de fabriquer des filtres et des systèmes de captage du carbone de pointe à l'intention des industries à fortes émissions, comme celles des secteurs du ciment, de l'acier, de l'hydrogène, du pétrole et du gaz.

## Conclure des contrats sur différence pour le carbone

Dans le budget de 2024, le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que le Fonds de croissance du Canada dispose de toutes les ressources nécessaires pour remplir son mandat d'émetteur fédéral de contrats sur différence pour le carbone (CDC). Le gouvernement est convaincu que le Fonds de croissance du Canada est suffisamment garni pour appuyer les grands projets revêtant une importance nationale, et il sera prêt à injecter des sommes supplémentaires dans le Fonds au besoin.

Le Fonds de croissance du Canada a annoncé trois contrats sur le carbone. Ces contrats sont des outils visant à accélérer les investissements dans la décarbonation et les technologies de croissance propre en offrant de la certitude par rapport à la tarification du carbone et aux crédits carbone. Le Fonds dispose encore d'une enveloppe de financement tout juste inférieure à 6 milliards de dollars à consacrer en priorité à toutes les formes de contrats sur le carbone. Les trois contrats sur le carbone annoncés entraîneraient une réduction marquée des émissions :

- ✓ Un accord d'achat de crédits carbone conclu avec **Entropy** en décembre 2023 pour l'achat de crédits carbone allant jusqu'à 1 million de tonnes par année à un prix initial de 86,50 \$ la tonne pendant 15 ans.
- ✓ Un partenariat stratégique conclu avec **Varme Energy** en juin 2024 pour accélérer la construction d'une installation de valorisation énergétique des déchets des sites d'enfouissement en Alberta, y compris, lorsque la décision d'investissement finale sera rendue, un accord d'écoulement de crédits carbone allant jusqu'à 200 000 tonnes par année, à un prix initial de 85 \$ la tonne pendant 15 ans.
- ✓ Un contrat sur différence pour le carbone (CDC) conclu avec **Markham District Energy** en juin 2024 en vue d'aider ce gestionnaire de réseaux d'électricité de district à investir dans un nouveau système de thermopompe, lequel pourrait entraîner une réduction des émissions de près de 180 000 tonnes de CO<sub>2</sub> sur la durée de ce contrat de 10 ans.

Grâce à sa stratégie de contrats sur le carbone, le Fonds de croissance du Canada procure aux innovateurs du secteur des technologies propres et aux parties qui adoptent ces technologies une certitude en ce qui concerne les revenus, et assume certains risques associés au marché des crédits carbone ou à la politique sur le carbone pour les investisseurs d'une manière rentable. Cette certitude sur le marché du carbone attire déjà d'importants investissements du secteur privé, ce qui appuie l'avancement de grands projets, permet la commercialisation de technologies propres et crée des emplois.

Comme suite à son premier CDC conclu avec Markham District Energy, le Fonds de croissance du Canada offre des CDC en utilisant des contrats normalisés pour certaines administrations et certains secteurs. Sur cette base, les entreprises peuvent négocier des contrats avec le Fonds de croissance du Canada dans le cadre d'un processus technique et commercial rationalisé, en s'appuyant sur certaines modalités contractuelles normalisées. Cette stratégie permet au Fonds de croissance du Canada de fournir plus de CDC standards aux entreprises, ce qui ouvre la voie à une hausse et à une accélération des investissements. Le Fonds de croissance du Canada est prêt à collaborer avec les entreprises intéressées par cette approche d'investissement.

### ***Contrat sur différence pour le carbone accordé à Markham District Energy***

L'accord conclu par le Fonds de croissance du Canada avec Markham District Energy s'est traduit par des progrès marqués dans l'établissement de contrats sur différence pour le carbone normalisés pour favoriser l'utilisation rapide et efficace de ces instruments et leur accessibilité générale.

Étant donné la structure bilatérale du contrat, Markham District Energy versera des paiements au Fonds de croissance du Canada si le prix fixé par la politique dépasse le prix convenu. Le Fonds de croissance du Canada payera à Markham District Energy la différence entre le prix réel fixé par la politique du carbone et le prix convenu, lorsque le prix fixé par la politique est inférieur.

Le système de tarification du carbone industriel de l'Ontario, appelé le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions, sert de point de référence au contrat. Le contrat est fixé à un prix d'exercice initial de 100 \$ la tonne de CO<sub>2</sub> avec indexation, pour une durée de 10 ans à compter de la date d'exploitation commerciale du projet. De tels contrats sur différence pour le carbone sont accessibles aux entreprises qui souhaitent réduire le risque associé aux investissements carboneutres.

## Permettre le report par roulement des gains en capital découlant d'investissements dans des entreprises

Pour que les petites entreprises canadiennes puissent accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour assurer leur croissance, le report par roulement permet aux investisseurs de reporter l'imposition des gains en capital provenant d'investissements. Plus particulièrement, les actions admissibles de petite entreprise peuvent faire l'objet d'un roulement si les produits de disposition sont réinvestis dans d'autres actions admissibles de petite entreprise durant l'année où la disposition a eu lieu ou au plus tard 120 jours après la fin de cette année. Certaines conditions doivent aussi être remplies. Notamment, ni la société ayant émis les actions initiales ni celle ayant émis les actions de remplacement ne doivent avoir plus de 50 millions de dollars d'actifs immédiatement avant ou après l'émission des actions, lesquelles doivent être des actions ordinaires.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour élargir la définition des actions admissibles de petite entreprise et assouplir certaines des conditions à remplir pour avoir droit au report. Plus précisément, il est proposé de rendre les actions privilégiées admissibles au report par roulement; de faire passer à 100 millions de dollars la limite fixée pour les actifs des petites entreprises admissibles à un investissement; et d'allonger la période visée pour les nouveaux investissements pour qu'elle inclue l'année où la disposition a eu lieu et une année civile complète après celle-ci.

Ces modifications s'appliqueraient aux dispositions admissibles effectuées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces modifications devraient réduire les revenus fédéraux de 5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2024-2025.

## Lancer l'incitatif aux entrepreneurs canadiens

Pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à transformer leurs idées novatrices en entreprises prospères qui créent des emplois bien rémunérés, le gouvernement a annoncé l'incitatif aux entrepreneurs canadiens dans le budget de 2024. Au moment de la vente d'une entreprise, cet incitatif réduirait le taux d'inclusion pour le ramener au tiers des gains en capital réalisés au moment de la disposition d'actions admissibles, sur une somme maximale à vie de 2 millions de dollars.

Une fois que l'incitatif aux entrepreneurs canadiens sera pleinement mis en œuvre, combiné avec l'exonération cumulative des gains en capital qui a été augmentée à 1,25 million de dollars dans le budget de 2024, **les propriétaires d'entreprise tireront un meilleur parti de la vente des actions de leur entreprise d'une valeur ne dépassant pas 6,25 millions de dollars.**



En août 2024, le gouvernement a annoncé des changements qui seraient apportés aux mesures proposées, afin que ces mesures profitent encore plus aux propriétaires de petites entreprises et aux personnes qui innovent au Canada. Ces changements viendraient :

- accélérer la mise en application de l’incitatif aux entrepreneurs canadiens en augmentant progressivement la limite de 400 000 \$ par année dès 2025, de manière à atteindre le plein montant prévu de 2 millions de dollars d’ici 2029;
- rendre plus de propriétaires d’entreprise admissibles à l’exonération prévue en éliminant l’exigence que la personne fasse partie des investisseurs fondateurs et en assouplissant les conditions relatives à la propriété et à la participation;
- élargir la liste des secteurs admissibles en permettant que l’incitatif aux entrepreneurs canadiens s’applique à la vente de biens d’entreprises agricoles et de pêche, ainsi qu’aux entreprises fournissant des services de soins personnels.

### ***Un allègement fiscal pour les entrepreneuses et les entrepreneurs***

Une entrepreneuse a fondé une entreprise de technologie financière il y a plusieurs années. Elle décide d’accepter une offre et de vendre son entreprise à une grande société de technologie financière. L’entrepreneuse fait un gain en capital de 2 millions de dollars en vendant son entreprise.

Cette entrepreneuse a déjà épuisé son exonération cumulative bonifiée des gains en capital de 1,25 million de dollars lorsqu’elle a vendu une partie des actions de son entreprise à un partenaire d’affaires.

Avant les changements annoncés dans le budget de 2024 pour rendre l’imposition des gains en capital plus équitable, elle aurait payé de l’impôt sur 1 million de dollars, ou 50 % de son gain en capital de 2 millions de dollars.

Une fois l’incitatif aux entrepreneurs canadiens pleinement mis en œuvre d’ici 2029, cinq ans plus tôt que ce qui était prévu au départ grâce aux améliorations annoncées en août 2024, l’entrepreneuse payera de l’impôt sur seulement le tiers de la somme de 2 millions de dollars, soit 666 667 \$. Son revenu imposable pour l’année de la vente s’en trouve diminué de 333 333 \$.

## **Accroître le financement local pour les petites entreprises**

Ce ne sont pas toutes les entrepreneuses et tous les entrepreneurs qui ont un accès égal au financement dont ils ont besoin pour faire croître leurs entreprises. Selon les recherches faites par l'OCDE, le financement commercial des entreprises canadiennes a augmenté de 165 % depuis 2011, mais le pourcentage des nouveaux prêts accordés aux petites et moyennes entreprises est passé de 16 % à 8,6 %. Les petites et moyennes entreprises au Canada ont de moins en moins d'options pour obtenir le financement dont elles ont besoin comparativement aux entreprises similaires d'autres pays du G7.

Les propriétaires d'une entreprise ont tout un éventail de besoins financiers à combler pour assurer la croissance de celle-ci. Il n'y a pas de solution universelle. Depuis des dizaines d'années, la Banque de développement du Canada (BDC) forme des partenariats avec des prêteurs régionaux. Faisant fond sur cette réussite, le 21 novembre 2024, la BDC a lancé sa nouvelle initiative de financement collaboratif afin d'aider jusqu'à 80 prêteurs locaux à élargir l'accès au financement pour 100 000 propriétaires de petites entreprises au cours des 10 prochaines années. Cette initiative sera axée sur les entrepreneuses et les entrepreneurs ayant un modèle d'affaires non conventionnel, qui se trouvent en milieu rural, qui ont peu d'antécédents de crédit ou qui sont issus des groupes d'âge plus jeunes.

## **Réduire les frais de carte de crédit pour les petites entreprises**

Comme il s'était engagé à le faire dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2022*, le gouvernement a négocié et finalisé avec succès de nouvelles ententes avec Visa et Mastercard afin de réduire les frais d'interchange facturés aux petites entreprises sur les transactions effectuées par carte de crédit tout en protégeant les programmes de remises pour les consommatrices et consommateurs canadiens.

Grâce aux nouveaux taux, qui s'appliquent depuis le 19 octobre 2024, plus de 90 % des entreprises qui acceptent les cartes de crédit au Canada obtiendront une réduction de leurs frais d'interchange allant jusqu'à 27 %. Ces réductions de taux permettront aux petites entreprises d'économiser environ 1 milliard de dollars sur cinq ans, ce qui leur donnera les moyens de réinvestir dans leur croissance et d'offrir des prix plus concurrentiels à la clientèle.

Le gouvernement a réalisé d'importants progrès afin de réduire les frais de transaction par carte de crédit pour les petites entreprises. Toutefois, certaines petites entreprises ne peuvent pas profiter de ces économies en raison des frais

déraisonnables exigés par certaines entreprises de traitement des paiements. Plus précisément, certaines entreprises de traitement des paiements facturent des frais fixes et ne font pas bénéficier les petites entreprises des économies découlant des ententes que le gouvernement a conclues.

- ▣ Afin que les petites entreprises bénéficient de la réduction des frais de carte de crédit, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement examine la possibilité de légiférer afin d'obliger les entreprises de traitement des paiements à transférer la totalité des économies liées aux frais de transaction par carte de crédit aux petites entreprises.

## **Accroître la propension à prendre des risques des sociétés d'État fédérales à vocation financière**

Les sociétés d'État fédérales à vocation financière, en l'occurrence la Banque de développement du Canada (BDC), Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada, aident les entreprises à tirer parti de nouvelles possibilités de croissance. Ces sociétés d'État sont le fondement d'un écosystème financier essentiel à bon nombre d'entreprises. Néanmoins, les sociétés d'État à vocation financière pourraient en faire davantage pour mobiliser du financement et prendre plus de risques pour procurer un soutien accru aux entreprises canadiennes qui en ont besoin. Les améliorations pour cette année comprennent ce qui suit :

- ✓ **Soutenir les secteurs d'activité au Canada** : cibler des possibilités pour la BDC, Exportation et développement Canada et Financement agricole Canada de mieux utiliser leurs capitaux à l'appui des entreprises canadiennes, notamment les entreprises exportatrices et les exploitations agricoles.
- ✓ **Mettre à jour le cadre de gestion du capital** : modifier le *Cadre stratégique d'adéquation du capital et des dividendes des sociétés d'État à vocation financière* pour favoriser une structure du capital plus efficace dans ces sociétés; mieux arrimer les activités de ces sociétés à des critères fondés sur des résultats, comme la croissance économique; veiller à ce qu'elles suivent les pratiques exemplaires d'organisations équivalentes dans d'autres pays similaires; et fixer une cote de solvabilité cible rattachée aux niveaux de capital qu'elles devraient maintenir.
- ✓ **Apporter des modifications législatives** : modifier la *Loi sur Financement agricole Canada* afin de prévoir des examens législatifs périodiques pour garantir que les activités de Financement agricole Canada correspondent aux besoins du secteur.

Pendant l'été, les sociétés d'État à vocation financière et les responsables fédéraux ont élaboré des plans pour mettre en œuvre les mesures annoncées

dans le budget de 2024. Les progrès que ces sociétés d'État accomplissent en ce sens feront l'objet d'un suivi dans les prochains mois dans le contexte de l'approbation de leurs plans d'entreprise à venir, et elles en rendront aussi compte dans leurs rapports annuels ultérieurs.

- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement entend apporter des modifications à la *Loi sur le Financement agricole Canada*.

Collectivement, ces améliorations favoriseront une utilisation plus efficace des capitaux publics, ce qui permettra aux entreprises canadiennes, y compris les entreprises exportatrices et les exploitations agricoles, d'obtenir le financement nécessaire pour soutenir la création d'emplois et la croissance économique.

## Mettre en œuvre la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises

Dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé qu'une partie du produit de la redevance sur les combustibles du système de tarification du carbone de 2019-2020 à 2023-2024 sera retournée à environ 600 000 entreprises comptant 499 employés ou moins au moyen de la nouvelle remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises, un crédit d'impôt remboursable automatique versé directement par l'Agence du revenu du Canada. Cette mesure fournira plus de 2,5 milliards de dollars directement aux petites et moyennes entreprises canadiennes.

Le versement par dépôt direct de cette remise non imposable a commencé le 25 novembre 2024; les chèques ont déjà été mis à la poste.

Tableau 2.1

### Exemples de montants à verser aux entreprises par nombre d'employés de 2019 à 2023

Nombre d'employés	10	25	50	100	499
Alberta*	5 910 \$	14 775 \$	29 550 \$	59 100 \$	294 909 \$
Saskatchewan	11 560 \$	28 900 \$	57 800 \$	115 600 \$	576 844 \$
Manitoba	4 810 \$	12 025 \$	24 050 \$	48 100 \$	240 019 \$
Ontario	4 010 \$	10 025 \$	20 050 \$	40 100 \$	200 099 \$
Nouveau-Brunswick*	870 \$	2 175 \$	4 350 \$	8 700 \$	43 413 \$
Nouvelle-Écosse*	1 190 \$	2 975 \$	5 950 \$	11 900 \$	59 381 \$
Île-du-Prince-Édouard*	820 \$	2 050 \$	4 100 \$	8 200 \$	40 918 \$
Terre-Neuve-et-Labrador*	1 790 \$	4 475 \$	8 950 \$	17 900 \$	89 321 \$

\*Comme la redevance fédérale sur les combustibles est entrée en vigueur seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 en Alberta, et seulement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et à Terre-Neuve-et-Labrador, les petites entreprises de ces provinces ne recevront des paiements que pour les produits perçus après ces dates respectives.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de modifier certains éléments conceptuels de la remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises relativement à l'année de redevance sur les combustibles 2024-2025 et les années suivantes, de manière à créer un nouveau paiement de base pour permettre aux petites entreprises de recevoir le plus de soutien.
- Les petites entreprises qui comptent entre 1 et 20 employés seraient admissibles à un paiement équivalent à celui versé à une entreprise ayant 20 employés, ce qui leur procurerait réellement un paiement de base.
  - Les grandes entreprises comptant plus de 300 employés verraient leurs paiements progressivement réduits jusqu'à ce que la taille de leur effectif atteigne 500 employés.
  - Les sociétés coopératives et les coopératives de crédit deviendraient admissibles à la remise.
  - Le produit sera versé directement aux sociétés admissibles sous forme de paiements directs et de chèques de l'ARC, distinctement des remboursements d'impôt de l'ARC.

## **Exiger la communication d'informations financières liées au climat**

Les entreprises canadiennes, qu'elles soient cotées en bourse ou privées, sont vulnérables aux risques financiers posés par les changements climatiques. C'est pourquoi le gouvernement a récemment annoncé qu'il imposera l'obligation de communiquer des informations financières liées au climat aux grandes sociétés privées constituées sous le régime fédéral. La communication de ces informations aidera les investisseurs à mieux comprendre de quelle façon les grandes entreprises envisagent et gèrent les risques climatiques, ce qui favorisera la résilience de l'écosystème financier du Canada et l'affectation des capitaux d'une manière qui cadre avec l'atteinte de l'objectif collectif de la carboneutralité d'ici 2050.

- Dans le prolongement de la communication obligatoire d'informations financières liées au climat pour les institutions financières sous réglementation fédérale et les sociétés d'État fédérales, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement entend apporter des modifications à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* afin de créer une autorité réglementaire en vue d'imposer cette obligation de communication aux grandes sociétés privées constituées sous le régime fédéral.

Le gouvernement lancera un processus réglementaire pour déterminer la substance de ces exigences de communication et la taille des sociétés privées de régime fédéral qui y seraient assujetties.

Le gouvernement est prêt à travailler avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour s'assurer que l'obligation de communication couvre l'ensemble de l'économie, et souhaite harmoniser la réglementation avec les exigences qui seront imposées aux entités cotées en bourse par les organismes de réglementation.

Le gouvernement demeure résolu à promouvoir les lignes directrices sur l'investissement durable fait au Canada.

## **La population canadienne récupère les investissements faits dans Air Canada**

Quand la pandémie de COVID-19 a frappé, dans le cadre de ses mesures d'urgence pour protéger les travailleuses et les travailleurs, leurs emplois ainsi que les entreprises pendant la récession qui a suivi, le gouvernement fédéral a établi le crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE).

En 2020, Air Canada a présenté une demande d'aide financière au titre du CUGE. Dans le cadre de cette demande, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (CFUEC) a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et consenti à la société un prêt maximal de 1,4 milliard de dollars pour qu'elle puisse rembourser des passagers dont les vols avaient été annulés à cause de la pandémie. Dans le cadre du montage financier du CUGE, la CFUEC a obtenu 14,6 millions de bons de souscription.

Cette aide a permis de rembourser des passagers, de protéger des emplois et les droits des travailleuses et des travailleurs, de participer à la relance des services aériens au bénéfice de la population canadienne.

Le gouvernement a toujours soutenu qu'il n'avait pas l'intention d'être un actionnaire à long terme d'Air Canada et qu'il se dessaisirait des actions au moment opportun.

La CFUEC, qui détenait les actions d'Air Canada pour le compte du gouvernement, les a maintenant vendues à des cours qui permettent aux contribuables d'en avoir pour leur argent, car le produit de la vente dépasse l'investissement de départ. En effet, la vente des actions a rapporté 543 millions de dollars, et le bénéfice s'est élevé à 43 millions de dollars.

Compte tenu de la vente, en 2022, des bons de souscriptions d'Air Canada pour un montant de 82 millions de dollars, le bénéfice total pour la population canadienne est de 125 millions de dollars. Il s'agit d'un très bon retour sur investissement pour le Canada. Par ailleurs, Air Canada remboursera d'ici 2028 le solde de 1,27 milliard de dollars sur son prêt pour remboursement de bons.

## 2.3 Réaliser le plein potentiel économique du Canada

Le potentiel économique du Canada dépend de la réussite de la main-d'œuvre et des parents qui travaillent. C'est pourquoi le gouvernement fédéral investit afin de permettre aux Canadiennes et aux Canadiens, qui forment la main-d'œuvre la plus éduquée et la plus compétente au monde, de réaliser tout leur potentiel.

Le gouvernement réalise des investissements majeurs qui attirent des capitaux privés et créent plus d'emplois bien rémunérés. Il investit afin d'aider les personnes à acquérir les compétences nécessaires pour réussir, de réduire le fardeau administratif qui nuit aux travailleuses et aux travailleurs et de renforcer la protection de la main-d'œuvre de sorte que le marché du travail soit plus équitable pour la population active. Le gouvernement aide aussi les jeunes à atteindre leur plein potentiel et à lancer leur carrière en finançant plus de 130 000 possibilités de stages et de soutien à l'emploi chaque année, dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, du programme Emplois d'été Canada et du Programme de stages pratiques pour étudiants.

Le Canada est mondialement reconnu pour ses avantages économiques, auxquels contribuent les investissements publics de plus de 160 milliards de dollars prévus dans le plan économique du gouvernement sur la transition industrielle. Plus tôt cette année, BloombergNEF a classé le Canada au premier rang mondial pour le potentiel de sa chaîne d'approvisionnement des batteries de véhicules électriques. Même s'il représente seulement 0,5 % de la population mondiale, le Canada est à l'origine de 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial et de 2,5 % des exportations sur la planète. Le Canada est aussi le seul pays du G7 à avoir conclu des accords globaux en matière de commerce et d'investissement avec tous les autres membres du G7. Par son programme de garde des jeunes enfants, ses généreux prêts et bourses à la population étudiante de niveau postsecondaire, son programme de soins dentaires et son régime d'assurance médicaments, le gouvernement investit également dans les Canadiennes et les Canadiens et les aide à trouver des emplois sur lesquels ils peuvent compter.

Dans le but de faire d'autres avancées sur la voie commune de la réconciliation avec les peuples autochtones, le gouvernement crée de nouveaux outils pour réaliser tout le potentiel de l'économie autochtone, dont la valeur estimative est d'au moins 100 milliards de dollars.

Le présent Énoncé économique renforce les politiques favorables aux travailleuses et aux travailleurs afin d'uniformiser les règles du jeu pour la main-d'œuvre. Il s'agit entre autres d'éliminer les obstacles réglementaires qui empêchent les Canadiennes et les Canadiens ainsi que les personnes nouvellement arrivées au pays de faire profiter l'économie de leur talent et de leur expertise dans les secteurs qui en ont besoin. Le gouvernement limite également le recours des employeurs à des clauses de non-concurrence, renforce la protection du droit d'auteur pour les artistes et le monde de la création et plus encore. De plus, pour aider les personnes qui travaillent à se déplacer selon leurs besoins et à se procurer le nécessaire près de leur résidence, le gouvernement investit pour construire davantage d'infrastructures de transport en commun.

## **Rendre plus généreux le soutien fédéral à la recherche**

Le gouvernement soutient la recherche qui ouvre des horizons nouveaux et conduit à des découvertes à la pointe du progrès, lesquelles sont essentielles pour créer une économie plus prospère et novatrice. Ainsi, les personnes qui mènent de tels travaux dans les établissements postsecondaires de calibre mondial du Canada bénéficient désormais de subventions fédérales à la recherche plus généreuses annoncées dans le budget de 2024, grâce au financement total de 2,6 milliards de dollars sur cinq ans, et de 948,1 millions de dollars par année par la suite, accordé aux conseils subventionnaires fédéraux. De plus, le financement fédéral permet tant à la population étudiante qu'à la communauté de la recherche de profiter d'installations de pointe.

Le gouvernement veille à ce que les milieux de la recherche soient consultés à mesure que ce nouveau soutien est mis en œuvre. La rétroaction obtenue, présentée dans le récent rapport *Ce que nous avons entendu*, éclaire les dernières étapes de la mise en place du nouvel organisme-cadre de financement de la recherche qui a été annoncé dans le budget de 2024.

D'autres détails seront annoncés dans les mois qui viennent.



## **Aider les élèves du secondaire à profiter de possibilités dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques**

Shad Canada permet aux élèves du secondaire de profiter de possibilités d'apprentissage par l'expérience dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM) sur les campus de tout le pays. Ainsi, les élèves peuvent rencontrer des personnes qui ouvrent la voie dans leur domaine, qui sont à la tête d'entreprises ou qui peuvent leur offrir du mentorat, une expérience précieuse. Shad encourage les élèves à suivre leurs passions et à en cultiver de nouvelles.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'accorder 3,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, et 0,6 million de dollars par année par la suite, à Shad Canada pour appuyer les programmes et les activités de cet organisme afin d'aider plus d'élèves du secondaire à cultiver une passion pour les STIM et l'innovation.

## **Former la prochaine génération d'innovatrices et d'innovateurs**

Le développement technologique de pointe est extrêmement compétitif et lucratif. Toute réussite exige des talents exceptionnels en recherche et développement. Pour favoriser le rendement en matière d'innovation, le Canada doit livrer concurrence à l'échelle mondiale afin de former la prochaine génération d'esprits novateurs et de stimuler la croissance.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose un financement 29,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, afin d'aider l'initiative de talent pour l'innovation du Canada à lancer un projet pilote visant à créer une main-d'œuvre exceptionnelle en recherche et développement au Canada. Ce projet pilote dirigé par l'industrie s'emploiera à attirer, à former et à déployer les meilleurs talents dans quatre secteurs clés : la biofabrication, les technologies propres, la fabrication de véhicules électriques et la microélectronique, y compris les semi-conducteurs.

## Réduire encore plus les formalités administratives

La réglementation est un élément indispensable des mesures de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement auxquelles la population canadienne s'attend. Cependant, les règlements peuvent s'accumuler et devenir désuets au fil du temps. Il faut moderniser la réglementation touchant les secteurs émergents et l'adapter aux progrès de l'industrie. Le gouvernement réduit donc le fardeau réglementaire et la paperasse en procédant à des examens des règlements et des formalités administratives et en adoptant de nouvelles façons de faire, comme les bacs à sable réglementaires.

► Pour réduire les obstacles inutiles à l'innovation, à la productivité et à la croissance économique, et pour faire diminuer le coût de la conformité à la réglementation pour la population et les entreprises canadiennes, dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'affecter à un nouveau bureau de réduction du fardeau administratif un financement de 27,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, provenant des ressources existantes du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Bureau de réduction du fardeau administratif :

- accélérera la réduction des formalités administratives associées à la réglementation, y compris en redoublant d'efforts pour retirer des exigences inutilement complexes ou désuètes prévues dans des règlements en vigueur;
- mettra en place des mesures pour suivre, évaluer et communiquer les résultats des initiatives réglementaires, afin d'assurer un cadre de réglementation solide et fondé sur des données probantes;
- renforcera la responsabilité, la surveillance et la transparence, notamment en consultant davantage la population et les entreprises canadiennes et en créant un mécanisme pour recueillir des commentaires sur le fardeau administratif lié à la réglementation;

Le Bureau de réduction du fardeau administratif axera en priorité ses efforts sur des secteurs clés comme les télécommunications, les transports, la production et le transport d'énergie, l'innovation, la médecine et la santé.

► De plus, afin de réduire la paperasse pour les entreprises en croissance et les aider à réussir, dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il entend se pencher sur l'élimination des timbres d'accise provinciaux et territoriaux sur le cannabis pour les remplacer par un timbre national unique. Ainsi, les producteurs de cannabis réglementés pourraient plus facilement ouvrir de nouveaux débouchés commerciaux dans d'autres provinces. Le budget de 2025 contiendra d'autres précisions à ce sujet.

## Réduire les obstacles au commerce intérieur

L'accroissement des échanges commerciaux entre les provinces et les territoires intensifiera la croissance économique et la concurrence au pays, et rendra la vie plus abordable. Le gouvernement fédéral déploie des efforts nationaux visant à lever les obstacles au commerce intérieur et à resserrer la coopération afin qu'il soit plus facile pour les entreprises de mener des activités et de croître dans de multiples provinces et territoires.

Dans la foulée du Plan d'action fédéral pour renforcer le commerce intérieur mis en place en décembre 2022, le gouvernement prend d'importantes mesures pour développer le commerce intérieur au Canada. Voici quelques exemples de ces mesures :

- ✓ Le **secteur canadien du camionnage** se heurte à des obstacles au commerce intérieur qui font augmenter le coût du transport des marchandises et ainsi monter les prix à la consommation. Un projet pilote visera à éliminer ces obstacles, par la reconnaissance mutuelle des exigences réglementaires s'appliquant au secteur du camionnage en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan, en Alberta, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et au Nunavut. Dans le cadre de ce projet pilote lancé lors de la réunion de septembre 2024 du Comité du commerce intérieur, les provinces et les territoires participants s'engagent à reconnaître les exigences de leurs règlements respectifs, même lorsqu'elles diffèrent, par exemple en ce qui concerne les panneaux servant à signaler les véhicules de dimensions excédentaires, pour permettre aux camions (et aux marchandises qu'ils transportent) de se déplacer plus efficacement dans tout le Canada, sans compromettre la sûreté et la sécurité.
- ✓ La **toute première enquête canadienne sur le commerce interprovincial**, lancée en juin 2024, mobilise des milliers d'entreprises canadiennes en vue de cerner les défis qu'elles doivent relever lorsqu'elles achètent, vendent et investissent au-delà des frontières provinciales et territoriales. Les données tirées de cette enquête, qui devraient être publiées au début de 2025, éclaireront les changements qui pourraient être apportés aux politiques en vue d'éliminer des obstacles interprovinciaux.
- ✓ Lancé en avril 2024, le **Carrefour canadien de données et de renseignements sur le commerce intérieur** tient lieu de dépôt central pour les données, les renseignements et les analyses sur le commerce intérieur et la mobilité de la main-d'œuvre au pays. Le Carrefour réunit les données sur le commerce intérieur provenant du gouvernement fédéral, des provinces et des territoires, ainsi que d'autres sources

d'information comme des entreprises, des groupes de réflexion et des universités qui peuvent jeter un nouvel éclairage sur l'activité économique dans l'ensemble du Canada.

- ✓ Le **secteur financier** joue un rôle de premier plan dans la croissance économique, car il finance les entreprises et l'accès à la propriété, fournit une assurance contre les risques et traite les paiements des millions de transactions financières effectuées quotidiennement. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement s'emploie à intégrer les règles à l'égard des services financiers dans l'Accord de libre-échange canadien pour faciliter la libre circulation des services financiers partout au pays. Le gouvernement poursuit également un dialogue avec les provinces et les territoires pour coordonner l'élaboration des politiques du secteur financier et promouvoir la coopération en matière de réglementation.

Ces mesures aideront le gouvernement à continuer de faire des avancées pour réduire les obstacles au commerce intérieur et à favoriser la croissance de l'économie canadienne. Selon une étude du Fonds monétaire international, la libéralisation complète du commerce intérieur des biens au Canada pourrait faire augmenter le PIB par habitant au pays de 4 %, soit 2 900 \$ par habitant selon les estimations en dollars de 2023.

Malgré les importantes mesures prises par le gouvernement fédéral afin d'augmenter les échanges commerciaux à l'intérieur du pays, bon nombre des obstacles les plus importants sont toujours en place en raison de l'inaction des provinces et des territoires. Il est temps pour les provinces et les territoires de faire leur part. Voici les mesures qui sont prises pour inciter les gouvernements provinciaux et territoriaux à éliminer les obstacles au commerce intérieur et à réaliser le plein potentiel économique du Canada :

- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement fédéral publiera une liste de mesures restrictives particulières en place dans chaque province et territoire et qui nuisent au commerce intérieur.
- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement fédéral envisagera d'assortir le versement des principaux transferts fédéraux aux provinces et aux territoires de conditions concernant l'élimination des obstacles au commerce intérieur et à la mobilité de la main-d'œuvre.
- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales dirigera un examen de l'Accord de libre-échange canadien pour veiller à ce que cet accord continue de servir les intérêts économiques nationaux du Canada, compte tenu des nouvelles incertitudes qui touchent le commerce international.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de verser 4,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour faire progresser la reconnaissance mutuelle dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'Agence se servira aussi de ces fonds pour aider les entreprises à renforcer leurs capacités en vue de se conformer à la réglementation fédérale et d'accroître leurs échanges commerciaux partout au pays.

## **Reconnaître les titres de compétences étrangers**

Les personnes nouvellement arrivées qui avaient des vies en pratiquant la médecine à l'étranger doivent pouvoir faire la même chose ici, et le système de santé du Canada a désespérément besoin de ces personnes. La même logique s'applique aux travailleuses et travailleurs de la construction et à bon nombre de professions frappées par une pénurie de main-d'œuvre.

Le Canada compte la main-d'œuvre la plus qualifiée du monde; en effet, 63 % des personnes âgées de 25 à 64 ans au pays sont titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires. Cependant, certains obstacles, dont la reconnaissance des titres de compétences étrangers, continuent d'exclure des personnes qui pourraient contribuer à l'économie en intégrant des professions où la demande est forte. Accroître la main-d'œuvre, c'est rendre l'économie plus productive.

Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a adopté une approche pancanadienne auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but de favoriser la reconnaissance des titres de compétences étrangers et de faciliter l'intégration à la main-d'œuvre des personnes nouvellement arrivées au pays. Le gouvernement fédéral a effectué de récents investissements pour favoriser la reconnaissance des titres de compétences étrangers. En voici des exemples :

- ✓ Un financement de 115 millions de dollars a été accordé dans le budget de 2022 pour renforcer le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers, en vue de réduire les obstacles à la reconnaissance des titres de compétence de spécialistes de la santé formés à l'étranger.
- ✓ Un montant supplémentaire de 50 millions de dollars a été accordé au Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers dans le budget de 2024, l'accent étant mis sur le secteur de la construction dans le but d'appuyer la construction de logements.
- ✓ Un montant de 77,1 millions de dollars a été accordé à Santé Canada dans le budget de 2024 pour créer 120 nouveaux postes de résidence en médecine à l'intention des personnes diplômées en médecine à l'étranger, renforcer la capacité d'évaluation et fournir du soutien pour aider les personnes nouvellement arrivées à s'y retrouver dans les systèmes de reconnaissance des titres de compétences.

Depuis 2015, le Programme de reconnaissance des titres de compétences étrangers a aidé des centaines de personnes qualifiées nouvellement arrivées au pays à réintégrer des domaines où la demande est forte. Par exemple, le Projet de transition vers le permis d'exercer et l'emploi a aidé 700 personnes à travailler dans leur domaine (dentisterie, soins infirmiers, pharmacie et ingénierie) en Nouvelle-Écosse, tandis qu'un autre projet visant à améliorer le parcours vers l'emploi pour les personnes immigrantes en Alberta a aidé plus de 600 personnes, pour la plupart diplômées en médecine et en enseignement.

Toute l'Équipe Canada doit accélérer ce travail pour résorber la pénurie de main-d'œuvre, protéger la compétitivité économique et favoriser la mobilité interprovinciale de la main-d'œuvre. Les gouvernements provinciaux, ainsi que les ordres professionnels qui relèvent d'eux, ont eu des dizaines d'années pour simplifier l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences obtenus dans d'autres provinces et à l'étranger.

Comme certains gouvernements provinciaux tardent à reconnaître les titres de compétences, tant les personnes nouvellement arrivées au pays que les Canadiens et Canadiennes qui s'établissent dans une nouvelle province devraient pouvoir évaluer le temps qu'il faudra pour faire reconnaître leurs titres de compétences.

- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement fédéral envisage de prendre d'autres mesures en vue de renforcer l'agilité et la résilience du marché du travail pour appuyer l'intégration des personnes nouvellement arrivées dans la profession de leur choix. Il envisage notamment d'éliminer l'exonération d'impôt pour les ordres professionnels qui n'accélèrent pas la reconnaissance des titres de compétences et de publier un cadre de rendement national relatif à la reconnaissance des titres de compétences.

Des précisions concernant ce cadre seront annoncées dans le budget de 2025.

De façon plus générale, la libre circulation de la main-d'œuvre est essentielle à la croissance et à la prospérité de l'économie canadienne. Dans cet esprit, le programme du Sceau rouge facilite la mobilité de la main-d'œuvre pour 54 métiers en établissant des normes communes d'évaluation des compétences des gens de métier au pays. Les personnes qui réussissent l'examen du Sceau rouge reçoivent l'accréditation Sceau rouge qui indique qu'elles possèdent les connaissances requises par la norme nationale de leur métier.

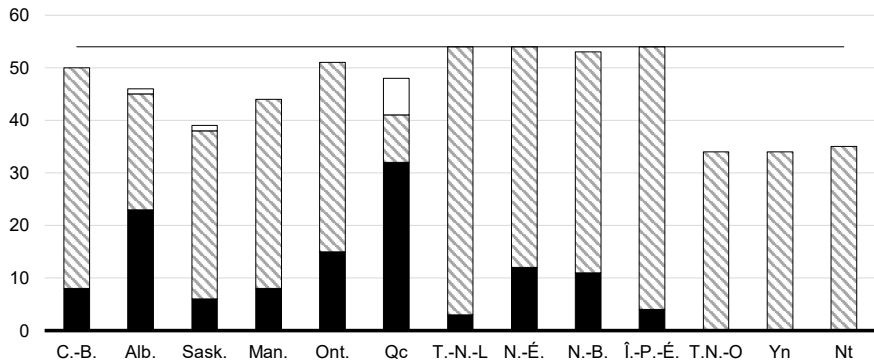
Pour accroître davantage la mobilité de la main-d'œuvre :

- Dans *L'Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement envisage un cadre d'établissement des normes semblable à celui du programme du Sceau rouge pour assurer la mobilité de la main-d'œuvre dans le secteur de la santé au pays.

Graphique 2.2

### Métiers désignés Sceau rouge par province et territoire

Nombre de métiers désignés Sceau rouge



- Apprentissage sans mention Sceau rouge : Les provinces et les territoires offrent des programmes d'apprentissage ou de certification pour ce métier, mais ne participent pas au programme Sceau rouge
- ▨ Mention Sceau rouge et certification non requises : Les provinces et les territoires offrent la mention Sceau rouge, mais il n'est pas nécessaire d'avoir un certificat de qualification ou d'être inscrit à titre d'apprenti pour travailler dans ce métier
- Mention Sceau rouge et certification requises : Les provinces et les territoires offrent la mention Sceau rouge, et il faut avoir un certificat de qualification ou être inscrit à titre d'apprenti pour travailler dans ce métier
- Nombre de métiers désignés Sceau rouge

## Renforcer les programmes de formation en milieu syndical

Les métiers spécialisés sont essentiels pour assurer la croissance et la prospérité de l'économie canadienne. Les syndicats peuvent apporter un complément aux établissements de formation et jouer un rôle crucial pour aider les personnes en apprentissage et les gens de métier à suivre des formations pratiques de qualité qui leur permettront de décrocher un emploi valorisant dans des secteurs où la demande est forte. C'est pourquoi, depuis 2017, le gouvernement a investi près de 305 millions de dollars dans le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical afin de soutenir la formation pratique dans le cadre de la Stratégie canadienne de formation en apprentissage.

Emploi et Développement social Canada (EDSC) se prépare à lancer un processus de réception des demandes au titre du volet Investissement dans l'équipement de formation. Au début de 2025, EDSC commencera également à mettre en œuvre de l'investissement de 90 millions de dollars accordé au service d'apprentissage annoncé dans le budget de 2024 afin d'offrir aux apprenties et aux apprentis des possibilités de stages au sein de petites et moyennes entreprises.

### ***Nouveaux outils de formation numériques pour les personnes en apprentissage***

La plateforme en ligne Build Your Skills [Développez vos compétences], conçue par SkillPlan, en collaboration avec les Syndicats des métiers de la construction du Canada et les conseils provinciaux des métiers de la construction, aide les apprenties et apprentis des métiers de la construction en offrant des notions de base et des ressources d'apprentissage pour qu'ils réussissent leur formation. Grâce à ses capsules sur le milieu de travail, la plateforme aide aussi les personnes en apprentissage, les responsables de la formation et les entreprises à renforcer la diversité et l'inclusion, la sensibilisation aux cultures autochtones ainsi que la santé mentale et le mieux-être en milieu de travail. L'an dernier, plus de 3 000 apprenties et apprentis ont bénéficié de cette plateforme, dont 2 000 personnes issues de groupes méritant l'équité. Ce projet a été rendu possible grâce à un investissement de 5,5 millions de dollars du gouvernement du Canada et du Centre des Compétences futures.

### ***Former de la main-d'œuvre pour construire plus de logements***

Afin de mieux soutenir le perfectionnement de la main-d'œuvre des métiers de la construction résidentielle, le gouvernement investit 45 millions par l'entremise du volet Innovation dans l'apprentissage du Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical et de l'Initiative pour les Femmes dans les métiers spécialisés. Cet investissement appuiera un vaste éventail de projets menés avec des partenaires existants et visant à éliminer les obstacles qui empêchent les personnes en apprentissage de réussir leur formation, particulièrement pour les groupes méritant l'équité. Par exemple, en Alberta, le projet Next Steps for Success [Prochaines étapes vers la réussite] de Trade Winds to Success contribue à lever les obstacles pour des centaines d'Autochtones qui souhaitent faire carrière dans le secteur de la construction résidentielle et a permis de construire 15 maisons dans 13 communautés des Premières Nations et communautés métisses.

## **Protéger les travailleurs contre le vol de salaire**

Tandis que les Canadiennes et les Canadiens s'efforcent de faire face au coût de la vie, certaines entreprises ne versent pas les salaires qu'elles doivent à leur personnel. Il s'agit d'un vol de salaire. Dans la vaste majorité des cas, ce sont les plus vulnérables qui sont pris pour cible. Le vol de salaire est illégal et des pénalités sont prévues dans de tels cas, mais il est évident qu'il faut en faire davantage pour protéger les travailleuses et les travailleurs de cette atteinte flagrante à leurs droits.



Pour sévir contre les employeurs qui ne versent pas aux membres de leur personnel le salaire qu'ils ont dûment gagné et auquel ils ont droit selon la loi, le gouvernement prend des mesures afin de protéger les travailleuses et les travailleurs et de veiller à ce qu'ils soient rémunérés pour leur travail.

- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement entend apporter des changements réglementaires afin d'augmenter sensiblement les pénalités imposées aux employeurs sous réglementation fédérale qui se rendent coupables de vol de salaire. En augmentant ainsi les pénalités infligées, le gouvernement peut tenir les employeurs responsables de leurs actes, punir ceux qui ne respectent pas les règles et protéger les salaires durement gagnés par la main-d'œuvre canadienne. Le gouvernement tiendra des consultations sur les changements proposés dans les montants des pénalités.

Tableau 2.2

### Montants actuels des pénalités de base

Type d'infraction	Particulier	Micro entreprise <sup>1</sup>	Petite entreprise <sup>2</sup>	Grande société <sup>3</sup>
<b>A – Disposition administrative</b> (p. ex. tenue inadéquate des dossiers)	200 \$	250 \$	500 \$	2 000 \$
<b>B – Calcul et paiement</b> (p. ex. l'employeur commet des erreurs dans le calcul du salaire ou ne rémunère pas son personnel)	500 \$	750 \$	1 500 \$	6 000 \$
<b>C – Infraction touchant la sécurité financière</b> (p. ex. le fait d'omettre de signaler une possibilité d'emploi pendant un congé de maternité ou un autre congé avec protection d'emploi)	1 000 \$	1 500 \$	3 000 \$	12 000 \$
<b>D – Infraction touchant les personnes mineures et les ordonnances de non-conformité</b> (p. ex. le fait d'enfreindre les règles qui protègent les jeunes ou d'ignorer des ordonnances qui enjoignent à l'employeur de remédier à des problèmes)	2 000 \$	3 500 \$	7 000 \$	25 000 \$

<sup>1</sup> Une microentreprise est une entreprise qui compte moins de cinq employés ou dont les revenus annuels bruts sont inférieurs à 30 000 \$.

<sup>2</sup> Une petite entreprise est une entreprise plus grande qu'une microentreprise, mais qui compte moins de 100 employés, ou dont les revenus annuels bruts sont inférieurs à 5 millions de dollars.

<sup>3</sup> Une grande société est toute entreprise qui n'est ni une microentreprise, ni une petite entreprise.

Il n'y a pas d'infractions de catégorie E énoncée à la partie III du Code ni dans ses règlements afférents. Des infractions de catégorie E sont énoncées à la partie II du Code.

## Protéger les travailleurs contre le recours à des clauses de non-concurrence

Pour favoriser la croissance économique, il est crucial de disposer d'un marché du travail concurrentiel qui stimule l'innovation et la productivité.

Malheureusement, certains employeurs restreignent la capacité des personnes qui travaillent pour eux à se trouver un nouvel emploi dans leurs domaines, en ayant recours à des clauses de non-concurrence déraisonnables. Ces clauses empêchent les personnes d'accepter un emploi dans une entreprise concurrente ou de lancer leur propre entreprise concurrente. Ainsi, les clauses de non-concurrence limitent le pouvoir de négociation des travailleurs et des travailleuses, entravent la mobilité de la main-d'œuvre, atténuent la concurrence et freinent la croissance de la productivité.

Des éléments d'information indiquent que les clauses de non-concurrence peuvent être utilisées de manière abusive pour retenir la main-d'œuvre à bas salaire dans des secteurs où les normes de travail sont médiocres et les taux de roulement de personnel, élevés. Le recours généralisé à des exigences restrictives et injustes en matière de mobilité de la main-d'œuvre a une incidence négative sur la mobilité sur le marché du travail et la croissance économique.

- L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce l'intention du gouvernement de limiter fortement le recours à des clauses de non-concurrence afin de protéger les droits des travailleuses et des travailleurs, de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre, d'accroître la concurrence, de stimuler l'innovation et d'augmenter la productivité. Le gouvernement lancera des consultations sur les modifications législatives proposées et entend mettre en œuvre ces modifications au début de 2025.

## Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création

Les artistes, en particulier dans le domaine des arts visuels, figurent parmi les personnes ayant le plus faible revenu au Canada, malgré leurs contributions considérables à la culture. Le droit de suite de l'artiste permet aux personnes ayant créé une œuvre d'art visuel originale de percevoir une redevance lorsque leur œuvre est revendue par la suite dans le cadre d'une vente admissible, ce qui leur procure une nouvelle source de revenus.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de modifier la *Loi sur le droit d'auteur* pour instituer le droit de suite de l'artiste au Canada afin que les membres de la communauté canadienne des arts visuels profitent des ventes futures de leurs œuvres.

## Lancer le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones

Les communautés autochtones ont moins de possibilités d'utiliser des actifs existants en garantie, d'où la difficulté pour elles d'avoir accès à du capital abordable. Accroître l'accès à du capital abordable est un moyen éprouvé de faire en sorte que les communautés autochtones puissent profiter des possibilités économiques locales comme elles l'entendent. En permettant à des groupes autochtones d'avoir accès à du capital abordable, le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones représente une importante mesure de réconciliation économique qui accroîtra la prospérité de tout le monde au pays.

Le budget de 2024 a annoncé la création du Programme de garantie de prêts pour les Autochtones, qui fournira jusqu'à 5 milliards de dollars en garanties de prêts pour soutenir la participation de communautés autochtones dans des projets énergétiques et de ressources naturelles. Le gouvernement a créé la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada pour fournir ces garanties aux groupes autochtones. Cette société aidera ainsi les groupes autochtones à obtenir de meilleurs taux d'intérêt sur leurs emprunts, ce qui favorisera une plus grande prise de participation des Autochtones dans des actifs producteurs de revenus dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie, de sorte qu'ils tireront plus de bénéfices de leur association à ces projets.

Le gouvernement annonce la création de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada et le lancement du portail de demandes de garantie de prêt pour les Autochtones.

### ***Qu'est-ce qu'une garantie de prêt?***

Une garantie de prêt est un instrument financier utilisé par des institutions financières ou d'autres parties prêteuses. Cet instrument garantit le remboursement du prêt même si la partie qui emprunte n'est pas en mesure de rembourser sa dette (c.-à-d. que le gouvernement du Canada prendra en charge la créance en cas de défaut de paiement, une fois que toutes les autres méthodes de recouvrement de la créance auront été explorées). La garantie de prêt accordée par le gouvernement fédéral fait diminuer le coût d'emprunt. La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada accordera des garanties de prêt pour aider des groupes autochtones à acquérir une prise de participation dans des projets commercialement viables dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie.

Il est important de noter qu'une garantie de prêt ne constitue pas du financement direct pour un projet. La Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada n'offrira pas d'autres formes de soutien financier, que ce soit des prêts, des subventions ou des garanties pour des prêts rattachés à des investissements sans participation au capital.

Les objectifs stratégiques de la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada sont les suivants :

- Progresser vers l'atteinte des objectifs du Canada en ce qui concerne la réconciliation économique avec les Autochtones et l'autodétermination des Autochtones, en aidant les groupes autochtones à profiter des retombées des projets réalisés dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie par une véritable prise de participation dans ces projets.
- Permettre aux groupes autochtones d'avoir accès à du capital abordable en leur accordant des garanties de prêts qui réduisent le coût d'emprunt lorsqu'ils investissent dans des projets dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie produisant des retombées économiques à long terme.
- Ouvrir plus de possibilités économiques aux Autochtones et appuyer leurs priorités de développement économique en favorisant et en accroissant la prospérité économique dès maintenant et dans l'avenir.
- Faciliter les partenariats entre les Autochtones et le secteur privé, partout au pays et dans divers projets réalisés dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie.
- Améliorer la réalisation des projets par l'intégration du leadership et du savoir autochtones dans la structure de gouvernance et de propriété des projets.
- Renforcer la capacité des Autochtones à conclure des marchés et des opérations commerciales en les incitant à saisir plus d'occasions d'affaires pour faire croître l'économie autochtone au profit des peuples autochtones.

Les demandes soumises à la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada seront acceptées en continu. Après une évaluation initiale de l'admissibilité, les demandes jugées prioritaires feront l'objet de vérifications préalables et d'une évaluation commerciale.

Pour aider les groupes autochtones à obtenir les services de conseil dont ils ont besoin sur les plans financier, juridique, commercial et technique afin de prendre en toute connaissance de cause des décisions sur la prise de participation dans un projet, le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones fournira aussi du financement pour appuyer l'analyse de l'investissement et le processus de diligence raisonnable. Ce financement sera accessible par l'entremise de Ressources naturelles Canada.

Le document d'information technique connexe publié aujourd'hui par le ministère des Finances donne plus de détails sur le mandat, les objectifs stratégiques, les critères d'admissibilité, le processus d'évaluation et les différents éléments du programme.

## **Investir par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada**

La Banque de l'infrastructure du Canada met tout en œuvre pour permettre la construction de plus d'infrastructures qui bénéficient à la population canadienne et attirent des capitaux privés. Ce sont maintenant plus de 13 milliards de dollars que la Banque a engagés dans quelques 70 projets réalisés dans l'ensemble de ses secteurs prioritaires, soit les infrastructures vertes, l'énergie propre, le transport en commun, le commerce et le transport, et l'Internet haute vitesse. Ces projets représentent des investissements totaux de plus de 36 milliards de dollars, qui viendront améliorer la qualité de vie de toutes les personnes au pays.

Voici des investissements récents de la Banque de l'infrastructure du Canada :

- ✓ Prêt de 118 millions de dollars à Elemental Energy à l'appui du parc éolien de Higgins Mountain, en Nouvelle-Écosse.
- ✓ Prêt de 283,5 millions de dollars à AltaLink et ATCO pour la construction d'une nouvelle ligne de transport de l'électricité dans les comtés de Red Deer, de Lacombe et de Stettler, en Alberta.
- ✓ Prêt de 337 millions de dollars à HTEC pour le projet H2 Gateway visant la production d'hydrogène et le ravitaillement en hydrogène dans l'Ouest du Canada.
- ✓ Prêt de 150 millions de dollars à l'Administration portuaire de Prince Rupert pour un nouveau centre logistique à l'exportation en Colombie-Britannique.
- ✓ Nouveau contrat de prêt avec participation de 100 millions de dollars avec la Banque des Premières Nations du Canada pour la construction d'infrastructures habitantes dans les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits.

La Banque de l'infrastructure du Canada s'efforce d'affecter son capital restant pour permettre la réalisation d'un plus grand nombre de projets d'infrastructure dans tout le pays.

## **Maintenir le lien ferroviaire reliant le nord du Manitoba**

Le chemin de fer de la baie d'Hudson est le seul mode de transport par voie terrestre accessible toute l'année reliant plusieurs communautés éloignées et autochtones du nord du Manitoba entre The Pas et Churchill. Cette ligne de chemin de fer relie aussi le port de Churchill, le seul port en eau profonde de l'Arctique au Canada, au réseau de transport nord-américain. Le maintien de cette voie ferrée est essentiel pour assurer la sécurité de l'Arctique, protéger les bons emplois, transporter les fournitures essentielles et veiller à ce que les personnes qui habitent dans cette région puissent se rendre là où elles le souhaitent.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'accorder un financement de 43,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, à Transports Canada pour assurer le fonctionnement et l'entretien du chemin de fer de la baie d'Hudson dans le cadre du Programme de contributions pour les services ferroviaires voyageurs.

## **Améliorer le transport en commun dans la région de la capitale nationale**

En raison du manque historique d'investissements dans les infrastructures de transport de la région de la capitale nationale, les déplacements sont longs, les embouteillages de camions ralentissent la circulation des marchandises, et la connectivité des transports en commun est mauvaise. Depuis 2015, le gouvernement fédéral a investi afin de rattraper ce retard en matière d'infrastructures, particulièrement dans le transport en commun, pour les personnes qui habitent ou qui visitent Ottawa et Gatineau. En 2017, il a investi 1,1 milliard de dollars pour construire l'étape 2 du projet de train léger sur rail d'Ottawa. Récemment, en juin 2024, le gouvernement fédéral s'est associé au gouvernement du Québec afin de réaliser un investissement conjoint de 163,5 millions de dollars pour les étapes de planification de la portion québécoise de 22 km du projet de tramway Gatineau-Ottawa.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'affecter 31,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, pour la réalisation d'études de faisabilité pour les portions fédérale et ontarienne de 2 km du projet de tramway Gatineau-Ottawa. Ce financement s'ajoute à l'investissement conjoint du gouvernement fédéral avec le Québec et signifie que le gouvernement fédéral a maintenant accordé le financement nécessaire à la réalisation des études de faisabilité pour l'ensemble du tracé de 24 km proposé pour le tramway.

- L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce aussi l'engagement pris par le gouvernement à l'égard d'un pont multimodal supplémentaire traversant la rivière des Outaouais pour améliorer la connectivité des transports dans la région de la capitale nationale. Cet engagement à l'égard du projet connu sous le nom de « pont de l'est » permet de passer à la phase suivante de la planification, qui comprend l'étude d'impact, la conception, la préparation préliminaire du site et une stratégie d'approvisionnement. Le pont de l'est suivra le corridor 5 et deviendra un élément important de l'infrastructure de transport qui optimisera les réseaux de transport en commun et éliminera la circulation de camions dans les centres-villes congestionnés, ce qui permettra de stimuler la croissance économique dans le centre-ville de Gatineau et d'Ottawa, d'accélérer les déplacements et de rendre le transport actif plus sécuritaire.

## Construire le port d'Arctic Bay au Nunavut

Les océans du Canada sont des liens essentiels pour les communautés côtières éloignées qui dépendent de nos voies navigables. Du Pacifique à l'Atlantique en passant par l'Arctique, les ports pour petits bateaux favorisent un accès sécuritaire pour les bateaux de pêche, le tourisme et les déplacements entre les communautés. Les mesures suivantes s'inscrivent dans le prolongement des investissements dans les ports pour petits bateaux du Canada atlantique annoncés dans le budget de 2024 :

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de fournir un financement de 105,9 millions de dollars sur sept ans selon la méthode de comptabilité de caisse, à compter de 2025-2026, et de 4,1 millions de dollars par année par la suite à Pêches et Océans Canada pour la construction d'un port pour petits bateaux à Arctic Bay (Nunavut). Cet investissement offrira de nouvelles possibilités d'emploi et d'activité économique, et profitera tout particulièrement aux populations du Nord qui travaillent dans les secteurs suivants : la pêche commerciale, le tourisme, la construction et le génie maritime.

## 2.4 Stimuler la croissance sur le continent

Depuis plus d'un siècle, le Canada et les États-Unis travaillent ensemble à bâtir des économies florissantes, dynamiques et libres, qui renforcent leur prospérité et leur sécurité mutuelles. Depuis l'établissement du Pacte de l'automobile en 1965, les liens se sont resserrés entre les économies canadienne et américaine, dont l'interdépendance a grandi, à la faveur de valeurs communes qui ont donné lieu à une coopération de plus en plus grande.

Aujourd'hui, ce sont plus de 3,3 milliards de dollars de marchandises et de services qui traversent chaque jour la frontière canado-américaine, et les échanges de biens et de services entre les deux économies montent à plus de 1 billion de dollars par année. Le Canada est le plus grand marché de 36 États américains et le principal acheteur de produits agricoles, d'automobiles et de pièces d'automobiles, et de produits du bois et du papier des États-Unis, la valeur de ses importations dépassant celle de la Chine, du Japon, du Royaume-Uni et de la France réunis. Le Canada est également le plus important fournisseur d'énergie des États-Unis. À titre de partenaire sûr, fiable et attaché aux valeurs démocratiques, le Canada préserve l'accès à une énergie abordable aux États-Unis et contribue à l'indépendance énergétique des deux pays. De plus, le Canada est en voie de devenir un fournisseur de choix de nombreux minéraux critiques qui seront au cœur des technologies destinées à propulser les économies canadienne et américaine vers l'avenir.

Compte tenu de ces avantages considérables, le partenariat canado-américain a tout pour s'imposer comme un phare de stabilité dans un monde de plus en plus périlleux et imprévisible. Alors que les marchés mondiaux de l'énergie sont secoués par l'instabilité internationale, le partenariat entre le Canada et les États-Unis peut maintenir les prix bas pour la population des deux pays. Face à la hausse du coût du logement, le Canada et les États-Unis peuvent rendre l'accession à la propriété de nouveau à la portée des gens des deux côtés de la frontière, en misant sur la collaboration et l'offre abondante de bois d'œuvre abordable au Canada. En unissant leurs efforts, le Canada et les États-Unis peuvent protéger les emplois manuels et les emplois du secteur manufacturier dans les deux pays contre la concurrence étrangère déloyale, et fournir à leurs secteurs de pointe, comme l'IA, la capacité voulue pour assurer leur essor.

Aujourd'hui, le Canada et les États-Unis ont un choix à faire. Nous pouvons choisir de reconnaître les menaces communes posées par nos adversaires et renforcer nos liens en conséquence afin d'assurer la prospérité de plusieurs générations de travailleuses et de travailleurs nord-américains. Ou alors, nous pouvons choisir de mettre à mal la relation commerciale la plus fructueuse de l'histoire, et nous causer du tort, individuellement et mutuellement.

Le Canada choisit de renforcer cette relation. Les travailleuses et travailleurs des deux côtés de la frontière comptent là-dessus. Mais si le Canada est menacé, il est prêt à prendre les mesures nécessaires pour protéger sa main-d'œuvre, ses entreprises et sa sécurité économique.

C'est pour cette raison que le gouvernement prend des mesures pour se préparer aux incertitudes à l'échelle mondiale en protégeant les avantages économiques canadiens contre les acteurs économiques hostiles et les distorsions du marché mondial, particulièrement la surcapacité et l'offre excédentaire de la Chine, causées par des politiques et des pratiques contraires au marché.

Pour ce faire, le Canada veille à ce que la main-d'œuvre et l'industrie disposent des outils et des protections nécessaires pour sécuriser les chaînes d'approvisionnement essentielles et répondre aux menaces étrangères. Pour sécuriser l'économie canadienne et le continent, le gouvernement fédéral a déjà doublé ses dépenses de défense prévues depuis 2015. Et maintenant, il renforce la défense continentale et la sécurité de l'Arctique en augmentant la capacité militaro-industrielle du Canada pour soutenir les avancées vers l'atteinte de l'objectif de 2 % fixé par l'OTAN. Ce faisant, le gouvernement a pour objectif de renforcer les relations du Canada avec ses alliés et ses partenaires aux vues semblables afin de promouvoir les intérêts communs de la main-d'œuvre et d'améliorer la sécurité économique et nationale collective.



## Protéger la sécurité économique dans un monde en évolution

L'évolution actuelle de la situation sur les plans commercial, économique et politique à l'échelle mondiale met à risque les fondements de la prospérité commerciale du Canada.

Le gouvernement défendra toujours les intérêts de la population canadienne. Au cours de la dernière année, le gouvernement a pris des mesures pour protéger l'économie canadienne contre les nombreux risques présents dans l'environnement géopolitique et économique complexe d'aujourd'hui :

- La *Loi sur la modernisation de l'examen des investissements relativement à la sécurité nationale*, qui a reçu la sanction royale en mars 2024, renforce le régime canadien d'examen des investissements étrangers en conférant au gouvernement des pouvoirs supplémentaires lui permettant d'atténuer les risques pour la sécurité nationale découlant des investissements, et améliore la collaboration avec les partenaires internationaux.
- En mai 2024, le gouvernement a mis en place des contrôles à l'exportation sur certaines technologies et certains équipements d'informatique quantique et de semi-conducteurs ayant un potentiel d'application militaire, afin d'en assurer le développement et le transfert responsables. Le Canada continuera de veiller à ce que l'exportation de technologies critiques et émergentes soit effectuée de manière responsable, en étroite collaboration avec ses alliés et partenaires.
- Le gouvernement fait des investissements pour renforcer les chaînes d'approvisionnement, particulièrement dans les secteurs stratégiques qui appuient l'économie propre du Canada, par exemple les minéraux critiques et les chaînes de valeur en aval. À cette fin, le gouvernement utilisera tous les outils disponibles pour faciliter les investissements du secteur privé, notamment en soutenant Exportation et développement Canada.
- En octobre 2024, le gouvernement a imposé une surtaxe de 100 % sur tous les véhicules électriques (VE) chinois et une surtaxe de 25 % sur les importations de produits d'acier et d'aluminium fabriqués en Chine, en réaction à la menace extraordinaire que fait peser sur ces secteurs la concurrence déloyale et contraire au marché que pratique la Chine, et l'insuffisance ou l'absence de normes en matière de travail et d'environnement dans ce pays.
- Pour renforcer le système de recours commerciaux canadien, le gouvernement a pris des mesures importantes pour assurer une protection plus solide contre les pratiques commerciales déloyales. Il a notamment mis en place l'unité de surveillance du marché de l'Agence des services frontaliers du Canada et poursuivi le dialogue

## Protéger la sécurité économique dans un monde en évolution

avec l'industrie sur de possibles changements supplémentaires (p. ex. anticourtage) à l'appui d'une harmonisation accrue avec les États-Unis.

- Le présent Énoncé économique annonce de nouvelles mesures qui donneront au gouvernement des outils supplémentaires pour mieux protéger la sécurité économique du Canada grâce à un régime de licences d'exportation et d'importation plus flexible et à des politiques d'approvisionnement réciproque, et pour gérer les risques liés au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Le Canada prendra énergiquement de nouvelles mesures pour défendre ses intérêts en matière de sécurité économique, en fonction des observations recueillies lors des consultations portant sur de telles mesures potentielles.

Il s'agit notamment d'élaborer un cadre stratégique pour atténuer les risques posés par des entités étrangères détenues, contrôlées ou influencées par un pays source de préoccupation, quel que soit le lieu où elles mènent leurs activités. Ces entités peuvent être un vecteur de politiques et de pratiques qui portent atteinte à la sécurité nationale ou économique du Canada. Par exemple, elles peuvent être mises au service d'objectifs étatiques, profiter de politiques et de pratiques répréhensibles et contraires au marché qui leur confèrent un avantage concurrentiel déloyal et qui nuisent aux entreprises canadiennes, ou exercer une influence socioéconomique et politique indue dans les pays où elles mènent leurs activités. Plus de renseignements sur ce cadre stratégique seront communiqués dans le budget de 2025.

En outre, bien que les véhicules connectés aient amélioré la sécurité et le confort des personnes qui les conduisent, la technologie et les composantes qui permettent l'utilisation de ces systèmes créent des risques pour la sécurité de la population canadienne, comme la collecte et la manipulation de données et de renseignements personnels, qui pourraient être exploités par des acteurs cherchant à nuire aux intérêts canadiens. Pour protéger la sécurité et les renseignements personnels des gens, le gouvernement étudie des options afin d'atténuer les risques de sécurité associés aux technologies et aux composantes utilisées dans les véhicules connectés provenant de certains pays.

Pendant que le gouvernement continue d'élaborer des mesures afin de réagir avec plus de souplesse et de sensibilité aux changements conjoncturels mondiaux, il travaille en étroite collaboration avec des partenaires aux vues semblables afin d'harmoniser ses approches, de renforcer les chaînes d'approvisionnement intégrées, et de défendre le système commercial international fondé sur des règles.

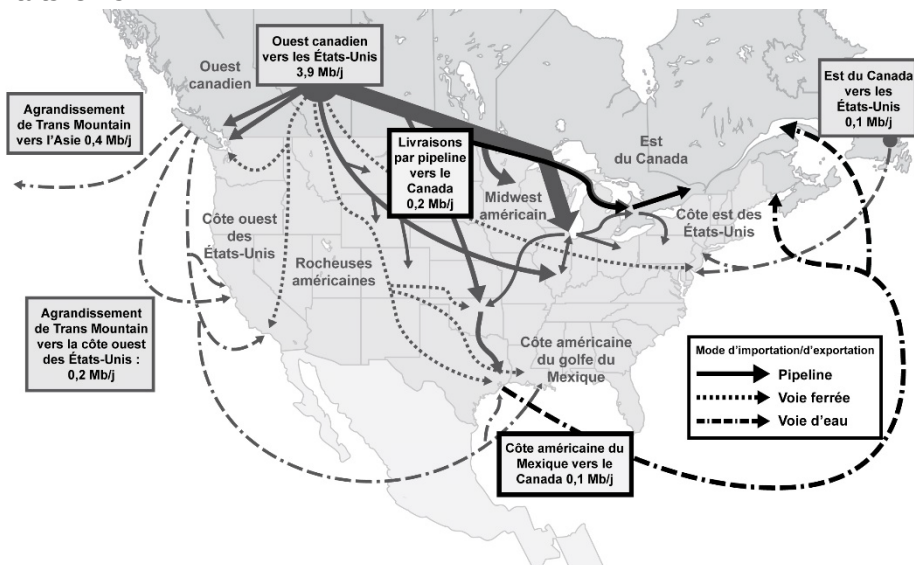
## Protéger notre partenariat avec les États-Unis

Les chaînes d’approvisionnement canado-américaines profondément intégrées soutiennent la compétitivité et la prospérité économiques du Canada. Le Canada est résolu à travailler en étroite collaboration avec les États-Unis afin d’accroître la résilience et la sécurité des chaînes d’approvisionnement, et d’atténuer les risques de perturbations mondiales causées par des acteurs aux vues divergentes, notamment dans des secteurs stratégiques comme les minéraux critiques, les combustibles nucléaires et toutes les formes d’énergie.

Partenaire de confiance des États-Unis, le Canada fournit à son voisin du Sud le pétrole dont celui-ci a besoin pour soutenir sa croissance et empêcher les prix de l’essence de monter. L’année dernière, les États-Unis ont importé pour plus de 173 milliards de dollars canadiens de pétrole, ce qui représente 60 % de toutes les importations de pétrole américaines. Grâce au réseau canadien de 70 oléoducs et gazoducs transfrontaliers, le Canada achemine ces ressources de manière fiable et abordable aux États-Unis. Le pétrole brut canadien fait baisser les prix à la pompe pour les automobilistes américains. Le maintien de la libre circulation de l’énergie en Amérique du Nord est également une bonne chose pour le Canada. Le secteur du pétrole et du gaz, le plus important secteur des relations commerciales bilatérales, représentait presque 6 % du PIB l’année dernière et soutient plus de 180 000 bons emplois au Canada.

Figure 2.4

### Flux des échanges commerciaux de pétrole brut entre le Canada et les États-Unis



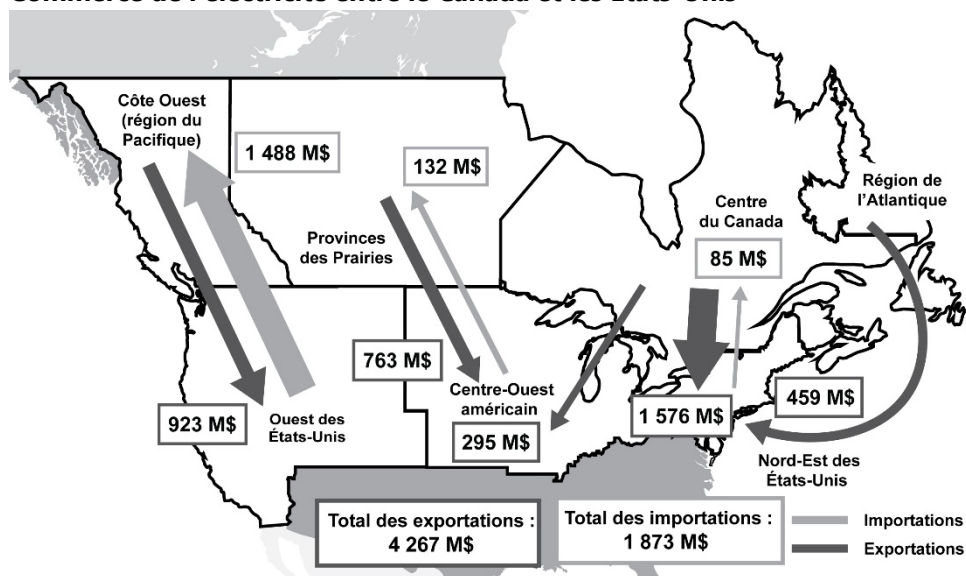
Nota – Données relatives à l’agrandissement du réseau de Trans Mountain fondées sur les opérations observées à ce jour. Toutes les autres données sur le commerce correspondent aux statistiques de 2023.

En plus du pétrole, le Canada exporte beaucoup vers les États-Unis. En 2023, les exportations d'électricité du Canada à destination des États-Unis représentaient 4,3 milliards de dollars canadiens (3 milliards de dollars américains). Cette électricité représente une source d'énergie abordable et fiable pour la population américaine et profite aux ménages de New York jusqu'au Minnesota, en passant par Washington. Le Canada produit aujourd'hui un surplus d'électricité qui permet à sa population d'avoir les factures d'électricité par kilowattheure parmi les plus basses du monde, et son économie croissante signifie que le pays doit produire encore plus d'électricité.

Pour renforcer la sécurité et la fiabilité, et en vue de maintenir des tarifs abordables de part et d'autre de la frontière, le gouvernement travaille activement au renouvellement du Traité du fleuve Columbia avec les États-Unis, qui optimisera la production le long de ce bassin qui génère 25 % de l'hydroélectricité totale consommée aux États-Unis. Hydro-Québec construit de nouvelles lignes électriques transfrontalières – ce qui comprend le projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, qui se raccordera à la ligne Champlain Hudson Power Express, d'une valeur de 6 milliards de dollars canadiens. Ce projet fournira de manière fiable 20 % de l'électricité de la ville de New York et permettra à la population new-yorkaise d'économiser 17 milliards de dollars américains en coûts d'électricité sur une période de trois décennies.

Figure 2.5

### Commerce de l'électricité entre le Canada et les États-Unis



Nota – Données commerciales de 2023. Les flèches indiquent la valeur des échanges régionaux d'électricité supérieurs à un térawattheure. Les totaux incluent tous les autres échanges d'électricité entre le Canada et les États-Unis.

Pour tirer parti des intérêts économiques communs des deux pays et renforcer le partenariat avec les États-Unis, en 2018, le Canada a signé le nouvel ALENA avec le président Donald Trump lors de son premier mandat. Depuis le renouvellement du plus vaste accord de libre-échange du monde, la main-d'œuvre canadienne et américaine a bénéficié d'une croissance économique accrue.

Le Canada collabore par ailleurs avec ses partenaires commerciaux les plus proches pour rendre les chaînes d'approvisionnement nord-américaines du secteur nucléaire plus solides et plus résilientes, et pour veiller à ce que le secteur nucléaire canadien ne dépende pas de la Russie.

En outre, les achats de combustible enrichi par les services publics jusqu'à concurrence de 500 millions de dollars annoncés dans le présent Énoncé économique appuieront les investissements qui feront augmenter la capacité de production nord-américaine d'uranium enrichi, y compris l'uranium faiblement enrichi à dosage levé. Ils permettront également d'exploiter le leadership technologique et la richesse en ressources du Canada.

Dorénavant, le Canada défendra des initiatives portant sur des questions d'intérêt commun et des priorités partagées avec les États-Unis, comme la sécurité des chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques et du combustible nucléaire ainsi que l'acier et l'aluminium, entre autres, dans le contexte de ses engagements bilatéraux et multilatéraux, notamment le Sommet du G7, dont il assurera la présidence en 2025.

## **Augmenter la production de défense du Canada**

En juillet 2024, le premier ministre a annoncé que le Canada atteindra l'objectif de dépenses de défense de 2 % établi par l'OTAN d'ici 2032. Au cours des trois dernières années, le Canada a procédé à des investissements essentiels afin de remplir cet engagement.

Dans le budget de 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de plus de 15 milliards de dollars sur 20 ans afin de contribuer au budget commun de l'OTAN et de répondre aux besoins opérationnels criants des Forces armées canadiennes dans le contexte de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En juin 2022, le gouvernement a annoncé qu'il s'engageait à opérer une modernisation générationnelle du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) en investissant environ 38 milliards de dollars sur 20 ans en fonds réservés supplémentaires. Dans le budget de 2024, le gouvernement a annoncé le déploiement de *Notre Nord, fort et libre*, une nouvelle politique de défense axée sur l'Arctique et la défense continentale qui prévoit l'investissement de 73 milliards de dollars sur 20 ans en fonds supplémentaires. Ainsi, depuis 2022, ce sont plus de 125 milliards de dollars sur 20 ans qui ont été investis dans le renforcement de la défense nationale.

Le gouvernement comprend qu'il y a encore beaucoup de travail à faire et s'emploie avant tout à remplir ses engagements envers la population canadienne et ses alliés de l'OTAN. Pour y parvenir, le Canada doit développer sa capacité militaro-industrielle.

Le Canada continuera de renforcer sa capacité militaro-industrielle. Grâce à cette approche, le Canada stimulera sa croissance économique et renforcera son économie en privilégiant le recours à des fournisseurs canadiens lorsque cette façon de faire procure aux membres des forces armées les capacités dont elles ont besoin, dans le respect du calendrier et du budget.

L'intensification des achats de défense au Canada s'inscrit dans le prolongement d'autres mesures déjà prises pour améliorer les systèmes d'approvisionnement de défense, notamment la mise en place de partenariats stratégiques avec l'industrie et le soutien accordé à l'innovation dans le domaine de la défense au Canada.

## **Déplacer les chaînes d'approvisionnement canadiennes dans des pays alliés**

Le gouvernement défend les intérêts économiques du Canada et utilisera les outils à sa disposition pour défendre la sécurité économique du pays. Ce faisant, le Canada consolidera ses relations avec ses alliés et partenaires aux vues semblables afin de servir des intérêts communs et de promouvoir la sécurité.

Lorsque les partenaires commerciaux du Canada choisiront de pratiquer une concurrence déloyale, le gouvernement interviendra pour défendre la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes. Le gouvernement a pris des mesures exceptionnelles en réaction à la menace extraordinaire que pose la concurrence déloyale contraire au marché de la Chine sur les secteurs manufacturiers essentiels et l'industrie des véhicules électriques au Canada. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- ✓ **Imposer une surtaxe de 100 % sur tous les véhicules électriques (VE) produits en Chine**, depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Cette surtaxe vise notamment les voitures de tourisme, les camions, les autobus ainsi que les camionnettes de livraison électriques et certains modèles hybrides.
- ✓ **Imposer une surtaxe de 25 % sur les importations de produits d'acier et d'aluminium** en provenance de la Chine, à compter du 22 octobre.
- ✓ Limiter l'admissibilité aux programmes d'incitatifs pour les véhicules zéro émission aux partenaires de libre-échange du Canada.

Ces mesures importantes ne sont qu'une partie du travail accompli par le gouvernement pour protéger la sécurité économique du Canada. Elles permettent au gouvernement de mieux répondre aux derniers événements mondiaux qui nuisent à la prospérité collective du pays. Le gouvernement s'alignera sur les approches de ses partenaires commerciaux aux vues semblables et aidera à rendre les chaînes d'approvisionnement plus résilientes, pour protéger l'intérêt national du Canada.

## **Imposer plus de surtaxes pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales de la Chine**

La politique de surcapacité et d'offre excédentaire dirigée par l'État appliquée intentionnellement par la Chine constitue une menace sérieuse pour l'industrie manufacturière, les emplois et l'économie du Canada. Au cours des derniers mois, le gouvernement a pris des mesures décisives pour s'attaquer à ce problème et s'assurer que personne ne puisse utiliser le Canada comme « porte dérobée » vers le marché nord-américain. Le gouvernement fait avancer ce travail de manière énergique.

Déjà cette année, le Canada a mis en place une surtaxe sur les importations de VE et de produits en acier et en aluminium en provenance de la Chine. Il a pris cette mesure en étroite collaboration avec son plus grand partenaire commercial afin de protéger les chaînes d'approvisionnement étroitement intégrées des deux pays. Le gouvernement a aussi modifié les règles applicables aux programmes d'incitatifs pour les véhicules et chargeurs zéro émission, de sorte que ces incitatifs profitent seulement aux partenaires de libre-échange du Canada. Et il a récemment terminé des consultations sur la possible mise en place de nouvelles surtaxes.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'imposer d'autres droits de douane sur les importations de certains produits liés à l'énergie solaire et les minéraux critiques qui viennent de Chine au cours de la prochaine année. Le Canada a aussi l'intention d'imposer des droits de douane sur les semi-conducteurs, les aimants permanents et le graphite naturel en provenance de Chine, à compter de 2026. Ces mesures empêcheront que les pratiques commerciales contraires au marché auxquelles se livre la Chine causent indûment des distorsions nuisibles dans le marché au Canada et dans l'ensemble du continent nord-américain. Plus de renseignements sur ces mesures tarifaires seront communiqués sous peu.

Le gouvernement protège les emplois et les industries du Canada contre les pays qui ne respectent pas les règles convenues. Il continuera de faire avancer ce dossier de manière énergique et en aura plus à dire plus à ce sujet.

## Limiter le commerce avec les pays qui nuisent au Canada

Le Canada se préoccupe profondément du recours par des régimes autocratiques à la coercition économique, à des pratiques commerciales déloyales et à l'exploitation des dépendances dans les chaînes d'approvisionnement. Ces menaces contre la sécurité économique brandies par des acteurs malveillants du monde entier sont de plus en plus présentes.

Pour lutter contre les menaces émergentes et protéger son économie, le Canada doit renforcer ses mécanismes de rétorsion. L'un de ces outils, la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, prévoit actuellement des circonstances particulières dans lesquelles le gouvernement peut inclure des biens et des technologies dans la Liste des marchandises d'importation contrôlée et la Liste des marchandises d'exportation contrôlée afin de restreindre leur importation ou leur exportation.

- Pour veiller à ce que le régime de contrôles commerciaux du Canada soit solide et adapté à l'évolution des menaces contre la sécurité économique, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce l'intention du gouvernement de proposer des modifications à la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour permettre au gouvernement de restreindre l'importation ou l'exportation d'articles en réponse à des mesures prises par un autre pays qui nuisent au Canada, ou de créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus fiables.

## Appliquer le principe de la réciprocité dans les partenariats commerciaux

Les travailleuses et travailleurs canadiens et les entreprises du Canada sont en droit de s'attendre à un traitement équitable dans le contexte des activités commerciales menées à l'étranger. Les partenaires commerciaux du Canada devraient accorder aux entreprises canadiennes le même accès que celui dont bénéficient leurs entreprises au Canada.

En plus des surtaxes sur les importations chinoises qui ont été imposées pour protéger le marché nord-américain de la surcapacité et de l'offre excédentaire, le Canada a déjà démontré qu'il défendrait ses entreprises et sa main-d'œuvre en protégeant énergiquement l'intérêt national, notamment par le moyen suivant :

- **Mesures de rétorsion en réponse aux droits imposés au titre de l'article 232 par les États-Unis sur l'acier et l'aluminium** : En 2018, lorsque les États-Unis ont imposé une surtaxe sur les importations d'acier et d'aluminium canadiens, le Canada a riposté en imposant des droits « dollar pour dollar » contre des importations de 16,6 milliards de dollars d'acier, d'aluminium et d'autres produits des États-Unis. Après 12 mois, les États-Unis ont levé les droits imposés sur les produits du Canada.



En plus des mesures déjà prises pour protéger l'économie canadienne, l'*Énoncé de politique sur l'obtention d'un traitement réciproque pour les entreprises canadiennes à l'étranger*, qui a été publié en même temps que l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, présente l'approche adoptée par le Canada pour protéger sa main-d'œuvre et ses entreprises contre les pratiques commerciales et économiques étrangères injustes.

- ▣ L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que, dorénavant, la réciprocité constituera une exigence pour toutes les dépenses et politiques fédérales. Cette démarche s'appliquera à diverses nouvelles mesures portant notamment sur les marchés publics, y compris les dépenses d'infrastructure au niveau infranational, les incitatifs fiscaux à l'investissement, les subventions et contributions, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les restrictions à l'investissement et les exigences en matière de propriété intellectuelle.

## **Appliquer le principe de la réciprocité dans l'approvisionnement fédéral**

Les entreprises canadiennes méritent d'être traitées équitablement. Si certains pays adoptent des pratiques discriminatoires contre les entreprises canadiennes, ils ne doivent pas s'attendre à ce que leurs entreprises bénéficient d'un meilleur accès aux possibilités d'affaires au Canada que celui qu'ils accordent aux entreprises canadiennes. L'adoption de politiques d'approvisionnement réciproque permettra d'uniformiser les règles du jeu pour la main-d'œuvre et les entreprises canadiennes.

Dans cette optique, le gouvernement fédéral met de l'avant sa politique de réciprocité, selon laquelle l'accès aux marchés publics fédéraux de biens et de services sera équivalent à l'accès accordé aux entreprises canadiennes par les autres pays. Cette mesure permettra de veiller à ce que les fonds fédéraux affectés à l'approvisionnement profitent à la main-d'œuvre et aux entreprises canadiennes, à ce que les chaînes d'approvisionnement avec les alliés de confiance soient renforcées et à ce que les relations avec les partenaires commerciaux du Canada soient mutuellement avantageuses.

- ▣ L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce qu'à compter du printemps 2025, le gouvernement, tout en remplissant rigoureusement ses obligations commerciales en matière d'approvisionnement, réservera l'accès aux marchés publics fédéraux du Canada aux Canadiennes et Canadiens et à ses partenaires commerciaux qui offrent un accès réciproque au Canada.

- *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce que le gouvernement continuera d'explorer la possibilité d'imposer des conditions de contenu national à la participation des fournisseurs étrangers aux projets d'infrastructure financés par le gouvernement fédéral et de créer un programme priorisant l'octroi de de contrats avec de petites entreprises canadiennes et les personnes qui innovent au pays.

## **Affermir la place du Canada comme chef de file mondial du nucléaire**

L'énergie nucléaire jouera un grand rôle au Canada et dans le monde pour permettre l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050, et pour répondre à la demande croissante d'électricité suscitée par l'IA. Lors du Sommet mondial sur l'action climatique tenu à l'occasion de la 28<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Canada et 24 autres pays ont adopté une déclaration qui vise à tripler la capacité de production d'énergie nucléaire. En clair, le Canada a absolument besoin de l'énergie nucléaire afin de produire l'énergie dont les réseaux électriques canadiens ont besoin pour alimenter une économie croissante.

Le secteur canadien de l'énergie nucléaire illustre l'attachement du Canada à des modes durables et fiables de production d'énergie et à l'utilisation pacifique et responsable de la technologie nucléaire. Ce n'est pas d'hier que le Canada est un chef de file dans le domaine du nucléaire; il a commencé dans les années 1940, avec la fondation des Laboratoires de Chalk River, qui ont conduit au développement du réacteur CANDU (réacteur canadien à deutérium-uranium).

Le Canada prend d'importantes mesures pour investir dans l'énergie nucléaire et son développement. Il a notamment présenté des plans concernant de nouveaux réacteurs nucléaires dans tout le pays, appuyés par les initiatives stratégiques suivantes récemment annoncées :

- ✓ Comme il est annoncé dans le présent Énoncé économique, faire en sorte que la procédure prévue par la Commission canadienne de sûreté nucléaire s'applique à certains projets concernant des installations nucléaires existantes, sans qu'il soit nécessaire qu'une évaluation d'impact fédérale soit aussi menée.
- ✓ Crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre de 15 %, crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres de 30 % et crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres de 30 %. Ces crédits stimuleront les investissements dans la production d'électricité nucléaire, les chaînes d'approvisionnement du secteur nucléaire et la production de combustible nucléaire.

- ✓ Engagement à fournir jusqu'à 3 milliards de dollars de financement à l'exportation à la Roumanie pour deux nouveaux réacteurs CANDU, ce qui accroîtra la sécurité énergétique de ce pays et réduira sa dépendance à l'égard de l'énergie russe, tout en créant des emplois au Canada.
- ✓ Financement de 50 millions de dollars pour appuyer l'expansion de la capacité nucléaire de Bruce Power.
- ✓ Investissement de 970 millions de dollars dans les petits réacteurs modulaires, par l'intermédiaire de la Banque de l'infrastructure du Canada et dans le cadre du projet d'Ontario Power Generation à Darlington, tandis que d'autres sources de financement viennent soutenir divers projets de conception et de développement de petits réacteurs modulaires.
- ✓ Mise à jour, en novembre 2023, du Cadre des obligations vertes du Canada pour assurer l'admissibilité de certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire.
- ✓ Affectation de 3,1 milliards de dollars, dans le cadre du budget de 2024, à Énergie atomique du Canada limitée pour soutenir la recherche dans le domaine nucléaire et des initiatives de protection de l'environnement.
- ✓ Réalisation de projets nucléaires de manière opportune, prévisible et responsable, notamment par l'établissement d'un objectif de trois ans pour l'examen des projets d'énergie nucléaire, selon l'annonce faite dans le budget de 2024.

## **Renforcer les chaînes d'approvisionnement dans le secteur du nucléaire**

Le Canada est un chef de file mondial de l'énergie nucléaire, laquelle est cruciale pour parvenir à la carboneutralité, soutenir la croissance économique, et préserver la sécurité énergétique du Canada et de ses alliés. Dans l'avenir, des modèles de réacteurs novateurs auront besoin de combustible nucléaire enrichi. Les chaînes d'approvisionnement du secteur nucléaire doivent être libres de toute influence russe, indépendance que le Canada et les autres pays partenaires du groupe Sapporo 5 (Canada, Japon, France, Royaume-Uni et États-Unis) ont convenu de favoriser au moyen d'investissements publics et privés.

Le gouvernement fédéral prend des mesures pour atténuer le risque lié aux investissements dans le nucléaire des services publics d'énergie, renforcer les chaînes d'approvisionnement de l'énergie nucléaire propre chez les partenaires commerciaux de confiance du Canada, notamment les États-Unis, et décarboner les réseaux d'électricité au Canada.

- Pour aider à répondre à la demande de combustible nucléaire enrichi des pays alliés du Canada et accroître la résilience des chaînes d'approvisionnement, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce l'intention du gouvernement de garantir des contrats d'achat de combustible nucléaire enrichi d'une valeur maximale de 500 millions de dollars. Ces achats seront faits auprès des États-Unis ou d'autres pays alliés, y compris les achats d'uranium faiblement enrichi à dosage élevé, sous réserve d'autres consultations à mener auprès de l'industrie sur les modalités de ce programme. Le gouvernement entend aussi verser 4 millions de dollars sur 10 ans à Ressources naturelles Canada, à compter de 2024-2025, pour la gestion du programme.

## Consolider l'avantage du Canada en matière de minéraux critiques

Selon les prévisions de l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale de minéraux critiques, y compris le cuivre, le lithium, le cobalt et les éléments de terres rares nécessaires au développement de technologies énergétiques propres, devrait doubler d'ici 2030. Pour le Canada, il s'agit d'une occasion qui ne se présente qu'une fois par génération, compte tenu de ses vastes réserves, de son savoir-faire dans l'industrie minière et de sa position de chef de file mondial du financement des activités minières.

L'ensemble des programmes et des initiatives inscrits dans la Stratégie sur les minéraux critiques (investissements de 3,8 milliards de dollars) sont en cours. Ils stimuleront la production d'énergie propre et de minéraux critiques durables, et prévoient des fonds pour favoriser la mobilisation des Autochtones et leur participation dans le secteur minier. Toujours dans le cadre de cette stratégie, bon nombre d'initiatives clés ont aussi été mises en œuvre par le gouvernement depuis son déploiement, notamment dans les secteurs suivants :

**Infrastructures** : Le premier appel de propositions vient de se terminer à l'égard du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, doté d'une enveloppe de 1,5 milliard de dollars. Le Fonds soutient le développement et le déploiement d'infrastructures d'énergie propre et de transport favorisant la mise sur pied et la croissance de projets de minéraux critiques au Canada.

- ✓ Comme exemple récent de l'appui fourni dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont annoncé un investissement conjoint allant jusqu'à 195 millions de dollars dans la modernisation d'infrastructures routières névralgiques de la région du Nord-Ouest. Cet investissement permettra d'appuyer la production de minéraux critiques dans la région, d'améliorer l'accès et la sécurité des communautés, et de créer de bons emplois dans le secteur minier de l'ensemble de la province.

**Recherche et développement** : Depuis le déploiement de la Stratégie, le gouvernement a mis en œuvre des initiatives pour soutenir l'exploration, la recherche, le développement et l'innovation dans l'ensemble du secteur des minéraux critiques.

- ✓ Le Programme de recherche, développement et démonstration pour les minéraux critiques, qui soutient la mise au point de technologies et de procédés dans le domaine des minéraux critiques, compte un volet fédéral de recherche et développement ainsi qu'un volet de financement sous forme de contribution. À ce jour, le Programme a permis de mettre en œuvre plus de 75 projets de recherche et développement et d'investir plus de 62 millions de dollars dans 14 projets de démonstration, lesquels portent notamment sur les minéraux pour batteries, la récupération de minéraux critiques dans les résidus miniers et le traitement d'éléments de terres rares.

Grâce à la Stratégie sur les minéraux critiques, assortie d'un financement de 3,8 milliards de dollars, et à d'autres investissements fédéraux, le gouvernement soutient la croissance du secteur des minéraux critiques afin de créer des perspectives économiques pour le Canada, de promouvoir la production de minéraux critiques et l'approvisionnement en minéraux critiques, et de réorienter les chaînes d'approvisionnement vers des économies alliées.

## **Renforcer les chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques produits de manière responsable**

Le Canada possède les minéraux critiques dont le monde a besoin pour alimenter la transition industrielle du 21<sup>e</sup> siècle. Pour protéger la sécurité nationale, la sécurité économique et la prospérité du Canada, il est fondamental que le pays puisse compter sur des chaînes d'approvisionnement des minéraux critiques qui sont résilientes et sûres, car les minéraux critiques sont essentiels au développement de technologies propres, au secteur de la défense et à la fabrication de pointe. Le Canada et ses partenaires aux vues semblables s'emploient à diversifier les sources d'approvisionnement afin d'atténuer les risques de vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, risques provenant plus particulièrement de territoires qui ne partagent pas les valeurs démocratiques et les principes de libre marché du Canada et de ses alliés.

Les investissements fédéraux de 3,8 milliards de dollars faits par l'intermédiaire de la Stratégie sur les minéraux critiques, le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres et le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques positionnent le Canada comme un fournisseur de choix de minéraux critiques produits de manière responsable. En juin 2024, le Canada se classait parmi les cinq plus importants producteurs de 10 minéraux critiques et comptait 56 mines de minéraux critiques, 26 usines de traitement des minéraux critiques et 151 projets actifs avancés.

Les projets d'envergure au Canada et ailleurs dans le monde doivent composer avec la fluctuation imprévisible des prix, qui crée de l'incertitude pour les investisseurs et jette une ombre sur la viabilité des projets à long terme. Certes, la fluctuation des prix touche aussi d'autres produits, mais elle constitue un problème particulièrement préoccupant dans le secteur des minéraux critiques, où des acteurs dominants du marché en activité partout dans le monde s'adonnent à des pratiques qui ont pour effet de fausser les échanges et d'exacerber cette volatilité. Selon l'Agence internationale de l'énergie, les prix de minéraux critiques servant à la fabrication des batteries comme le lithium, le cobalt, le nickel, le cuivre et le graphite ont connu la plus forte volatilité.

Pour lutter contre ce problème, le Canada collaborera avec les États-Unis et d'autres partenaires aux vues semblables, afin de contrer les effets des politiques et des pratiques contraires au marché qui faussent indûment le prix des minéraux critiques. Le gouvernement souhaite également s'assurer que les participants au marché reconnaissent la valeur des minéraux critiques produits de manière responsable, dans le respect de normes environnementales et de pratiques de travail rigoureuses.

## **Préciser les ajustements à la frontière concernant les émissions de carbone**

L'industrie canadienne veut résolument faire sa part pour lutter contre les changements climatiques. Toutefois, bon nombre de concurrents à l'étranger n'ont pas la même préoccupation et continuent de polluer sans se soucier des dommages qu'ils causent à l'environnement. Cette négligence permet à de nombreux concurrents étrangers de produire des biens à un coût inférieur à celui des entreprises dans des pays aux normes élevées. Les alliés du Canada prennent des mesures pour lutter contre cette pratique.

Autrement dit, les ajustements à la frontière pour le carbone uniformisent les règles du jeu pour les entreprises canadiennes responsables en amenant les entreprises étrangères qui exportent vers le Canada à payer pour les émissions qu'elles produisent.

En 2023, l'Union européenne a mis en œuvre son mécanisme d'ajustements à la frontière pour les produits à forte intensité de carbone et les secteurs présentant un risque important de fuite de carbone : le ciment, le fer et l'acier, l'aluminium, les engrais, l'électricité ainsi que l'hydrogène. Aux États-Unis, au moins cinq textes législatifs ont été déposés au 118<sup>e</sup> Congrès en vue d'atteindre le même objectif.

Pour le Canada, il s'agit maintenant de collaborer avec les principaux secteurs à forte intensité d'émissions et exposés aux échanges commerciaux afin de mesurer l'intensité des émissions intérieures découlant de leur production canadienne.

Les discussions avec les parties prenantes alimenteront la réflexion actuelle sur l'adoption de possibles mesures visant à résoudre l'enjeu entourant les importations à émissions élevées, notamment des ajustements à la frontière pour le carbone et des normes d'émissions. Parallèlement, le Canada travaille avec ses partenaires aux vues semblables en vue d'établir des approches collaboratives pour atténuer les risques de fuite de carbone, que ce soit bilatéralement ou avec le G7, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Agence internationale de l'énergie.

## **Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes**

Le travail forcé n'est acceptable nulle part dans le monde, et les chaînes d'approvisionnement mondiales doivent absolument être exemptes de ce type d'abus.

Pour cette raison, dans le budget de 2024, le Canada a annoncé son engagement à éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes.

- ▶ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'adopter une loi qui établira un cadre de diligence raisonnable pour les chaînes d'approvisionnement, exigeant que les entités gouvernementales et les entreprises examinent leurs chaînes d'approvisionnement internationales, évaluent les risques d'atteintes aux droits fondamentaux de la main-d'œuvre et prennent des mesures pour les éliminer. Un nouvel organisme de surveillance sera mis sur pied pour assurer la conformité à cette loi.
- ▶ Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'apporter des changements législatifs afin de renforcer l'interdiction imposée par le Canada d'importer des biens issus du travail forcé, y compris en resserrant l'obligation des importateurs de prouver que leurs chaînes d'approvisionnement sont exemptes de travail forcé. Pour mettre en œuvre ces nouveaux cadres, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de verser 25,1 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, à Affaires mondiales Canada et à l'Agence des services frontaliers du Canada.

## Chapitre 2

### Investir pour faire augmenter les salaires

en millions de dollars

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
<b>2.1. Des emplois plus productifs et axés sur l'innovation</b>	<b>84</b>	<b>258</b>	<b>337</b>	<b>213</b>	<b>235</b>	<b>234</b>	<b>1 361</b>
Préserver l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle	40	67	67	0	0	0	174
Stimuler la recherche scientifique et le développement expérimental	44	335	405	345	365	370	1 864
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	<i>0</i>	<i>-150</i>	<i>-150</i>	<i>-150</i>	<i>-150</i>	<i>-150</i>	<i>-750</i>
Accélérer le virage numérique des petites et moyennes entreprises	0	3	9	9	9	0	30
Produire de l'hydrogène propre par pyrolyse du méthane	0	3	6	9	11	14	43
<b>2.2. Soutenir la croissance et la compétitivité des entreprises</b>	<b>35</b>	<b>2 344</b>	<b>2 556</b>	<b>2 334</b>	<b>5 415</b>	<b>4 603</b>	<b>17 287</b>
Prolonger l'incitatif à l'investissement accéléré	35	2 290	2 500	2 290	5 510	4 725	17 350
Stimuler les investissements des fonds de pension au Canada - Attirer des investissements dans les entreprises en forte croissance	0	53	55	43	-96	-123	-68
Permettre le report par roulement des gains en capital découlant d'investissements dans des entreprises	0	1	1	1	1	1	5
<b>2.3. Réaliser le plein potentiel économique du Canada</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>113</b>
Aider les élèves du secondaire à profiter de possibilités dans les domaines des STIM	0	1	1	1	1	1	3
Former la prochaine génération d'innovatrices et d'innovateurs	0	6	12	12	0	0	29



	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Réduire encore plus les formalités administratives	0	5	6	6	6	6	28
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	0	-5	-6	-6	-6	-6	-28
Réduire les obstacles au commerce intérieur	0	2	1	1	0	0	4
Maintenir le lien ferroviaire reliant le nord du Manitoba	0	22	22	0	0	0	44
Améliorer le transport en commun dans la région de la capitale nationale	0	9	12	10	0	0	32
Construire le port d'Arctic Bay au Nunavut	0	0	0	0	0	1	1
<b>2.4. Stimuler la croissance continentale</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>26</b>
Renforcer les chaînes d'approvisionnement dans le secteur du nucléaire	1	0	0	0	0	0	1
Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes	0	6	19	0	0	0	25
<b>Investissements supplémentaires – Investir pour faire augmenter les salaires</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>-191</b>	<b>-166</b>	<b>-16</b>	<b>23</b>	<b>-324</b>
Modifier les critères d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres pour les petits projets d'énergie nucléaire	0	31	124	159	254	283	851
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	0	-5	-315	-325	-270	-260	-1 175
Dans le cadre de cette mesure, il est proposé de modifier les critères d'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, y compris l'élimination du seuil de production en mégawatts et des exigences relatives à la modularité, ainsi que la hausse du seuil thermique à 1 400 mégawatts pour tous les réacteurs à fission nucléaire dans une installation nucléaire. Ces critères s'appliqueraient à compter du 28 mars 2023.							
<b>Chapitre 2 – Incidence budgétaire nette</b>	<b>120</b>	<b>2 673</b>	<b>2 768</b>	<b>2 405</b>	<b>5 635</b>	<b>4 862</b>	<b>18 464</b>

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'annexe 1.

## Chapitre 3

# Sûreté, sécurité et gouvernance équitable

Les Canadiennes et les Canadiens méritent de se sentir en sécurité dans leur communauté, comme ils s’y attendent à juste titre. Ils sont fiers de vivre dans une démocratie sûre et stable et ils comptent sur le gouvernement pour leur fournir à temps les prestations et les services de grande qualité auxquels ils ont droit.

*L’Énoncé économique de l’automne de 2024* prévoit des investissements pour renforcer la frontière, rendre les communautés plus sûres et améliorer les services du gouvernement, tout en faisant en sorte que celui-ci réponde mieux aux besoins de la population. Nous sommes déterminés à accroître encore davantage la sécurité à la frontière canado-américaine, qui est déjà la plus longue et la plus sûre au monde. Il est crucial de le faire pour garantir la sécurité tant du Canada que des États-Unis, ainsi que pour assurer la prospérité à long terme du continent.

Nous nous employons aussi à assurer une gouvernance équitable en recentrant les dépenses sur les priorités qui importent le plus aux Canadiennes et aux Canadiens. De plus, les mesures que nous prenons pour lutter contre l’évasion fiscale montrent aux gens qu’ils peuvent avoir confiance dans leurs institutions fédérales et leur régime fiscal. En outre, nous poursuivons nos investissements dans les communautés de tout le pays en vue de réduire les disparités économiques et de protéger les droits des femmes, des minorités religieuses et des personnes noires au Canada.

### 3.1 Des communautés plus en santé et en sécurité

Depuis plus de 150 ans, le Canada et les États-Unis partagent une frontière pacifique, la plus longue au monde, une situation qui, grâce aux valeurs communes et à l’engagement pris par les deux pays à l’égard de la sécurité, a permis à la population canadienne et américaine de jouir d’une extraordinaire prospérité. Au cours des six dernières années, le gouvernement a annoncé des investissements de plus de 1,9 milliard de dollars pour renforcer la frontière et contrôler l’accès des personnes et des biens en direction ou en provenance du Canada. Entre autres, l’ASFC s’est vu accorder un montant de 656,1 millions de dollars pour veiller à ce que les personnes et les marchandises entrent au Canada et en sortent en toute sécurité, ainsi qu’un montant de 134,8 millions de dollars pour renforcer ses capacités en première ligne dans le but de prévenir l’entrée de marchandises prohibées au Canada. De plus, une enveloppe de 42 millions de dollars a été affectée à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) pour que celle-ci œuvre de concert avec des partenaires à enrayer le trafic mondial de stupéfiants, qui a des effets si dévastateurs sur nos communautés. Face au contexte mondial

de plus en plus complexe où la criminalité transnationale et les migrations exercent des pressions grandissantes, le gouvernement prend des mesures supplémentaires pour rendre la frontière plus efficace, plus sûre et plus étanche.

Outre ses efforts visant à donner à la population canadienne l'assurance que notre frontière est sûre, le gouvernement agit pour que les gens demeurent fiers des communautés où ils vivent, partout au pays. Il faut combattre l'accroissement de la violence par armes à feu dans les rues, la présence de mouvements anti-choix qui veulent restreindre le droit de choisir des femmes et la montée de la haine, qui menacent le tissu social unissant les communautés canadiennes.

Alors que notre pays et nos communautés continuent de croître, nous devons agir pour façonner un avenir où la sécurité de la frontière canadienne est garantie, où les communautés embrassent la diversité comme la force qu'elle représente pour le pays, où les droits des femmes sont protégés, et où chaque personne se sent en sécurité chez-soi. Dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement prend des mesures pour rendre les communautés canadiennes plus sûres, dynamiques et inclusives.

## **Protéger la frontière canadienne**

Le monde est de plus en plus complexe et les pressions sur les frontières, de même que sur les systèmes d'immigration, s'accroissent. Dans ce contexte, il est essentiel que les Canadiennes et les Canadiens continuent de croire en la sécurité des frontières ainsi qu'en la sûreté et en l'efficacité du système d'immigration. La sécurité publique et l'intégrité du système d'immigration doivent être protégées.

Nous montrerons clairement que les tentatives de contourner les points de contrôle à la frontière ou d'entrer sur le territoire par des voies illégales sont bloquées. Nous investirons dans des technologies de pointe, donnerons plus de moyens d'agir aux services d'application de la loi et veillerons à ce que seules les personnes autorisées à rester au Canada y demeurent. Ces investissements démontrent la volonté du Canada d'assurer la sécurité et le respect des règles à la frontière, dans la foulée d'initiatives comme le Protocole additionnel de 2023 de l'Entente sur les tiers pays sûrs, qui avait entraîné la fermeture de points d'entrée non officiels tels que le chemin Roxham.

- Dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose un ensemble complet d'investissements se chiffrant à 1,3 milliard de dollars, destinés à Sécurité publique Canada, à l'Agence des services frontaliers du Canada, au Centre de la sécurité des télécommunications Canada et à la Gendarmerie royale du Canada.

## **Durcir les lois sur la mise en liberté sous caution et la détermination des peines**

Les récidivistes, les contrevenants violents et les membres du crime organisé représentent de graves menaces pour la sécurité de la population. Afin de rendre plus difficile d'obtenir une mise en liberté sous caution lorsqu'il y a un risque pour la sécurité publique, de donner aux tribunaux les moyens d'imposer des peines consécutives dans les cas d'infraction grave et ainsi de tenir les récidivistes et les contrevenants violents hors des rues, le gouvernement entend durcir les lois sur la mise en liberté sous caution et la détermination des peines.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce qu'il a l'intention de modifier le *Code criminel* afin de durcir les lois sur la mise en liberté sous caution et la détermination des peines pour intervenir plus efficacement face à la gravité des vols d'automobiles, des introductions par effraction, des extorsions et des incendies criminels perpétrés par des contrevenants récidivistes, violents ou liés au crime organisé.

Ces mesures s'ajoutent aux modifications apportées au système de mise en liberté sous caution en janvier 2024, qui ont inversé le fardeau de la preuve pour les cas de récidive grave avec violence et usage d'une arme et élargi l'application du fardeau de la preuve inversé en cas de récidive d'actes de violence conjugale.

## **Poursuivre la lutte contre les vols d'automobiles**

Pour garder les communautés en sécurité, il faut commencer par protéger les frontières contre la migration illégale, le trafic de drogues illicites et la contrebande d'armes.

**Selon le Bureau d'assurance du Canada, le nombre de véhicules volés a baissé de 19 % au cours du premier semestre de 2024 par rapport à la même période l'an dernier.**

Afin de renforcer ces efforts, le gouvernement dote l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) de ressources additionnelles pour intercepter les criminels qui tentent de faire passer des véhicules volés, des armes à feu illégales et des drogues illicites à la frontière.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'apporter des modifications à la *Loi sur les douanes* afin d'accorder à l'ASFC de nouveaux pouvoirs lui permettant d'inspecter les produits destinés à l'exportation. Ces modifications comprendront entre autres l'obligation pour les exploitants d'entrepôt et les expéditeurs de fournir aux agentes et aux agents de l'ASFC des locaux adéquats pour remplir ce nouveau mandat.

Déjà cette année, l'ASFC a intercepté plus de 1 900 véhicules volés dans les gares de triage et les ports. Ce résultat témoigne des progrès réels accomplis depuis qu'une enveloppe de 43 millions de dollars a été affectée à l'ASFC et à Sécurité publique Canada pour les aider à lutter contre ce type de crime, tel qu'il a été annoncé en février 2024. Les nouveaux investissements dans la sécurité frontalière prévus dans le présent Énoncé économique permettront d'en faire plus pour protéger les biens de la population canadienne et assurer sa sécurité.

## **Accroître la communication de renseignements tirés des registres de délinquants sexuels**

Il ne devrait faire aucun doute pour la population que les forces de l'ordre sont non seulement informées de l'entrée possible en sol canadien de toute personne déclarée coupable d'une infraction sexuelle dans un autre pays, mais que les agentes et les agents disposent aussi des outils nécessaires pour réduire le plus possible les risques pour la sécurité publique dans ce genre de situation. De même, le Canada a le devoir d'informer ses plus proches alliés lorsque des personnes déclarées coupables d'une infraction sexuelle au Canada se rendent sur leur territoire. Il est particulièrement important de renforcer l'échange de renseignements pour lutter contre la violence fondée sur le genre, au Canada et partout dans le monde.

Pour protéger la sécurité publique au pays et à l'étranger, et pour démontrer notre volonté commune de protéger les femmes et les enfants contre les risques et les dangers :

- ▶ Le gouvernement annonce dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* son intention de proposer des modifications à la *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* dans le but de renforcer la capacité de la GRC de communiquer des renseignements recueillis au titre de la *Loi* à des partenaires au pays et à l'étranger.

## Retirer les armes d'assaut de la circulation

Les gens ont le droit de se sentir en sécurité dans leurs communautés. En 2020, le gouvernement a interdit les armes à feu de style arme d'assaut et en a prohibé la vente. Le gouvernement passe maintenant aux prochaines étapes d'un programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut – pour qu'il n'y ait plus d'armes de guerre en circulation.

Cette mesure vise expressément et uniquement les armes d'assaut. Les entreprises qui possèdent des armes à feu prohibées peuvent se débarrasser de leurs armes en toute sécurité et recevoir une indemnisation équitable en échange, pour se conformer à l'interdiction des armes à feu de style arme d'assaut. Le gouvernement a l'intention de lancer le programme pour les particuliers propriétaires d'arme à feu dans les prochains mois.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de fournir un financement de 597,9 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, à Sécurité publique Canada et à la Gendarmerie royale du Canada pour retirer en toute sécurité les armes à feu prohibées des communautés et dédommager équitablement les propriétaires d'armes à feu de style arme d'assaut.

Le 5 décembre 2024, le gouvernement a annoncé que 324 types additionnels d'armes à feu de style arme d'assaut sont maintenant interdits au Canada. L'interdiction de ces marques et modèles uniques entre en vigueur dès maintenant. Ces armes à feu ne peuvent plus être légalement possédées, vendues ou importées au Canada, et elles ne peuvent être transférées ou transportées que dans des circonstances limitées. Ces armes à feu doivent être entreposées de façon sécuritaire, conformément aux exigences d'entreposage de leurs classifications respectives avant l'interdiction.

Le gouvernement prend aussi des mesures pour mettre en œuvre l'intégralité de l'ancien projet de loi C-21. Les dispositions restantes entreront en vigueur au début de 2025. Plus particulièrement, en janvier 2025 au plus tard, le gouvernement a l'intention de présenter des mesures au Parlement afin de remédier aux taux élevés de violence liée aux armes à feu dans les situations de violence fondée sur le genre et de violence conjugale. Il définira notamment le terme « ordonnance de protection » pour favoriser la mise en place de ces mesures additionnelles de réduction des méfaits. De nouvelles lois « drapeaux rouges » – déjà en vigueur – permettent à quiconque de s'adresser aux tribunaux afin de faire retirer temporairement une arme à feu à une personne qui pourrait présenter un risque pour elle-même ou pour autrui. Une campagne de sensibilisation sera lancée ce printemps pour appuyer les nouvelles lois « drapeaux rouges ». De plus, le gouvernement présentera en mars 2025 un règlement concernant les chargeurs de grande capacité.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à collaborer avec le gouvernement ukrainien afin de déterminer comment les armes à feu interdites de style arme d'assaut pourraient être données afin de soutenir la lutte pour la démocratie et la souveraineté de l'Ukraine. Ces armes à feu sont de type militaire, et l'Ukraine a fait part de son intérêt pour celles correspondant aux critères de l'OTAN.

Le gouvernement respecte les droits des propriétaires légitimes d'armes à feu et n'a aucune intention d'enfreindre ces droits. Il reconnaît l'importance fondamentale de ces armes, comme les carabines et les fusils de chasse, pour le mode de vie d'un grand nombre de personnes des communautés rurales, d'agriculteurs et de chasseurs autochtones.

## **Protéger les droits des femmes en matière de santé reproductive**

Les soins de santé sexuelle et reproductive sont des soins de santé nécessaires et sont non négociables. Pourtant, les femmes font face à toutes sortes d'obstacles pour y accéder. Partout au pays, des groupes anti-choix s'emploient à restreindre le droit des femmes de choisir. De plus, les femmes vivant dans des régions rurales, éloignées et mal desservies ont souvent un accès limité aux soins de santé sexuelle et reproductive.

C'est pourquoi le gouvernement fédéral a créé, dans le budget de 2021, le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive. Le Fonds soutient des organismes communautaires qui améliorent l'accès à l'avortement et à d'autres soins de santé sexuelle et reproductive.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'accorder 90 millions de dollars sur six ans à compter de 2024-2025, et 20 millions de dollars par année par la suite, à Santé Canada pour élargir et rendre permanent le Fonds pour la santé sexuelle et reproductive.
- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose aussi de fournir 7,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2025-2026, à Statistique Canada pour mener de nouvelles enquêtes sur la santé et les droits sexuels et reproductifs.

## **Appuyer les organismes de défense des droits des femmes**

Les organismes de défense des droits des femmes au Canada jouent un rôle de premier plan pour susciter le changement social et faire tomber les obstacles que les Canadiennes doivent surmonter au quotidien. Ces organismes aident les femmes et les filles à acquérir une certaine sécurité financière, travaillent à mettre fin à la violence fondée sur le genre et assurent un lien essentiel avec les services et soutiens communautaires.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'accorder 15 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2024-2025, au ministère des Femmes et de l'Égalité des genres pour le Programme de promotion de la femme. Ce financement aidera à renforcer les capacités des organismes de défense des droits des femmes pour, entre autres, les aider à faire progresser des projets visant à mettre fin à la violence fondée sur le genre et à aider plus de femmes et de filles à vivre en santé, en sécurité et dans la prospérité.

## **Investir dans l'infrastructure de sécurité des communautés**

Le gouvernement prend des mesures pour garantir que toutes les Canadiennes et tous les Canadiens sont libres de vivre comme ils l'entendent et de pratiquer leur religion en toute sécurité. Dans le budget de 2024, le gouvernement a accordé à Sécurité publique Canada 32 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, et 11 millions de dollars par année par la suite, afin d'améliorer la sécurité dans nos communautés. Le gouvernement avait alors reconnu la nécessité de faire en sorte que les organisations puissent accéder plus facilement et plus efficacement au soutien en matière de sécurité lorsqu'elles en ont besoin.

Le 24 septembre 2024, le ministre de la Sécurité publique, des Institutions démocratiques et des Affaires intergouvernementales a lancé le nouveau Programme pour la sécurité communautaire du Canada, l'ancien Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, afin de protéger la population canadienne contre la violence, les menaces et la haine.

Les groupes communautaires peuvent maintenant présenter leurs demandes au titre de ce nouveau programme. Ce dernier est plus simple, plus souple et plus généreux que son prédécesseur. Il soutiendra les communautés en leur accordant du financement permettant d'investir dans des mesures qui les aideront à assurer leur sécurité. Les dépenses admissibles comprennent l'équipement et le matériel de sécurité, les rénovations mineures visant à renforcer la sécurité, les évaluations et les plans de sécurité et d'urgence, la formation pour faire face aux incidents motivés par la haine et le recours à du personnel de sécurité embauché pour une durée limitée.

Poursuivant sur la lancée du Programme de financement des projets d'infrastructure de sécurité, le nouveau Programme pour la sécurité communautaire du Canada comporte de nouvelles améliorations importantes, notamment :

- ✓ l'admissibilité au financement a été élargie pour inclure les bureaux et les locaux administratifs, les cimetières et les centres de garde d'enfants;



- ✓ jusqu'à 70 % des dépenses admissibles d'un projet peuvent être couvertes, contre 50 % seulement dans l'ancien programme;
- ✓ les coûts liés au personnel de sécurité tiers autorisé embauché pour une période déterminée font désormais partie des éléments couverts par le programme;
- ✓ il n'y a plus de maximum (limite de cumul) fixé pour les aides fédérales, provinciales, territoriales et municipales, de sorte que les organismes ont plus de possibilités de financement;
- ✓ le processus de demande compte moins de formalités administratives;
- ✓ les demandes sont acceptées tout au long de l'année dans le cadre d'un processus d'admission continu;
- ✓ les organismes peuvent demander du financement et réaliser des projets au nom de bénéficiaires admissibles affiliés.

## **Établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires**

Les communautés noires vivent injustement avec les effets des préjugés, de la discrimination et de la haine, qui peuvent se traduire par des préjugés inconscients envers les personnes noires ou encore des crimes haineux ou des actes de violence commis contre elles. Malgré les progrès réels et positifs réalisés grâce aux décennies de travail acharné de groupes de défense des communautés noires pour faire en sorte que celles-ci ne vivent plus d'injustices, il reste encore beaucoup à faire pour surmonter la discrimination systémique.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses efforts à l'appui de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies, qui part du principe que les personnes d'ascendance africaine représentent un groupe distinct dont les droits fondamentaux doivent être promus et protégés partout, le gouvernement remplit son engagement d'établir la toute première Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires. Cette avancée est le fruit d'une collaboration étroite et de consultations avec les communautés noires de tout le pays.

► Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'accorder 77,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour lancer la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires. L'enveloppe consacrée à cette stratégie pangouvernementale sera notamment répartie comme suit :

- Le ministère de la Justice recevra un financement de 23,6 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour :
  - soutenir l'offre de services d'assistance parajudiciaire destinés expressément aux personnes noires;

- élargir l'utilisation des évaluations de l'incidence de l'origine ethnique et culturelle afin que les juges soient bien outillés pour rédiger des rapports présentenciels équitables;
  - concevoir des mesures de soutien pour les personnes noires ayant été victimes d'actes criminels;
  - prolonger le mandat du Groupe directeur externe, qui fournit des conseils spécialisés sur la mise en œuvre de la Stratégie;
  - élaborer à l'intention des jeunes des communautés noires des programmes de déjudiciarisation, de groupes consultatifs et de surveillance des personnes en liberté sous caution.
- La Gendarmerie royale du Canada recevra un financement de 18,2 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026. Cette somme sera destinée au Groupe des politiques antiracisme et à l'amélioration, sur la base de données probantes, des normes, des politiques et des pratiques nationales en vigueur afin de remédier à la surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale.
  - Sécurité publique Canada recevra un financement de 16,7 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour aider les organismes des communautés noires à offrir des programmes communautaires de réinsertion sociale et de services correctionnels.
  - Le Service correctionnel du Canada recevra un financement de 7,9 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour sa Stratégie relative aux contrevenants noirs, qui permet une réadaptation adaptée à la culture pendant l'incarcération.
  - Santé Canada recevra un financement de 8,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour élargir l'offre d'aide psychologique adaptée à la culture et les programmes de lutte contre la toxicomanie et les dépendances pour les personnes noires.
  - Statistique Canada recevra un financement de 1 million de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, pour combler les principales lacunes dans les données afin de permettre une meilleure compréhension des disparités affectant les personnes noires au Canada.
  - L'École de la fonction publique du Canada recevra 1,8 million de dollars sur deux ans, à partir de 2025-2026, pour qu'elle favorise le changement de culture au sein de la fonction publique.

La Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires permettra de faire des avancées réelles en vue de vaincre le racisme que subissent les personnes noires et de garantir que celles-ci sont traitées avec équité devant les tribunaux et selon la loi. Cette stratégie représente un élément clé des efforts du gouvernement visant à bâtir un pays plus juste et plus équitable pour chaque génération.

Plus particulièrement, le gouvernement remercie les neuf spécialistes et leaders de communautés noires du Canada qui composent le Groupe directeur externe de la Stratégie pour leur travail et leurs avis éclairés sur les moyens d'aider les personnes noires à s'épanouir au pays. Dans son rapport, le Groupe directeur s'est concentré sur cinq piliers : déterminants sociaux de la justice; services de police; tribunaux et lois; services correctionnels; et libération conditionnelle, réintégration et réinsertion. La Stratégie prévoit des mesures à l'égard de chacun de ces cinq piliers. De plus, les investissements visant à renforcer le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires viennent donner directement suite au pilier 1.

## **Renforcer le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires**

Les gens d'affaires et les propriétaires de petites entreprises des communautés noires se heurtent à des obstacles systémiques qui limitent leur accès au capital nécessaire pour faire croître leurs entreprises et commercialiser leurs idées. Pour concrétiser son engagement envers la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine des Nations Unies, le gouvernement aide les propriétaires d'entreprise et les gens d'affaires des communautés noires à accéder au capital dont ils ont besoin pour réussir.

- ▶ Dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de fournir 189 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2025-2026, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Cette somme sera versée au Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires, en vue de contribuer à la réussite des gens d'affaires et des propriétaires d'entreprises des communautés noires. Ce programme donne notamment accès à des capitaux, à du mentorat et à des services de planification financière.
- ▶ *L'Énoncé économique de l'automne de 2024* propose aussi d'accorder 9,5 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2025-2026, à Emploi et Développement social Canada pour aider la jeunesse noire à surmonter les obstacles à l'emploi par l'intermédiaire du Programme relatif à la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

## Appuyer les organismes des communautés noires

Le Canada prospère lorsque nos communautés sont dynamiques et fortes. Pour soutenir le travail important que les organismes des communautés noires accomplissent en promouvant les politiques et programmes destinés à la population noire du Canada et en s'attaquant au racisme systémique, le gouvernement investit dans des projets qui améliorent les espaces communautaires et renforcent les capacités des organismes communautaires.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose de verser 36 millions de dollars en 2025-2026 à Emploi et Développement social Canada pour l'initiative Appuyer les communautés noires du Canada. Cette initiative renforce les moyens d'action des organismes communautaires dirigés par des personnes noires, axés sur les services aux personnes noires et ciblant les membres des communautés noires, afin de favoriser l'inclusion.

### 3.2 Protéger la démocratie

La démocratie canadienne est forte. Mais nous savons que notre démocratie, tout comme les autres démocraties du monde, est menacée. Lorsque la Russie a choisi de lancer une invasion massive et illégale de l'Ukraine en 2022, elle a ramené la guerre sur le continent européen. Cette guerre a forcé le déplacement de millions de personnes et porté atteinte à autant d'autres, provoquant des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et exacerbant la faim dans le monde.

Partout dans le monde, l'ordre international fondé sur des règles, qui a soutenu des dizaines d'années de prospérité mondiale sans précédent, est la cible de régimes autocratiques et dictatoriaux.

Toute menace contre la démocratie à l'étranger constitue une menace contre la démocratie dans notre pays. C'est pourquoi le Canada défend les principes fondamentaux du droit international et du droit à l'autodétermination en étant, parmi les pays du G7, celui qui fournit le soutien financier le plus élevé par habitant à l'Ukraine. C'est aussi pourquoi il s'oppose fermement à la concurrence stratégique de plus en plus pratiquée par la Chine, et c'est pourquoi, le gouvernement a adopté certaines des mesures les plus strictes dans le monde pour lutter contre la répression exercée par le régime iranien et le soutien de ce régime au terrorisme.

Chez nous, il faut protéger la démocratie contre les menaces, qu'elles soient étrangères ou nationales. Plus particulièrement, afin de protéger le pilier de la démocratie au Canada, à savoir des élections libres et justes, il faut déployer des efforts continus pour contrer l'ingérence étrangère dans les choix démocratiques des Canadiennes et des Canadiens. L'armée canadienne doit disposer des outils nécessaires pour protéger la population et la démocratie au

pays. C'est pourquoi le Canada investit dans ses forces armées et continuera de renforcer la production de défense nationale, comme il est indiqué au chapitre 2. Le gouvernement travaille aussi avec le Fonds du Souvenir pour garantir que le Champ d'honneur national reste un lieu de commémoration solennel en l'honneur des anciens combattants du Canada.

*L'Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce des mesures pour renforcer la démocratie, au Canada et ailleurs dans le monde. Il s'agit notamment de redoubler d'efforts afin que la Russie assume le coût de la destruction qu'elle cause en Ukraine, d'accroître les sanctions à l'endroit du recyclage des produits de la criminalité et du financement des activités terroristes, et de faire avancer les priorités canadiennes pour renforcer la sécurité et la prospérité collective du Canada et de ses partenaires du G7.

## **Rebâtir l'Ukraine par l'utilisation d'actifs russes immobilisés**

Il y a maintenant plus de 1 000 jours que la Russie a lancé une invasion massive et illégale de l'Ukraine, en transgressant la règle la plus fondamentale de l'ordre international : les frontières internationales ne doivent pas être modifiées par la force. Depuis le tout début du conflit, alors que la population ukrainienne défendait courageusement sa nation, le Canada s'est rapidement positionné comme un défenseur de premier plan de l'Ukraine. Il a veillé à ce que la Russie soit tenue responsable de la guerre d'agression qu'elle mène contre une démocratie souveraine et libre, et a soutenu l'Ukraine dans son combat.

Sept jours après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le Canada menait la charge pour que les pays du G7 adoptent des sanctions visant la banque centrale et les actifs souverains russes. Depuis, le Canada a collaboré avec ses partenaires du G7 pour utiliser les recettes de ces actifs afin de soutenir la victoire et la reconstruction de l'Ukraine.

Dans le budget de 2024, le gouvernement a fait part de son intention d'en faire davantage et de travailler avec ses alliés du G7 pour se servir au maximum des actifs russes immobilisés afin d'appuyer l'Ukraine. Le 25 octobre 2024, les ministres des Finances du G7 ont convenu de fournir à l'Ukraine l'équivalent de 68 milliards de dollars canadiens (50 milliards de dollars américains) par l'intermédiaire du mécanisme de prêts prévu dans l'initiative d'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires, une idée proposée à l'origine par le Canada. Ces prêts seront remboursés à même les intérêts futurs courus sur les actifs immobilisés de la banque centrale russe détenus dans des pays européens et ailleurs dans le monde. Ainsi, ce sera la Russie, et non l'Ukraine, qui assumera le fardeau du remboursement. Lors du Sommet des dirigeants du G7 qui a eu lieu en juin, le Canada s'est engagé à garantir 5 milliards de dollars canadiens de prêts dans le cadre de l'accélération de l'utilisation des recettes extraordinaires

au profit de l'Ukraine, ce qui représente la plus importante contribution nationale par habitant. Le Canada continuera de collaborer avec ses partenaires du G7 pour trouver les moyens de faire en sorte que le pays agresseur paie et que les actifs russes soient utilisés pour soutenir l'Ukraine et sa reconstruction.

Le Canada contribue aussi en adoptant une version canadienne du mécanisme d'utilisation des bénéficiaires exceptionnels de l'Union européenne : il percevra une redevance ciblée sur les bénéficiaires que les institutions financières tirent des actifs russes immobilisés qu'elles détiennent. Ce mécanisme empêchera ces institutions de profiter indûment des obligations qui leur incombent en application des sanctions, tout en libérant de nouvelles ressources qui contribueront à la victoire de l'Ukraine et à sa reconstruction.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'apporter des modifications à la *Loi sur les mesures économiques spéciales* qui lui permettront de percevoir une redevance ciblée sur les bénéficiaires exceptionnels issus d'actifs bloqués détenus au Canada.

## **Sévir contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes**

Les crimes financiers font des victimes. Le recyclage des produits de la criminalité perpétue des activités criminelles comme la traite de personnes, le trafic de fentanyl et d'autres drogues illicites, ainsi que la fraude, le vol et d'autres crimes économiques. Le financement des activités terroristes fait des ravages dans des communautés au Canada et à l'étranger. En particulier, la dictature théocratique de l'Iran est un grand bailleur de fonds des activités terroristes. Les dictateurs, les autocrates et les oligarques qui se font leurs complices utilisent des réseaux de financement illicites pour contourner les sanctions et financer leurs régimes répressifs. Des groupes criminels organisés transnationaux établis en Chine représentent une grave menace à l'intégrité du système financier du Canada.

Depuis 2015, le gouvernement a renforcé les mesures d'application de la loi et investi dans la lutte contre la criminalité financière pour protéger la population et préserver l'intégrité du système financier. Cela inclut une série de modifications législatives au *Code criminel* et à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (LRPCFAT), afin de renforcer les outils d'enquête, d'application de la loi et d'échange de renseignements du Régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT).

Dans le budget de 2024, le gouvernement a renforcé la capacité des entités déclarantes d'échanger des renseignements entre elles pour combattre les crimes financiers, tout en garantissant la protection des renseignements

personnels. Le projet de règlement contenant ces changements a fait l'objet d'une publication préalable le 30 novembre 2024 pour une consultation publique de 30 jours.

Le Canada reconnaît l'importance du Groupe d'action financière (GAFI) dans l'établissement et l'examen de normes internationales rigoureuses en matière de LRPC-FAT. À titre de membre fondateur et d'actuel vice-président du GAFI, le Canada dirige les efforts mondiaux de lutte contre les crimes financiers.

► Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'adopter des mesures législatives et réglementaires pour renforcer le cadre de LRPC-FAT du Canada et être en solide position en vue de l'évaluation mutuelle du GAFI dont il fera l'objet en 2025-2026. Les modifications proposées à la LRPCFAT et à ses règlements d'application permettraient de faire ce qui suit :

- Renforcer la mise en application de la loi en élargissant la portée du cadre de LRPC-FAT aux fournisseurs de services aux entreprises qui peuvent servir à faciliter le recyclage des produits de la criminalité et le financement du terrorisme.
- Rendre obligatoire l'inscription auprès du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) de toutes les entités déclarantes qui ne l'ont pas encore fait.
- Autoriser CANAFE à communiquer des renseignements qui aident le Bureau du commissaire aux élections fédérales à déceler et à prévenir les opérations financières illicites et l'ingérence étrangère dans les élections fédérales.
- Apporter des modifications techniques qui :
  - interdisent clairement l'ouverture de comptes anonymes;
  - précisent les pouvoirs accrus accordés à l'Agence des services frontaliers du Canada pour lutter contre la criminalité financière, qui avaient été annoncés dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*.
- Devancer la date d'entrée en vigueur prévue pour les communications de CANAFE aux bureaux provinciaux de confiscation de biens au civil.

► Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de mettre sur pied un groupe de travail pour favoriser, entre les organismes d'application de la loi et le secteur financier, l'échange et l'analyse de renseignements sur des stratagèmes de recyclage des produits de la criminalité sophistiqués, notamment en lien avec le trafic de fentanyl. Ce groupe, inspiré du Joint Money Laundering Intelligence Taskforce (JMLIT) du Royaume-Uni, sera adapté au contexte juridique du Canada.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce aussi son intention d'établir un dialogue interministériel avec des organismes à but non lucratif pour mieux combattre les risques de recyclage des produits de la criminalité, de financement d'activités terroristes et de contournement des sanctions en leur faisant mieux connaître ces risques et en améliorant la communication à leur sujet.

## **Punir plus sévèrement les crimes financiers**

Les entreprises qui sont assujetties aux obligations prévues dans la LRPCFAT, c'est-à-dire les « entités déclarantes », sont aux premières lignes de la lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, le financement des activités terroristes et le contournement des sanctions. Le respect de ces obligations, comme le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle et la déclaration des opérations douteuses, aide CANAFE, l'unité du renseignement financier du Canada et l'organisme de réglementation en matière de LRPC-FAT, à déceler et à prévenir les crimes financiers. Or, les tendances récentes observées dans les pénalités imposées tant au Canada qu'à l'étranger en lien avec la LRPC-FAT soulignent l'importance d'accroître le respect des obligations découlant de la LRPCFAT de manière à éliminer l'idée que les répercussions en cas de non-conformité font partie intégrante du prix à payer pour faire des affaires. Si les lacunes du régime ne sont pas corrigées, elles pourraient compromettre l'efficacité de la LRPCFAT dans la lutte contre les crimes financiers.

Le Canada agit efficacement pour tenir les entreprises responsables des activités qui sont de leur ressort. De nouvelles réformes feront en sorte que la non-conformité soit considérée comme une priorité qui doit être prise au sérieux.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention d'apporter des modifications législatives et réglementaires visant à renforcer la conformité, à augmenter les pénalités administratives pécuniaires (PAP) de manière à les harmoniser avec celles prévues par d'autres lois fédérales, à établir des mesures de protection à l'égard des petites entreprises afin qu'elles ne soient pas pénalisées de manière injuste ou démesurée, et à augmenter les pénalités pour poursuivre avec plus de sévérité les cas extrêmes de non-conformité criminelle. Les modifications proposées à la LRPCFAT et à ses règlements d'application permettraient de faire ce qui suit :

- Porter toutes les PAP à 40 fois leur montant actuel.
- Demander à CANAFE de tenir compte de la capacité de payer de l'entité déclarante lorsqu'il impose une PAP et d'exiger qu'on lui fournisse des renseignements financiers exacts.



- Fixer une nouvelle limite au montant total des pénalités pouvant être imposées dans un même procès-verbal de non-conformité, selon le plus élevé des montants suivants :
  - la somme de 4 millions de dollars pour une personne et de 20 millions de dollars pour une entité;
  - un taux de 3 % des revenus bruts annuels à l'échelle mondiale.
- Refuser ou révoquer l'inscription d'une entreprise de services monétaires dont la PAP est en souffrance.
- Accroître les pénalités pour toute infraction criminelle en les portant à 10 fois leur montant actuel et donner des directives supplémentaires aux tribunaux en prolongeant les peines d'emprisonnement non définies jusqu'à un an.
- Instaurer une infraction criminelle dans le cas des entités déclarantes qui présentent des renseignements faux, inexacts ou incomplets à CANAFE, mais qui ne s'appliquerait pas à la transmission de renseignements non suspects fournis par un client.
- Créer l'obligation générale pour les entités déclarantes d'établir et de maintenir un programme de conformité efficace, axé sur les risques et raisonnablement conçu.
- Accroître le montant des PAP pour toute violation des exigences actuelles du programme de conformité en la catégorisant dorénavant comme « très grave ».
- Exiger qu'une entité déclarante et CANAFE concluent une entente de conformité à la suite de l'imposition d'une PAP. Cette entente obligerait l'entité déclarante à prendre des mesures précises pour remédier aux lacunes qui ont mené à l'imposition de la pénalité.
- Instaurer une exigence selon laquelle la direction de CANAFE émettra une ordonnance publique de conformité si l'entité déclarante ne respecte pas l'entente de conformité, assortie d'une PAP selon le plus élevé des montants suivants :
  - la somme de 5 millions de dollars pour une personne et de 30 millions de dollars pour une entité;
  - un taux de 3 % des revenus bruts annuels à l'échelle mondiale.

Pour faciliter l'application de ces pénalités plus sévères envers les crimes financiers, le gouvernement a également l'intention d'accroître l'échange coordonné de renseignements de surveillance et réglementaires entre les organismes fédéraux exerçant des responsabilités en lien avec le secteur financier.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de modifier la LRPCFAT de même que la *Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières* afin que CANAFE devienne membre du Comité de surveillance des institutions financières. Il y aura ainsi une meilleure coordination entre les organismes pour lutter contre les crimes financiers.

## **Faire avancer les priorités de la présidence canadienne du G7**

Le Canada ne compte pas d'alliés plus importants que ses homologues du G7. En 2025, le Canada assumera la présidence du G7 alors que le monde affronte de fortes turbulences.

Les nouvelles technologies créent d'extraordinaires possibilités, mais elles remodelent en même temps nos sociétés et font surgir de nouveaux risques. L'instabilité géopolitique croissante a un énorme coût humain. Elle force des démocraties du monde entier à évaluer leurs points faibles et fragilise les règles et les principes qui préservent l'ordre international. Et ce, alors que les coûts des changements climatiques continuent d'augmenter.

En 2025, le Canada guidera les efforts du G7 pour faire face à ces changements. Ensemble, les pays du G7 veilleront à garantir la sécurité et la prospérité de leur population, dans un monde qui évolue rapidement.

Dans le cadre de sa présidence du G7, le Canada dirigera les travaux visant à répondre aux défis mondiaux et à saisir de nouvelles occasions de faire des progrès économiques, tout en solidifiant les liens politiques, économiques et en matière de sécurité qui unissent les membres du G7 et qui profitent si bien à tous.

Plus de renseignements sur les priorités de la présidence du G7 assurée par le Canada seront annoncés en temps voulu.

### **3.3 Exercer une gouvernance équitable**

C'est en fournissant avec efficacité et efficience les prestations et les programmes destinés à la population que le gouvernement pourra réaliser les priorités des Canadiennes et des Canadiens, entre autres pour que le logement soit abordable, que les salaires augmentent et que de bons emplois soient créés à la faveur d'investissements stimulant la croissance économique. Par sa gestion budgétaire responsable, fondée sur des examens continus des dépenses, le gouvernement s'assure que les fonds publics sont utilisés de manière à répondre le mieux possible aux besoins des gens d'un océan à l'autre.

À mesure que les besoins et les priorités changent au pays, le gouvernement doit s'adapter et moderniser son mode de fonctionnement. Tout est mis en œuvre pour accroître l'efficacité du gouvernement au bénéfice de la population, qu'il s'agisse de rendre plus conviviaux les portails en ligne pour les personnes demandant des prestations ou de permettre à plus de gens de profiter d'avantages fiscaux. Le gouvernement dote aussi la fonction publique des outils modernes dont elle a besoin pour être plus productive et permettre à la population d'avoir accès plus rapidement aux services et aux prestations.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce de nouvelles mesures pour accroître la confiance et la transparence dans l'ensemble des institutions fédérales. Le gouvernement fait aussi des investissements pour moderniser les systèmes informatiques et ainsi garantir que toutes les personnes obtiennent en temps voulu les services de grande qualité auxquels elles s'attendent et ont droit.

## **Gérer les dépenses publiques de façon responsable**

Les Canadiennes et les Canadiens sont en droit de s'attendre à ce que le gouvernement utilise de manière responsable l'argent des contribuables.

Dans le budget de 2023 et l'*Énoncé économique de l'automne de 2023*, le gouvernement avait annoncé des économies totales de 15,8 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2023-2024, et de 4,8 milliards de dollars par année par la suite. Les montants économisés sont réaffectés aux priorités qui comptent le plus pour la population aujourd'hui, notamment la santé, le logement, ainsi que la création d'emplois bien rémunérés pour les travailleuses et les travailleurs grâce à un plan de croissance économique et à une stratégie industrielle.

À la suite du budget de 2023, le gouvernement a réalisé la première phase d'un recentrage des dépenses publiques. Cette première phase a servi à cerner les domaines où il y avait des chevauchements, une faible optimisation des ressources ou un manque d'harmonisation avec les priorités du gouvernement. Un des objectifs consistait notamment à réduire les frais de déplacement et les coûts des services d'experts-conseils. Le gouvernement s'est assuré que les ministères et organismes pourraient réaliser leurs objectifs de réaffectation sans toucher aux prestations directes et aux services à la population canadienne, aux transferts directs à d'autres ordres de gouvernement et à des communautés autochtones ainsi qu'aux Forces armées canadiennes.

Poursuivant sur cette lancée, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2024 une deuxième phase de recentrage des dépenses publiques qui sera principalement réalisé au moyen de l'attrition naturelle dans la fonction publique fédérale. Ces efforts commenceront à donner des résultats en 2025-2026.

## L'IA dans la fonction publique

Les fonctionnaires fournissent des services et des programmes précieux à la population canadienne et aux entreprises partout au pays. Ils aident non seulement les gens à obtenir des services gouvernementaux, comme des prestations du Régime canadien de soins dentaires, des prestations de retraite et des prestations d'assurance-emploi, mais aussi les entreprises à croître au moyen de divers programmes de financement et de services de conseil spécialisés.

Cependant, il existe des possibilités de mieux faire les choses et de manière plus efficace. Les capacités de l'IA progressent rapidement, et le gouvernement peut et doit exploiter cet outil pour améliorer son propre fonctionnement. Cette technologie est susceptible de changer radicalement la manière dont la fonction publique fournit des programmes et des services à la population canadienne, en permettant d'accroître la qualité des services, la productivité et l'efficacité. Grâce à des outils existants ou nouveaux sur le marché, nous pouvons donner aux fonctionnaires les moyens de se concentrer sur le travail le plus utile, au lieu d'accomplir des tâches simples et répétitives.

Comme l'indique le chapitre 2, le gouvernement est déterminé à adopter de façon responsable l'IA dans toute la fonction publique fédérale. Déjà, de nombreux usages de l'IA permettent à la fonction publique de faire des gains de productivité pour mieux servir la population canadienne. Le gouvernement mène un effort soutenu et ambitieux pour explorer les possibilités d'adopter l'IA dans le but de rendre ses services, ses programmes et son fonctionnement plus efficaces afin de mieux servir la population canadienne, tout en veillant à mettre en place des mesures de protection appropriées.

- Pour appuyer ces efforts, le nouveau Secrétariat à l'IA a été créé au Bureau du Conseil privé afin d'aider à optimiser, à coordonner et à diriger les efforts relatifs à l'IA déployés dans la fonction publique. Le travail initial sera axé sur les secteurs où l'adoption de l'IA permet le mieux d'améliorer à court terme la qualité et l'efficacité des activités du gouvernement, notamment l'utilisation accrue d'outils d'IA en traduction. Le Secrétariat se penchera également sur la manière dont l'IA pourrait favoriser l'efficacité dans l'administration de la *Loi sur l'accès à l'information* et d'autres fonctions administratives et de soutien.
- De plus, la présidente du Conseil du Trésor dirige l'élaboration d'une stratégie exhaustive en matière d'IA pour la fonction publique. Cette stratégie mènera à la création d'un cadre qui garantira que l'IA est adoptée de manière responsable, inclusive et sûre. Les consultations publiques à ce sujet ont pris fin en octobre, et la stratégie sera publiée au printemps de 2025.

Dans la foulée de ces mesures visant à élargir l'utilisation de l'IA dans toute la fonction publique :

- Le gouvernement annonce dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* le lancement d'un examen stratégique portant sur l'ensemble de ses activités et de ses programmes, ayant notamment pour objectif d'élargir l'utilisation de l'IA dans la fonction publique afin d'améliorer l'efficacité et la prestation des services. Cet examen sera mené par le Secrétariat à l'IA et les résultats en seront annoncés dans le budget de 2025.

## Faire progresser l'innovation par l'approvisionnement gouvernemental

En sa qualité de principal acheteur de biens et de services au Canada, le gouvernement fédéral sait bien qu'il joue un rôle important pour soutenir les entreprises canadiennes et favoriser leur croissance. C'est pourquoi, dans le budget de 2024, il a annoncé son intention de proposer des cibles en matière d'approvisionnement qui seraient prévues par la loi pour les petites et moyennes entreprises et les sociétés novatrices. Il a depuis collaboré avec des intervenants de l'industrie et des organismes d'innovation et a aussi évalué les pratiques exemplaires observées à l'étranger pour mettre au point des cibles qui encouragent l'innovation et appuient l'essor des petites entreprises.

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce son intention de déposer la *Loi sur l'approvisionnement à l'appui de l'innovation et des petites entreprises* qui obligerait les ministères et organismes du gouvernement fédéral à acheter au moins 20 % de biens et de services auprès de petites et moyennes entreprises canadiennes, et au moins 1 % de biens et de services auprès d'entreprises novatrices.
- L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose aussi d'établir un programme d'innovation pour les petites entreprises afin d'aider les ministères et les organismes fédéraux à atteindre les nouveaux objectifs. Ce programme sera axé sur l'élaboration de nouvelles normes en matière de services d'approvisionnement, l'apport de changements au *Règlement sur les marchés de l'État*, et la mise à l'essai de nouvelles façons de perfectionner les innovations qui améliorent les façons de faire du gouvernement. Le programme améliorera en outre la collaboration entre le gouvernement et les petites entreprises et favorisera une culture de l'innovation au sein des ministères. Il permettra ainsi l'adoption d'approches plus souples en matière de passation de marchés.

Le gouvernement fera le point sur la mise en place de ce programme d'innovation pour les petites entreprises au printemps 2025, à la suite d'une consultation ciblée des intervenants qui vise à revoir les options sur la manière dont le gouvernement peut mettre en œuvre ce programme pour soutenir les entreprises tout en répondant à ses besoins.

## Lutter contre l'évasion fiscale

Tandis que la grande majorité des Canadiennes et des Canadiens paient leurs impôts et respectent les règles, une minorité de contribuables fortunés tentent de contourner le système pour éviter de payer leur juste part.

Le gouvernement ne tolère aucune forme de fraude fiscale. La lutte contre la fraude fiscale améliore l'équité du régime fiscal. C'est pourquoi le présent Énoncé économique annonce que le gouvernement renforcera la capacité de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de prévenir la fraude et de mener des audits.

➤ Poursuivant sur la lancée d'investissements antérieurs, dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement propose d'accorder à l'ARC un financement de 451,5 millions de dollars sur cinq ans à compter de 2025-2026. Cette somme permettra à l'ARC de prendre des mesures supplémentaires pour achever les audits des subventions d'urgence accordées aux entreprises et combler les principales lacunes en matière d'observation des règles fiscales. Grâce à cet investissement, l'ARC pourra faire ce qui suit :

- Obtenir que les personnes ayant commis une fraude fiscale paient leur juste part en élargissant les activités d'observation de la loi à l'égard des personnes qui ne produisent pas de déclaration de revenus et qui sont très susceptibles de devoir de l'impôt, particulièrement au sein des populations fortunées et parmi les personnes actives dans l'économie clandestine.
- Réaliser les audits à l'égard des cas restants d'inobservation délibérée des règles dans les demandes de Subvention d'urgence du Canada pour le loyer et de Subvention salariale d'urgence du Canada.
- Favoriser l'observation des règles, cibler les cas d'évitement fiscal et développer une expertise précieuse à l'égard des fiducies déclarantes au Canada par l'affectation d'un financement permanent au Programme de vérification des fiducies déclarantes (T3).
- Protéger les revenus de l'État contre les stratagèmes fiscaux, mettre fin aux remboursements injustifiés et protéger les populations vulnérables en renforçant la capacité d'examiner les demandes à risque élevé.

Selon les estimations, ces mesures permettront de récupérer 2,9 milliards de dollars en revenus fédéraux sur cinq ans, à compter de 2025-2026. D'autres gains seront réalisés proportionnellement par les provinces et les territoires, dont les revenus fiscaux s'accroîtront aussi du fait de cette lutte contre l'évasion fiscale.

En plus de présenter de nouvelles mesures dans le présent Énoncé économique, le gouvernement étudie diverses options pour lutter contre les stratagèmes de type carrousel, un type de fraude où les transactions passent par des chaînes d’approvisionnement fabriquées à des fins d’exploitation du régime fiscal et de détournement des recettes de TPS/TVH.

## **Moderniser la prestation des services**

Les gens devraient recevoir facilement les prestations auxquelles ils ont droit, comme la Sécurité de la vieillesse – le plus gros poste de dépense du gouvernement fédéral. Les quelque sept millions de personnes âgées qui recevront 80,9 milliards de dollars cette année au Canada par l’intermédiaire de la pension de la Sécurité de la vieillesse devraient pouvoir obtenir leurs prestations à temps et facilement.

Afin que les Canadiennes et les Canadiens puissent obtenir les services de grande qualité auxquels ils s’attendent et auxquels ils ont droit, des investissements initiaux doivent être faits pour moderniser les systèmes informatiques désuets de Service Canada. Ces investissements dans des technologies modernes permettront à Service Canada d’intégrer de nouvelles fonctions qui favoriseront une expérience personnalisée plus pratique pour les personnes qui utilisent ses systèmes.

- ▶ Dans l’*Énoncé économique de l’automne de 2024*, le gouvernement propose d’accorder à Emploi et Développement social Canada un financement de 64,7 millions de dollars sur six ans, à compter de 2024-2025, pour achever la migration de la Sécurité de la vieillesse sur une plateforme sécurisée et conviviale.

Qu’il s’agisse de renouveler un passeport ou de demander des prestations comme la Sécurité de la vieillesse, les personnes s’attendent à recevoir de l’aide rapidement et efficacement dans les bureaux de Service Canada. Pour réduire le temps d’attente, le gouvernement travaille à un système de mise en file d’attente en ligne qui, une fois qu’il sera en service, permettra aux gens de conserver à distance leur place dans la file d’attente en fonction du moment de leur arrivée, au lieu de patienter sur place pour obtenir de l’aide en personne.

- ▶ Dans l’*Énoncé économique de l’automne de 2024*, le gouvernement propose d’accorder un montant de 7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2025-2026, pour mettre en place un système de mise en file d’attente en ligne dans les bureaux de Service Canada.

## Produire un billet de 5 \$ à l'effigie de Terry Fox

Terry Fox est un héros canadien. Il a fait campagne pour sensibiliser la population et amasser des fonds destinés à la recherche sur le cancer en courant son Marathon de l'espoir, qui devait l'amener à traverser le Canada d'un bout à l'autre en parcourant en moyenne 42 km par jour avec sa jambe artificielle. En février 1981, il avait recueilli 24,7 millions de dollars, soit 1 \$ par personne au pays. Son parcours a toutefois été interrompu à mi-chemin, le cancer ayant atteint ses poumons. La maladie l'a finalement emporté. Grâce à ses efforts, cet homme de 22 ans a montré aux gens qu'une personne ordinaire pouvait apporter sa contribution par sa seule volonté et sa seule détermination.

Aujourd'hui, des courses Terry Fox sont organisées chaque année dans l'ensemble du pays et partout dans le monde afin de recueillir des fonds pour la recherche sur le cancer. Afin d'inciter plus de gens à donner cinq dollars pour la cause défendue par Terry Fox :

- Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce que Terry Fox figurera sur le prochain billet de 5 \$. Sir Wilfrid Laurier, dont l'effigie ornait jusqu'ici ces billets, figurera désormais sur les billets de 50 \$.



## Chapitre 3

### Sûreté, sécurité et gouvernance équitable

en millions de dollars

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
<b>3.1. Des communautés plus en santé et en sécurité</b>	<b>143</b>	<b>808</b>	<b>399</b>	<b>334</b>	<b>341</b>	<b>299</b>	<b>2 324</b>
Protéger la frontière canadienne	81	144	278	275	282	241	1 302
Retirer les armes d'assaut de la circulation	51	541	6	0	0	0	598
Protéger les droits des femmes en matière de santé reproductive	10	11	14	21	22	20	98
Appuyer les organismes de défense des droits des femmes	1	7	7	0	0	0	15
Établir la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires	0	27	51	0	0	0	78
Renforcer le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires	0	42	43	38	38	38	198
Appuyer les organismes des communautés noires	0	36	0	0	0	0	36
<b>3.2. Protéger la démocratie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-158</b>	<b>-158</b>	<b>-158</b>	<b>-158</b>	<b>-631</b>
Punir plus sévèrement les crimes financiers	0	0	-158	-158	-158	-158	-631
<b>3.3. Exercer une gouvernance équitable</b>	<b>38</b>	<b>-463</b>	<b>-505</b>	<b>-444</b>	<b>-478</b>	<b>-505</b>	<b>-2 357</b>
Lutter contre l'évasion fiscale	0	99	109	81	79	83	451
<i>Moins : Revenus prévus et recouvrements</i>	<i>0</i>	<i>-572</i>	<i>-621</i>	<i>-532</i>	<i>-563</i>	<i>-592</i>	<i>-2 880</i>
Moderniser la prestation des services	38	10	7	7	6	4	72
<b>Investissements supplémentaires – Sûreté, sécurité et gouvernance équitable</b>	<b>84</b>	<b>33</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>154</b>
Mettre en place un système de déclaration transparent pour les organismes à but non lucratif	0	11	7	5	3	2	28
Financement proposé pour l'ARC afin de favoriser l'amélioration de la déclaration de renseignements des organismes à but non lucratif. De plus amples renseignements sont présentés dans Mesures fiscales : Renseignements supplémentaires.							
Rendre hommage aux héros canadiens du sport	0	1	1	1	1	1	5
Financement proposé pour PCH afin de soutenir les programmes et les activités du Panthéon des sports canadiens.							
Aider la population canadienne à demeurer active	0	5	0	0	0	0	5

	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	Total
Financement proposé à l'ASPC pour soutenir la promotion de l'activité physique par ParticipACTION pour les gens de tout âge et de tout niveau.							
Soutenir AIDE Canada	0	2	0	0	0	0	2
Financement proposé à l'ASPC pour soutenir AIDE Canada afin de faire connaître l'information et les ressources offertes aux personnes autistes ou ayant une déficience intellectuelle.							
Offrir des logements temporaires aux personnes qui demandent l'asile	77	0	0	0	0	0	77
Financement proposé pour IRCC afin de prolonger jusqu'au 31 mars 2025 l'hébergement temporaire des personnes qui demandent l'asile.							
Haida Gwaii	0	1	1	1	1	1	5
Financement proposé pour faire passer Haida Gwaii de la zone intermédiaire à la zone nordique aux fins d'admissibilité aux déductions pour les habitants de régions éloignées.							
Soutenir le Carnaval caribéen de Toronto	2	2	0	0	0	0	4
Financement proposé pour FedDev Ontario afin de soutenir le Carnaval caribéen de Toronto.							
Soutenir le programme d'incitatifs à l'intention des cliniciens d'Inforoute	8	8	0	0	0	0	15
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	<i>-8</i>	<i>-8</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-15</i>
Financement proposé pour l'Inforoute Santé du Canada afin de mettre sur pied un programme d'incitatifs pour encourager les cliniciens à adopter des outils de transcription propulsés par l'intelligence artificielle.							
Soutenir les festivals de Montréal	0	6	0	0	0	0	6
Financement proposé pour DEC afin de soutenir Igloofest Montréal, Les Francos de Montréal, Montréal en lumière et Le Festival de Jazz de Montréal.							
Attirer de grands congrès internationaux au Canada	5	5	0	0	0	0	10
Financement proposé pour Destination Canada afin de bonifier le Fonds d'attraction de congrès internationaux							
Soutenir le Centre du patrimoine de la GRC	0	0	3	3	3	3	12
Financement proposé pour PCH afin de soutenir le Centre du patrimoine de la GRC et de réaffirmer l'engagement du gouvernement envers sa transformation en musée national de la GRC.							
<b>Chapitre 3 - Incidence budgétaire nette</b>	<b>266</b>	<b>378</b>	<b>-252</b>	<b>-258</b>	<b>-287</b>	<b>-356</b>	<b>-509</b>

*Nota* - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un glossaire des abréviations utilisées dans ce tableau est présenté à la fin de l'Annexe 1.



## Annexe 1

# Précisions au sujet des projections économiques et budgétaires

## Projections économiques

Depuis 1994, le gouvernement fonde sa planification économique et budgétaire sur la moyenne des prévisions du secteur privé. Cette approche contribue à l'objectivité et à la transparence des données et confère un élément d'indépendance important aux prévisions économiques et budgétaires du gouvernement. Les prévisions économiques présentées dans cette section sont fondées sur une enquête réalisée en septembre 2024 auprès d'un groupe d'économistes du secteur privé. La moyenne de l'enquête a été rajustée en fonction des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2024 et des données antérieures révisées publiées le 29 novembre 2024.

Des économistes de 11 institutions du secteur privé ont participé à l'enquête de septembre :

- BMO Marchés des capitaux
- Marchés mondiaux CIBC
- Le Conference Board du Canada
- Desjardins
- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne
- Banque Nationale Marchés financiers
- Banque Royale du Canada
- Banque Scotia
- Groupe Financier Banque TD
- Université de Toronto (programme d'analyse politique et économique)

Les données macroéconomiques tirées de l'enquête de septembre 2024 restent conformes aux données économiques récentes et, à ce titre, constituent une base raisonnable pour la planification budgétaire. Néanmoins, un nombre inhabituel de faits nouveaux sur le plan politique se sont produits depuis septembre, notamment des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale et l'arrivée prochaine d'une nouvelle administration aux États-Unis, qui auront des répercussions importantes sur les perspectives.

Dans l'ensemble, les données de l'enquête indiquent que l'économie canadienne connaîtra une croissance modérée durant l'ensemble de 2024, avant de gagner en vigueur au cours de l'année 2025. On s'attend à ce que l'inflation se maintienne aux alentours des 2 %, ce qui devrait favoriser la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire durant la prochaine année.

Les perspectives de croissance en 2024 ont été révisées à la hausse, car l'économie canadienne a été plus vigoureuse au premier semestre de 2024 que ce qui était prévu au moment du dépôt du budget de 2024. Les économistes s'attendaient à une croissance modérée et en deçà de son potentiel en 2024, puis à une amélioration graduelle pour atteindre un taux d'environ 2 % au cours de la deuxième moitié de 2025. En général, les économistes du secteur privé s'attendent à une croissance de 1,3 % en 2024 et de 1,7 % en 2025, par rapport aux taux de 0,7 % et de 1,9 % respectivement, prévus dans le budget de 2024 (taux recalculés de façon à tenir compte des révisions des données antérieures).

Les économistes du secteur privé s'attendaient à ce que le ralentissement du marché du travail soit légèrement plus prononcé que ce qui était indiqué dans les perspectives du budget de 2024. Le taux de chômage devait se situer en moyenne à 6,4 % en 2024 et à 6,7 % en 2025 (comparativement au taux de 6,3 % prévu pour ces deux années dans le budget de 2024), avant de diminuer graduellement jusqu'à 5,7 % d'ici 2029. Depuis que les économistes du secteur privé ont été sondés en septembre, le taux de chômage est d'abord passé de 6,6 % en août à 6,5 % en septembre et en octobre, puis est remonté à 6,8 % en novembre. Le taux de chômage devrait demeurer historiquement faible et bien en deçà des sommets habituellement observés lors de récessions.

Les économistes du secteur privé prévoyaient que l'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) se maintiendrait à environ 2 % pendant les derniers mois de 2024, pour atteindre une moyenne de 2,5 % pour l'ensemble de l'année, comme prévu dans le budget de 2024. Cet indice devrait ensuite se maintenir à 2 % en 2025 (comparativement au taux de 2,1 % prévu dans le budget de 2024).

Les taux d'intérêt à court terme ont baissé plus rapidement que les économistes du secteur privé l'avaient prévu en septembre. Les taux d'intérêt à court terme devaient baisser pour atteindre une moyenne de 4,4 % en 2024 et de 2,9 % en 2025, soit une diminution de 10 points de base en moyenne par rapport au budget de 2024. Les taux d'intérêt à court terme devaient ensuite s'établir à 2,8 % au cours des dernières années de la période de projection (environ 10 points de base de plus que les prévisions du budget de 2024). Les économistes du secteur privé ont également révisé à la baisse leurs projections des taux d'intérêt à long terme d'environ 10 points de base en moyenne pour cette année et la suivante. Cependant, les taux d'intérêt à long terme devraient tout de même se raffermir, pour passer de 3,1 % en 2025 à 3,5 % en 2029 (des prévisions analogues à celles qui figuraient dans le budget de 2024).

Les prix du pétrole brut West Texas Intermediate (WTI) ont connu de fortes fluctuations au cours des derniers mois et il se négocie à près de 70 \$ US le baril depuis septembre. Les cours du pétrole devraient demeurer volatils compte tenu des tensions au Moyen-Orient, des tendances économiques aux États-Unis et en Chine, ainsi que des perspectives de production du groupe élargi des pays exportateurs de pétrole (OPEP+). Les prévisionnistes s'attendaient à ce que les prix du pétrole brut WTI atteignent en moyenne 76 \$ US le baril au cours de la prévision de projection (contre 78 \$ US le baril auparavant).

L'achèvement du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain contribue à un resserrement du différentiel du prix du pétrole canadien. La capacité supplémentaire de l'oléoduc stimule les exportations de pétrole brut, qui ont concouru 0,3 point de pourcentage à la croissance du PIB réel au troisième trimestre. L'agrandissement du réseau de Trans Mountain a favorisé la réduction du différentiel entre le WCS et le WTI, qui, depuis son sommet de 27 \$ à la fin de 2023, a diminué à environ 12 \$ depuis octobre.

Compte tenu des révisions à la hausse des perspectives à court terme concernant le PIB réel et des perspectives semblables d'inflation du PIB, le PIB nominal devrait s'établir à un niveau supérieur de 17 milliards de dollars en 2024 et de 9 milliards de dollars en moyenne par année sur la période 2025-2028.

Compte tenu du niveau élevé d'incertitude concernant les répercussions sur la conjoncture économique tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde, le ministère des Finances n'a pas mené de nouveau une enquête auprès des économistes du secteur privé à la suite des élections aux États-Unis. L'incidence potentielle de ces événements sur les perspectives économiques reste incertaine. Les prévisions actuelles du secteur privé qui sont publiées affichent peu de changements par rapport à l'enquête de septembre, ce qui semble indiquer qu'elle constitue encore un scénario de référence plausible. Dans le souci d'une planification économique et budgétaire prudente vu le contexte d'incertitude accrue dans le monde, l'analyse des scénarios économiques, plus loin dans l'annexe, illustre les répercussions potentielles de l'évolution récente des événements.

Tableau A1.1

**Moyenne des prévisions du secteur privé**

en %, sauf indication contraire

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2024- 2028
<b>Croissance du PIB réel<sup>1</sup></b>							
Budget de 2024	0,7	1,9	2,2	2,1	2,0	---	1,8
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	1,3	1,7	2,1	2,1	2,0	2,0	1,8
<b>Inflation du PIB<sup>1</sup></b>							
Budget de 2024	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	---	2,2
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,2
<b>Croissance du PIB nominal<sup>1</sup></b>							
Budget de 2024	3,7	3,9	4,2	4,2	4,0	---	4,0
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	4,3	3,7	4,2	4,1	4,0	4,0	4,1
<b>PIB nominal (en milliards de dollars)<sup>1</sup></b>							
Budget de 2024	3 043	3 161	3 295	3 433	3 571	---	
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	3 060	3 173	3 305	3 441	3 578	3 721	
Écart entre le budget de 2024 et <i>l'Énoncé économique de l'automne de 2024</i>							
	17	11	11	8	7	---	11
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>							
Budget de 2024	4,5	3,1	2,7	2,7	2,7	---	3,1
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	4,4	2,9	2,6	2,8	2,8	2,8	3,1
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>							
Budget de 2024	3,3	3,2	3,3	3,3	3,4	---	3,3
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	3,3	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,3
<b>Taux de change (cents US/\$ CA)</b>							
Budget de 2024	74,4	76,4	77,6	78,0	78,5	---	77,0
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	73,4	74,2	75,6	76,1	76,4	76,5	75,1
<b>Taux de chômage</b>							
Budget de 2024	6,3	6,3	6,0	5,8	5,7	---	6,0
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	6,4	6,7	6,2	6,0	5,8	5,7	6,2
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>							
Budget de 2024	2,5	2,1	2,1	2,0	2,0	---	2,1
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
<b>Croissance du PIB réel aux États-Unis</b>							
Budget de 2024	2,2	1,6	2,0	1,9	1,9	---	1,9
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	2,6	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
<b>Prix du pétrole brut West Texas Intermédiaire (\$ US/baril)</b>							
Budget de 2024	78	78	78	78	78	---	78
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	78	77	76	75	75	77	76

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les chiffres présentés précédemment ont été redressés de façon à tenir compte des révisions des données antérieures du Système de comptabilité nationale du Canada.

Sources : Statistique Canada; pour le budget de 2024, enquête de mars 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé; pour *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*, enquête de septembre 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, qui a fait l'objet de rajustements pour tenir compte des données antérieures révisées et des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2024 publiés le 29 novembre 2024; calculs du ministère des Finances Canada

## Changements dans les projections budgétaires depuis le budget de 2024

Les projections budgétaires présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* sont fondées sur les projections économiques issues de l'enquête de septembre 2024 auprès des économistes du secteur privé. Les tableaux qui suivent présentent les changements survenus dans les perspectives budgétaires depuis le budget de 2024, notamment à la lumière des mesures prises par le gouvernement depuis le budget de 2024, des mesures prévues dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* présent Énoncé économique, des résultats financiers à ce jour, ainsi que des scénarios optimiste et pessimiste du ministère des Finances.

Comme le montre le tableau A1.2, un déficit de 48,3 milliards de dollars, ou 1,6 % du PIB, est prévu en 2024-2025. Un déficit de 42,2 milliards de dollars, ou 1,3 % du PIB, est prévu en 2025-2026. En 2026-2027, le déficit devrait passer sous la barre de 1 % du PIB, ce qui permettra d'atteindre l'objectif budgétaire actuel du gouvernement.



# Évolution des perspectives budgétaires depuis le budget de 2024

Tableau A1.2

**Évolution du contexte économique et budgétaire et mesures stratégiques**  
en milliards de dollars

	Projections						
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Solde budgétaire – budget de 2024</b>	<b>-40,0</b>	<b>-39,8</b>	<b>-38,9</b>	<b>-30,8</b>	<b>-26,8</b>	<b>-20,0</b>	
Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2024	-21,8	-3,0	1,4	2,9	-2,6	-3,0	
<b>Solde budgétaire avant les mesures stratégiques</b>	<b>-61,9</b>	<b>-42,8</b>	<b>-37,4</b>	<b>-27,9</b>	<b>-29,4</b>	<b>-23,0</b>	<b>-18,7</b>
Mesures prises depuis le budget de 2024		-3,4	-1,1	-0,2	1,3	0,8	0,4
<b>Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2024 (par chapitre)</b>							
1. Réduire le coût de la vie au quotidien		-1,7	-0,6	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
2. Investir pour faire augmenter les salaires		-0,1	-2,7	-2,8	-2,4	-5,6	-4,9
3. Sûreté, sécurité et gouvernance équitable		-0,3	-0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Total partiel – Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2024		-2,1	-3,7	-2,8	-2,3	-5,5	-4,7
<b>Total – Mesures prises depuis le budget de 2024 et l'Énoncé économique de l'automne de 2024</b>		<b>-5,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-3,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-4,7</b>	<b>-4,3</b>
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-61,9</b>	<b>-48,3</b>	<b>-42,2</b>	<b>-31,0</b>	<b>-30,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>-23,0</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,1	-1,6	-1,3	-0,9	-0,9	-0,8	-0,6
Dette fédérale (% du PIB)	42,1	41,9	41,7	41,0	40,2	39,5	38,6
<b>Solde budgétaire – scénario optimiste</b>	<b>-61,9</b>	<b>-46,0</b>	<b>-34,8</b>	<b>-19,5</b>	<b>-16,5</b>	<b>-15,8</b>	<b>-14,9</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,1	-1,5	-1,1	-0,6	-0,5	-0,4	-0,4
Dette fédérale (% du PIB)	42,1	41,8	40,9	39,7	38,6	37,8	37,0
<b>Solde budgétaire – scénario pessimiste</b>	<b>-61,9</b>	<b>-49,7</b>	<b>-51,6</b>	<b>-41,6</b>	<b>-36,8</b>	<b>-32,0</b>	<b>-27,0</b>
Solde budgétaire (% du PIB)	-2,1	-1,6	-1,7	-1,3	-1,1	-0,9	-0,7
Dette fédérale (% du PIB)	42,1	42,0	42,8	42,5	41,7	40,8	39,9
<b>Solde budgétaire – budget de 2024</b>	<b>-40,0</b>	<b>-39,8</b>	<b>-38,9</b>	<b>-30,8</b>	<b>-26,8</b>	<b>-20,0</b>	
Solde budgétaire (% du PIB)	-1,4	-1,3	-1,2	-0,9	-0,8	-0,6	
Dette fédérale (% du PIB)	42,1	41,9	41,5	40,8	40,0	39,0	

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

L'incidence supplémentaire nette totale des nouvelles mesures annoncées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* s'élève à 21,1 milliards de dollars sur six ans (tableau A1.3). Notamment, 24,2 milliards de dollars sont injectés dans de nouveaux investissements, y compris ceux visant à accroître la productivité comme le rétablissement intégral de l'Incitatif à l'investissement accéléré et la bonification du programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental, et des mesures en vue de rendre la vie plus abordable (y compris le congé de TPS/TVH pendant deux mois sur les produits essentiels des Fêtes).

Le coût de ces investissements est compensé par 3,1 milliards de dollars en nouveaux revenus et en mesures d'économie, y compris les activités de conformité accrues de l'Agence du revenu du Canada (2,4 milliards de dollars).

Tableau A1.3

**Mesures de l'Énoncé économique de l'automne de 2024 : répartition détaillée**  
en milliards de dollars

	Type*	Projections						Total
		2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	
<b>Nouveaux investissements</b>								
Prolonger l'incitatif à l'investissement accéléré	R	0,0	-2,3	-2,5	-2,3	-5,5	-4,7	-17,4
Offrir un congé de taxe pour tous les Canadiens	R	-1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,6
Protéger la frontière canadienne	C	-0,1	-0,1	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-1,3
Stimuler la recherche scientifique et le développement expérimental	C, R	0,0	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-1,1
Retirer les armes à feu de style arme d'assaut de nos rues	C	-0,1	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,6
Autres	C, R	-0,2	-1,0	-0,4	-0,2	-0,1	-0,2	-2,2
<b>Total des nouveaux investissements</b>		<b>-2,1</b>	<b>-4,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>-6,2</b>	<b>-5,4</b>	<b>-24,2</b>
<b>Nouveaux revenus ou nouvelles économies</b>								
Sévir contre l'évasion fiscale	C, R	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,4
Imposer des sanctions plus sévères pour les crimes financiers	R	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,6
<b>Total des nouveaux revenus ou des nouvelles économies</b>		<b>0,0</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>3,1</b>
<b>Incidence nette des mesures prévues dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024</b>		<b>-2,1</b>	<b>-3,7</b>	<b>-2,8</b>	<b>-2,3</b>	<b>-5,5</b>	<b>-4,7</b>	<b>-21,1</b>
<i>dont :</i>								
Montant inclus dans les perspectives concernant les charges (C)		-0,4	-1,4	-0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-3,1
Montant inclus dans les perspectives concernant les revenus (R)		-1,7	-2,2	-2,4	-2,1	-5,2	-4,4	-18,0

*Nota* - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

\* Classification selon les charges et les revenus en fonction des normes comptables canadiennes pour le secteur public et selon leur intégration dans les perspectives concernant les revenus (tableau A1.7) et les perspectives concernant les dépenses (tableau A1.8).

# Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2024

Tableau A1.4

## Évolution de la situation économique et budgétaire depuis le budget de 2024

en milliards de dollars

	Projections					
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029
<b>Évolution de la situation économique et budgétaire, par composante<sup>1</sup></b>						
Variation des revenus budgétaires						
(1.1) Impôt sur le revenu	-6,1	-3,7	-0,7	0,1	0,3	0,7
(1.2) Taxes et droits d'accise	-0,6	-1,3	-0,6	-0,3	-0,3	-0,2
(1.3) Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux Canadiens et aux Canadiennes	0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,6	-0,8
(1.4) Cotisations d'assurance-emploi	0,4	0,9	1,2	0,9	0,5	0,4
(1.5) Autres revenus <sup>2</sup>	0,7	2,5	2,3	1,4	2,3	3,2
<b>(1) Total – Revenus budgétaires</b>	<b>-5,5</b>	<b>-1,6</b>	<b>2,2</b>	<b>1,9</b>	<b>2,0</b>	<b>3,4</b>
Variation des charges de programmes						
(2.1) Principaux transferts aux particuliers	-0,1	-1,3	-1,5	-1,2	-0,9	-0,7
(2.2) Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités	0,0	0,3	0,0	-0,1	-0,3	-0,4
(2.3) Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens et aux Canadiennes	0,1	0,2	0,3	0,2	0,4	0,6
(2.4) Charges de programmes directes	-16,4	0,0	0,7	3,4	-2,3	-3,9
<b>(2) Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>-16,4</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,4</b>	<b>2,3</b>	<b>-3,2</b>	<b>-4,4</b>
(3) Frais de la dette publique	0,0	0,4	1,2	-0,1	-0,6	-1,4
(4) Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	0,1	-1,0	-1,5	-1,2	-0,8	-0,6
<b>(5) Total – Évolution de la situation économique et budgétaire</b>	<b>-21,8</b>	<b>-3,0</b>	<b>1,4</b>	<b>2,9</b>	<b>-2,6</b>	<b>-3,0</b>

<sup>1</sup> Un nombre négatif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre positif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

<sup>2</sup> Aux fins du présent tableau seulement, les autres revenus comprennent la taxe sur les services numériques et la taxe sur les logements sous-utilisés.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, le gouvernement devrait enregistrer des dépenses importantes liées aux passifs éventuels au titre des revendications autochtones et à la pandémie de COVID-19. Sans ces dépenses, le déficit budgétaire de 2023-2024 aurait été de 40,8 milliards de dollars. Toutefois, si l'on tient compte de ces deux catégories, le déficit en 2023-2024 devrait dépasser de 21,8 milliards de dollars la prévision de 40 milliards du budget de 2024. De plus amples renseignements sur les résultats attendus de 2023-2024 sont présentés ci-dessous.

Après une révision à la baisse pour 2024-2025, les perspectives concernant les revenus budgétaires sont révisées à la hausse pour le reste des prévisions, par rapport au budget de 2024, ce qui reflète la vigueur des composantes des revenus non fiscaux, particulièrement en ce qui concerne les revenus liés aux taux d'intérêt.

- Les rentrées d'impôt sur le revenu devraient être inférieures d'environ 0,7 milliard de dollars par année en moyenne au cours de la période 2024-2025 à 2028-2029 en raison de la baisse récente des bénéficiaires des sociétés attribuable en partie à la hausse des taux d'intérêt.
- Les perspectives concernant les taxes et droits d'accise ont été révisées à la baisse, d'environ 0,5 milliard de dollars par année en moyenne au cours de la période de projection. Cette diminution est attribuable au report des revenus de 2023-2024 qui étaient plus faibles que prévu au titre du tabac et de l'alcool, des droits de douane à l'importation, de la consommation de carburant et des ventes au détail. Cette révision à la baisse est partiellement compensée par une hausse des prévisions de la taxe sur les produits et services au cours de la période de projection.
- Au cours de cette même période, on prévoit une diminution des produits issus du régime fédéral de tarification de la pollution qui doivent être retournés aux personnes vivant dans les provinces et les territoires où s'applique le filet de sécurité fédéral (soit l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Manitoba, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan, l'Alberta, Terre-Neuve-et-Labrador, le Yukon et le Nunavut). Ce rajustement est en grande partie attribuable à une baisse prévue de la consommation de combustibles. Les produits issus de la tarification de la pollution continueront d'être entièrement remis aux consommatrices et aux consommateurs canadiens, ainsi qu'aux entreprises des provinces et territoires d'où ils proviennent, pour garantir que le régime de tarification de la pollution demeure sans incidence sur les revenus.
- Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient être plus élevés au cours de la période de projection, en raison d'une main-d'œuvre croissante, de la hausse des salaires et du taux de cotisation légèrement plus élevé que prévu.

- Les autres revenus prévus ont été revus à la hausse au cours de la période de projection en raison de l’augmentation des revenus liés aux taux d’intérêt, notamment les intérêts et les pénalités, les revenus de placements et les revenus nets sur opérations de change.

Les charges de programmes en 2024-2025 et au-delà ont été révisées à la hausse, en moyenne, par rapport au budget de 2024, principalement en raison d’une hausse prévue des principaux transferts aux particuliers et des charges de programmes directes.

- Par rapport au budget de 2024, les principaux transferts aux particuliers sont plus élevés pendant toute la période de projection, ce qui est en grande partie attribuable aux prestations accrues d’assurance-emploi. Les perspectives pour l’Allocation canadienne pour enfants sont à peu près conformes à celles du budget de 2024. D’autre part, les prestations aux personnes âgées ont été revues à la hausse à court terme, puis à la baisse au cours des dernières années de la période de projection, principalement pour tenir compte des hypothèses révisées au sujet du nombre de personnes âgées durant cette période. En 2024-2025, cette augmentation est en partie compensée par l’augmentation des recouvrements prévus des paiements en trop au titre des prestations de soutien au revenu d’urgence liées à la COVID-19 pour la population canadienne.
- Comparativement au budget de 2024, les projections des principaux transferts aux provinces, aux territoires et aux municipalités ont été révisées à la hausse, en raison des paiements prévus en application de la formule de financement des territoires qui sont plus élevés. Cette hausse sera compensée en partie par une augmentation des recouvrements prévus au titre de l’abattement d’impôt du Québec.
- Les retours de produits issus du régime fédéral de tarification de la pollution devraient être moins élevés au cours de la période de projection, en raison de la baisse attendue des produits perçus dans ce régime.
- Les charges de programmes directes ont été rajustées à la hausse en moyenne par rapport aux prévisions du budget de 2024. Les charges plus élevées sont attribuables à la hausse des coûts actuels des services de la GRC et des prestations d’invalidité des vétérans et vétérans, ainsi qu’à d’autres prestations qui découlent des hypothèses mises à jour liées aux coûts unitaires et à l’acceptation des demandes en fonction de l’expérience récente. La hausse des charges est aussi le résultat des provisions plus élevées sur les impôts à recevoir et de l’augmentation des charges d’intérêts relatives aux impôts à payer, sous l’effet de la croissance des impôts à recevoir, qui datent de plus en plus dans certains cas, et de la reprise des activités normales d’audit après la pandémie. Les

répercussions compensatoires sont attribuables en partie à la baisse des redevances pétrolières et gazières extracôtières prévues remises aux provinces, à la révision des provisions pour passifs éventuels, et à la révision du calendrier et des dépenses de mesures annoncées précédemment.

Par rapport au budget de 2024, les frais de la dette publique diminuent à court terme, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt à court et à long terme prévue par les économistes du secteur privé. L'augmentation de ces frais dans les dernières années de la période de projection est attribuable à la hausse des taux d'intérêt à long terme et des besoins d'emprunt.

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements dans l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des membres du personnel accumulés au cours des exercices précédents et des actifs des fonds de pension, devraient être plus élevées par rapport au budget de 2024. Cette situation découle des pertes prévues attribuables aux taux d'intérêt plus faibles que prévu utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations au 31 mars 2024, particulièrement en ce qui a trait aux prestations d'invalidité pour les membres de la GRC et les personnes ayant servi dans les Forces armées canadiennes, ainsi qu'à d'autres prestations.

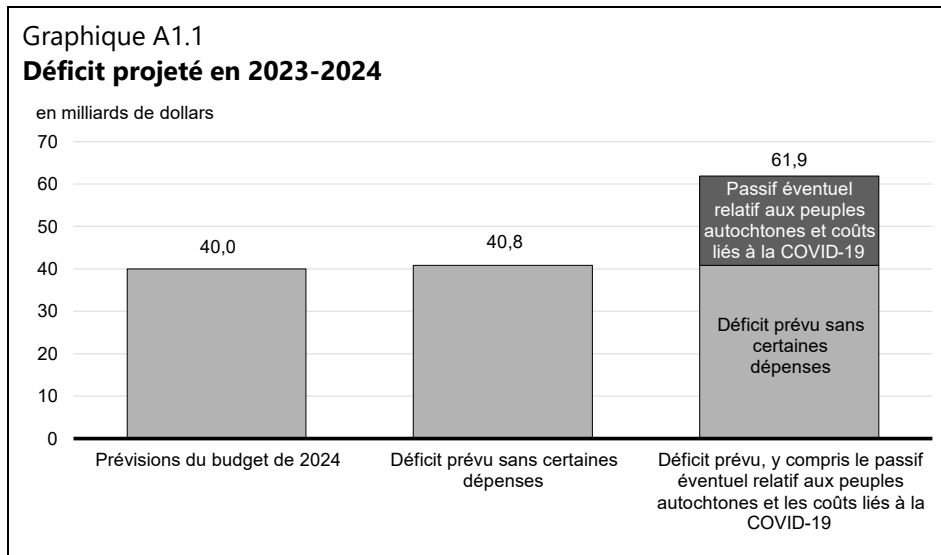
## **Comptabilité prudentielle pour de possibles développements futurs**

Depuis le budget de 2024, le gouvernement a constaté des passifs éventuels beaucoup plus élevés, c'est-à-dire des obligations possibles qui ont été considérées comme susceptibles de donner lieu à un paiement futur. Bien qu'aucun paiement lié à ces passifs n'ait été effectué au cours de l'exercice 2023-2024, le gouvernement fédéral agit prudemment en rendant compte de manière transparente de ces possibles paiements futurs prévus dans *l'Énoncé économique de l'automne de 2024*. Cette approche est conforme aux normes de comptabilité du secteur public.

En 2023-2024, le gouvernement prévoit comptabiliser des dépenses qui totaliseront environ 16,4 milliards de dollars, liées aux passifs éventuels au titre des revendications autochtones et 4,7 milliards de dollars liés à la pandémie de COVID-19. Sans ces dépenses, le déficit budgétaire prévu aurait été d'environ 40,8 milliards de dollars, par rapport au montant de 40 milliards de dollars qui avait été anticipé dans le budget de 2024.

Le budget de 2024 prévoyait des revenus de 465,1 milliards de dollars pour l'exercice se terminant en mars 2024, soutenus par des données économiques et de solides résultats concernant les revenus cumulés depuis le début de l'exercice. On prévoit que les revenus pour 2023-2024 seront inférieurs de 5,5 milliards de dollars aux projections, en raison de la baisse des revenus

fiscaux. Celle-ci correspond au ralentissement de l'économie, compte tenu des taux d'intérêt plus élevés dans le contexte des mesures prises par la Banque du Canada pour ramener le taux d'inflation à 2 %. Il s'agit d'un écart de 1,2 % sur un revenu total de plus de 459 milliards de dollars.



Le budget de 2024 prévoyait des charges totales de 505,1 milliards de dollars pour l'exercice se terminant en mars 2024, tandis que les dépenses réelles devraient représenter en fait 521,4 milliards de dollars. Cependant, le gouvernement mentionne, conformément à certaines normes comptables, que cette hausse de 16,3 milliards de dollars par rapport au montant prévu dans le budget de 2024 est principalement attribuable à de possibles développements futurs, notamment :

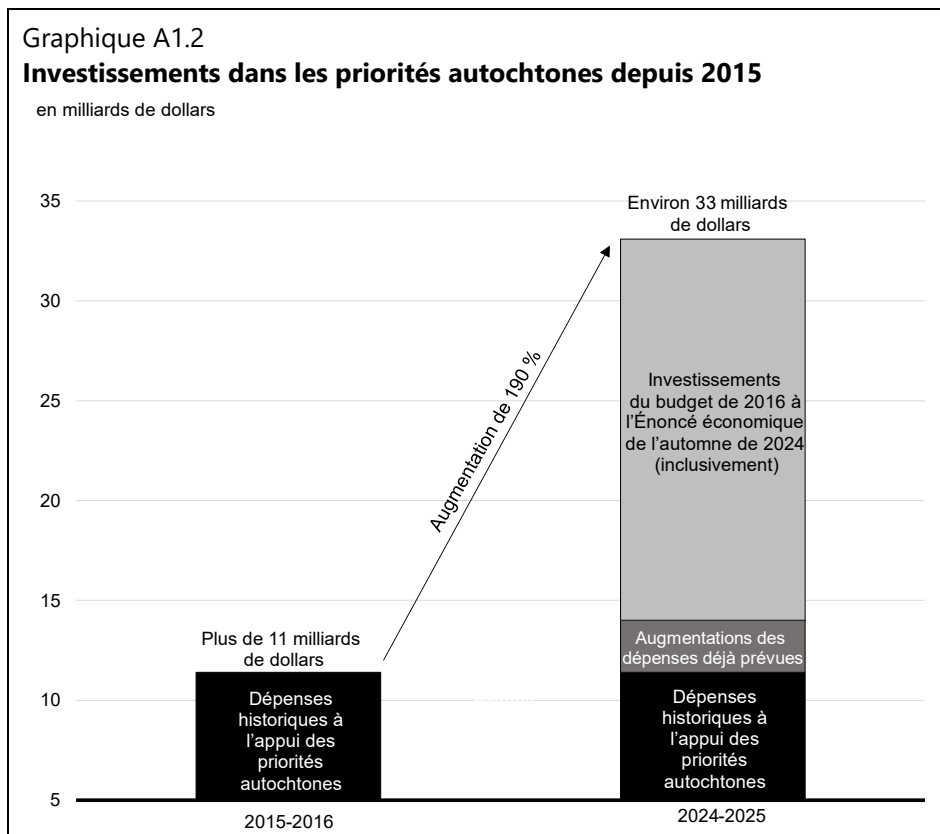
- des provisions plus élevées que prévu pour les passifs éventuels liés aux revendications des peuples autochtones, qui font l'objet de négociations avec d'autres parties ou dont les tribunaux sont saisis;
- des provisions pour les prêts et les prestations actuellement non recouverts liés au soutien accordé pendant la pandémie de COVID-19.

Les écarts des charges reflètent en grande partie l'évaluation et la réévaluation des actifs et passifs existants effectuées par le gouvernement, comme l'exige son cadre de comptabilité d'exercice. Ainsi, ces écarts sont des répercussions de transactions antérieures ou en prévision de développements futurs possibles par rapport à de nouvelles dépenses gouvernementales en cours d'exercice. Ces paiements ne sont effectués qu'une fois les revendications réglées ou tranchées par les tribunaux, tandis que les prêts et prestations versés pendant la pandémie ne seront radiés que si les activités de recouvrement sont infructueuses.



## Priorités autochtones et réconciliation

Le gouvernement fédéral a investi plus de 204 milliards de dollars dans les priorités autochtones depuis 2015, presque triplant ses dépenses annuelles à cet égard. Ces investissements sans précédent aident à doter les communautés du soutien dont elles ont besoin pour prospérer, maintenant et dans l'avenir.



Le gouvernement fait progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, en soutenant leur droit à l'autodétermination et en s'attaquant aux torts historiques et au racisme systémique. Depuis 2016, le gouvernement a versé plus de 60 milliards de dollars pour répondre aux réclamations des Autochtones, dont la somme de 23,3 milliards de dollars pour indemniser les enfants et les familles des Premières Nations qui ont subi un préjudice en raison du sous-financement discriminatoire des Services à l'enfance et à la famille des Premières Nations et du principe de Jordan. Le gouvernement accorde la priorité à la négociation et s'efforce de résoudre les litiges à l'amiable. Ces mesures accélérées visant à remédier aux injustices du passé ont entraîné une hausse en nombre et en valeur des règlements au cours des dernières années, ainsi que des dépenses plus élevées à l'égard des passifs éventuels.

« Le passif éventuel représente les obligations possibles pouvant donner lieu à des paiements futurs advenant la réalisation ou non d'un ou de plusieurs événements. Ces événements, qui peuvent être en partie indépendants de la volonté du gouvernement, peuvent survenir dans le cours normal des activités. »

– Directeur parlementaire du budget (DPB),  
Juillet 2024

Lorsque la probabilité d'un paiement futur est considérée comme probable, et qu'il est possible d'en estimer le montant, le gouvernement comptabilise une provision pour le passif éventuel. Les probabilités et les estimations sont réévaluées de façon continue lorsque des changements importants se produisent. Le gouvernement ne peut pas évaluer avec certitude quand les passifs éventuels seront payés, ni même s'ils le seront, car les règlements font l'objet de négociations avec d'autres parties ou sont soumis à des décisions judiciaires.

« La provision pour passifs éventuels est estimée à 76 milliards de dollars au 31 mars 2023. »

– Directeur parlementaire du budget,  
Juillet 2024

Le passif comptabilisé total devrait passer de 13 milliards de dollars en 2015-2016 à 57 milliards de dollars en 2023-2024, dont la majeure partie se rapporte aux revendications des Autochtones. En 2022-2023, le gouvernement a enregistré des dépenses totalisant environ 26 milliards de dollars pour réparer les injustices du passé. Elles ont accru le déficit budgétaire qui aurait autrement été d'environ 9 milliards de dollars, soit 0,3 % du PIB. En 2023-2024, le gouvernement a poursuivi ses travaux avec les partenaires autochtones afin de résoudre conjointement les litiges et reconnaître leurs droits. Il prévoit enregistrer des dépenses liées aux revendications autochtones de l'ordre de 17,8 milliards de dollars en 2023-2024. Une tranche de 16,4 milliards de ce montant représente des paiements potentiels futurs comptabilisés comme un passif éventuel pour lequel des instances sont en cours, tandis que le reste représente des paiements de règlement qui n'ont pas auparavant été imputés à des charges. Ce passif éventuel de 2023-2024 a été confirmé après la fin de l'exercice financier.

D'un point de vue de gestion budgétaire, le gouvernement reconnaît qu'il est difficile et parfois imprévisible d'anticiper et de comptabiliser les coûts des revendications. Dans un même temps, il est déterminé à poursuivre ses travaux pour réparer les torts du passé envers les peuples autochtones.

Les principaux ministres concernés mettront au point un plan d'action clair pour veiller à ce que la prévisibilité et la durabilité financières soient liées étroitement aux efforts de réconciliation du gouvernement fédéral. Ce plan prévoira notamment de réunir un groupe de travail d'experts qui conseillera le gouvernement sur les façons de comptabiliser le passif éventuel futur lié à la réconciliation. Les conseils issus de ce groupe de travail éclaireront la manière de présenter le passif éventuel dans le budget de 2025.

## **Mesures de soutien d'urgence pendant la pandémie pour la population canadienne et les petites entreprises**

Pendant la pandémie, le gouvernement a assuré une prestation de programmes sans précédent pour apporter du soutien aux personnes et aux entreprises les plus durement touchées et leur permettre de surmonter la récession causée par la COVID-19. Il a assuré un approvisionnement national en vaccins essentiels pour rouvrir l'économie dès que possible. La Prestation canadienne de la relance économique a apporté un soutien financier aux Canadiennes et aux Canadiens sur le marché du travail et aux travailleuses et travailleurs autonomes qui ont été directement touchés par la COVID-19 durant les restrictions sanitaires. Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes a permis de fournir des prêts sans intérêt et partiellement remboursables à près de 900 000 petites entreprises et organismes sans but lucratif. Le gouvernement fédéral a soutenu les Canadiennes et les Canadiens au moment où ils en avaient le plus besoin.

Ce soutien a été vital pour assurer la résilience et la relance économiques remarquables du Canada. Bien qu'ils soient en grande partie derrière nous, on constate une réduction du montant des coûts hérités de la pandémie. En 2023-2024, le gouvernement s'attend à comptabiliser une dépréciation de 1,2 milliard de dollars par l'Agence de la santé publique du Canada pour les vaccins et les produits thérapeutiques expirés liés à la COVID-19. De plus, une provision de 3,5 milliards de dollars devrait être comptabilisée en 2023-2024 pour les prêts et les comptes débiteurs liés au soutien d'urgence qui a permis à la main-d'œuvre et aux entreprises canadiennes de surmonter la récession causée par la pandémie. Le gouvernement déploie beaucoup d'efforts, en ayant recours à une approche équitable, pour récupérer les fonds publics utilisés pendant la pandémie dans les cas où l'on s'attend à un remboursement, afin de réduire de façon significative les provisions pour les prêts. Cette provision sera rajustée au besoin à mesure que de nouveaux renseignements sur les remboursements deviendront disponibles et que le recouvrement des prêts progresse.

Tableau A1.5

**Incidence projetée des passifs éventuels au titre de revendications autochtones, des provisions liées à la pandémie de COVID-19 et des redressements sur les résultats de 2023-2024**

en milliards de dollars

	<b>2023-2024</b>
<b>Éléments ponctuels ou exceptionnels importants</b>	
Passif au titre des réclamations autochtones	16,4
Rajustements pour le soutien lié à la COVID-19, dont	4,7
<i>Vaccins, produits thérapeutiques et EPI contre la COVID expirés</i>	1,2
Total partiel	21,0
Déficit projeté, y compris le passif éventuel et les provisions liées à la pandémie de COVID-19	61,9
<b>Déficit projeté en 2023-2024, sans les dépenses mentionnées ci-dessus</b>	<b>40,8</b>

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

# État sommaire des opérations

Tableau A1.6

## État sommaire des opérations

en milliards de dollars

	Projections						
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Revenus budgétaires</b>	<b>459,5</b>	<b>495,2</b>	<b>516,2</b>	<b>537,1</b>	<b>563,1</b>	<b>586,3</b>	<b>612,8</b>
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	466,7	485,7	500,3	509,3	529,7	549,7	570,3
Frais de la dette publique	47,3	53,7	54,2	57,6	62,0	66,3	69,4
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>513,9</b>	<b>539,5</b>	<b>554,5</b>	<b>567,0</b>	<b>591,7</b>	<b>615,9</b>	<b>639,7</b>
Solde budgétaire avant les pertes actuarielles nettes	-54,4	-44,3	-38,3	-29,8	-28,6	-29,6	-27,0
Pertes actuarielles nettes	-7,5	-4,0	-3,8	-1,1	-1,8	1,9	4,0
<b>Solde budgétaire – Énoncé économique de l'automne de 2024</b>	<b>-61,9</b>	<b>-48,3</b>	<b>-42,2</b>	<b>-31,0</b>	<b>-30,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>-23,0</b>
<b>Situation financière</b>							
Total des passifs	2 057,8	2 150,9	2 268,5	2 363,7	2 463,6	2 559,8	2 643,7
Actifs financiers	705,0	748,2	819,3	879,5	945,8	1 010,7	1 067,7
Dette nette	1 352,8	1 402,7	1 449,2	1 484,2	1 517,8	1 549,1	1 576,0
Actifs non financiers	116,6	121,3	125,6	129,6	132,9	136,4	140,3
<b>Dette fédérale<sup>1</sup></b>	<b>1 236,2</b>	<b>1 281,5</b>	<b>1 323,6</b>	<b>1 354,6</b>	<b>1 385,0</b>	<b>1 412,7</b>	<b>1 435,7</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>							
Revenus budgétaires	15,7	16,2	16,3	16,3	16,4	16,4	16,5
Charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,9	15,9	15,8	15,4	15,4	15,4	15,3
Frais de la dette publique	1,6	1,8	1,7	1,7	1,8	1,9	1,9
Solde budgétaire	-2,1	-1,6	-1,3	-0,9	-0,9	-0,8	-0,6
Dette fédérale	42,1	41,9	41,7	41,0	40,2	39,5	38,6

<sup>1</sup> Le niveau projeté de la dette fédérale pour 2024-2025 comprend une estimation d'autres gains globaux de 0,4 milliard de dollars pour les sociétés d'État entreprises et d'autres entreprises publiques, et une estimation de 2,6 milliards de dollars pour les gains nets de réévaluation sur les instruments financiers, y compris les accords de swap, les contrats à terme sur devises et autres instruments financiers.

<sup>2</sup> Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

## Perspectives concernant les revenus budgétaires

Tableau A1.7

### Perspectives concernant les revenus

en milliards de dollars

	Projections						
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Rentrées d'impôt sur le revenu</b>							
Impôt sur le revenu des particuliers	217,7	232,6	243,2	251,4	264,0	276,4	287,2
Impôt sur le revenu des sociétés	82,5	86,8	86,1	87,9	93,4	93,8	98,1
Impôt sur le revenu des non-résidents	12,5	13,5	13,8	13,9	14,0	14,2	14,3
<b>Total</b>	<b>312,7</b>	<b>332,9</b>	<b>343,1</b>	<b>353,2</b>	<b>371,4</b>	<b>384,4</b>	<b>399,6</b>
<b>Revenus tirés des taxes et des droits d'accise</b>							
Taxe sur les produits et services	51,4	51,9	55,4	57,3	59,3	61,4	63,8
Droits de douane à l'importation	5,6	5,6	5,9	6,3	6,6	7,0	7,4
Autres taxes et droits d'accise	12,4	12,9	13,2	13,3	13,3	13,4	13,5
<b>Total</b>	<b>69,4</b>	<b>70,4</b>	<b>74,6</b>	<b>76,9</b>	<b>79,2</b>	<b>81,8</b>	<b>84,7</b>
Autres taxes	0,0	2,3	0,9	3,6	2,8	3,0	3,1
<b>Total – Revenus fiscaux</b>	<b>382,1</b>	<b>405,7</b>	<b>418,7</b>	<b>433,7</b>	<b>453,5</b>	<b>469,2</b>	<b>487,4</b>
Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux Canadiens et aux Canadiennes	10,5	12,8	14,8	16,5	18,3	20,0	21,7
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	29,6	30,9	31,6	32,6	33,6	34,9	36,7
<b>Autres revenus</b>							
Sociétés d'État entreprises	3,2	7,1	13,8	17,1	19,8	22,6	24,8
Autres programmes <sup>1</sup>	29,9	33,4	31,5	31,4	32,3	33,7	36,0
Revenus nets des opérations de change et du rendement des investissements <sup>1</sup>	4,3	5,2	5,8	5,8	5,8	5,9	6,2
<b>Total</b>	<b>37,4</b>	<b>45,8</b>	<b>51,1</b>	<b>54,3</b>	<b>57,8</b>	<b>62,2</b>	<b>67,0</b>
<b>Total – Revenus budgétaires</b>	<b>459,5</b>	<b>495,2</b>	<b>516,2</b>	<b>537,1</b>	<b>563,1</b>	<b>586,3</b>	<b>612,8</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>							
Total – Revenus fiscaux	13,0	13,3	13,2	13,1	13,2	13,1	13,1
Produits issus de la tarification de la pollution à retourner aux Canadiens et aux Canadiennes	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Autres revenus	1,3	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8
<b>Total – Revenus budgétaires</b>	<b>15,7</b>	<b>16,2</b>	<b>16,3</b>	<b>16,3</b>	<b>16,4</b>	<b>16,4</b>	<b>16,5</b>

Nota - Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Le rendement des investissements a été reclassé depuis les autres programmes dans la catégorie des revenus nets des opérations de change et du rendement des investissements.

Le tableau A1.7 ci-dessus donne un aperçu des revenus budgétaires prévus par composante principale.

## Rentrées d'impôt sur le revenu

En raison de la croissance plus forte que prévu de l'emploi et des salaires, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers, qui constituent à 47 % la plus grande composante des revenus budgétaires en 2023-2024, devraient grimper à 232,6 milliards de dollars en 2024-2025, soit une hausse de 6,9 %, d'après les estimations révisées du revenu des ménages. Pour le reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers devrait s'établir à 4,3 % en moyenne, conformément à la croissance projetée du PIB nominal.

Les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient grimper de 5,2 % pour atteindre 86,8 milliards de dollars en 2024-2025, en raison de la hausse des rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés depuis le début de l'exercice, de la croissance soutenue des bénéfices des sociétés, particulièrement dans le secteur financier, et de l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital. Par la suite, les rentrées d'impôt sur le revenu des sociétés devraient augmenter de 2,5 % pour le reste de la période de projection.

L'impôt sur le revenu payé par les non-résidents sur le revenu de source canadienne, notamment les dividendes et les paiements d'intérêts, devrait augmenter de 7,9 % en 2024-2025 pour atteindre 13,5 milliards de dollars. Au cours du reste de la période de projection, la croissance des rentrées d'impôt sur le revenu des non-résidents devrait atteindre en moyenne 1,1 %, ce qui cadre avec un ralentissement des dividendes versés et des paiements d'intérêts aux non-résidents.

## Revenus tirés des taxes et des droits d'accise

Les revenus tirés de la taxe sur les produits et services (TPS) devraient augmenter de 1 % pour atteindre 51,9 milliards de dollars en 2024-2025, car l'exonération temporaire de la TPS/TVH aura un effet modérateur sur les revenus de la TPS. Pendant le reste de la période de projection, les revenus tirés de la TPS devraient s'améliorer en moyenne de 4,2 % annuellement, conformément aux projections de la consommation taxable.

Les droits de douane à l'importation devraient augmenter légèrement de 0,4 % pour atteindre 5,6 milliards de dollars en 2024-2025, en raison de la surtaxe imposée sur l'acier, l'aluminium et les véhicules électriques chinois et des importations plus importantes que prévu. Cette légère hausse est largement contrebalancée par la faiblesse des résultats cumulatifs de l'année en cours. Pendant le reste de la période de projection, la croissance s'établira à 5,8 % en moyenne, conformément à la progression projetée des importations.

Les autres taxes et droits d'accise devraient augmenter de 4,3 %, passant à 12,9 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui reflète la vigueur des données cumulatives recueillies depuis le début de l'exercice, et compense la baisse des

ventes de tabac et la diminution prévue de la consommation de combustibles. Ces revenus devraient augmenter de 0,9 % par année en moyenne au cours du reste de la période de projection.

Les autres taxes comprennent les revenus provenant de la taxe sur les logements sous-utilisés annoncée dans la Mise à jour économique et budgétaire de 2021 et de la réforme fiscale internationale à deux piliers, qui a fait l'objet d'une entente en octobre 2021 et a été adoptée par 147 membres du Cadre inclusif du G20/OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires. Les revenus tirés de ces taxes devraient atteindre 3,1 milliards de dollars en 2029-2030, principalement sous l'effet des nouveaux revenus prévus provenant du Pilier Deux de la réforme fiscale internationale, qui garantirait que les entreprises multinationales sont assujetties à un niveau minimum d'imposition d'au moins 15 %, peu importe le lieu où leurs bénéficiaires sont gagnés.

Les produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens et aux Canadiennes devraient passer d'environ 12,8 milliards de dollars en 2024-2025 à 21,7 milliards de dollars en 2029-2030. La croissance des produits du régime fédéral de tarification de la pollution sera principalement dictée par l'augmentation des prix du carbone qui sous-tend cette prévision<sup>1</sup>. L'intégralité des produits issus de la tarification de la pollution continuera d'être remise aux gens, aux gouvernements autochtones et aux petites et moyennes entreprises dans les provinces et les territoires à l'origine de ces produits, puisque le cadre est sans incidence sur les revenus du gouvernement fédéral.

## Revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi

Les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter de 4,6 % en 2024-2025 en raison de la croissance vigoureuse de la population active et des salaires. Au cours de la période de projection, les revenus tirés des cotisations d'assurance-emploi devraient augmenter en moyenne de 3,5 %, compte tenu de la croissance soutenue de la rémunération et de la croissance de la population active.

Le taux de cotisation à l'assurance-emploi devrait s'établir à 1,63 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable en 2026, soit 1 cent de moins que le taux de cotisation qui a été fixé pour 2025, et 25 cents de moins qu'il ne l'était de 2013 à 2016, quand il avait atteint 1,88 \$.

Le taux de cotisation à l'assurance-emploi a atteint son niveau le plus bas des 25 dernières années en 2020, 2021 et 2022 (1,58 \$). Le taux de cotisation moyen à l'assurance-emploi entre 2016 et 2024 était de 1,65 \$. Le taux de cotisation moyen de la décennie précédente (2006-2015) était de 1,81 \$ (0,16 \$ supérieur).

---

<sup>1</sup> La trajectoire du prix du carbone reflète des augmentations annuelles de 15 \$/tonne, par rapport à 65 \$/tonne, à compter de 2023-2024, comme l'indique la *Mise à jour de L'approche pancanadienne pour une tarification de la pollution par le carbone 2023-2030*, publiée en août 2021.



## Compte des opérations de l'assurance-emploi

### Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi

En milliards de dollars

	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030			
Revenus de cotisations d'assurance-emploi	29,6	30,9	31,6	32,6	33,6	34,9	36,7			
Prestations d'assurance-emploi <sup>1</sup>	23,1	27,8	28,8	29,2	29,9	31,1	32,1			
Frais d'administration et autres charges du programme <sup>2</sup>	3,0	3,1	2,9	2,9	2,9	2,8	2,2			
	<b>2023<sup>3</sup></b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>	<b>2027</b>	<b>2028</b>	<b>2029</b>	<b>2030</b>	<b>2031</b>	<b>2032</b>
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	3,8	1,0	0,3	1,3	1,6	1,8	2,9	3,7	4,1	4,3
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	-20,9	-19,9	-19,5	-18,2	-16,6	-14,8	-12,0	-8,2	-4,1	0,1
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100 \$ de rémunération assurable)	1,63	1,66	1,64	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63	1,63

<sup>1</sup> Les prestations d'assurance-emploi comprennent les prestations régulières, les prestations de maladie, les prestations de maternité, les prestations parentales, les prestations de compassion, les prestations de pêcheur, les prestations pour travail partagé, les prestations d'emploi et les mesures de soutien. Les prestations d'assurance-emploi excluent les coûts de la Prestation d'assurance-emploi d'urgence, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de créditer le Compte des opérations de l'assurance-emploi. À ce jour, le gouvernement a crédité 26,5 milliards de dollars à cette fin.

<sup>2</sup> Les autres charges correspondent essentiellement aux coûts administratifs; elles sont constatées dans les charges de programmes directs.

<sup>3</sup> Les données de 2023 sont des données réelles. Les données de 2024 et des années suivantes constituent des projections.

<sup>4</sup> Le solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi ne se situe pas exactement à zéro à la fin de la période de sept ans, puisque les taux d'assurance-emploi projetés sont arrondis au cent près par tranche de 100 \$ de rémunération assurable, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi fait partie du Trésor. En conséquence, les charges et les revenus liés à l'assurance-emploi qui sont respectivement imputés ou crédités à ce compte, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi, sont consolidés avec ceux du gouvernement et ont une incidence sur le solde budgétaire. Par souci d'uniformité avec le taux de cotisation à l'assurance-emploi, qui est établi en fonction de l'année civile en vue d'assurer l'équilibre du Compte au fil du temps, les soldes annuels et cumulatifs du Compte sont également présentés en fonction de l'année civile.

Le Compte des opérations de l'assurance-emploi devrait enregistrer des excédents annuels pendant toute la période de projection en vue d'atteindre en 2032 un solde cumulatif conforme au mécanisme d'établissement des taux d'équilibre, qui a commencé par la fixation du taux de cotisation de 2017. Le taux de cotisation réel pour 2026 sera fixé selon ce mécanisme à l'automne 2025, en fonction de la recommandation formulée par la Commission de l'assurance-emploi d'après les projections du Bureau de l'actuaire en chef.

## Autres revenus

Les autres revenus comptent trois volets généraux : les revenus nets des sociétés d'État entreprises; les autres revenus de programmes tirés de la vente de biens et services, d'autres revenus divers, et les revenus d'intérêts et de pénalités; et les revenus nets sur opérations de change et le rendement des investissements.

- Les revenus des sociétés d'État entreprises devraient augmenter en 2024-2025, en raison principalement de la hausse prévue des bénéfices nets de ces sociétés, ainsi que des revenus d'intérêts provenant de l'augmentation des prêts aux sociétés d'État entreprises. À compter de 2025-2026, la croissance des revenus des sociétés d'État entreprises est principalement attribuable aux revenus générés par l'achat par le gouvernement d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) et au retour progressif à la rentabilité escompté par la Banque du Canada. Le gouvernement veillera à ce que le rythme et le volume des achats d'OHC concordent avec l'état du marché.
- Les autres revenus de programmes varient en fonction des revenus des sociétés d'État consolidées, des taux d'intérêt et de l'inflation. Ces revenus devraient augmenter en moyenne de 11,9 % en 2024-2025, principalement sous l'effet d'une augmentation des revenus d'intérêts et de pénalités au titre des dettes fiscales en raison de taux d'intérêt plus élevés, ainsi que des ventes de biens et services. Au cours du reste de la période de projection, les autres revenus de programmes devraient continuer d'augmenter de 1,5 %.
- Les revenus nets tirés des opérations de change et du rendement des investissements, qui sont principalement constitués du rendement des réserves officielles de liquidités internationales du Canada détenues dans le Compte du fonds des changes, peuvent être incertains et sensibles aux variations des taux de change et des taux d'intérêt à l'étranger. Les actifs du Compte du fonds des changes sont principalement investis dans des titres de créance d'États souverains et de leurs organismes, et sont détenus pour aider à contrôler et à protéger la valeur externe du dollar canadien et pour fournir une source de liquidités au gouvernement, au besoin. Ces revenus devraient augmenter en raison de taux de rendement plus élevés et de pertes nettes moins élevées sur les ventes de titres à court terme, avant de fléchir légèrement, parallèlement aux taux de rendement projetés au cours des prochaines années, puis d'augmenter vers la fin de la période de projection conformément à la croissance des réserves.

# Perspectives concernant les charges

Tableau A1.8

## Perspectives concernant les charges

en milliards de dollars

	Projections						
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Principaux transferts aux particuliers</b>							
Prestations aux personnes âgées	76,0	80,9	85,5	90,1	94,6	99,5	104,4
Prestations d'assurance-emploi	23,1	27,8	28,8	29,2	29,9	31,1	32,1
Allocation canadienne pour enfants	26,3	28,2	29,6	30,6	31,7	32,7	33,8
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	-4,8	-0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total</b>	<b>120,7</b>	<b>136,6</b>	<b>143,9</b>	<b>149,9</b>	<b>156,2</b>	<b>163,2</b>	<b>170,3</b>
<b>Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités</b>							
Transfert canadien en matière de santé	49,4	52,1	54,7	57,4	60,3	62,8	65,3
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	16,4	16,9	17,4	17,9	18,5	19,0	19,6
Péréquation	24,0	25,3	26,2	27,2	28,3	29,5	30,7
Formule de financement des territoires	4,8	5,2	5,5	5,7	5,9	6,1	6,2
Accords sur la santé avec les provinces et les territoires	4,3	4,3	4,3	4,3	3,1	2,5	2,5
Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants	5,6	6,6	7,9	7,9	7,7	7,7	7,7
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,6	2,7
Autres arrangements fiscaux <sup>1</sup>	-6,8	-7,5	-7,7	-8,0	-8,4	-8,7	-9,1
<b>Total</b>	<b>100,2</b>	<b>105,2</b>	<b>110,7</b>	<b>114,9</b>	<b>118,0</b>	<b>121,4</b>	<b>125,5</b>
<b>Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens et aux Canadiennes</b>	<b>9,9</b>	<b>14,7</b>	<b>15,0</b>	<b>17,0</b>	<b>18,7</b>	<b>20,3</b>	<b>21,7</b>
<b>Charges de programmes directs</b>							
Autres paiements de transfert	96,0	99,9	100,1	100,3	108,6	114,2	118,7
Charges de fonctionnement	140,0	129,4	130,6	127,2	128,2	130,5	134,1
<b>Total</b>	<b>236,0</b>	<b>229,3</b>	<b>230,7</b>	<b>227,5</b>	<b>236,8</b>	<b>244,7</b>	<b>252,8</b>
<b>Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>466,7</b>	<b>485,7</b>	<b>500,3</b>	<b>509,3</b>	<b>529,7</b>	<b>549,7</b>	<b>570,3</b>
Frais de la dette publique	47,3	53,7	54,2	57,6	62,0	66,3	69,4
<b>Total des charges, excluant les pertes actuarielles nettes</b>	<b>513,9</b>	<b>539,5</b>	<b>554,5</b>	<b>567,0</b>	<b>591,7</b>	<b>615,9</b>	<b>639,7</b>
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets)	7,5	4,0	3,8	1,1	1,8	-1,9	-4,0
<b>Total des charges</b>	<b>521,4</b>	<b>543,5</b>	<b>558,3</b>	<b>568,1</b>	<b>593,5</b>	<b>614,0</b>	<b>635,8</b>
<b>Pourcentage du PIB</b>							
Principaux transferts aux particuliers	4,1	4,5	4,5	4,5	4,5	4,6	4,6
Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités	3,4	3,4	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Charges de programmes directs	8,0	7,5	7,3	6,9	6,9	6,8	6,8
Total des charges de programmes excluant les pertes actuarielles nettes	15,9	15,9	15,8	15,4	15,4	15,4	15,3
<b>Total des charges</b>	<b>17,8</b>	<b>17,8</b>	<b>17,6</b>	<b>17,2</b>	<b>17,2</b>	<b>17,2</b>	<b>17,1</b>

Nota – Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

<sup>1</sup> Les autres arrangements fiscaux comprennent l'abattement du Québec (montants compensatoires correspondant au transfert historique de points fiscaux et à la réduction en conséquence de l'impôt fédéral perçu pour le recouvrement des allocations aux jeunes et les paiements de remplacement pour les programmes permanents), les subventions législatives et les paiements liés au transfert des revenus nets découlant de la participation aux bénéfices nets d'Hibernia et de la participation accessoire aux bénéfices nets (PABN) à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le tableau A1.8 ci-dessus donne un aperçu des projections concernant le total des charges par grande catégorie.

## Principaux transferts aux particuliers

Les principaux transferts aux particuliers comprennent les prestations aux personnes âgées, dont la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti, les prestations d'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour enfants, ainsi que les mesures de soutien au revenu antérieures liées à la COVID-19 pour les travailleurs.

Les prestations aux personnes âgées devraient s'élever à 80,9 milliards de dollars en 2024-2025, en hausse de 6,4 %. Au cours de la période de projection, les prestations aux personnes âgées devraient augmenter de 5,2 % par année en moyenne. La hausse des prestations aux personnes âgées est attribuable à la croissance de la population de personnes âgées et à l'inflation projetée des prix à la consommation, sur laquelle les prestations sont pleinement indexées.

Les prestations d'assurance-emploi devraient augmenter de 20,4 % pour s'établir à 27,8 milliards de dollars en 2024-2025, ce qui s'explique en grande partie par des projections plus élevées du taux de chômage en 2024 et en 2025. Les prestations d'assurance-emploi devraient croître à un taux moyen de 2,9 % au cours de la période de projection.

Les versements de l'Allocation canadienne pour enfants devraient augmenter de 6,9 % pour s'établir à 28,2 milliards de dollars en 2024-2025, une hausse qui s'explique en grande partie par l'indexation des prestations en fonction de l'inflation. Les paiements devraient augmenter de 5,0 % en 2025-2026, avant de revenir à une croissance moyenne de 3,3 % par année pendant le reste de la période de projection.

Le gouvernement a également adopté des mesures de soutien d'urgence importantes pour la population canadienne pendant la pandémie, notamment la Prestation canadienne d'urgence, la Prestation canadienne de la relance économique, la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, la Prestation canadienne de relance économique pour les proches aidants et la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement. Ces programmes temporaires ont maintenant pris fin, et les montants prévus en 2024-2025 correspondent principalement aux recouvrements prévus des paiements versés en trop au titre des prestations.

## Principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités

Les principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités, qui comprennent le Transfert canadien en matière de santé (TCS), le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), la péréquation, la formule

de financement des territoires, les accords sur la santé avec les provinces et les territoires, le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le Fonds pour le développement des collectivités du Canada et d'autres arrangements fiscaux, devraient passer de 105,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 125,5 milliards de dollars en 2029-2030.

Le TCS devrait augmenter pour passer de 52,1 milliards de dollars en 2024-2025 à 65,3 milliards de dollars en 2029-2030, en raison de l'augmentation annuelle garantie du TCS d'au moins 5 % pendant cinq ans (en vigueur de 2023-2024 à 2027-2028). Par la suite, le TCS augmentera en fonction d'une moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal, un accroissement d'au moins 3 % par année du financement étant garanti. Aux termes de la loi, le TCPS augmentera de 3 % par année, pour passer de 16,9 milliards de dollars en 2024-2025 à 19,6 milliards de dollars en 2029-2030.

Les paiements de péréquation devraient passer de 25,3 milliards de dollars en 2024-2025 à 30,7 milliards de dollars en 2029-2030, ce qui correspond à la moyenne mobile sur trois ans de la croissance du PIB nominal. Les paiements au titre de la formule de financement des territoires devraient passer de 5,2 milliards de dollars en 2024-2025 à 6,2 milliards de dollars en 2029-2030, principalement en raison de la hausse des dépenses provinciales et locales, qui représentent une composante importante de la formule. Les paiements au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada passeront de 2,4 milliards de dollars en 2024-2025 à 2,7 milliards de dollars en 2029-2030, leur augmentation étant fixée à 2 % par année, en tranches de 100 millions de dollars.

Les accords sur la santé avec les provinces et les territoires totalisent 4,3 milliards de dollars par année de 2024-2025 à 2026-2027. Ce montant comprend 2,5 milliards de dollars par année pour les ententes bilatérales sur mesure, deux enveloppes de 600 millions de dollars par année pour les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances et pour les soins à domicile et en milieu communautaire, respectivement, qui arrivent à échéance en 2026-2027, ainsi qu'un financement de 600 millions de dollars par année pour les ententes sur les soins de longue durée qui arrive à échéance en 2027-2028.

Les paiements de transfert au titre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants devraient passer de 6,6 milliards de dollars en 2024-2025 à 7,7 milliards de dollars en 2029-2030, ce qui comprend le financement de 625 millions de dollars sur quatre ans à compter de 2023-2024, affecté au Fonds d'infrastructure pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Les paiements au titre des autres arrangements fiscaux devraient passer de -7,5 milliards de dollars en 2024-2025 à -9,1 milliards de dollars en 2029-2030, principalement en raison de l'abattement du Québec. Cette baisse reflète la valeur du transfert historique de points d'impôt au Québec dans les années 1960 et 1970, ce qui entraîne une réduction proportionnelle des transferts en espèces à la province.

## Produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens et aux Canadiennes

Le retour des produits issus de la tarification de la pollution n'a pas d'incidence sur les revenus du gouvernement. En effet, les produits issus de la tarification de la pollution retournés aux Canadiens et aux Canadiennes représentent la remise de l'intégralité des produits directs de la tarification de la pollution provenant de la redevance fédérale sur les combustibles aux personnes et aux entreprises dans la province ou le territoire où ils ont été perçus. Les produits issus de la tarification de la pollution retournés devraient atteindre 14,7 milliards de dollars en 2024-2025 et passer à 21,7 milliards de dollars en 2029-2030, compte tenu de la hausse du prix de la pollution par le carbone.

Les produits sont retournés aux Canadiennes et aux Canadiens par l'intermédiaire de la Remise Canadienne sur le carbone ,aux petites et moyennes entreprises par l'intermédiaire de la Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises, ainsi qu'aux communautés autochtones et aux agriculteurs.

## Charges de programmes directes

Les charges de programmes directes comprennent les autres paiements de transfert gérés par les ministères et les charges de fonctionnement des ministères. La croissance de ces charges est annulée en partie par les mesures de réduction des dépenses prévues.

Les autres paiements de transfert administrés par les ministères devraient passer de 99,9 milliards de dollars en 2024-2025 à 118,7 milliards de dollars en 2029-2030. Cette augmentation dénote la hausse du profil de financement de mesures récentes, comme le Régime canadien de soins dentaires, le soutien accordé à la fabrication de batteries de véhicules électriques et les importants crédits d'impôt à l'investissement dans l'économie.

Les charges de fonctionnement représentent les coûts des activités de plus d'une centaine de ministères, d'organismes et de sociétés d'État. Les charges de fonctionnement devraient diminuer pour s'établir à 129,4 milliards de dollars en 2024-2025, avant de remonter à 134,1 milliards de dollars en 2029-2030. Les diminutions en 2024-2025 par rapport à 2023-2024 s'expliquent surtout par le recul des passifs éventuels prévus et des provisions pour impôts à recevoir, des éléments pour lesquels les perspectives des charges demeurent très incertaines. La croissance des charges dans les dernières années de la période de projection est notamment attribuable à la mise en œuvre de la nouvelle politique de défense du Canada, *Notre Nord, fort et libre*, ainsi qu'aux avantages sociaux, pensions et autres indemnités des fonctionnaires fédéraux.

## Pertes actuarielles nettes

Les pertes actuarielles nettes, qui représentent des changements apportés à l'évaluation des obligations du gouvernement au titre des régimes de retraite et autres avantages futurs des membres du personnel, devraient diminuer au cours de la période de projection, en raison de la hausse attendue des taux d'intérêt utilisés pour mesurer la valeur actuelle des obligations. Toute prévision des pertes actuarielles nettes, y compris les gains attendus en 2028-2029 et 2029-2030, est incertaine et peut varier en fonction des projections des taux d'intérêt. Afin d'isoler l'incidence de ces mesures des tendances sous-jacentes des dépenses publiques, on présente les charges avant et après les pertes actuarielles nettes dans le tableau A1.8, et la même méthodologie a été suivie pour le solde budgétaire dans le tableau A1.6.

## Frais de la dette publique

Les frais de la dette publique devraient passer de 53,7 milliards de dollars en 2024-2025 à 69,4 milliards de dollars en 2029-2030 en raison des besoins en emprunts plus élevés et de la hausse des taux d'intérêt à long terme. Les frais de la dette reflètent également les emprunts supplémentaires associés à l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) par le gouvernement du Canada. Toutefois, les achats d'OHC devraient générer des revenus suffisants pour compenser entièrement les frais supplémentaires de la dette. En pourcentage du PIB, les frais de la dette publique devraient passer de 1,8 % en 2024-2025 à 1,9 % en 2029-2030, encore près de leurs creux historiques, et bien en dessous du sommet de 6,5 % du PIB atteint dans les années 1990 et du ratio de 2,1 % enregistré en 2007-2008, avant la crise financière.

## Ressources ou besoins financiers

Les ressources ou besoins financiers représentent l'écart entre les rentrées et les sorties de fonds du gouvernement. En revanche, le solde budgétaire est présenté selon la comptabilité d'exercice intégrale, les revenus du gouvernement étant constatés au moment où ils sont gagnés et les charges, au moment où elles sont engagées, peu importe le moment où surviennent les rentrées ou les sorties de fonds.

Le tableau A1.9 présente le rapprochement des deux mesures, à commencer par le solde budgétaire. Les opérations non budgétaires indiquées dans le tableau reflètent la contre-passation de certains revenus et charges inclus dans le solde budgétaire qui n'ont aucune incidence sur les flux de trésorerie de l'exercice, comme l'amortissement des actifs non financiers. Elles comprennent aussi l'ajout de modifications dans les soldes d'actif et de passif qui n'ont aucune incidence au solde budgétaire au cours d'un exercice, mais qui entraînent des rentrées ou des sorties de fonds, comme le paiement des

comptes créditeurs. L'augmentation d'un passif ou la diminution d'un actif représente une ressource financière, tandis que la diminution d'un passif ou l'augmentation d'un actif représente un besoin financier. La somme du solde budgétaire et des changements dans les soldes des actifs et des passifs indiqués dans les opérations non budgétaires est égale aux ressources financières nettes (+) ou aux besoins financiers nets (-).

Tableau A1.9

### **Solde budgétaire, opérations non budgétaires et ressources ou besoins financiers**

en milliards de dollars

	Projections						
	2023- 2024	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Solde budgétaire</b>	<b>-61,9</b>	<b>-48,3</b>	<b>-42,2</b>	<b>-31,0</b>	<b>-30,4</b>	<b>-27,8</b>	<b>-23,0</b>
<b>Opérations non budgétaires</b>							
Régimes de retraite et autres comptes	9,9	7,7	7,5	4,2	4,0	-0,5	-0,6
Actifs non financiers	-6,9	-4,7	-4,3	-4,1	-3,2	-3,6	-3,8
Prêts, placements et avances							
Sociétés d'État entreprises	-14,5	-61,2	-53,1	-49,8	-48,2	-49,5	-39,8
Autres	17,6	-7,5	-7,0	-1,6	-4,4	-2,3	-3,6
<b>Total</b>	<b>3,1</b>	<b>-68,7</b>	<b>-60,1</b>	<b>-51,4</b>	<b>-52,7</b>	<b>-51,8</b>	<b>-43,3</b>
<b>Autres opérations</b>							
Créditeurs, débiteurs, charges à payer et provisions	-17,9	-22,9	-21,9	-8,7	-12,2	-11,6	-10,5
Opérations de change et produits dérivés	-12,1	-1,4	-5,9	-4,9	-4,9	-4,9	-5,4
<b>Total</b>	<b>-30,0</b>	<b>-24,3</b>	<b>-27,9</b>	<b>-13,6</b>	<b>-17,1</b>	<b>-16,5</b>	<b>-15,9</b>
<b>Total – Opérations non budgétaires</b>	<b>-23,9</b>	<b>-89,9</b>	<b>-84,7</b>	<b>-64,9</b>	<b>-68,9</b>	<b>-72,4</b>	<b>-63,7</b>
<b>Ressources ou besoins financiers</b>	<b>-85,7</b>	<b>-138,2</b>	<b>-126,8</b>	<b>-95,9</b>	<b>-99,3</b>	<b>-100,1</b>	<b>-86,7</b>

Comme l'illustre le tableau A1.9, des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison des besoins financiers associés aux déficits budgétaires projetés, ainsi que des besoins prévus liés aux activités non budgétaires.



Des ressources financières sont prévues au titre des régimes de retraite et autres comptes pour la plupart des années de la période de projection. Les régimes de retraite et autres comptes comprennent divers régimes d'avantages sociaux futurs des membres du personnel : soins de santé, soins dentaires, prestations d'invalidité et autres avantages pour les vétérans et vétérans et d'autres bénéficiaires, ainsi que les activités des régimes de pension de l'effectif du gouvernement du Canada, des juges nommés par le gouvernement fédéral et des députés. L'indication de ressources financières pour les régimes de retraite et autres comptes correspond à la différence entre les charges au titre des régimes de retraite et des avantages sociaux non monétaires comptabilisés dans le solde budgétaire pour représenter la valeur des avantages sociaux acquis par le personnel au cours d'un exercice et les sorties de fonds annuelles pour les paiements des avantages sociaux.

Les besoins financiers au titre des actifs non financiers représentent essentiellement la différence entre les sorties de fonds pour l'acquisition de nouvelles immobilisations corporelles et l'amortissement des immobilisations qui sont prises en compte dans le solde budgétaire. Ils comprennent également l'aliénation des immobilisations corporelles, ainsi que les variations des stocks et des charges payées d'avance. Des besoins financiers sont projetés chaque année au cours de la période de projection, en raison de la croissance nette prévue des actifs non financiers.

Les prêts, placements et avances comprennent les investissements du gouvernement dans les sociétés d'État entreprises, y compris la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), Exportation et développement Canada, la Banque de développement du Canada et Financement agricole Canada, ainsi que les besoins financiers liés à l'achat d'Obligations hypothécaires du Canada par le gouvernement et les activités de refinancement. Ils comprennent aussi les prêts, placements et avances aux administrations nationales et provinciales, aux organismes internationaux et au titre de programmes gouvernementaux, y compris le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC).

En général, les prêts, placements et avances devraient générer des revenus supplémentaires pour le gouvernement sous forme d'intérêts ou de bénéfices nets supplémentaires des sociétés d'État entreprises, lesquels sont pris en compte dans les projections des autres revenus. Ces revenus compensent en partie les frais de la dette associés à ces besoins d'emprunt.

Les autres opérations comprennent le versement des remboursements d'impôt, le paiement des comptes créditeurs, la perception des impôts et des comptes débiteurs, la conversion à la comptabilité de caisse d'autres éléments pris en compte dans le solde budgétaire selon la méthode de la comptabilité d'exercice, ainsi que les opérations de change et les produits dérivés. Les besoins de trésorerie projetés pendant le reste de la période de projection

dénotent principalement le paiement des comptes créditeurs et l'augmentation prévue des réserves officielles de liquidités internationales du gouvernement détenues dans le Compte du fonds des changes.

## Analyse des scénarios économiques

Comme il a été mentionné dans l'Aperçu de la situation économique, l'enquête de septembre 2024 continue de fournir un fondement raisonnable pour la planification économique et budgétaire. Toutefois, les perspectives économiques sont assombries par un certain nombre de grandes sources d'incertitudes, qui pourraient se répercuter sur la trajectoire de l'inflation, les taux d'intérêt et la croissance économique.

Cette incertitude se manifeste également dans les prévisions de diverses institutions. L'enquête menée en septembre par le Ministère auprès des économistes du secteur privé est un peu plus pessimiste pour 2025 que les prévisions récentes de la plupart des autres institutions. En effet, les perspectives de croissance du PIB réel en 2025 selon l'enquête de septembre 2024 sont inférieures aux prévisions de la Banque du Canada, du FMI, de l'OCDE et du directeur parlementaire du budget (DPB) (tableau A1.10). Il en découle donc que les prévisions présentées ici sont empreintes d'une grande prudence.

Tableau A1.10

### Perspectives de croissance du PIB réel provenant d'autres institutions

en %

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	1,3	1,7	2,1	2,1	2,0	2,0
Rapport sur la politique monétaire de la Banque du Canada – Octobre 2024	1,2	2,1	2,3	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
Perspectives de l'économie mondiale du FMI – Octobre 2024	1,3	2,4	2,0	1,8	1,8	1,6
Perspectives économiques et financières du DPB – Octobre 2024	1,1	2,2	2,0	1,9	1,9	1,9
Perspectives économiques de l'OCDE – Décembre 2024	1,1	2,0	2,0	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>

Sources : Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, octobre 2024; Fonds monétaire international, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2024; Directeur parlementaire du budget, Perspectives économiques et financières – octobre 2024; Organisation de coopération et de développement économiques, Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2024; enquête du ministère des Finances auprès d'économistes du secteur privé, septembre 2024, qui a fait l'objet de rajustements pour tenir compte des données antérieures révisées et des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2024 publiés le 29 novembre 2024.

L'inflation, le marché du travail et les indicateurs de l'activité économique réelle ont tous évolué à peu près comme s'y attendaient les économistes du secteur privé dans l'enquête de septembre, l'inflation s'étant maintenue à environ 2 % et la croissance du PIB ayant été inférieure à son potentiel. Jusqu'à présent au quatrième trimestre, le taux de chômage s'élève en moyenne à 6,7 %, en deçà du sommet de 6,9 % que prévoient les économistes du secteur privé au quatrième trimestre.

À l'échelle internationale, la croissance aux États-Unis a été plus forte que prévu, alors que la demande intérieure s'est affaiblie en Chine. Des pressions à la baisse se sont exercées sur les prix du pétrole, qui sont restés à environ 70 \$ le baril depuis septembre, en partie sous l'effet de la baisse de la demande à l'échelle mondiale alors que l'offre pourrait grandement augmenter. En ce qui concerne les marchés financiers, tant les marchés boursiers que les taux d'intérêt à long terme ont connu des hausses, spécialement aux États-Unis. Parallèlement, la force du dollar américain depuis la fin septembre a nuí au dollar canadien, tout comme à d'autres devises dans le monde.

Un certain degré d'incertitude subsiste quant à l'incidence économique des changements apportés aux politiques d'immigration, qui étaient en grande partie attendus avant la réalisation de l'enquête. Cependant, des analyses du secteur privé publiées depuis l'annonce du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 du gouvernement indiquent que les effets de la diminution de l'offre de main-d'œuvre seraient compensés par un relèvement accéléré du PIB par habitant, la baisse plus rapide du chômage et un meilleur équilibre de l'offre et de la demande dans le marché de l'habitation.

Les prévisions issues de l'enquête de septembre reposent sur différents facteurs clés difficiles à prévoir. L'économie pourrait continuer de profiter d'une croissance plus forte que prévu aux États-Unis, attribuable à la hausse des marchés boursiers et à la confiance accrue des ménages et des entreprises aux États-Unis. Les mesures de l'incertitude de la politique commerciale ont toutefois atteint des sommets inégalés depuis 2018 et font craindre une possible fracture dans les dynamiques mondiales en matière de commerce et d'investissement. Le niveau accru d'incertitude pourrait freiner les investissements des entreprises et miner leur confiance, ainsi que nuire à l'activité économique et à l'emploi au Canada.

Pour favoriser une planification économique et budgétaire prudente, le ministère des Finances a créé des scénarios qui tiennent compte des différents facteurs d'incertitude qui planent à l'horizon et envisagent une croissance plus rapide ou une croissance plus lente (tableau A1.11).

Le programme économique de la nouvelle administration américaine pourrait avoir diverses répercussions sur les perspectives économiques, tant en Amérique du Nord que dans le reste du monde. Les scénarios ne tiennent

compte qu'en partie de ces répercussions possibles : l'hypothèse d'une croissance plus forte aux États-Unis est retenue dans le scénario optimiste, tandis que le scénario pessimiste prévoit une baisse de la confiance du public et des entreprises, ainsi que des investissements des entreprises et des échanges commerciaux plus faibles en raison des tensions géopolitiques. Compte tenu de l'importance du commerce pour l'économie canadienne, l'incertitude quant aux politiques commerciales mondiales et nord-américaines donne à penser que les risques s'accroîtront. Les scénarios montrent que dans une telle éventualité, l'ampleur du ralentissement de la croissance serait plus importante que ne le serait l'ampleur de la reprise.

Le Ministère continuera de surveiller l'évolution des politiques commerciales à l'échelle mondiale et d'évaluer ses effets sur les perspectives économiques.

## Scénario pessimiste

Le *scénario pessimiste* prévoit une période prolongée de faible croissance au Canada, alors qu'il faudra plus de temps pour que la baisse des taux d'intérêt stimule la croissance et que les consommatrices et consommateurs et les entreprises reprennent confiance, tandis que la croissance du marché du travail continuera de ralentir.

La confiance est encore plus minée par l'incertitude accrue à l'échelle mondiale sur le plan géopolitique et par les nouvelles perturbations touchant les échanges commerciaux en Amérique du Nord et dans le monde, qui freinent les investissements. Ces facteurs entraînent une plus faible consommation, ainsi qu'une faible reprise dans l'activité du marché de l'habitation. La baisse de la demande mondiale entraîne également une baisse des prix du pétrole. Au final, selon le *scénario pessimiste*, le niveau du PIB nominal du Canada s'établirait à 42 milliards de dollars de moins en moyenne par année, par rapport aux résultats de l'enquête.

- Le fléchissement de la demande intérieure et de l'activité mondiale se traduit par une période de croissance lente au Canada à court terme. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel s'établit à 1,2 % en 2024 et à 1,1 % en 2025 (comparativement à 1,3 % et à 1,7 % respectivement dans l'enquête de septembre).
- Sous l'effet de l'affaiblissement de l'économie, le taux de chômage augmente plus que prévu, pour atteindre un sommet de 7,5 % au premier trimestre de 2025 (comparativement à 6,9 % dans l'enquête) et s'établir en moyenne à 7,1 % en 2025 (comparativement à 6,7 % dans l'enquête).
- Le ralentissement de la croissance mondiale fait baisser les prix des produits de base. Après avoir atteint une moyenne de 78 \$ US le baril en 2023, les prix du pétrole brut WTI déclinent pour tomber à 75 \$ US le baril en 2024 et à 65 \$ US le baril en 2025 (par rapport au prix de

77 \$ US le baril estimé dans l'enquête) avant de graduellement remonter pour correspondre au prix prévu dans l'enquête d'ici 2029.

- Avec l'augmentation de l'offre excédentaire dans l'économie et la baisse des prix des produits de base, l'inflation de l'IPC reste en deçà de la cible à moyen terme, avec un taux moyen de 1,8 % en 2025 (comparativement à 2,0 % dans l'enquête).
- Sous l'effet de la croissance plus lente que prévu et de la baisse de l'inflation, les taux d'intérêt à court terme déclinent plus rapidement que ce qui était prévu dans l'enquête vers la fin de 2024 et au début de 2025, pour s'établir en moyenne à 2,4 % en 2025 (environ 50 points de base de moins que le taux estimé dans l'enquête). Les taux d'intérêt à long terme reculent aussi en 2025, mais moins rapidement, pour se fixer en moyenne à 2,9 % durant l'année (environ 20 points de base de moins que le taux estimé dans l'enquête).
- L'inflation du PIB est plus faible que celle escomptée dans l'enquête, un résultat qui concorde avec l'inflation plus faible de l'IPC et l'incidence de la baisse des prix des produits de base sur les termes de l'échange pour le Canada.
- Ensemble, le ralentissement de la croissance du PIB réel et la baisse de l'inflation du PIB réduisent le PIB nominal de 42 milliards de dollars, en moyenne par année, comparativement à ce qui était projeté dans l'enquête.

## Scénario optimiste

En revanche, le *scénario optimiste* prévoit une nouvelle vigueur du côté de l'offre tant dans l'économie mondiale que dans l'économie canadienne, y compris une plus grande résorption du récent fléchissement du PIB réel par habitant au Canada. Cette amélioration de la situation permet aux banques centrales, y compris la Banque du Canada, d'accélérer la cadence de l'assouplissement de la politique monétaire pour ainsi ramener les taux à un niveau où ils exercent moins d'effets restrictifs, ce qui raffermirait la demande et la croissance. De plus, la confiance raffermie des consommateurs, jumelée à la résilience générale des finances des ménages et à un retour à la normale quant à des taux d'épargne élevés, permet des dépenses de consommation plus grandes, tandis que la diminution des taux d'intérêt stimule les investissements des entreprises. À l'échelle mondiale, ces progrès se traduisent par une hausse des prix des produits de base, qui profite aux producteurs canadiens actifs sur les marchés mondiaux. Cette évolution de la situation suscite une reprise de la croissance économique plus rapide que prévue. Dans l'ensemble, le scénario optimiste prévoit que le niveau du PIB nominal est supérieur de 34 milliards de dollars en moyenne par année par rapport aux résultats de l'enquête.

- Sous l’effet de la baisse des taux d’intérêt et des retombées du redécollage de l’économie mondiale, l’économie canadienne progresse à un rythme avoisinant davantage son potentiel vers la fin de 2024 et au début de 2025, au lieu de connaître la croissance inférieure à son potentiel escomptée dans l’enquête. Sur une base annuelle, la croissance du PIB réel est de 2,2 % en 2025 (0,5 point de pourcentage de plus que le taux prévu dans l’enquête de septembre).
- Sous l’effet d’une économie plus forte, le taux de chômage augmente moins que prévu; il plafonne à 6,8 % au quatrième trimestre de 2024 (comparativement à 6,9 % dans l’enquête) et s’établit en moyenne à 6,5 % en 2025 (comparativement à 6,7 % dans l’enquête).
- L’inflation de l’IPC est moindre que celle attendue dans l’enquête, en moyenne, en 2024 et en 2025. L’inflation de l’IPC s’établit à 2,4 % en 2024 et à 1,7 % en 2025 (comparativement à 2,5 % et 2,0 % dans l’enquête, respectivement).
- L’inflation du PIB est plus élevée que ce que l’enquête laissait augurer, car la vigueur de l’activité mondiale fait monter les prix des produits de base. Après avoir atteint une moyenne de 78 \$ US le baril en 2023 et en 2024, les prix du pétrole brut WTI sont en moyenne de 86 \$ US le baril en 2025 (par rapport au prix de 77 \$ US le baril indiqué dans l’enquête) et demeurent plus élevés de 6 \$ US le baril que ce qu’indique l’enquête en moyenne par année pour le reste de la période de projection.
- Ensemble, la croissance plus rapide du PIB réel et l’inflation du PIB plus élevée font augmenter le PIB nominal de 34 milliards de dollars, en moyenne par année, par rapport à ce qu’indiquait l’enquête.

Tableau A1.11

**Scénarios économiques du ministère des Finances**

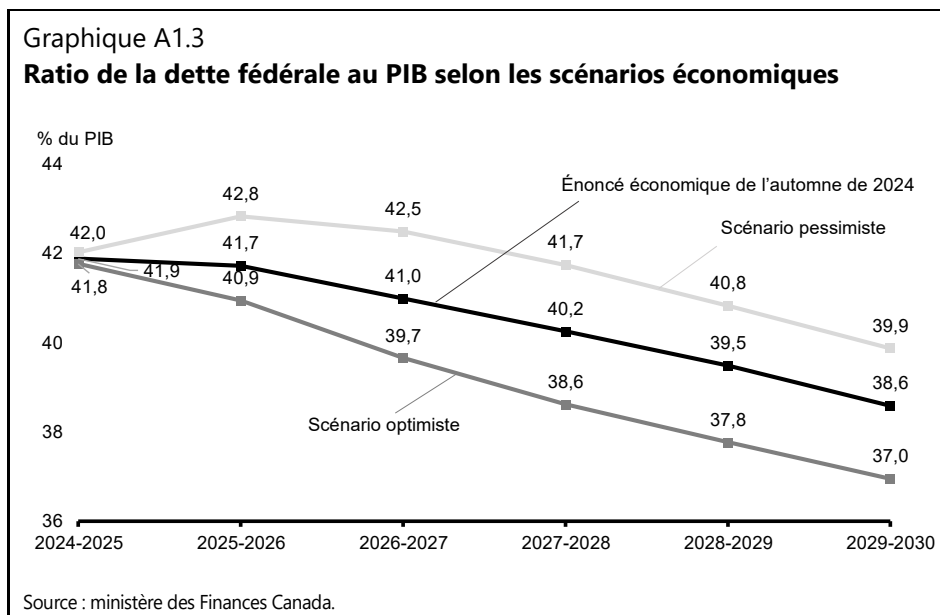
en %, sauf indication contraire

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2024- 2029
<b>Croissance du PIB réel</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	1,3	1,7	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9
Scénario pessimiste	1,2	1,1	1,9	2,1	2,3	2,2	1,8
Scénario optimiste	1,3	2,2	2,4	1,9	1,7	1,6	1,9
<b>Inflation du PIB</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	3,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Scénario pessimiste	2,8	0,9	2,0	2,4	2,3	2,0	2,1
Scénario optimiste	3,1	2,5	2,4	2,0	1,7	1,6	2,2
<b>Croissance du PIB nominal</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	4,3	3,7	4,2	4,1	4,0	4,0	4,0
Scénario pessimiste	4,1	2,1	3,9	4,5	4,6	4,3	3,9
Scénario optimiste	4,4	4,8	4,8	4,0	3,4	3,3	4,1
<b>PIB nominal (en milliards de dollars)</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	3 060	3 173	3 305	3 441	3 578	3 721	
Scénario pessimiste	3 053	3 116	3 239	3 385	3 540	3 692	
Scénario optimiste	3 063	3 210	3 363	3 496	3 616	3 737	
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne de 2024 et le scénario pessimiste	-7	-56	-66	-56	-39	-29	-42
Écart entre l'Énoncé économique de l'automne de 2024 et le scénario optimiste	3	37	58	55	38	16	34
<b>Taux des bons du Trésor à 3 mois</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	4,4	2,9	2,6	2,8	2,8	2,8	3,1
Scénario pessimiste	4,4	2,4	1,6	1,8	2,3	2,9	2,6
Scénario optimiste	4,4	2,3	2,6	3,2	3,2	2,9	3,1
<b>Taux des obligations du gouvernement à 10 ans</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	3,3	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,3
Scénario pessimiste	3,3	2,9	2,7	3,1	3,3	3,5	3,2
Scénario optimiste	3,3	2,9	3,2	3,5	3,5	3,5	3,3
<b>Taux de chômage</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	6,4	6,7	6,2	6,0	5,8	5,7	6,1
Scénario pessimiste	6,5	7,1	6,4	6,1	5,8	5,7	6,3
Scénario optimiste	6,4	6,5	6,0	5,9	5,8	5,7	6,1
<b>Inflation de l'indice des prix à la consommation</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,1
Scénario pessimiste	2,4	1,8	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0
Scénario optimiste	2,4	1,7	2,1	2,3	2,2	2,1	2,1
<b>Prix du pétrole brut West Texas Intermediate (\$ US/baril)</b>							
<i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i>	78	77	76	75	75	77	76
Scénario pessimiste	75	65	67	71	74	76	71
Scénario optimiste	78	86	85	82	80	78	82

*Nota* – Les chiffres ayant été arrondis, la moyenne des prévisions indiquée peut ne pas correspondre à la moyenne des années correspondantes. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Sources : Statistique Canada; enquête de septembre 2024 du ministère des Finances Canada auprès d'économistes du secteur privé, qui ont fait l'objet de rajustements pour tenir compte des résultats réels des Comptes nationaux pour le troisième trimestre de 2024 publiés le 29 novembre 2024; calculs du ministère des Finances Canada.

## Répercussions budgétaires des scénarios économiques

Le graphique A1.3 ci-dessous illustre les éventuelles répercussions des deux scénarios économiques sur le ratio de la dette fédérale au PIB projeté.



### Scénario pessimiste

Dans le scénario pessimiste, le déficit augmenterait d'environ 6,0 milliards de dollars par année en moyenne pendant la période de planification. Le fléchissement projeté du PIB nominal ferait quelque peu diminuer les revenus fiscaux, tandis que la baisse des taux d'intérêt réduirait les rentrées dans les postes sensibles aux taux d'intérêt (p. ex., les revenus d'intérêts sur les dettes fiscales et sur le Compte du fonds des changes), de sorte que les revenus totaux diminueraient de 9,3 milliards de dollars par année en moyenne. Les charges totales seraient réduites en moyenne de 3,3 milliards de dollars par année au cours de la période de projection, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt à court terme perçus sur les frais de la dette publique, ainsi que des effets de la diminution de l'inflation de l'IPC sur les prestations indexées en fonction de l'inflation, que vient cependant annuler en partie la baisse des taux d'actualisation utilisés pour les régimes de retraite et autres avantages futurs des employés du gouvernement.

En raison des déficits plus élevés et de la croissance plus faible du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB augmenterait pour atteindre 42,8 % d'ici 2025-2026, avant de retomber à 39,9 % d'ici 2029-2030.



## Scénario optimiste

Dans le scénario optimiste, le déficit diminuerait en moyenne de 9,2 milliards de dollars par année. La croissance plus forte du PIB nominal se traduirait par une hausse des rentrées d'impôt sur le revenu, tandis que l'amélioration des perspectives de consommation ferait augmenter les revenus tirés de la TPS. Dans l'ensemble, les revenus devraient être de 8,2 milliards de dollars de plus par année en moyenne dans ce scénario. Les dépenses totales diminueraient en moyenne de 0,9 milliard de dollars par année, principalement sous l'effet de la diminution des taux d'intérêt à court terme qui réduisent les frais de la dette publique à court terme.

En raison des déficits plus faibles et de la croissance plus forte du PIB nominal, le ratio de la dette fédérale au PIB diminuerait chaque année au cours de la période de prévision, jusqu'à s'établir à 37,0 % d'ici 2029-2030.

## Projections de la dette à long terme

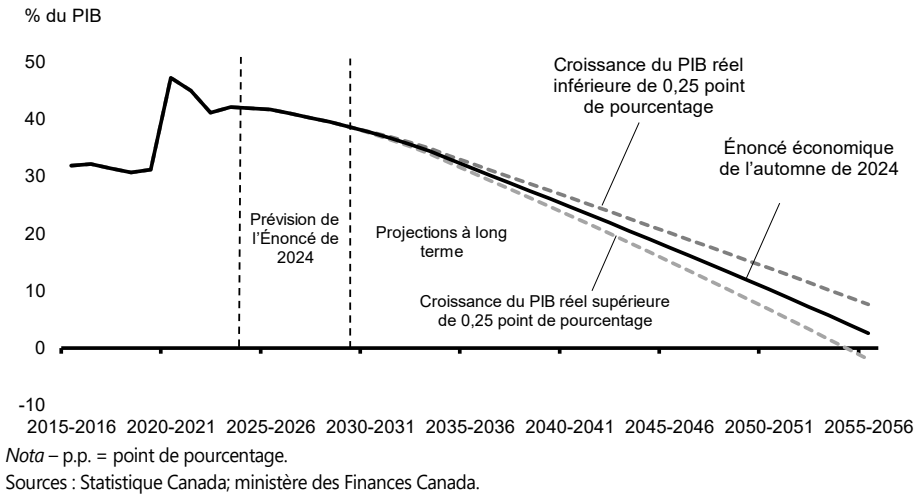
Comme pour toute projection qui s'étend sur plusieurs décennies, les projections du ratio de la dette au PIB à long terme présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* comportent un degré élevé d'incertitude et peuvent varier selon les hypothèses utilisées. Il ne faut pas les voir comme des prédictions de l'avenir, mais plutôt comme des scénarios de modélisation fondés sur un ensemble d'hypothèses économiques et démographiques raisonnables, partant du principe que les politiques demeureront inchangées.

Faisant fond sur les prévisions de l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, les projections budgétaires à long terme indiquent toujours que les finances publiques fédérales sont viables au-delà de la période de projection habituelle (graphique A1.4). Cette conclusion se dégage malgré les tendances démographiques défavorables, y compris une population vieillissante. Comme l'indique l'analyse détaillée présentée plus loin, cette conclusion résiste aussi à certains changements dans les hypothèses, y compris en ce qui concerne le taux de croissance projeté du PIB réel.

Le fait de maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire à la baisse à moyen et à long terme permettra de s'assurer que les générations futures ne seront pas accablées par la dette et qu'une marge de manœuvre budgétaire subsiste pour faire face aux défis et aux risques futurs qui ne sont pas pris en compte dans cette projection. Ceux-ci comprennent entre autres les changements climatiques, la transition vers la carboneutralité d'ici 2050, les récessions et les risques géopolitiques. La viabilité budgétaire à long terme est renforcée par l'objectif budgétaire du gouvernement énoncé dans le budget de 2024 visant à maintenir le déficit en dessous de 1 % du PIB en 2026-2027 et les années suivantes (voir l'encadré « Préserver la solidité des finances publiques »).

## Graphique A1.4

### Projections à long terme de la dette fédérale



## Préserver la solidité des finances publiques

Dans le cadre de son plan économique responsable, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2024 que les déficits seraient maintenus en dessous de 1 % du PIB en 2026-2027 et les années suivantes. L'Énoncé économique de l'automne de 2024 maintient cet objectif, qui est primordial pour continuer à respecter le point d'ancrage budgétaire du gouvernement : réduire la dette fédérale en proportion de l'économie à moyen terme. Cet objectif aide également à préserver l'avantage budgétaire du Canada à long terme.

« La politique budgétaire fédérale actuelle est viable à long terme. Nous estimons que le gouvernement fédéral pourrait augmenter ses dépenses ou réduire les impôts de 1,5 % du PIB (46 milliards de dollars en dollars courants, augmentant par la suite au rythme du PIB) tout en demeurant viable sur le plan budgétaire. Notre évaluation tient compte de toutes les mesures prévues dans le budget de 2024. »

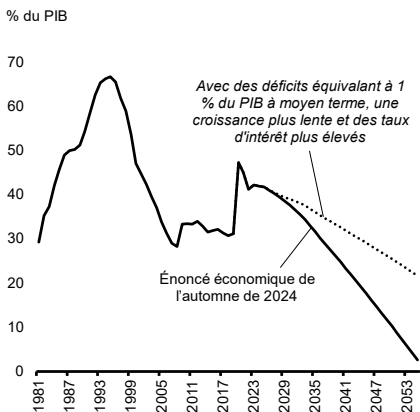
- Directeur parlementaire du budget  
28 août 2024

Le maintien des déficits en dessous de 1 % du PIB donne une assurance supplémentaire que les finances publiques restent solides au-delà du moyen terme, alors que le Canada s'adapte au vieillissement de la population, aux répercussions des changements climatiques et au passage à la

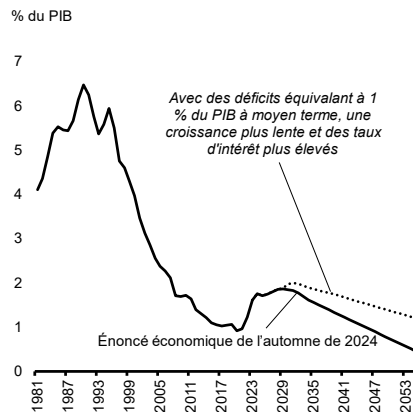
carboneutralité d'ici 2050. L'atteinte de cet objectif garantit que le Canada dispose de la capacité financière voulue pour résister à des chocs éventuels, comme la pandémie de COVID-19 pendant laquelle le gouvernement fédéral a été en mesure d'offrir un soutien temporaire d'urgence à la population et aux entreprises. Cet objectif contribue aussi à ce que la situation budgétaire du Canada demeure globalement avantageuse par rapport à celle des autres pays du G7.

Par exemple, des simulations à long terme du ministère des Finances indiquent que, si les déficits à moyen terme sont limités à 1 % du PIB, le ratio de la dette fédérale au PIB et le ratio des frais de la dette publique au PIB demeureraient sur leur trajectoire descendante et resteraient historiquement bas malgré à la fois une croissance économique plus lente (-0,25 point de pourcentage) et une hausse des taux d'intérêt (+0,5 point de pourcentage) (graphiques A1.5 et A1.6).

Graphique A1.5  
**Projections à long terme de la dette fédérale**



Graphique A1.6  
**Projections à long terme des frais de la dette publique**



Nota – Les simulations supposent des déficits constants correspondant à 1 % du PIB de 2026-2027 à 2029-2030. Par la suite, les hypothèses habituelles sont appliquées à long terme. Projections par exercice. Le dernier exercice de projection est 2055-2056.

Sources : Statistique Canada; ministère des Finances Canada.

Pour élaborer les projections économiques à long terme, les prévisions économiques à moyen terme (de 2024 à 2029) présentées dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* sont prolongées jusqu'en 2055, au moyen du modèle de projection économique à long terme du ministère des Finances Canada. Dans ce modèle, la croissance annuelle du PIB réel dépend de la croissance de la productivité du travail (0,9 % par année), qui est étalonnée sur la moyenne historique de 2000 à 2023, et de la croissance de l'offre de main-d'œuvre (0,8 % en moyenne par année), qui est fondée sur les projections démographiques produites par Statistique Canada et sur des projections

concernant le taux de participation à la population active et la moyenne des heures travaillées, au moyen de modèles économétriques élaborés par le Ministère. Selon l'hypothèse où l'inflation du PIB se maintiendrait à 2 % par année, le PIB nominal devrait augmenter en moyenne de 3,7 % par année de 2030 à 2055 (tableau A1.12).

Tableau A1.12

**Projections de croissance du PIB (scénario de référence, taux de croissance annuels moyens)**

sauf indication contraire

	2000-2023	2024-2029	2030-2055
<b>Croissance du PIB réel</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>
Apports (en points de pourcentage) :			
Croissance de l'offre de main-d'œuvre	1,2	1,0	0,8
Population en âge de travailler	1,3	1,5	1,0
Taux d'activité de la main-d'œuvre	0,0	-0,2	-0,1
Taux de chômage	0,1	0,0	0,0
Moyenne des heures travaillées	-0,2	-0,2	-0,1
Croissance de la productivité du travail	0,9	0,8	0,9
<b>Croissance du PIB nominal</b>	<b>4,6</b>	<b>4,0</b>	<b>3,7</b>

*Nota* – Les apports ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Statistique Canada; calculs du ministère des Finances Canada.

Les projections de la dette fédérale à long terme sont obtenues au moyen d'un modèle comptable dans lequel chacune des catégories de revenus et de charges est modélisée en fonction de ses variables démographiques et économiques sous-jacentes, les interrelations étant définies par une combinaison de politiques gouvernementales actuelles et d'hypothèses. Voici les principales hypothèses qui sous-tendent les projections budgétaires de 2030-2031 à 2055-2056 :

- Tous les revenus fiscaux et les charges de programmes directes augmentent généralement selon le PIB nominal, à l'exception de certaines mesures qui ne seront plus offertes après une date fixée (p. ex. les crédits d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre, les technologies propres et l'hydrogène propre, et le financement à l'appui des projets d'électricité propre), qui sont incorporées en fonction de leurs coûts projetés.
- Le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation augmentent selon leur facteur de progression respectif établi par la loi. Les autres principaux transferts aux provinces, territoires et municipalités augmentent en fonction de leurs facteurs respectifs comme le PIB nominal, les populations ciblées, l'inflation et les dispositions prévues dans les lois ou les ententes en vigueur.

- Les prestations aux personnes âgées et l'Allocation canadienne pour enfants augmentent en fonction des populations cibles et sont indexées à l'inflation. Les prestations d'assurance-emploi croissent en fonction du nombre de prestataires et de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne. Le taux de cotisation à l'assurance-emploi croît conformément aux modalités actuelles du programme.
- Le taux d'intérêt effectif sur la dette fédérale devrait, selon le scénario de référence, passer graduellement d'environ 3,1 % en 2029-2030 à 3,3 % en 2055-2056.

L'analyse de sensibilité ci-dessous montre que les projections budgétaires à long terme résistent bien à certaines modifications de ces hypothèses clés (tableaux A1.13 et A1.14).

Tableau A1.13

**Description des hypothèses de rechange<sup>1</sup>**

Hypothèse de rechange moins scénario de référence

	<b>Scénario de référence<sup>2</sup></b>	<b>Valeur élevée</b>	<b>Valeur faible</b>
<b>Démographie</b>			
Taux de fécondité (moyenne de naissances par femme)	1,3 naissance	+0,5 naissance	-0,5 naissance
Immigration (% de la population)	1,0	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Espérance de vie à 65 ans	23 ans	+3 ans	-3 ans
<b>Économie</b>			
Taux total de la participation à la population active (%)	63,9	+2,0 p.p.	-2,0 p.p.
Moyenne des heures travaillées par semaine (heures)	32,5	+1,0 heure	-1,0 heure
Taux de chômage (%)	5,7	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.
Productivité du travail (%)	0,9	+0,25 p.p.	-0,25 p.p.
Taux d'intérêt (%)	3,2	+1,0 p.p.	-1,0 p.p.

Nota – p.p. = point de pourcentage.

<sup>1</sup> Ces hypothèses de rechange sont appliquées à compter de 2030, sauf pour les changements concernant l'espérance de vie, qui sont appliqués graduellement sur toute la période de projection.

<sup>2</sup> Le scénario de référence correspond à la moyenne de 2030 à 2055.

Tableau A1.14

**Solde budgétaire et dette fédérale en 2055-2056 selon les hypothèses de rechange**

% du PIB

	<b>Scénario de référence</b>		<b>Valeur élevée</b>		<b>Valeur faible</b>	
	<b>Solde</b>		<b>Solde</b>		<b>Solde</b>	
	<b>budgétaire</b>	<b>Dette</b>	<b>budgétaire</b>	<b>Dette</b>	<b>budgétaire</b>	<b>Dette</b>
<b>Démographie</b>						
Taux de fécondité	1,4	2,6	1,2	6,6	1,7	-1,8
Immigration	1,4	2,6	1,7	-1,4	1,1	7,3
Espérance de vie à 65 ans	1,4	2,6	1,1	5,7	1,7	-0,1
<b>Économie</b>						
Taux total de participation à la population active	1,4	2,6	1,7	-1,5	1,2	7,0
Moyenne des heures travaillées par semaine	1,4	2,6	1,6	-1,4	1,2	7,0
Taux de chômage	1,4	2,6	1,3	4,0	1,5	1,2
Productivité du travail	1,4	2,6	1,8	-2,1	1,0	7,8
Taux d'intérêt	1,4	2,6	1,1	8,8	1,6	-2,3



## Renseignements supplémentaires

### Mesures stratégiques prises depuis le dépôt du budget de 2024

Depuis 2016, le gouvernement fournit un aperçu transparent de toutes les mesures stratégiques prises entre les budgets et les mises à jour. Ces mesures, énumérées dans le tableau A1.15, font en sorte que la population canadienne est bien servie par les programmes sur lesquels elle compte et que les activités du gouvernement se poursuivent.

Tableau A1.15

#### Mesures stratégiques prises depuis le budget de 2024

en millions de dollars

	Ministère	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Croissance propre, innovation et infrastructure</b>		<b>99</b>	<b>257</b>	<b>141</b>	<b>132</b>	<b>74</b>	<b>36</b>
Assurer la surveillance continue du projet du corridor du pont Samuel-De-Champlain	LICC	0	19	19	18	10	10
Accorder la garantie de prêt fédérale pour appuyer le refinancement, par Nova Scotia Power, du Maritime Link	RNCan	0	0	0	0	0	0
<i>Moins : Revenus au titre de frais</i>		0	-2	-2	-2	-2	-2
Soutenir la fabrication d'autobus électriques		3	2	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	PrairiesCan, ISDE	-3	-2	0	0	0	0
Appuyer les opérations et les consultations sur la transition de l'aquaculture en Colombie-Britannique <sup>1</sup>	MPO, ISDE, PacifiCan	15	5	4	4	4	4



	Ministère	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Permettre au Canada de contribuer à la station lunaire Gateway <sup>2</sup>	ASC	0	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-3	-3	-8	-14	-95	-97
Refondre le soutien pour les technologies propres <sup>2</sup>	CNRC, ISDE	-28	-19	7	5	36	0
Mettre en œuvre la remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises <sup>2,3</sup>	—	73	139	0	0	0	0
Bonifier l'incitatif aux entrepreneurs canadiens <sup>4</sup>	—	30	115	120	120	120	120
Appuyer le Brian Mulroney Institute of Government	PCH	12	5	2	1	0	0
<b>Diversité, inclusion, santé, immigration et communautés</b>		<b>1 266</b>	<b>1 291</b>	<b>569</b>	<b>567</b>	<b>784</b>	<b>586</b>
Établir le Cadre national sur les cancers liés la lutte contre les incendies <sup>2</sup>	SC	0	3	3	3	3	0
Lutter contre la grippe aviaire	ACIA	27	0	0	0	0	0
Assurer le financement administratif du Régime canadien de soins dentaires	SC	0	165	0	0	0	0
Offrir des soins de santé pour les personnes qui demandent l'asile et le statut de réfugié <sup>2</sup>	IRCC	233	584	0	0	0	0
Accorder du financement pour atténuer les pressions exercées par les demandes d'asile au Québec <sup>2</sup>	IRCC	640	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-150	0	0	0	0	0

	Ministère	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Offrir des logements temporaires aux personnes qui demandent l'asile <sup>2</sup>		129	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	IRCC	-29	0	0	0	0	0
Prendre des mesures d'immigration spéciales pour Gaza et l'Ukraine	IRCC, ASFC, SCRS	49	41	22	0	0	0
Offrir du financement au titre du Programme de prêts pour la construction d'appartements et Senákw		0	0	0	0	260	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	SCHL	0	0	0	0	-50	0
Établir le Registre canadien pour la transparence en matière d'influence étrangère	SP	6	10	8	9	6	6
Appuyer les services de police contractuels <sup>2</sup>		594	760	910	944	958	972
<i>Moins : Revenus prévus</i>	GRC	-243	-348	-442	-440	-442	-442
Soutenir les activités du Service correctionnel du Canada	SCC	4	50	50	50	50	50
Mettre en œuvre la <i>Loi sur la diffusion continue en ligne</i>	CRTC	2	6	0	0	0	0
Soutenir la Journée du cinéma canadien de 2025 <sup>2,5</sup>	PCH	1	0	0	0	0	0
Appuyer les célébrations communautaires partout au Canada	PCH	2	10	8	0	0	0
Soutenir le Musée des sciences et de la technologie du Canada	MSTC	0	9	9	0	0	0

	Ministère	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
<b>Réconciliation avec les Autochtones</b>		<b>1 052</b>	<b>209</b>	<b>146</b>	<b>181</b>	<b>181</b>	<b>282</b>
Améliorer le programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations <sup>2</sup>	SAC	261	0	0	0	0	0
Investir dans le projet de réaménagement de l'hôpital administré par l'autorité sanitaire de la région de Weeneebayko <sup>2</sup>	SAC	0	100	100	201	201	301
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>		0	-20	-20	-20	-20	-20
Soutenir les enfants des Premières Nations par l'application du principe de Jordan <sup>2</sup>	SAC	725	0	0	0	0	0
Protéger le droit de pêche issu de traités et visant à assurer une subsistance convenable <sup>2</sup>	MPO	66	128	65	0	0	0
<b>Le Canada dans le monde</b>		<b>480</b>	<b>256</b>	<b>-183</b>	<b>-183</b>	<b>-183</b>	<b>-183</b>
Lancer la Politique étrangère du Canada pour l'Arctique <sup>2</sup>	AMC	0	7	7	7	7	7
Fournir de l'aide militaire à l'Ukraine <sup>2</sup>		500	0	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	MDN, AMC	-56	0	0	0	0	0
Participer au Sommet sur la paix en Ukraine <sup>2</sup>		15	11	0	0	0	0
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>	AMC	-15	-11	0	0	0	0

	Ministère	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Participer à la 21 <sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'Association internationale de la Banque mondiale		0	487	487	487	0	0
	FIN						
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>		0	-487	-487	-487	0	0
Assurer la présidence canadienne du G7		230	462	6	6	6	4
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>		-81	-2	-2	-2	-2	0
	Multiples <sup>6</sup>						
<i>Moins : Fonds provenant des ressources ministérielles existantes</i>		-15	-17	0	0	0	0
Prendre un décret imposant une surtaxe à la Chine (2024) <sup>7</sup>	—	-97	-194	-194	-194	-194	-194
<b>Gouvernement efficace et équité fiscale</b>		<b>1 036</b>	<b>297</b>	<b>244</b>	<b>246</b>	<b>248</b>	<b>255</b>
Permettre les déductions pour les frais relatifs à des ressources au titre de l'impôt minimum de remplacement	—	75	45	40	35	30	30
Accorder une exonération fiscale pour les fiducies collectives des employés	—	0	5	5	0	0	0
Financer les frais d'affranchissement et les coûts des services bancaires du gouvernement <sup>2</sup>	SPAC	24	31	0	0	0	0
Rendre admissible à la retraite anticipée le personnel de première ligne de la fonction publique <sup>8</sup>		173	21	21	21	21	21
	SCT						
<i>Moins : Contributions du personnel</i>		0	-10	-10	-10	-10	-10

	Ministère	2024- 2025	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030
Améliorer le Régime de soins dentaires de la fonction publique <sup>2</sup>	SCT	20	50	53	60	62	64
Financer les obligations au titre des régimes d'avantages sociaux des employés du secteur public fédéral <sup>2</sup>	SCT	624	0	0	0	0	0
Exempter les assureurs des règles empêchant la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières <sup>9</sup>	—	100	110	100	105	110	115
Limiter la déductibilité des intérêts – Exceptions pour les ensembles résidentiels construits spécialement pour la location et les entreprises réglementées de services publics d'énergie <sup>10</sup>	—	20	45	35	35	35	35
<i>Incidence budgétaire des mesures non annoncées<sup>11</sup></i>		<b>-503</b>	<b>-1 255</b>	<b>-671</b>	<b>-2 262</b>	<b>-1 871</b>	<b>-1 332</b>
<b>Incidence budgétaire nette – Total des mesures stratégiques prises depuis le budget de 2024</b>		<b>3 430</b>	<b>1 054</b>	<b>247</b>	<b>-1 320</b>	<b>-767</b>	<b>-357</b>

<sup>1</sup> Le 19 juin 2024, le gouvernement a publié un énoncé de politique sur la mise en place d'une interdiction de salmoniculture en parcs en filet dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique d'ici le 30 juin 2029, et a mis sur pied un groupe de travail interministériel afin de mener des consultations sur une ébauche de plan de transition. Les consultations sont toujours en cours.

<sup>2</sup> Mesure annoncée précédemment ou incluse dans le Budget supplémentaire des dépenses (A) ou dans le Budget supplémentaire des dépenses (B) de 2024-2025.

<sup>3</sup> Les remises pour les années de la redevance sur les combustibles 2019-2020 à 2023-2024 ne seraient pas imposables.

<sup>4</sup> Le 12 août 2024, le gouvernement a proposé les améliorations suivantes : éliminer l'exigence relative aux fondateurs et réduire les exigences en matière de propriété; réduire le niveau de participation exigé; élargir l'admissibilité pour inclure davantage de petites entreprises; et accélérer la mise en œuvre.

<sup>5</sup> Le financement pour Soutenir la Journée du cinéma canadien de 2025 est versé par Téléfilm Canada.

<sup>6</sup> Les ministères recevant du financement sont AMC, SP, la GRC, le SCRS, l'ASFC, le MDN, SC, l'ASPC, l'ACIA, TC, FIN, SPAC et SPC.

<sup>7</sup> Comprend l'impact fiscal des surtaxes sur les véhicules électriques et sur l'acier et l'aluminium. Les prévisions annuelles représentent les revenus une fois que les flux commerciaux ont été ajustés à la surtaxe. Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'incidence nette des réductions de recettes prévues pour la remise des surtaxes en vertu du cadre annoncé par le gouvernement le 18 octobre, qui demeurent assujetties à des décisions distinctes à venir.

<sup>8</sup> Le 13 juin 2024, la présidente du Conseil du Trésor a annoncé que le gouvernement souhaitait proposer des modifications visant à élargir le programme de retraite anticipée du service opérationnel à d'autres groupes d'employés de première ligne dans la fonction publique fédérale, conformément à

l'annexe 3. L'établissement des coûts montre le coût ponctuel estimatif de la modification du régime pour y inclure les participants admissibles pour les services passés ainsi que le coût estimatif du facteur d'équivalence dorénavant appliqué, qui est partagé entre les employés et le gouvernement.

- <sup>9</sup> Il s'agit d'une exception à la mesure prévue dans le budget de 2023 pour empêcher la déduction pour dividendes reçus par les institutions financières au titre d'actions évaluées à la valeur du marché. Cette exception s'applique à un dividende reçu par une compagnie d'assurance pour une action ou par l'intermédiaire d'une fiducie de fonds commun de placement, si l'action (ou l'unité de la fiducie de fonds commun de placement) est détenue directement par la compagnie en lien avec un contrat d'assurance qu'elle a conclu dans le cours normal de ses activités.
- <sup>10</sup> Cette mesure introduit deux exceptions aux règles de limitation relative aux déductions d'intérêts excessives et aux dépenses de financement qui limitent les déductions d'intérêts excessifs. Une exception s'applique aux emprunts servant à acquérir ou à construire des logements construits expressément pour la location au Canada ou à convertir des biens en logements construits expressément pour la location, tandis que l'autre concerne les emprunts servant à exploiter un service public d'énergie réglementé au Canada.
- <sup>11</sup> L'incidence budgétaire nette des mesures non annoncées est présentée globalement et comprend les provisions pour des décisions attendues du Cabinet qui n'ont pas encore été prises (y compris le recours à de telles provisions découlant de mises à jour ou de budgets antérieurs) et pour des décisions de financement concernant des questions de sécurité nationale, des négociations de conventions, des litiges, ainsi que des informations délicates sur le plan commercial.

## Glossaire des titres abrégés

ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
AMC	Affaires mondiales Canada
ARC	Agence du revenu du Canada
ASC	Agence spatiale canadienne
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
ASPC	Agence de la santé publique du Canada
CRTC	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
CNRC	Conseil national de recherches Canada
DEC	Développement économique Canada pour les régions du Québec
FedDev Ontario	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario
FIN	Finances Canada
GRC	Gendarmerie royale du Canada
IRCC	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
LICC	Logement, Infrastructure et Collectivités Canada
MDN	Ministère de la Défense nationale
MPO	Pêches et Océans Canada
PacifiCan	Développement économique Canada pour le Pacifique
MSTC	Musée des sciences et de la technologie du Canada
PCH	Patrimoine canadien
PrairiesCan	Développement économique Canada pour les Prairies
RNCan	Ressources naturelles Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SC	Santé Canada
SCC	Service correctionnel du Canada
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SP	Sécurité publique
SPAC	Services publics et Approvisionnement Canada
SPC	Services partagés Canada
SCRS	Service canadien du renseignement de sécurité
TC	Transports Canada

## Annexe 2

# Stratégie de gestion de la dette

## Introduction

Dans le cadre du budget de 2024, le gouvernement fédéral a publié la *Stratégie de gestion de la dette de 2024-2025*, qui énonce les objectifs, la stratégie et les plans d'emprunt du gouvernement en ce qui a trait à son programme d'emprunt sur le marché intérieur et à la gestion de ses réserves officielles de liquidités internationales. L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* fournit une mise à jour sur la stratégie pour maintenir la viabilité financière du programme de gestion de la dette du Canada.

## Faits saillants des consultations

En septembre 2024, le ministère des Finances et la Banque du Canada ont tenu 18 rencontres avec des participants au marché pour connaître leurs points de vue. Ces consultations font partie intégrante du processus de gestion de la dette et visaient expressément à obtenir des avis sur des questions concernant la conception et le fonctionnement du programme d'emprunt sur le marché intérieur du gouvernement du Canada.

Dans l'ensemble, les participants au marché ont indiqué que le marché des obligations fonctionne de façon efficace malgré la volatilité actuelle observée dans le marché mondial des obligations. La constance et la prévisibilité demeurent des priorités importantes pour les marchés obligataires. De manière générale, la répartition des titres émis, toutes échéances confondues, a été jugée adéquate. Il a été souligné que le volume élevé de titres émis par tous les ordres de gouvernement posait certains défis en ce qui concerne la capacité au bilan des négociants canadiens.

Dans le segment des bons du Trésor, les participants au marché étaient satisfaits tout autant du volume des émissions que de la diversité des produits. Selon les avis recueillis, l'émission par le gouvernement fédéral d'un bon du Trésor à un mois a raisonnablement atteint son objectif, mais il conviendrait de revoir ce titre avant le dépôt du budget de 2025.

## Perspectives sur les frais de la dette publique

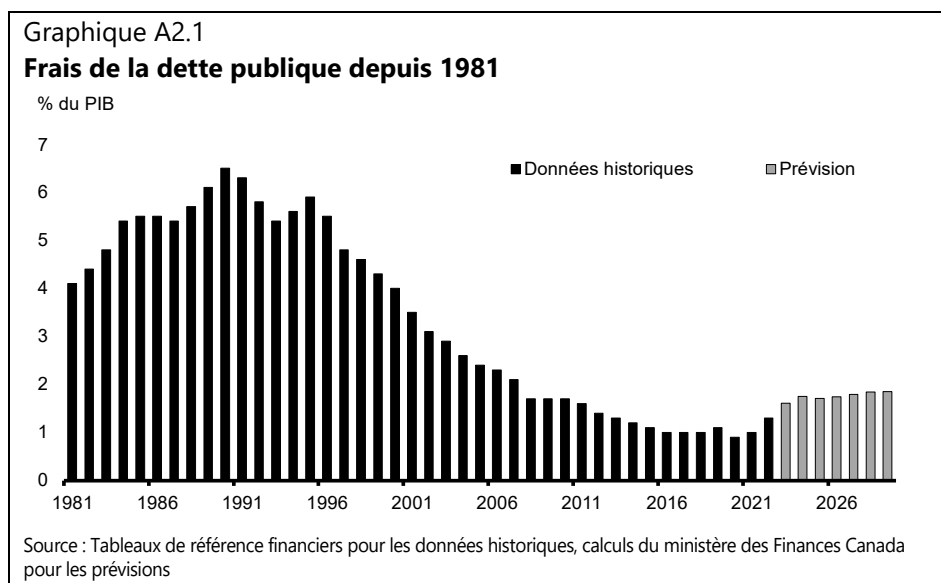
Par rapport aux projections du budget de 2024, les taux d'intérêt sur la dette publique devraient être environ 10 points de base inférieurs en moyenne, ce qui devrait se traduire par une légère diminution des frais de la dette publique pendant l'année en cours. Cette baisse s'explique par les récents progrès du Canada dans la réalisation d'un atterrissage en douceur, où l'inflation est revenue



dans la fourchette cible et la croissance a ralenti tout en demeurant positive. La Banque du Canada a ainsi pu commencer à réduire les taux d'intérêt à compter de juin dernier. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à d'autres baisses de taux ultérieurement, et donc à une reprise de la croissance en 2025.

Selon les prévisions, les frais de la dette publique devraient désormais atteindre 53,7 milliards de dollars pour 2024-2025 (ou 1,8 % du PIB), soit 0,4 milliard de dollars de moins que le montant de 54,1 milliards de dollars prévu dans le budget de 2024.

Les frais de la dette publique par rapport au PIB sont demeurés relativement stables ces dernières années malgré un contexte de hausse des taux d'intérêt. Les frais de la dette par rapport au PIB sont aujourd'hui peu élevés par rapport au sommet de 6,5 % atteint à l'exercice 1990-1991. L'approche économique responsable du gouvernement a permis de réduire au minimum les frais de service de la dette (graphique A2.1).



## Rajustements apportés au plan d'emprunt de 2024-2025

Compte tenu de l'augmentation des besoins d'emprunt pour 2024-2025, le gouvernement émettra davantage d'obligations et de bons du Trésor. Il est attendu que la proportion relative d'obligations et de bons émis corresponde à celle prévue dans le budget de 2024. Vu les besoins d'emprunt accrus, les fourchettes des obligations de référence ont été bonifiées pour les obligations à 2 ans, à 5 ans, à 10 ans et à 30 ans. En outre, il y a aura cinq plutôt que quatre adjudications d'obligations à 2 ans au quatrième trimestre de 2024-2025.

Le dollar canadien est une monnaie de réserve de confiance pour les investisseurs, les gouvernements et les institutions officielles du monde entier, et cet état de fait soutient le plan d'emprunt du gouvernement. Depuis 12 ans, le dollar canadien représente une part grandissante des réserves de change officielles et atteint maintenant le cinquième rang des monnaies de réserve pour la dernière année.

Tableau A2.1

### Émissions brutes d'obligations et de bons projetées en 2024-2025

en milliards de dollars, en fin d'exercice

	2023-2024 Données réelles	2024- 2025 Budget de 2024	2024-2025 Données mises à jour	Écart par rapport au budget de 2024
<b>Bons du Trésor</b>	<b>267</b>	<b>272</b>	<b>295</b>	<b>+23</b>
2 ans	86	88	94	+6
3 ans	6	0	0	0
5 ans	47	60	63	+3
10 ans	47	60	63	+3
30 ans	14	16	17	+1
Obligations vertes <sup>1</sup>	4	4	4	0
<b>Total – Obligations</b>	<b>204</b>	<b>228</b>	<b>241</b>	<b>+13</b>
<b>Total – Émissions brutes</b>	<b>471</b>	<b>500</b>	<b>536</b>	<b>+36</b>
Part des obligations à longue échéance par rapport au total des obligations	30 %	33 %	33 %	-
Part des bons du Trésor par rapport au total des émissions	57 %	54 %	55 %	+1 %

Nota – Les obligations à longue échéance ont une durée de 10 ans ou plus. Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

<sup>1</sup> Les émissions sont décidées en fonction de facteurs comme l'existence de dépenses admissibles et les conditions du marché.

Tableau A2.2

### Profils des échéances et fourchettes des obligations de référence<sup>1</sup>

en milliards de dollars

	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2 ans	24-32			24-32			24-32		24-32	
5 ans		30-36					30-36			
10 ans					32-40					32-40
30 ans										22-32

Sources : Banque du Canada; calculs du ministère des Finances Canada

<sup>1</sup> L'émission annuelle réelle peut varier.

## Programme d'obligations vertes

Le 9 octobre 2024, le gouvernement du Canada a rouvert avec succès sa deuxième série d'obligations vertes en dollars canadiens, dans le but de mobiliser 2 milliards de dollars de plus, à la suite de l'émission initiale d'une valeur de 4 milliards de dollars ayant eu lieu en février 2024. Il s'agit là des deuxième et troisième émissions d'obligations vertes du Canada, qui ont été réalisées en vertu du Cadre des obligations vertes actualisé, lequel rend certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire admissibles au financement issu des obligations vertes. Le Canada est le premier emprunteur souverain à émettre une obligation verte qui comprend certaines dépenses liées à l'énergie nucléaire. Cette façon de faire témoigne de la volonté du Canada de devenir un chef de file mondial en matière d'énergie nucléaire propre.

La deuxième et la troisième offre d'obligations vertes du Canada ont suscité une forte demande de la part d'investisseurs écologiquement et socialement responsables qui représentaient respectivement 66 % et 53 % des preneurs. La valeur du carnet de commandes final pour l'émission initiale de 4 milliards de dollars de février dernier s'établissait à plus de 7,4 milliards de dollars, alors que la valeur du carnet de commandes final pour l'émission de 2 milliards de dollars d'octobre s'élevait à plus de 3,8 milliards de dollars.

Le gouvernement a l'intention de procéder à deux transactions d'obligations vertes de moindre envergure au cours de l'exercice financier 2024-2025 – la réouverture d'octobre et une offre distincte à une date ultérieure – pour atteindre l'objectif d'émission de 4 milliards de dollars prévu dans le budget de 2024.

Le programme d'obligations vertes du Canada soutient la croissance du marché de la finance durable au Canada et ailleurs dans le monde. Il stimule également les investissements dans la croissance propre, l'énergie renouvelable, la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement au Canada. Le gouvernement demeure résolu à émettre régulièrement des obligations vertes.

## Émission d'obligations multimarchés

Le Canada émet des obligations en monnaies étrangères uniquement dans le but de financer ses réserves de change liquides. Grâce à ces réserves, qui contribuent au maintien de conditions favorables au dollar canadien sur le marché des changes et qui constituent une source de liquidité prudentielle en cas de besoin, le gouvernement du Canada est en mesure d'assurer une gestion prudente de l'économie canadienne.

En avril 2024, le Canada a émis une obligation multimarché à 5 ans de 3 milliards de dollars américains. Les marchés ont bien accueilli cette émission, dont la valeur du carnet de commandes final s'est élevée à 13,8 milliards de dollars, soit la deuxième en importance pour une obligation multimarché du gouvernement du Canada depuis 15 ans. Le prix de cette émission a atteint un

écart de taux moindre que celui de toute obligation multimarché à 5 ans en dollars américains émise par les pairs du Canada jusqu'au moment de son émission en 2024. Ce resserrement s'appuie sur une forte demande de la part d'investisseurs du monde entier, qui témoigne d'une grande confiance à l'égard des facteurs économiques et budgétaires fondamentaux du Canada. Cette confiance est attribuable à la stabilité des institutions judiciaires, politiques et monétaires ainsi qu'à la cote de crédit AAA du Canada.



## Annexe 3

# Mesures législatives

La présente annexe comprend un certain nombre de mesures prévues dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* (autres que des mesures fiscales) qui seraient mises en œuvre au moyen d'une loi.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Mettre en place le Cadre canadien sur les services bancaires axés sur les consommateurs	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les services bancaires axés sur les consommateurs</i> et la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> afin de mettre en place les éléments législatifs restants du Cadre canadien sur les services bancaires axés sur les consommateurs. Les modifications portent notamment sur l'accréditation, la sécurité nationale, le partage des données, les mesures de protection, le consentement, l'authentification, la responsabilité, les plaintes, l'administration et l'application et l'exécution, ainsi que la capture de données d'écran.
Faire de la production automatique de déclarations de revenus une réalité	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur l'Agence du Revenu du Canada</i> de sorte que les responsabilités de la ministre du Revenu national incluent faire progresser la simplification et l'automatisation de la production des déclarations de revenus des particuliers au Canada.
Sévir contre les prêts à conditions abusives	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier l'exemption relative aux prêts sur salaire dans le <i>Code criminel</i> (article 347.1), afin i) d'exiger une durée minimale de 42 jours et le remboursement en versements et ii) d'interdire les frais d'assurance-crédit au titre des prêts sur salaire.
Pénaliser les pratiques abusives dans le secteur du redressement financier	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose d'ajouter des recours civils, y compris la restitution, en cas de non-respect de certaines dispositions de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> , et de porter l'amende pénale maximale en cas de non-respect de certaines dispositions de cette loi de 5 000 \$ à 100 000 \$ pour les personnes physiques et à 1 million de dollars pour les personnes morales.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Prévoir des examens législatifs dans la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> afin de prévoir des examens législatifs périodiques pour garantir l'harmonisation avec les besoins du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
Exiger la communication d'informations financières liées au climat	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> afin d'établir un pouvoir de réglementation à l'égard des informations financières liées au climat que doivent communiquer les grandes sociétés privées constituées sous le régime fédéral.
Protéger les droits d'auteur dans le secteur des arts et de la création	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le droit d'auteur</i> pour instituer le droit de suite de l'artiste au Canada.
Limiter le commerce avec les pays qui nuisent au Canada	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose des modifications à la <i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i> pour lui permettre de restreindre l'importation ou l'exportation d'articles en réponse à des mesures prises par un autre pays qui nuisent au Canada, ou pour créer des chaînes d'approvisionnement plus sûres et plus fiables.
Éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de déposer un projet de loi qui renforcera l'interdiction d'importer des biens issus du travail forcé.
Protéger l'intégrité du système de visa du Canada	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin de renforcer et d'élargir les pouvoirs qui y sont prévus, permettant d'annuler, de suspendre ou de modifier les documents d'immigration pour des raisons jugées d'intérêt public.
Accroître la communication de renseignements tirés des registres de délinquants sexuels	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose des modifications à la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i> dans le but de renforcer la capacité de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) de communiquer des renseignements recueillis au titre de la <i>Loi</i> à des partenaires au pays et à l'étranger.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Rebâtir l'Ukraine par l'utilisation d'actifs russes immobilisés	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose d'apporter des modifications à la <i>Loi sur les mesures économiques spéciales</i> qui lui permettront de percevoir une redevance ciblée sur les bénéficiaires exceptionnels issus d'actifs bloqués et détenus par des institutions financières sous réglementation fédérale, et d'exiger que la ministre des Finances soit consultée au sujet des sanctions susceptibles de présenter des risques pour le système financier du Canada.
Sévir contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> (LRPCFAT) pour renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPC-FAT) en exigeant l'inscription universelle des entités déclarantes, en permettant la communication de renseignements au Bureau du commissaire aux élections fédérales, et en apportant des modifications d'ordre technique.
Punir plus sévèrement les crimes financiers	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement annonce son intention de modifier la LRPCFAT en apportant des modifications mineures, ciblées et corrélatives à ses règlements d'application, de manière à renforcer les pénalités prévues par la LRPC-FAT et de favoriser le respect des exigences de cette loi.
Faire progresser l'innovation par l'approvisionnement gouvernemental	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement annonce son intention de déposer la <i>Loi sur l'approvisionnement à l'appui de l'innovation et des petites entreprises</i> afin d'établir une cible d'approvisionnement auprès des petites et moyennes entreprises canadiennes ainsi qu'une cible d'approvisionnement auprès d'entreprises canadiennes novatrices.
Faire entrer en vigueur les articles 6 et 7 de la <i>Loi sur les réseaux de cartes de paiement</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de faire entrer en vigueur les articles 6 et 7 de la <i>Loi sur les réseaux de cartes de paiement</i> afin de préserver les pouvoirs de réglementation et d'application de la loi du gouvernement en ce qui concerne les réseaux de cartes de paiement et les pratiques commerciales des exploitants de ces réseaux.



<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Légiférer sur le rôle de conseiller scientifique en chef	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de légiférer sur le rôle et le mandat du conseiller scientifique en chef.
Exonérer les dons de biens des droits de douane	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier le <i>Tarif des douanes</i> afin de permettre un remboursement des droits pour certains biens lorsqu'ils sont donnés à un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> , à condition que ces biens soient utilisés dans le cadre des programmes de bienfaisance de l'organisme et qu'ils ne soient pas revendus au Canada.
Rendre admissible à la retraite anticipée le personnel de première ligne de la fonction publique	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> pour élargir le programme de retraite anticipée du service opérationnel à d'autres groupes d'employés de première ligne dans la fonction publique fédérale, conformément à l'annonce de la présidente du Conseil du Trésor en juin 2024. Ces prestations de retraite spéciales permettront aux pompiers, aux agents des services frontaliers, aux agents de protection parlementaire et à d'autres employés de première ligne de prendre leur retraite de manière anticipée avec une couverture de pension non réduite après 25 années de service opérationnel effectif, ou à l'âge de 50 ans après 25 années de service opérationnel effectif et de service opérationnel équivalent combinés (au moins 10 années de service opérationnel effectif), comme y ont droit actuellement les membres du personnel de Service correctionnel Canada travaillant dans un établissement correctionnel fédéral. Les modifications proposées permettraient également d'uniformiser le traitement pour tous les membres admissibles, qui profiteront d'une mobilité professionnelle accrue au sein de la fonction publique.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Modifier la <i>Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon</i> afin d'exempter certains projets d'une réévaluation, avec le consentement des Premières Nations du Yukon concernées, afin de favoriser des processus réglementaires plus efficaces et efficients d'ici à ce que la Loi fasse l'objet d'un examen exhaustif.
Modifier la <i>Loi sur les douanes</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les douanes</i> pour forcer les sociétés de transport et les exploitants d'entrepôts d'attente à permettre l'accès des agents et agentes de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) pour qu'ils examinent les biens destinés à l'exportation, ainsi que pour obliger les propriétaires et les exploitants à fournir à ces personnes des installations adéquates afin qu'elles puissent s'acquitter du mandat de l'ASFC.
Réformer le système de cautionnement et de détermination des peines pour le vol d'automobiles, l'introduction par effraction, l'extorsion et le crime organisé	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier le <i>Code criminel</i> pour renforcer les mesures afférentes au cautionnement et à la détermination des peines en réaction au problème de sécurité publique que posent les infractions avec violence ainsi que les crimes violents et liés au crime organisé comme le vol d'automobiles, l'introduction par effraction, l'extorsion et les incendies criminels.
Modifier la <i>Loi sur les juges</i> pour l'Ontario	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur les juges</i> pour déplacer 10 postes judiciaires en Ontario vers les tribunaux unifiés de la famille (huit postes) et la Cour d'appel de l'Ontario (deux postes).
Modifier la <i>Loi sur l'aéronautique</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'aéronautique</i> pour renforcer davantage le régime de sécurité et de sûreté aérienne du Canada.

<b>Objet de la mesure</b>	<b>Mesure législative proposée</b>
Modifier la composition du Comité de surveillance des institutions financières	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> et la <i>Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes</i> pour que le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) devienne membre du Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), et pour permettre à CANAFE et aux membres actuels du CSIF d'échanger des renseignements réglementaires et de surveillance pertinents au mandat et aux objectifs du CSIF.
Modifier la <i>Loi sur le développement des exportations</i>	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur le développement des exportations</i> pour conférer au ministre du Commerce international, avec l'accord de la ministre des Finances, le pouvoir d'attribuer à Exportation et développement Canada de nouvelles tâches et fonctions qui concordent avec le mandat et les pouvoirs existants de la société d'État.
Maintenir l'intégrité du système d'asile et simplifier le processus de demande	Dans l' <i>Énoncé économique de l'automne de 2024</i> , le gouvernement propose de modifier la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> afin de maintenir l'intégrité et l'équité du système d'octroi de l'asile, notamment en rationalisant la réception, le traitement et le règlement des demandes d'asile.

## Annexe 4

# Énoncé sur l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion

Depuis 2015, le gouvernement fédéral a progressivement renforcé son engagement envers l'égalité des genres et la diversité, maintenant implantées comme des piliers clés dans les processus décisionnels ainsi que les programmes et services gouvernementaux. Grâce à l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus), le gouvernement peut évaluer l'incidence de divers facteurs comme le genre, l'origine ethnique et l'âge sur la façon dont les personnes bénéficient de ses programmes, politiques et services. Le gouvernement peut ainsi élaborer des initiatives encore plus ciblées et mieux comprendre les choix pouvant être faits sur le plan des politiques et des programmes en vue de favoriser une économie et un pays plus inclusifs, plus productifs et plus prospères.

La mise en place d'un système canadien d'**apprentissage et de garde des jeunes enfants** abordable constitue un exemple marquant de ce progrès considérable. Le manque d'accès à des services de garde d'enfants touche les femmes et les familles à faible revenu de manière disproportionnée. Au 1<sup>er</sup> avril 2024, huit provinces et territoires avaient réduit les frais de garde d'enfants réglementés à un tarif moyen de 10 \$ par jour ou moins, tandis que toutes les autres provinces avaient réduit les frais de garde d'enfants de 50 %. Ces investissements ont amélioré l'accès à des services de garde d'enfants de qualité, inclusifs et abordables, et ont favorisé une plus grande participation des femmes au marché du travail, particulièrement des mères ayant de jeunes enfants. Ce programme constitue une bonne politique féministe et une bonne politique économique. L'élargissement de l'accès aux services de garde d'enfants à 10 \$ par jour devrait contribuer de manière considérable à la capacité économique du Canada en stimulant la croissance du PIB dans les prochaines années. De plus, le programme de garde d'enfants à 10 \$ par jour commence déjà à se traduire par une baisse des frais de garde et donc par une amélioration de la stabilité financière des ménages.

En venant éliminer d'importants obstacles, le plan économique du Canada vise à garantir que la réussite du pays profite à toute la population canadienne, en particulier aux personnes les plus vulnérables. Sans compter que l'économie canadienne a fait preuve d'une résilience remarquable. L'inflation s'est maintenue dans la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada pour l'ensemble de 2024, et les taux d'intérêt sont en baisse. Les salaires réels progressent, au même titre que la création d'emplois. Néanmoins, en raison du coût de la vie plus élevé, notamment le coût élevé du logement, nous savons

que ces effets ne se font pas encore sentir sur le budget familial des gens. Les différents membres de la population canadienne, dont les femmes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les personnes 2ELGBTQI+, les Autochtones, les personnes noires et les personnes racisées, font face à ces difficultés de diverses façons. L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* prévoit des investissements pour réduire le coût de la vie au quotidien, rehausser les salaires et poursuivre les efforts du gouvernement visant à assurer une prospérité et une bonne qualité de vie pour l'ensemble de la population canadienne.

## Réduire le coût de la vie au quotidien

La réduction du coût de la vie passe d'abord par des prix plus équitables au quotidien, notamment pour les dépenses essentielles comme la nourriture, le logement, les médicaments et les frais bancaires. Le gouvernement prend des mesures pour réduire le coût de la vie et mettre plus d'argent dans vos poches. Par exemple, des médicaments contre le diabète comme l'insuline peuvent coûter jusqu'à 1 700 \$ par année, et les contraceptifs sur ordonnance, jusqu'à 300 \$ par année. En raison de ces dépenses, des millions de gens au pays peuvent avoir de la difficulté à joindre les deux bouts. C'est pourquoi le **Régime national d'assurance médicaments** a été créé pour assurer la gratuité de médicaments d'importance vitale pour 3,7 millions de personnes atteintes du diabète, ainsi que des contraceptifs sur ordonnance pour 9 millions de femmes. En outre, le gouvernement procède actuellement au déploiement du **Régime canadien de soins dentaires**, grâce auquel déjà plus de 1 million de personnes ont pu bénéficier de soins dentaires et économiser en moyenne 730 \$ cette année.

Le gouvernement a aussi mis en place le **Programme national d'alimentation scolaire**, qui vise à offrir aux enfants d'âge scolaire des repas afin de leur permettre de commencer leur vie du bon pied et de réduire la facture d'épicerie des parents. C'est jusqu'à 400 000 élèves de plus chaque année qui recevront des repas grâce à ce programme qui permettra aussi aux familles participantes comptant deux enfants d'économiser en moyenne jusqu'à 800 \$ par année en épicerie. Certaines familles économisent également jusqu'à 14 300 \$ par année par enfant grâce aux **services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants à 10 \$ par jour**.

Le gouvernement poursuit sur cette lancée en vue de rendre le coût de la vie plus abordable. Comme l'indique le chapitre 1, le gouvernement accorde un **congé de taxe à l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens** en éliminant la TPS/TVH sur presque tous les aliments, les vêtements et chaussures pour enfants et bien d'autres produits. En venant alléger les dépenses de différents types de ménages associées à divers produits consommés pendant la période visée, cette mesure permettra aux gens de partout au pays de commencer la nouvelle année avec plus d'argent dans leurs poches. Le congé de taxe prévu

pour certains produits contribuera à réduire le montant de dépenses nécessaires (sièges d'auto, couches, etc.) et apportera du soutien à la population, y compris aux personnes à faible revenu dont le budget est serré.

Le gouvernement procède aussi à la **mise en place de services bancaires axés sur les consommateurs**, afin d'aider la population, notamment celle à faible revenu, à accéder à des services financiers. En ayant accès à des services financiers sûrs et sécurisés, notamment par l'intermédiaire de nouvelles applications novatrices, la population canadienne sera en mesure de prendre des décisions financières mieux éclairées et de mieux gérer leurs finances. Le gouvernement annonce aussi une **amélioration de l'offre de comptes bancaires à frais modiques et sans frais**, lesquels incluront davantage d'éléments de services bancaires en ligne et un plus grand nombre d'opérations par carte de débit gratuites par mois. Dans le cadre de cette modernisation, les comptes bancaires à 4 \$ par mois, accessibles à toute la population canadienne, sont maintenus, et les comptes à 0 \$ par mois sont désormais offerts à plus de groupes, dont les personnes ayant la résidence permanente ou temporaire ainsi que les personnes réfugiées durant leur première année au Canada. De plus, les banques qui ont signé les ententes modernisées devront élargir l'admissibilité aux comptes à 0 \$ par mois à au moins un des groupes suivants : les Autochtones, les personnes ayant droit au certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les bénéficiaires d'aide sociale. L'offre bonifiée de services bancaires sans frais supplémentaires permettra aux Canadiennes et aux Canadiens de consacrer une plus grande partie de leur argent durement gagné à d'autres priorités. Les personnes à faible revenu recevront aussi de l'aide pour améliorer leur bien-être financier grâce à une **réduction des frais pour insuffisance de fonds** imposés par les banques. Ensemble, ces mesures profiteront particulièrement aux personnes à faible revenu qui consacrent une grande partie de leur revenu aux biens de première nécessité en les aidant à éviter de dépenser de l'argent pour des frais injustes et inutiles.

De plus, le gouvernement **sevit contre les prêts à conditions abusives** en interdisant la vente de produits d'assurance pour les prêts sur salaire, en imposant une durée minimale de 42 jours pour les conventions de prêt sur salaire, et en exigeant que le remboursement de ces prêts se fasse en versements. Ces mesures aideront les gens vulnérables, les prêts sur salaire étant utilisés de manière disproportionnée par les personnes en situation d'insécurité financière. Dans une étude réalisée en 2022 auprès de personnes ayant contracté des prêts à coût élevé pendant la pandémie, environ 26 % des personnes interrogées ont fait état de revenus annuels personnels inférieurs à 15 000 \$, 42 %, de revenus entre 15 001 \$ et 25 000 \$, et 24 %, de revenus entre 25 001 \$ et 40 000 \$. Le recours aux prêts à conditions abusives durant la pandémie est préoccupant, car les personnes à faible revenu ont eu à payer des coûts disproportionnellement élevés. Ces produits coûteux sont souvent

proposés avec insistance, sans être réellement avantageux pour les personnes qui les paient, et le gouvernement s'assure que ces pièges d'endettement ne redeviennent pas pratique courante.

Dans l'Énoncé économique de l'automne, le gouvernement prévoit également la **non-imposition du montant de la prestation canadienne pour les personnes handicapées** afin de s'assurer que le versement de la prestation ne vient pas réduire d'autres prestations fédérales pour les personnes en situation de handicap. Cette mesure profitera tout particulièrement aux personnes en situation de handicap à faible revenu. Par exemple, 58 % des personnes dont les prestations seront préservées ont un revenu net de 30 000 \$ ou moins.

Conscient de l'urgence de rendre le logement plus abordable, le gouvernement aide les jeunes avec son Plan du Canada sur le logement, une stratégie audacieuse visant à construire plus de logements et à faire en sorte qu'ils demeurent abordables. Par exemple, le **Fonds pour le logement abordable** et le **Programme de prêts pour la construction d'appartements** profitent aux personnes à revenu faible ou moyen, de même qu'aux jeunes, en encourageant la construction de logements abordables locatifs. Étant donné que ces groupes sont également plus susceptibles d'être des locataires, le gouvernement soutient des initiatives visant notamment à **réduire les factures d'énergie des locataires et des propriétaires** par le versement de subventions et de prêts sans intérêt dans le but d'aider les gens à gérer les coûts associés à un chez-soi où ils peuvent se sentir en sécurité.

Sur la base de ces initiatives, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* prévoit des mesures visant à accélérer la création de logements locatifs et l'entretien des logements abordables existants. En prolongeant l'**Initiative fédérale de logement communautaire**, le gouvernement assure aux personnes qui vivent dans un logement au loyer abordable financé par ce programme qu'elles pourront continuer à le faire dans les années à venir. Il crée aussi plus d'endroits pour accueillir les femmes et leurs enfants qui fuient la violence, en réservant du financement pour les refuges destinés aux femmes dans le **Volet pour la création rapide de logements** du Fonds pour le logement abordable.

## Investir pour faire augmenter les salaires

Pour bâtir une économie prospère aujourd'hui et pour l'avenir, les entreprises et les gouvernements doivent investir dans la productivité et l'innovation, en particulier dans les nouvelles technologies et les technologies propres. Une productivité accrue permet d'augmenter les salaires des emplois existants et de créer de nouveaux emplois bien rémunérés, ce qui relève en fin de compte le niveau de vie.

Le gouvernement fédéral réalise des investissements dans le secteur canadien de l'intelligence artificielle (IA). Bien que ce secteur se soit classé au premier rang mondial en 2023 pour la croissance d'une année à l'autre du nombre de femmes qui y travaillent, il est également reconnu que l'IA peut créer de nouvelles disparités en plus d'être susceptible d'accroître les inégalités existantes. Le gouvernement fédéral gère ces risques par diverses mesures, comme le **renforcement de l'avantage du Canada en matière d'intelligence artificielle** et **l'utilisation de l'intelligence artificielle de façon sécuritaire et responsable** afin d'assurer un développement sûr et une mise en œuvre plus équitable de l'IA.

Sur la base de ces investissements, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* inclut des mesures pour diversifier et renforcer davantage l'économie canadienne d'une manière qui est inclusive et qui protège l'environnement. À titre d'exemple, comme le précise le chapitre 2, le gouvernement annonce la mesure consistant à **limiter le recours à des clauses de non-concurrence dans les contrats de travail**. Réduisant les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre, cette mesure vise à favoriser une économie plus dynamique, concurrentielle et productive, où chaque travailleuse et travailleur peut réaliser son plein potentiel. Elle contribuera à faire augmenter les salaires des travailleuses et des travailleurs de tous les groupes d'âge et dans l'ensemble des domaines de formation et de compétence.

Avec le même objectif en tête, le gouvernement a également élaboré une série d'importants crédits d'impôt à l'investissement, exposée dans le chapitre 2. Ces crédits d'impôt encourageront les investissements dans une économie à faibles émissions de carbone, ce qui profitera à toute la population canadienne, en particulier aux générations futures et aux populations vulnérables. Ces populations, notamment les femmes, les Autochtones et les populations des communautés rurales et côtières, sont touchées de manière disproportionnée par les changements climatiques. Grâce au **crédit d'impôt à l'investissement dans l'électricité propre**, l'électricité sera plus abordable, ce qui aidera à réduire les factures d'énergie des ménages. Les personnes à faible revenu bénéficieront d'avantages indirects disproportionnés, puisqu'elles consacrent habituellement une plus grande part de leur revenu au paiement des services publics.



L'Énoncé économique de l'automne de 2024 comprend également des mesures qui aident à stimuler le développement et l'emploi en région, et à soutenir notamment le transport. Comme on peut le lire dans le chapitre 2, le gouvernement fédéral **maintient le lien ferroviaire reliant le nord du Manitoba** en investissant dans le chemin de fer de la baie d'Hudson, qui joue un rôle vital dans les communautés isolées et les communautés autochtones qu'il dessert. Comme dans la région le transport aérien de biens coûte beaucoup plus cher que le transport ferroviaire, le soutien au maintien du chemin de fer de la baie d'Hudson donnera aux personnes résidant dans ces communautés, en particulier aux personnes à revenu faible ou moyen, un accès continu à des biens et services essentiels, à un coût moindre.

Le gouvernement entend aussi **éliminer le travail forcé des chaînes d'approvisionnement canadiennes**. Selon l'Organisation internationale du Travail, 27,6 millions de personnes dans le monde étaient victimes de travail forcé en 2021, une hausse de 3 millions par rapport à 2016. On estime que 55 % de ces victimes vivent en Asie et dans les îles du Pacifique. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables, plus de 15 millions d'entre eux travaillant sous la menace ou la contrainte. Ces personnes sont majoritairement issues de familles à faible revenu et de milieux à faible niveau d'éducation, de sorte qu'elles ne disposent pas des ressources et des réseaux de soutien nécessaires pour échapper à leur situation. Grâce aux mesures annoncées ci-dessus, le Canada renforce sa lutte contre de tels préjudices.

## Sûreté, sécurité et gouvernance équitable

Le gouvernement fédéral veille à garantir la sécurité de l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en particulier celles et ceux qui sont les plus vulnérables. Il renforce la liberté reproductive des femmes en améliorant l'accès aux contraceptifs dans le cadre du nouveau **Régime national d'assurance médicaments**. De plus, il investit dans des mesures qui visent à **protéger l'accès à l'avortement et à d'autres soins de santé sexuelle et reproductive**, en particulier chez les populations mal desservies. Ces mesures profiteront aux femmes et aux filles, en particulier à celles qui sont dans une situation de vulnérabilité.

S'appuyant sur ces initiatives, l'Énoncé économique de l'automne de 2024 fournit du financement continu pour **protéger les droits des femmes en matière de santé reproductive**, plus précisément en améliorant l'accès à des soins de santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les filles. C'est d'autant plus nécessaire chez les groupes mal desservis, notamment les Autochtones, les personnes racisées, les personnes vivant dans la pauvreté ou dans des régions rurales et éloignées, les jeunes, les personnes en situation de handicap de même que les personnes transgenres et les personnes non binaires. Les nouveaux investissements dans le **Programme de promotion de la femme** contribueront à la santé, à la sécurité et à la prospérité des femmes et des filles au Canada. Ce

financement permettra de renforcer les capacités des organisations nationales de défense des droits des femmes et de soutenir des projets qui font avancer la lutte contre la violence fondée sur le genre et qui démantèlent les obstacles systémiques à l'égalité des femmes dans la société canadienne.

En 2014, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine la période allant de janvier 2015 à décembre 2024 afin de reconnaître que ces personnes représentent un groupe distinct dont les droits de la personne doivent être promus et protégés. Cette année, le premier ministre a annoncé le prolongement des efforts déployés par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Décennie, notamment la collaboration avec des groupes communautaires en vue de faire progresser le changement positif, jusqu'en 2028. Le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer la situation socioéconomique des communautés noires et à renforcer les capacités des entreprises et des organismes à but non lucratif dirigés par et pour les membres de la communauté noire. Comme l'indique le chapitre 3, le gouvernement s'attaque aux effets des préjugés, de la discrimination et de la haine que vivent les personnes noires dans le système de justice pénale. Pour mieux soutenir ces efforts et commencer à appliquer les recommandations formulées par des experts et des dirigeants des communautés noires dans le rapport intitulé *Étapes pour un changement transformateur* rédigé par le groupe directeur externe, le gouvernement entend mettre sur pied la **stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires**. Le racisme systémique entraîne une importante surreprésentation des personnes noires dans les affaires entendues par les tribunaux criminels, ainsi que dans les établissements correctionnels au Canada. Les membres des communautés noires figurent également en plus grand nombre parmi les victimes de crimes haineux, de mauvais traitements pendant l'enfance, d'homicides et de cas autodéclarés de discrimination par la police. Des peines disproportionnellement plus lourdes leur sont aussi imposées. C'est pourquoi nous agissons pour éliminer le racisme présent dans le système de justice dans son entier. Par des investissements ciblés dans le Groupe des politiques antiracisme de la Gendarmerie royale du Canada et dans des programmes de réadaptation, entre autres, la stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires garantira que celles-ci, à l'instar du reste de la population, ont droit à un traitement équitable devant les tribunaux et selon la loi.

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 renouvelle aussi le financement du **Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires**, qui donnera plus de moyens d'agir aux personnes noires à la tête d'une entreprise en éliminant des obstacles systémiques qui limitent leur accès aux capitaux nécessaires pour faire croître leur entreprise. De plus, nous faisons de nouveaux investissements dans le **programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse** dans le but d'aider les jeunes des communautés noires à surmonter des barrières à l'emploi pour avancer sur le plan professionnel. Pour mieux

soutenir les communautés noires au Canada, le gouvernement investit également dans les **organismes des communautés noires** afin d'en renforcer les fondations. Par le travail qu'ils accomplissent pour faire progresser les politiques et les programmes de manière à mieux appuyer les personnes noires, les organismes dirigés par des membres de la communauté noire contribuent grandement à favoriser l'inclusion au pays et une reconnaissance des inégalités afin de mieux remédier à celles-ci. Ces investissements profiteront aux personnes qui œuvrent pour ces organismes, de même qu'aux différents groupes de la communauté noire auxquels leurs services sont destinés.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement a mis en œuvre une série d'initiatives visant à assurer la sécurité de nos communautés. Ces initiatives consistent notamment à mettre plus de ressources à la disposition des organismes d'application de loi pour qu'ils puissent maintenir la sécurité publique. Elles visent également à soutenir des programmes communautaires de prévention de la criminalité, à lutter contre la violence fondée sur le genre, ainsi qu'à réaliser des investissements dans la cybersécurité pour protéger la population canadienne contre les menaces numériques, de plus en plus nombreuses. À cet égard, le chapitre 3 porte également sur une série de mesures que le gouvernement prend pour garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens dans leur communauté.

Le gouvernement est déterminé à **protéger les frontières** et à lutter contre les réseaux criminels qui veulent faire passer des biens illicites, de la drogue et des personnes par la frontière canado-américaine.

Dans le cadre du Programme d'indemnisation pour les armes à feu de style arme d'assaut, le gouvernement entend **retirer plus d'armes d'assaut de la circulation**. Il y aura ainsi moins de crimes violents liés aux armes à feu, ce dont profiteront les groupes qui sont touchés de manière disproportionnée par de tels crimes. En 2022, les femmes représentaient 89 % des victimes de violence de la part d'un partenaire intime dans des incidents mettant en cause une arme à feu. Le programme améliorera par ailleurs la sécurité des groupes les plus touchés par des homicides par arme à feu, comme les communautés racisées et les Autochtones. En effet, près de la moitié des victimes d'homicides par arme à feu en 2022 étaient des personnes racisées et 17 % étaient des Autochtones. Dans les deux cas, ce nombre est considérablement plus élevé que la part de la population qu'ils représentent, soit 27 % et 5 % respectivement.

Dans l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*, le gouvernement annonce une mesure visant à **sévir contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes**. Les femmes, les jeunes, les Autochtones, les personnes racisées, les personnes âgées et les personnes nouvellement arrivées au pays sont touchés de manière disproportionnée par les crimes économiques, comme la fraude et le vol. En mettant en place des mesures robustes de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité, nous visons à prévenir les crimes financiers et à protéger la population canadienne.

## Mesures fiscales :

# Renseignements supplémentaires

Aperçu .....	293
Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers .....	294
Exclure la Prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul de l'impôt .....	294
Supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone .....	294
Déductions pour les habitants de régions éloignées.....	299
Report par roulement des gains en capital relatif à des placements ...	299
Déclaration par les organisations à but non lucratif .....	300
Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés .....	301
Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises .....	301
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre pour les sociétés d'État provinciales et territoriales .....	302
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et la Banque de l'infrastructure du Canada .....	307
Crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques .....	308
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre — pyrolyse du méthane .....	310
Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental.....	314
Prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré et des mesures de passation en charges immédiate .....	318
Mesures annoncées antérieurement.....	321



# Aperçu

Cette annexe présente des renseignements détaillés sur les mesures fiscales proposées dans l'Énoncé économique de l'automne de 2024.

Le tableau 1 expose ces mesures ainsi que leur incidence financière.

Tableau 1

## Impacts des mesures fiscales proposées sur les revenus <sup>1,2</sup>

	2024– 2025	2025– 2026	2026– 2027	2027– 2028	2028– 2029	2029– 2030	Total
<b>Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers</b>							
Exemption au titre de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées	-	-	-	-	-	-	-
Supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone	-	-	-	-	-	-	-
Déductions pour les habitants de régions éloignées	-	1	1	1	1	1	5
Report par roulement des gains en capital relatif à des placements	-	1	1	1	1	1	5
Déclaration par les organisations à but non lucratif	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés</b>							
Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre pour les sociétés d'État provinciales et territoriales	-	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et la Banque de l'infrastructure du Canada	-	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques	-	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre — pyrolyse du méthane	-	3	6	9	11	14	43
Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental 1	44	335	405	345	365	370	1 864
<i>Moins : Fonds affectés précédemment dans le cadre financier</i>	-	-150	-150	-150	-150	-150	-750
Prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré et des mesures de passation en charges immédiate	35	2 290	2 500	2 290	5 510	4 725	17 350

<sup>1</sup> Un montant positif représente une diminution des revenus; un montant négatif représente une augmentation des revenus.

<sup>2</sup> Le « - » indique un montant nul, un montant inférieur à 500 000 \$ ou un montant qui ne peut être déterminé à l'égard d'une mesure qui a pour objectif de protéger l'assiette fiscale.

# Mesures visant l'impôt sur le revenu des particuliers

## **Exclure la Prestation canadienne pour les personnes handicapées du calcul de l'impôt**

La Prestation canadienne pour les personnes handicapées est un nouveau programme dans le cadre duquel le gouvernement du Canada prévoit de fournir jusqu'à 2 400 \$ par année pour appuyer les Canadiennes et les Canadiens à faible revenu en âge de travailler et qui sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, et ce, à compter du mois de juillet 2025.

Selon les règles actuelles, les paiements reçus au titre de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées seraient inclus au revenu aux fins de l'impôt. Bien qu'une déduction compensatoire soit fournie pour veiller à ce que ces paiements soient effectivement non imposables, les sommes reçues pourraient avoir une incidence sur les prestations fondées sur le revenu fournies par l'entremise du régime fiscal fédéral, comme l'Allocation canadienne pour enfants. D'autres programmes fédéraux et prestations provinciales ou territoriales, comme les prestations pour enfants, qui peuvent être fondées sur le revenu calculé en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour calculer les versements, seraient aussi touchés.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose d'exempter les montants reçus en vertu de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées du revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Cette exemption aiderait à faire en sorte que les prestations et les programmes fondés sur le revenu ne soient pas réduits en raison des versements au titre de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2025 et suivantes.

## **Supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone**

La Remise canadienne sur le carbone remet plus de 90 % de la redevance sur les combustibles aux Canadiennes et aux Canadiens qui résident dans les provinces où la redevance sur les combustibles s'applique. En plus du montant de base de la remise, les personnes qui habitent à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR), désignée par Statistique Canada ont droit à un supplément rural de 20 %.

- L'admissibilité pour le supplément rural était initialement fondée sur les désignations de RMR selon le plus récent recensement publié avant l'année d'imposition. Pour les années d'imposition 2023 et 2024 (c'est-à-dire pour les années de la redevance sur les combustibles 2024-2025 et 2025-2026 respectivement), l'admissibilité est temporairement

fondée sur les désignations de RMR selon le Recensement de 2016. Le budget de 2024 engageait à proposer des changements au supplément rural pour mieux cibler les personnes résidant dans des régions rurales et de petites collectivités.

*L'Énoncé économique de l'automne de 2024* propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'étendre l'admissibilité au supplément rural aux personnes qui, au sein d'une RMR, résident dans une région rurale (comptant moins de 1 000 personnes) ou dans un petit centre de population (comptant au plus 30 000 personnes) tels que désignés par Statistique Canada. Cette mesure propose également de fonder l'admissibilité au supplément sur ces désignations géographiques conformément au plus récent recensement publié avant l'année d'imposition.

Le tableau 2 présente une liste partielle des régions qui seraient nouvellement admissibles au supplément rural en 2025-2026. En plus des petits centres de population, les régions rurales comprises dans les RMR présentées dans le tableau deviendraient aussi admissibles au supplément. Même si ces régions rurales ne sont pas expressément indiquées dans la liste, un exemple est donné à titre d'information pour chaque RMR. L'Agence du revenu du Canada élaborera des lignes directrices et des outils afin d'aider les Canadiens à déterminer leur admissibilité.

Les changements proposés s'appliqueraient à l'année d'imposition 2024, ce qui signifie que les premiers versements en vertu des règles proposées auraient lieu en avril 2025.



Tableau 2

**Liste des régions nouvellement admissibles au supplément rural de la Remise canadienne sur le carbone en 2025-2026, selon le Recensement de 2021 – Petits centres de population admissibles**

<b>Nouvelle-Écosse</b>	
<i>Dans la RMR d'Halifax :</i>	
Brookside	Lake Echo
Enfield - Lantz	Régions rurales, p. ex. Seaforth
Indian Brook 14	
<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	
<i>Dans la RMR de St. John's :</i>	
Régions rurales, p. ex. Windsor Heights	
<b>Nouveau Brunswick</b>	
<i>Dans la RMR de Fredericton :</i>	
New Maryland	Régions rurales, p. ex. Kingsclear
Starlight Village	
<i>Dans la RMR de Moncton :</i>	
MacEwen	Régions rurales, p. ex. Weldon
Salisbury	
<i>Dans la RMR de Saint John :</i>	
Hampton	Wells
Quispamsis - Rothesay	Régions rurales, p. ex. Willow Grove
<b>Manitoba</b>	
<i>Dans la RMR de Winnipeg :</i>	
Ile des Chenes	Oak Bluff
La Salle	Oakbank
Landmark	St. Adolphe
Lorette	Régions rurales, p. ex. Dugald
Niverville	
<b>Saskatchewan</b>	
<i>Dans la RMR de Regina :</i>	
Balgonie	Regina Beach
Lumsden	White City
Pilot Butte	Régions rurales, p. ex. Richardson
<i>Dans la RMR de Saskatoon :</i>	
Dalmeny	Martensville
Delisle	Osler
Langham	Régions rurales, p. ex. Beaver Creek

---

**Alberta**

---

***Dans la RMR de Calgary :***

Chestermere	Langdon
Crossfield	Régions rurales, p. ex. Dalroy
Irricana	

***Dans la RMR d'Edmonton :***

Beaumont	Lancaster Park
Bon Accord	Legal
Calmar	Morinville
Cardiff	Redwater
Devon	Stony Plain
Fort Saskatchewan	Régions rurales, p. ex. Duffield
Gibbons	

***Dans la RMR de Lethbridge :***

Coaldale	Régions rurales, p. ex. Diamond City
Coalhurst	
Nobleford	
Picture Butte	

***Dans la RMR de Red Deer :***

Régions rurales, p. ex. Township Road 391

---

**Ontario**

---

***Dans la RMR de Barrie :***

Big Bay Point	Innisfil
Cookstown	Régions rurales, p. ex. Churchill
Elmvale	

***Dans la RMR de Brantford :***

Burford	St. George
Paris	Régions rurales, p. ex. Cathcart

***Dans la RMR de Belleville :***

Frankford	Régions rurales, p. ex. Wallbridge
Stirling	

***Dans la RMR de Greater Sudbury :***

Azilda	Dowling
Capreol	Lively
Chelmsford	Valley East
Coniston	Régions rurales, p. ex. Whitefish

***Dans la RMR de Guelph :***

Rockwood	Régions rurales, p. ex. Morriston
----------	-----------------------------------

***Dans la RMR de Hamilton :***

Binbrook	Régions rurales, p. ex. Copetown
Carlisle	

***Dans la RMR de Kingston :***

Bath	Régions rurales, p. ex. Brewers Mills
------	---------------------------------------

***Dans la RMR de Kitchener-Cambridge-Waterloo :***

Ayr	New Hamburg
Elmira	St. Jacobs
New Dundee	Régions rurales, p. ex. Shingletown

---

## Ontario (suite)

---

### *Dans la RMR de London :*

Belmont	Port Stanley
Dorchester	Strathroy
Ilderton	Régions rurales, p. ex. Melrose
Mount Brydges	

### *Dans la RMR d'Oshawa :*

Orono	Régions rurales, p. ex. Solina
-------	--------------------------------

### *Dans la RMR d'Ottawa-Gatineau :*

Almonte	Manotick Station
Arnprior	Metcalfe
Bourget	Munster
Carleton Place	Osgoode
Carp	Richmond
Constance Bay	Rockland
Embrun	Russell
Kemptville	Régions rurales, p. ex. Kinburn

### *Dans la RMR de Peterborough :*

Bridgenorth - Chemong Park Area	Millbrook
Lakefield	Régions rurales, p. ex. Springville

### *Dans la RMR de St. Catharines-Niagara :*

Beamsville	Port Colborne
Chippawa	Stevensville
Crystal Beach	Vineland
Fort Erie	Virgil
Mississauga Beach	Régions rurales, p. ex. Cooks Mills

### *Dans la RMR de Toronto :*

Acton	King
Alliston	Mount Albert
Ballantrae	Nobleton
Beeton	Palgrave
Bolton	Schomberg
Caledon	Sutton
Caledon East	Tottenham
Claremont	Uxbridge
Keswick - Elmhurst Beach	Régions rurales, p. ex. Linton

### *Dans la RMR de Thunder Bay :*

Régions rurales, p. ex. Murillo

### *Dans la RMR de Windsor :*

Amherstburg	Harrow
Colchester	Régions rurales, p. ex. Maidstone
Essex	

## Déductions pour les habitants de régions éloignées

Les personnes qui vivent dans les zones nordiques visées par règlement du Canada sur une période d'au moins six mois consécutifs commençant ou se terminant dans une année d'imposition peuvent demander les déductions pour les habitants de régions éloignées dans le calcul de leur revenu imposable pour cette année-là.

Les résidents de la zone nordique ont droit au montant intégral des déductions, alors que les résidents de la zone intermédiaire ont droit à la moitié du montant des déductions. L'archipel Haida Gwaii se trouve actuellement dans la zone intermédiaire.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose de reclassifier l'archipel de Haida Gwaii de la zone intermédiaire à la zone nordique, ce qui permettrait à ses résidents de demander jusqu'à concurrence de la valeur maximale des déductions.

Ce changement s'appliquerait aux années d'imposition 2025 et suivantes.

## Report par roulement des gains en capital relatif à des placements

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les particuliers ont le droit de reporter l'impôt sur les gains en capital réalisés au moment de la disposition admissible d'actions déterminées de petite entreprise dans la mesure où le produit de la disposition sert à acquérir des actions déterminées de petite entreprise de remplacement dans l'année de la disposition, ou jusqu'à 120 jours après cette année. Pour être admissible comme action déterminée de petite entreprise, l'action doit être une action ordinaire émise au particulier par une société exploitant une petite entreprise, et la valeur comptable totale des actifs de la société exploitant une petite entreprise et des sociétés liées ne doit pas dépasser 50 millions de dollars immédiatement avant et immédiatement après l'émission de l'action.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose d'augmenter la période pour l'acquisition d'actions de remplacement et d'élargir ce que l'on qualifie d'action déterminée de petite entreprise. Premièrement, la période pour acquérir les actions de remplacement serait élargie de manière à englober l'année de la disposition et toute l'année civile qui suit l'année de la disposition. Deuxièmement, une action déterminée de petite entreprise comprendrait aussi bien les actions ordinaires que les actions privilégiées. Enfin, la limite de la valeur comptable des actifs de la société exploitant une petite entreprise et des sociétés liées passerait à 100 millions de dollars.

Ces changements seraient en vigueur pour les dispositions admissibles qui surviennent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## Déclaration par les organisations à but non lucratif

La *Loi de l'impôt sur le revenu* prévoit une exemption de l'impôt sur le revenu des organisations qui se qualifient comme organisation à but non lucratif (OBNL). De façon générale, une OBNL est un cercle, un groupe ou une association organisé pour s'assurer du bien-être social, des améliorations locales, s'occuper des loisirs ou fournir des divertissements, ou exercer toute autre activité non lucrative. Les organismes de bienfaisance sont exemptés de l'impôt sur le revenu en vertu de règles distinctes.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose plusieurs changements aux exigences de déclaration pour les OBNL afin d'améliorer la transparence dans ce secteur.

### Changements à la déclaration annuelle

À l'heure actuelle, les déclarations exigées des OBNL qui demandent une exemption de l'impôt sur le revenu sont limitées. Une OBNL est tenue de produire une déclaration de renseignements si les conditions suivantes sont satisfaites :

- le total de ses revenus passifs au cours de l'exercice dépasse 10 000 \$;
- le total de ses actifs à la fin de l'exercice antérieur a dépassé 200 000 \$;
- l'organisation devait produire une déclaration de renseignements pour un exercice antérieur.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'exiger que les OBNL dont les revenus bruts sont supérieurs à 50 000 \$ produisent également une déclaration annuelle de renseignements des OBNL.

### Nouvelle exigence de déclaration pour les petites OBNL

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose également de modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour exiger que les OBNL qui n'atteignent pas les seuils décrits ci-dessus produisent une nouvelle déclaration abrégée contenant des renseignements de base sur l'organisation, notamment :

- le numéro d'entreprise ou le numéro de fiducie;
- le nom de l'organisation et son adresse postale;
- les noms et adresses des administrateurs, des mandataires, des fiduciaires ou de responsables similaires;
- une description des activités de l'organisation, y compris si celle-ci mène des activités à l'étranger;
- le total des actifs, des passifs et des revenus annuels de l'organisation;
- autres renseignements prescrits.

## Entrée en vigueur

Ces mesures s'appliqueraient aux années d'imposition 2026 et suivantes.

## Mesures visant l'impôt sur le revenu des sociétés

### **Remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises**

Dans les provinces où la redevance sur les combustibles s'applique, une partie du produit de la redevance sur les combustibles provenant de la tarification de la pollution retournera aux petites et moyennes entreprises admissibles au moyen de la remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises, un crédit d'impôt remboursable automatique versé directement aux entreprises admissibles.

Les sociétés n'ont pas besoin de présenter une demande pour le crédit d'impôt; les sommes seront calculées automatiquement par l'Agence du revenu du Canada.

La remise canadienne sur le carbone pour les petites entreprises sera généralement disponible pour les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) qui ont 499 employés ou moins au Canada tout au long de l'année civile dans laquelle l'année de la redevance sur les combustibles applicables a commencé.

Le montant du crédit d'impôt relatif à une société admissible pour une année de la redevance sur les combustibles applicable est déterminé pour chaque province applicable où la société avait des employés durant l'année civile dans laquelle l'année de la redevance sur les combustibles commence. Le montant du crédit d'impôt est égal au nombre de personnes employées par la société admissible dans la province au cours de cette année civile multiplié par un taux de paiement désigné par le ministre des Finances pour la province pour l'année de la redevance pour les combustibles correspondante.

Les sociétés qui ont produit leurs déclarations de revenu pour 2023 au plus tard le 15 juillet 2024 ont déjà reçu leurs paiements par dépôt direct ou ont des chèques dans le courrier.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le gouvernement a annoncé que les sociétés qui produisent leur déclaration de revenu de 2023 après le 15 juillet 2024, mais au plus tard le 31 décembre 2024, auraient aussi droit à un paiement. Les entreprises qui produisent leur déclaration après la date limite initiale du 15 juillet recevraient leur paiement à une date ultérieure, sous réserve de la sanction royale de la mesure législative mettant en œuvre ce changement. Le gouvernement a également annoncé que cette remise ne serait pas incluse au revenu imposable des entreprises admissibles.

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose de modifier certains éléments du concept du crédit d'impôt pour les années 2024-2025 de la redevance sur les combustibles et les années ultérieures. L'année 2024-2025 de la redevance sur les combustibles correspond à l'année civile 2024 aux fins de vérification du nombre d'employés.

## Entreprises admissibles

En ce qui concerne une année de la redevance sur les combustibles applicable (c.-à-d., 2024-2025 et les années de la redevance sur les combustibles ultérieures), le crédit d'impôt serait disponible pour une SPCC qui produit sa déclaration de revenu pour l'année civile dans laquelle l'année de la redevance sur les combustibles commence avant le 15 juillet de l'année civile suivante.

Il est proposé d'étendre le crédit d'impôt aux sociétés de coopérative et aux caisses de crédit, à partir de l'année de redevance sur les combustibles 2024-2025.

## Paiement minimum

Une société admissible comptant jusqu'à 20 employés partout au Canada recevrait un paiement correspondant au fait d'avoir 20 employés.

Si une société admissible a droit à un paiement minimum et que ses employés se trouvent dans plusieurs provinces (y compris des provinces où la redevance sur les combustibles n'est pas établie), le nombre d'employés dans chaque province serait augmenté proportionnellement aux fins du calcul du crédit de sorte que le nombre total d'employés dans toutes les provinces soit réputé être de 20.

## Élimination progressive

Les montants des paiements des sociétés admissibles seraient réduits selon la méthode de l'allocation décroissante lorsque le nombre de ses employés partout au Canada est de 300 à 500. Le montant du paiement serait de zéro dès que le nombre d'employés partout au Canada atteint 500.

## **Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre pour les sociétés d'État provinciales et territoriales**

Le budget de 2024 a annoncé que le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre serait disponible aux sociétés d'État provinciales et territoriales qui investissent dans des biens admissibles se trouvant dans des juridictions admissibles. La ministre fédérale des Finances désignerait une juridiction comme étant admissible, pourvu qu'elle soit convaincue que le gouvernement provincial ou territorial a rempli certaines conditions. Après le budget de 2024, le gouvernement a lancé des consultations auprès des provinces et des territoires sur les détails de ces conditions.

En fonction de ces consultations, l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* annonce les conditions définitives que les gouvernements provinciaux et territoriaux devraient remplir afin d'être considérés pour la désignation de la ministre fédérale des Finances, ainsi que les exigences de déclaration annuelle qui s'appliqueraient à toute société d'État provinciale ou territoriale désignée qui demande le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.

## Conditions pour les gouvernements provinciaux et territoriaux

La ministre fédérale des Finances désignerait une province ou un territoire comme juridiction admissible, si elle est convaincue que le gouvernement provincial ou territorial :

- s'est engagé publiquement à publier d'ici la fin de 2026, une feuille de route en matière d'énergie pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, incluant toutes les sources d'énergie (la « première condition »);
- a demandé publiquement que les sociétés d'État provinciales ou territoriales transmettent les avantages du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre aux contribuables d'électricité dans leur province ou territoire (la « deuxième condition »).

Les détails relatifs à ces conditions sont présentés ci-dessous.

### Première condition : S'engager à publier une feuille de route en matière d'énergie pour la carboneutralité d'ici 2050

Le gouvernement provincial ou territorial doit publier un énoncé écrit s'engageant à réaliser une **feuille de route en matière d'énergie** pour parvenir à **la carboneutralité d'ici 2050, incluant toutes les sources d'énergie**, d'ici la fin de 2026.

L'énoncé public écrit doit être :

- un énoncé autonome prononcé au niveau ministériel au nom du gouvernement provincial ou territorial, soit par le ministre chargé des politiques énergétiques, soit par le chef du gouvernement de la juridiction. Subsidiairement, l'énoncé pourrait être inclus dans une publication du gouvernement (p. ex., budget, mise à jour budgétaire, etc.) approuvée par au moins l'un de ces ministres;
- disponible sur le site Web du ministère responsable des politiques en matière d'énergie ou d'électricité, du ministère responsable des finances ou du premier ministre provincial ou territorial, ou sur plusieurs de ces sites.



Aux fins de cette condition :

- La **feuille de route en matière d'énergie** est une stratégie énergétique détaillée rédigée par un gouvernement provincial ou territorial dans le but de parvenir à **la carboneutralité d'ici 2050**, qui exprime la vision, les objectifs et les mesures connexes à court et à long terme.
- **La carboneutralité d'ici 2050** signifie qu'au plus tard en 2050, les émissions anthropiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère sont entièrement compensées par l'absorption anthropique de ces gaz.
- **Incluant toutes les sources d'énergie** signifie que toutes les sources d'énergie traditionnelles et émergentes sont prises en considération, y compris les différentes sources de production d'électricité, les combustibles fossiles, l'hydrogène, les biocarburants et toute autre forme d'énergie. Les exportations d'énergie vers d'autres pays peuvent être considérées comme hors du champ d'application d'une feuille de route.
- Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont invités à envisager les pratiques exemplaires pour la préparation de feuilles de route en matière d'énergie décrites dans le rapport final du Conseil consultatif canadien de l'électricité (se reporter à l'annexe A : Planification énergétique).

Deuxième condition : Demander aux sociétés d'État de transmettre les avantages du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre

Le gouvernement provincial ou territorial doit publier une demande écrite à ses sociétés d'État qui devraient avoir le droit de demander le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre, à titre d'investissement dans sa propre province ou son propre territoire, de transmettre les **avantages** du crédit d'impôt à l'investissement aux **contribuables** d'électricité dans leur juridiction.

La demande écrite publique doit être :

- une demande autonome faite au niveau ministériel au nom du gouvernement provincial ou territorial, soit par le ministre provincial ou territorial chargé des sociétés d'État responsables de l'électricité, soit par le chef du gouvernement. Subsidièrement, la demande pourrait être incluse dans une publication du gouvernement (p. ex., budget, mise à jour budgétaire, stratégie énergétique, lettre de mandat, etc.) approuvée par au moins l'un de ces ministres.
- disponible sur le site Web du ministère chargé des sociétés d'État responsables de l'électricité, le ministère chargé des politiques énergétiques ou du premier ministre provincial ou territorial, ou sur plusieurs de ces sites.

Aux fins de cette condition :

- Les **contribuables** comprennent tous les clients qui achètent de l'électricité pour une utilisation finale.
- Les **avantages** du crédit d'impôt à l'investissement aux **contribuables** d'électricité peuvent varier selon les circonstances particulières de la société d'État, notamment selon qu'elle fournit des services de production, de transport et/ou de distribution d'électricité. Les avantages comprennent au moins l'un des éléments suivants : la réduction des prix ou des tarifs d'électricité; une plus grande fiabilité du réseau; de nouveaux services du réseau; ou d'autres avantages. Les avantages sont relatifs à un scénario dans lequel le crédit d'impôt n'aurait pas été demandé.

## Désignation par la ministre fédérale des Finances

Lorsqu'un gouvernement provincial ou territorial estime avoir rempli les deux conditions, il doit envoyer une lettre à la ministre fédérale des Finances lui demandant la désignation, en notant la date à laquelle les conditions ont été remplies et incluant toute preuve documentaire (p. ex., documentation ou liens vers un site Web).

La ministre fédérale des Finances évaluera la demande et communiquera le résultat de la désignation à la province ou au territoire :

- Si l'évaluation est positive, la ministre fédérale des Finances désignera la province ou le territoire comme une juridiction admissible aux fins du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.
- Si l'évaluation est négative, une lettre au gouvernement provincial ou territorial sera fournie, indiquant la ou les conditions qui n'ont pas été remplies. La province ou le territoire aura alors le choix de présenter de nouveau sa demande afin de remplir toute condition n'ayant pas été satisfaite.

Si un gouvernement provincial ou territorial remplit toutes les conditions au plus tard le 30 juin 2025 et que la ministre fédérale des Finances le désigne par la suite, les sociétés d'État provinciales ou territoriales qui investissent dans cette juridiction pourraient alors obtenir le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre pour les biens d'électricité propre qui sont acquis et deviennent prêts à être mis en service à compter du 16 avril 2024 pour les projets dont la construction n'a pas commencé avant le 28 mars 2023.

Si le gouvernement provincial ou territorial ne remplit pas toutes les conditions au plus tard le 30 juin 2025, les sociétés d'État provinciales ou territoriales qui investissent dans cette juridiction ne seraient pas admissibles au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre tant que la province ou le territoire n'est pas désigné. Le crédit d'impôt à l'investissement serait appliqué aux biens pour

l'électricité propre acquis et prêt à être mis en service à compter de la date à laquelle la ministre fédérale des Finances désigne la province ou le territoire, pour les projets dont la construction n'a pas commencé avant le 28 mars 2023.

## Sociétés d'État provinciales et territoriales

### Exigences en matière de déclaration

La société d'État provinciale ou territoriale qui demande le crédit serait tenue de rendre publique l'information suivante concernant ses activités dans sa juridiction, et ce, chaque année :

- des estimations du **coût des services** prévu de la société d'État, incluant et excluant tout crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre qu'elle a reçu;
- une description de la méthodologie employée pour préparer l'information ci-dessus;
- le montant du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre reçu pour l'année et sur une base cumulative; et
- une explication de la façon dont la valeur du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre de la société d'État est utilisée **au profit des contribuables dans sa juridiction**.

Des rapports annuels devraient être publiés par la société d'État provinciale ou territoriale ou en son nom sur le site Web de la société (ou d'une personne liée), et doivent demeurer disponibles jusqu'au 31 décembre 2035. La déclaration commencerait pour la première année d'imposition pour laquelle le crédit est demandé et se poursuivrait pour chaque année d'imposition ultérieure se terminant avant 2036.

La date d'échéance du rapport (c.-à-d. la date à laquelle les rapports devraient être publiés) suit de neuf mois le jour où chaque année d'imposition de la déclaration se termine.

Aux fins de ces exigences en matière de déclaration :

- Le **coût des services** se rapporte au coût total pour la société d'État afin de fournir de l'électricité à ses consommateurs. Cela inclut généralement : les coûts de dépréciation et d'amortissement; les frais de financement; les frais de fonctionnement (p. ex., combustible et énergie achetée); les taxes, et autres frais.
- Les **contribuables** incluent tous les clients qui achètent de l'électricité pour une utilisation finale.

- **Au profit des contribuables dans sa juridiction** se rapporte aux avantages que confèrent le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre aux **contribuables** dans la juridiction de la société d'État. La société d'État doit expliquer ces avantages à l'aide d'information qualitative et/ou quantitative. Les avantages peuvent varier en fonction des circonstances particulières de la société d'État, notamment selon qu'elle fournit des services de production, de transport et/ou de distribution d'électricité. Les avantages peuvent comprendre un ou plusieurs des éléments suivants : des prix ou tarifs d'électricité inférieurs; une plus grande fiabilité du réseau; de nouveaux services du réseau; ou d'autres avantages. Les avantages sont relatifs à un scénario dans lequel le crédit d'impôt n'aurait pas été demandé.

## Non-respect des exigences en matière de déclaration

Une société d'État provinciale ou territoriale qui ne remplit pas les exigences en matière de déclaration annuelle qui précèdent serait tenue de rembourser un montant égal au moins élevé entre cinq pour cent du total des crédits d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre de l'entité reçus pour toutes les années d'imposition précédant la date d'échéance du rapport et 10 millions de dollars.

Si une société d'État présente son rapport tardivement, mais dans les six mois suivant sa date d'échéance du rapport, le montant du remboursement serait réduit à un douzième du montant du remboursement (tel que déterminé ci-dessus) multiplié par le plus élevé entre 1 et le nombre de mois complets à compter du jour où le rapport devait être rendu public jusqu'au jour où il est rendu public.

## Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre et la Banque de l'infrastructure du Canada

Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre est un crédit remboursable égal à 15 % du coût en capital des investissements admissibles dans le matériel lié à la production d'électricité à faible émission, au stockage d'électricité et à la transmission d'électricité entre les provinces et les territoires.

L'admissibilité à ce crédit d'impôt serait réservée aux sociétés canadiennes imposables, aux sociétés d'État provinciales et territoriales (sous réserve de certaines conditions), aux sociétés appartenant aux municipalités ou aux collectivités autochtones et aux sociétés de gestion de pension. Le coût en capital des biens qui est admissible au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre peut être réduit de l'aide gouvernementale que reçoit un contribuable.

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose d'inclure la Banque de l'infrastructure du Canada comme entité admissible au crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose également d'instaurer une exception, de sorte que le financement octroyé par la Banque de l'infrastructure du Canada ne réduise pas le coût des biens admissibles aux fins du calcul du crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre.

Ces mesures s'appliqueraient aux biens admissibles qui sont acquis et deviennent prêts à être mis en service à compter du jour de l'Énoncé économique de l'automne de 2024.

## **Crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques**

Le budget de 2024 a annoncé un crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques égal à 10 % du coût en capital des bâtiments admissibles utilisés dans les segments déterminés de la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques. Cette mesure inciterait les entreprises à investir dans des éléments importants de la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques au Canada, où existent les matériaux, l'expertise et la main-d'œuvre nécessaires pour devenir un leader mondial dans cette industrie en pleine croissance. L'Énoncé économique de l'automne de 2024 présente les détails relatifs à la conception et la mise en œuvre du crédit.

### **Sociétés admissibles**

Le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques ne serait offert qu'aux sociétés canadiennes imposables qui investissent directement dans des biens admissibles. Le crédit ne serait pas disponible aux investissements effectués par des sociétés de personnes ou par des fiducies.

### **Biens admissibles**

Le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques serait disponible pour les structures et bâtiments, y compris leurs composantes, qui sont décrits à l'alinéa q) de la catégorie 1 des déductions pour amortissement de l'annexe II du *Règlement de l'impôt sur le revenu*.

Pour être admissible au crédit, la totalité ou presque de l'utilisation des biens doit se faire dans un ou plusieurs des trois segments déterminés de la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques :

- l'assemblage de véhicules électriques, ce qui inclut l'assemblage final d'un véhicule entièrement électrique ou hybride rechargeable dont la capacité de la batterie est d'au moins 7 kWh;
- la production de batteries pour les véhicules électriques, ce qui compterait la fabrication des cellules de batteries utilisées dans les groupes motopropulseurs des véhicules entièrement électriques ou

hybrides rechargeables, ou de modules de batteries utilisés dans les groupes motopropulseurs des véhicules entièrement électriques ou hybrides rechargeables;

- la production de matériaux actifs de cathode (MAC), lesquels :
  - comprendraient la production de MAC qui servent de matière première pour la fabrication de cellules de batteries utilisées dans les groupes motopropulseurs des véhicules entièrement électriques ou hybrides rechargeables; mais
  - excluraient les activités de transformation préliminaires, telles que celles qui pourraient généralement permettre à des biens d’être admissibles au crédit d’impôt à l’investissement pour la fabrication de technologies propres.

## Obligation d’investir dans de la machinerie et du matériel

Pour être admissible au crédit d’impôt à l’investissement dans la chaîne d’approvisionnement de véhicules électriques, une société devra investir au moins 100 millions de dollars dans chacun des trois segments déterminés de la chaîne d’approvisionnement de véhicules électriques.

Pour remplir cette obligation, la société (elle-même, ou comme membre d’un groupe lié, par exemple avec une société mère) devra, selon le cas :

- acquérir au moins 100 millions de dollars en biens admissibles au crédit d’impôt à l’investissement pour la fabrication de technologies propres qui deviennent prêts à être mis en service dans chacun des trois segments;
- acquérir au moins 100 millions de dollars en biens admissibles pour le crédit d’impôt à l’investissement pour la fabrication de technologies propres qui deviennent prêts à être mis en service dans chacun des deux segments et détenir une participation minoritaire admissible dans une autre société qui acquiert au moins 100 millions de dollars en biens admissibles pour le crédit d’impôt à l’investissement pour la fabrication de technologies propres qui sont prêts à être mis en service dans le segment restant.

Aux fins de cette obligation, la société serait réputée détenir une participation minoritaire admissible dans une autre société si elle détient des actions lui conférant au moins 10 % des droits de vote et 10 % de la valeur des actions de cette société.

## Règles sur la récupération

Le crédit d’impôt à l’investissement dans la chaîne d’approvisionnement de véhicules électriques serait assujéti à des obligations de remboursement éventuel semblable aux règles actuelles sur la récupération établies pour le crédit d’impôt à l’investissement pour la fabrication de technologies propres. Sur une

période de 10 ans à compter de la date d'acquisition d'un bien admissible donné, le crédit pourrait être remboursable en proportion de la juste valeur marchande du bien si ce dernier est converti à une utilisation non admissible, est exporté du Canada ou fait l'objet d'une disposition.

De plus, le crédit serait remboursable si la société cessait de satisfaire aux autres conditions énoncées ci-dessus.

## Application et élimination progressive

Le crédit d'impôt à l'investissement dans la chaîne d'approvisionnement de véhicules électriques s'appliquerait aux biens qui sont acquis et deviennent prêts à être mis en service le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ou après.

Le taux du crédit passerait à 5 % pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service en 2033 ou en 2034. Le crédit ne serait plus en vigueur pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2034.

Les autres éléments de conception s'appuieraient généralement sur ceux du crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres, le cas échéant.

## Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

Dans l'ensemble, cette mesure devrait avoir une incidence positive sur l'environnement en réduisant les prix des véhicules électriques. En encourageant une plus grande adoption des véhicules électriques au Canada, elle contribuerait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des particules atmosphériques, elle aiderait le Canada à atteindre sa cible de réduction des émissions totales de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030.

La mesure pourrait contrebalancer en partie les incidences positives sur l'environnement dans la mesure où elle augmente la fabrication de véhicules électriques et de leurs composants et précurseurs au Canada, ce qui risque d'accroître les émissions de gaz à effet de serre et des particules atmosphériques.

## **Crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre — pyrolyse du méthane**

Le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre est un crédit d'impôt remboursable qui soutient le coût du matériel admissible utilisé pour la production d'hydrogène propre. Le soutien varie de 15 % à 40 % des dépenses admissibles selon l'intensité carbonique évaluée pour l'hydrogène. Les projets produisant l'hydrogène le plus propre reçoivent les plus hauts niveaux de soutien. Le matériel utilisé pour convertir l'hydrogène propre en ammoniac peut également être admissible à un crédit d'impôt de 15 %. Il faut atteindre des exigences de main-d'œuvre pour avoir droit aux taux de crédit maximum.

À l'heure actuelle, les modes de production d'hydrogène admissibles en vertu du crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre incluent l'hydrogène produit à partir de l'électrolyse de l'eau, ou du réformage ou de l'oxydation partielle du gaz naturel ou d'autres hydrocarbures admissibles pourvu que les émissions soient atténuées au moyen du captage, de l'utilisation et du stockage du carbone (CUSC).

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose d'élargir le crédit d'impôt afin d'inclure la pyrolyse du méthane comme mode de production admissible. À l'avenir, le gouvernement continuera d'examiner l'admissibilité d'autres modes de production d'hydrogène à faible intensité carbonique.

## Technologie

La pyrolyse du méthane pour la production d'hydrogène est une technologie naissante, mais prometteuse qui peut produire de l'hydrogène propre. En provoquant la réaction chimique qui sépare l'hydrogène du carbone dans un environnement sans oxygène, le processus a la possibilité de produire de l'hydrogène propre à partir du gaz naturel ou d'autres hydrocarbures sans le besoin d'investir dans le CUSC.

En plus de l'hydrogène, la pyrolyse du méthane produit également du carbone solide qui peut servir d'intrant pour d'autres procédés de production, ou être traité comme un déchet qui peut être stocké en toute sécurité dans les sites d'enfouissement. Le carbone solide peut avoir une vaste étendue de valeurs marchandes selon sa qualité.

## Projets admissibles

Les projets admissibles au titre du crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre seraient élargis afin d'inclure ceux qui produisent de l'hydrogène à partir de la pyrolyse du gaz naturel et d'autres hydrocarbures (c.-à-d., la pyrolyse du méthane). Les caractéristiques conceptuelles actuelles du crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre s'appliqueraient de façon générale, en parallèle avec d'autres détails de conception décrits ci-dessous propre au mode de production.

Contrairement aux modes de production par réformage et par l'oxydation partielle, le procédé de pyrolyse ne serait pas tenu de capter les émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) au moyen d'un procédé de CUSC (le matériel de chauffage et d'alimentation à double emploi devra toujours capter le CO<sub>2</sub> au moyen d'un procédé de CUSC).

## Matériel admissible

Le matériel admissible comprendrait les biens servant à produire en totalité, ou presque, de l'hydrogène à partir de la pyrolyse du méthane, déterminée sans tenir compte du carbone solide produit, comme :



- les réacteurs de pyrolyse;
- les échangeurs thermiques;
- le matériel de séparation et les purificateurs;
- le matériel de compression et de stockage sur place.

Comme pour le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre en général, le matériel admissible inclurait également le matériel pour électricité et chauffage à double usage, le matériel de soutien de projet, le matériel de production d'ammoniac et le matériel de production d'oxygène, pourvu qu'ils répondent aux exigences actuelles.

Le matériel en aval du point où l'hydrogène et le carbone solide sont séparés ne serait pas admissible, notamment les séchoirs, les pulvérisateurs, les séparateurs à tissus filtrants, les épaisseurs et les malaxeurs à broches.

## Limite de couverture des coûts d'un système de réacteur de pyrolyse

Le système de réacteur de pyrolyse peut devenir plus coûteux à mesure que la production de carbone de catégorie supérieure est ciblée, ce qui augmenterait sa valeur marchande, sans toutefois changer la quantité d'hydrogène produite.

Par conséquent, afin de veiller à ce que le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre soit ciblé vers la production d'hydrogène propre plutôt que la production de carbone solide, le soutien au coût en capital du système de réacteur de pyrolyse serait limité à 3 000 \$ par tonne de capacité annuelle de production d'hydrogène. Les dépenses engagées au-delà de la limite de 3 000 \$ ne seraient pas admissibles au soutien fiscal.

## Intensité carbonique

Les projets de pyrolyse du méthane devront généralement suivre les règles actuelles pour la mesure de l'intensité carbonique à l'aide du Modèle d'analyse du cycle de vie des combustibles. Les lignes directrices sur la mesure de l'intensité carbonique seraient élargies afin d'inclure les projets de pyrolyse du méthane.

En outre, l'intensité carbonique des projets de pyrolyse du méthane dépendrait de l'utilisation finale du carbone solide produit.

- Les projets qui convertissent ou intègrent leur carbone solide dans un produit que le contribuable ou un acheteur ne compte pas utiliser comme source de combustible ou d'énergie pourraient affecter les émissions du projet entre les co-produits d'hydrogène et de carbone solide en fonction de la production relative rajustée pour le contenu énergétique (c.-à-d. l'affectation énergétique).

- Les projets qui traitent le carbone solide comme un déchet et l’envoient à des sites d’enfouissement n’auraient pas le droit d’affecter des émissions de carbone au carbone solide (c.-à-d. l’intensité carbonique serait affectée à la production d’hydrogène).
- Les projets qui utilisent du carbone solide à des fins autres que celles décrites ci-dessus, ou qui ne tiennent pas compte de l’utilisation du carbone solide, seraient réputés en avoir disposé d’une manière qui entraîne la conversion en CO<sub>2</sub> et la libération subséquente dans l’atmosphère. Les émissions correspondantes seraient prises en compte dans le calcul de l’intensité carbonique du projet.

L’utilisation finale du carbone solide, comme l’indique le « Plan d’utilisation finale » du projet (décrit ci-dessous), serait prise en compte pour calculer l’intensité carbonique attendue et réelle du projet.

## Plan d’utilisation finale du carbone

Afin de s’assurer que le carbone solide produit par un projet de pyrolyse du méthane n’est pas converti en CO<sub>2</sub> qui est ensuite libéré, les contribuables seraient tenus de suivre l’utilisation finale de leur carbone solide au moyen d’un « Plan d’utilisation finale ». Ce plan comptabiliserait le carbone solide produit et son utilisation finale sur une période de sept ans, à compter du début de la production d’hydrogène du projet.

Les projets de pyrolyse du méthane seraient tenus de conclure des contrats avec leurs distributeurs de carbone solide avant le début de la période de conformité pour le crédit d’impôt à l’investissement pour l’hydrogène propre. Les contrats devront lier l’acheteur pour qu’il utilise le carbone solide de la manière prévue par son Plan d’utilisation finale et faciliter l’échange d’information pour en confirmer l’utilisation finale. Des renseignements sur la façon de déclarer cette information seront fournis à une date ultérieure.

## Évacuation et torchage

Afin de s’assurer que le crédit d’impôt à l’investissement pour l’hydrogène propre vise la production d’hydrogène propre et non la production du carbone solide, les projets de pyrolyse du méthane ne seraient pas autorisés d’évacuer ou de torcher l’hydrogène produit (sauf l’évacuation ou le torchage visant l’intégrité et la sécurité du système). Cette restriction veillerait à ce que les projets aient un acquéreur pour leur hydrogène propre et que l’hydrogène serve à des fins économiques et ne soit pas gaspillé. Des renseignements sur l’application de la restriction visant l’évacuation et le torchage seront fournis à une date ultérieure.

## Entrée en vigueur

L'expansion du crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre afin d'inclure la pyrolyse du gaz naturel et d'autres hydrocarbures comme mode de production d'hydrogène admissible s'appliquerait relativement aux biens qui sont acquis et deviennent prêts à la mise en service dans le cadre d'un projet admissible à la date de l'*Énoncé économique de l'automne de 2024* ou après.

## Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

Il est prévu que le crédit d'impôt à l'investissement pour l'hydrogène propre ait un impact environnemental positif en encourageant l'investissement dans la production d'hydrogène propre qui viendrait réduire les émissions de gaz à effet de serre. Cette mesure ferait avancer la cible de la Stratégie fédérale de développement durable du gouvernement, soit réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % à 45 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030, et parvenir à la carboneutralité d'ici 2050.

## **Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental**

Dans le cadre du programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE), les dépenses admissibles sont entièrement déductibles dans l'année durant laquelle elles sont engagées. De plus, ces dépenses sont généralement admissibles pour un crédit d'impôt à l'investissement. Le taux et le niveau de remboursement du crédit varient selon les caractéristiques du contribuable, notamment son statut légal et sa taille. En règle générale :

- La plupart des sociétés qui ne sont pas des sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC) ont droit à un crédit d'impôt non remboursable de 15 % sur les dépenses admissibles pour la RS&DE. Les entreprises non constituées en société, les particuliers et certaines fiducies ont droit à un crédit d'impôt remboursable en partie de 15 % sur les dépenses admissibles pour la RS&DE.
- Dans le cas des SPCC, un crédit d'impôt bonifié entièrement remboursable à un taux de 35 % est disponible pour un maximum de 3 millions de dollars en dépenses admissibles pour la RS&DE chaque année. Le plafond de 3 millions de dollars pour une année d'imposition est progressivement éliminé selon le capital imposable de l'année antérieure, ce qui s'applique en fonction d'un groupe associé. Le plafond des dépenses est progressivement réduit lorsque le capital

imposable utilisé au Canada pour l'année d'imposition précédente est de 10 millions à 50 millions de dollars.

- Les dépenses admissibles qui dépassent le plafond des dépenses d'une SPCC sont admissibles au crédit d'impôt de 15 %. Si le revenu d'une SPCC dans l'année d'imposition précédente dépasse son plafond de revenu admissible, ces crédits peuvent être remboursables en partie.

## Plafond des dépenses et seuils d'élimination progressive du capital imposable

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose de faire passer de 3 millions de dollars à 4,5 millions de dollars le plafond des dépenses sur lequel le taux bonifié de 35 % peut être gagné. Par conséquent, la SPCC admissible pourrait demander jusqu'à concurrence de 1,575 millions de dollars par année du crédit d'impôt bonifié entièrement remboursable.

Les seuils d'élimination progressive du capital imposable pour déterminer le plafond des dépenses passeraient de 10 millions et 50 millions de dollars à 15 millions et 75 millions de dollars, respectivement.

## Sociétés publiques canadiennes

L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose également d'étendre l'admissibilité au crédit d'impôt bonifié remboursable aux sociétés publiques canadiennes admissibles.

Une société publique canadienne admissible serait une société qui, tout au long de l'année d'imposition :

- est résidente du Canada;
- a une catégorie d'actions cotée à une bourse désignée (une liste est disponible dans le site Web du ministère des Finances); sinon, elle a exercé le choix d'être une société publique, ou le ministre du Revenu national l'a ainsi désignée;
- elle n'est contrôlée, ni directement ni indirectement, de quelque manière, par une ou plusieurs personnes non résidentes.

Les sociétés résidentes du Canada dont la totalité ou presque des actions du capital action appartiennent à au moins une société publique canadienne admissible y seraient également admissibles.

Une société publique canadienne admissible serait admissible au taux du crédit d'impôt bonifié de 35 % sur jusqu'à 4,5 millions de dollars en dépenses admissibles pour la RS&DE. L'accès au plafond des dépenses de 4,5 millions de dollars pour une année d'imposition donnée serait éliminé progressivement en fonction du revenu brut de la société. Plus particulièrement, le plafond des dépenses serait

réduit selon la méthode de l'allocation décroissante lorsque les revenus bruts moyens de la société sur les trois exercices précédents se trouvent entre 15 millions et 75 millions de dollars.

- Dans le cas d'une société qui est membre d'un groupe de sociétés qui prépare des états financiers consolidés, le revenu brut serait tel qu'il a été déclaré dans les états financiers annuels du groupe présentés aux actionnaires au niveau le plus élevé de consolidation. Les membres d'un groupe de sociétés aux fins des rapports financiers seraient tenus de partager l'accès au plafond des dépenses du crédit bonifié pour la RS&DE.
- Dans le cas d'une société qui n'est pas membre d'un tel groupe de sociétés, le revenu brut serait tel qu'il a été déclaré dans les états financiers annuels de la société préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus et présentés aux actionnaires.

Les crédits gagnés relativement aux dépenses supérieures au plafond des dépenses seraient admissibles à un taux de crédit d'impôt de 15 % non-remboursable.

## Choix exercé par les SPCC

Au lieu de déterminer l'admissibilité en fonction du capital imposable, les SPCC auraient l'option de choisir de déterminer leur plafond des dépenses pour le crédit bonifié pour la RS&DE en fonction de la même structure d'élimination progressive du revenu brut que celle proposée pour les sociétés publiques canadiennes.

## Entrée en vigueur

Les nouvelles règles proposées pour déterminer l'admissibilité au crédit bonifié pour la RS&DE s'appliqueraient pour les années d'imposition qui commencent au plus tôt à la date de l'*Énoncé économique de l'automne de 2024*.

## Soutien fiscal supplémentaire pour les actifs qui améliorent la productivité

Le programme de RS&DE offre un soutien aux entreprises au moyen à la fois d'une déduction immédiate du revenu et d'un crédit d'impôt. À l'heure actuelle, les dépenses admissibles au titre du programme de RS&DE comprennent, de façon générale, les salaires et traitements, ainsi que le coût des matériaux, les paiements de contrats, les paiements de tiers et les frais généraux. L'admissibilité des dépenses en capital a été retirée dans le cadre du programme de RS&DE pour les biens acquis après 2013.

L'*Énoncé économique de l'automne de 2024* propose de rétablir l'admissibilité des dépenses en capital tant pour la déduction du revenu que pour les volets de crédits d'impôt à l'investissement du programme de RS&DE. Les règles seraient généralement les mêmes que celles qui existaient avant 2014. Ce changement

s'appliquerait aux biens acquis au plus tôt à la date de l'Énoncé économique de l'automne de 2024 et, dans le cas des frais de location, aux montants qui deviennent exigibles la première fois à compter de la date de l'Énoncé économique de l'automne de 2024.

## Déduction du revenu

Les dépenses en capital admissibles pour l'application de la passation en charges immédiates au titre du programme de RS&DE seraient celles qui sont engagées pour acquérir des biens amortissables neufs ou usagés dont le demandeur compte, selon le cas :

- utiliser, en totalité ou presque, la durée d'exploitation au cours de sa durée de vie utile prévue pour l'exécution de RS&DE au Canada;
- consommer toute la valeur ou presque dans l'exécution de RS&DE au Canada;

Les biens admissibles seraient admissibles à la passation en charges lorsqu'ils deviennent prêts à être mis en service.

Si ces critères sont remplis, la dépense pourrait être déduite entièrement aux fins du calcul du revenu imposable dans l'année où le bien admissible devient prêt à être mis en service, ou reportée dans la mesure où elle n'est pas déduite dans l'année d'imposition (c.-à-d., dans le cadre d'un regroupement de dépenses admissibles pour la RS&DE).

## Dépenses admissibles pour la RS&DE aux fins du crédit d'impôt

Les dépenses en capital admissibles seraient également admissibles au crédit d'impôt pour la RS&DE, avec certaines différences par rapport à celles qui sont admissibles à la passation en charges immédiates, notamment :

- les biens que le demandeur avait utilisés ou acquis pour être utilisés ou loués avant leur achat ne seraient pas admissibles à un crédit d'impôt;
- une dépense en capital liée à la RS&DE qui n'est pas admissible à une déduction complète du revenu parce qu'elle ne satisfait pas à la totalité ou presque des critères indiqués plus haut pourrait tout de même être considérée comme du « matériel à usage partagé », ce qui veut dire qu'une partie du coût du bien serait admissible au crédit d'impôt.

## Autres règles

Pour les SPCC admissibles ayant accès au crédit d'impôt bonifié de 35 % du programme de RS&DE, contrairement aux crédits gagnés sur les dépenses courantes qui sont entièrement remboursables jusqu'à un plafond de dépenses d'une SPCC, les crédits gagnés sur les dépenses en capital ne seraient admissibles qu'à un remboursement partiel à un taux maximum de 40 %.

Si un contribuable vend un bien en capital pour la RS&DE ou en ou convertit l'utilisation, les règles sur la récupération s'appliqueraient à l'égard de la déduction pour amortissement pour les dépenses en capital pour la RS&DE demandées et non demandées, ainsi que pour le crédit d'impôt à l'investissement.

## **Prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré et des mesures de passation en charges immédiate**

L'Incitatif à l'investissement accéléré, qui fournit une déduction pour amortissement (DPA) bonifiée pour la première année pour la majorité des immobilisations amortissables, a amorcé son élimination progressive en 2024, et doit être entièrement éliminé après 2027. Les mesures de passation en charges immédiate pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation, le matériel pour la production d'énergie propre et la conservation d'énergie, et les véhicules zéro émission sont également en cours d'élimination progressive selon le même calendrier.

*L'Énoncé économique de l'automne de 2024* propose de rétablir entièrement l'Incitatif à l'investissement accéléré et les mesures de passation en charges immédiate pour une période de cinq ans, avec une période d'élimination progressive sur quatre ans après 2029.

### **Incitatif à l'investissement accéléré**

L'Incitatif à l'investissement accéléré offre une bonification de la déduction pour la première année pour les immobilisations assujetties aux règles de DPA, avec certaines restrictions. À l'heure actuelle, pour y être admissibles, les biens admissibles doivent avoir été acquis après le 20 novembre 2018, et être prêts à être mis en service avant 2028. Les biens admissibles étaient habituellement assujettis à la règle de la demi-année pour une DPA bonifiée égale à trois fois la déduction habituelle pour la première année, s'ils devenaient prêts à être mis en service avant 2024. L'élimination progressive de cette mesure a commencé pour les biens qui sont devenus prêts à être mis en service après 2023, ce qui réduit l'avantage à deux fois la DPA habituelle pour la première année au cours de la période d'élimination progressive de 2024 à 2027.

*L'Énoncé économique de l'automne de 2024* propose de rétablir entièrement l'Incitatif à l'investissement accéléré pour les biens admissibles acquis après 2024 et qui deviennent prêts à être mis en service avant 2030. Il serait éliminé progressivement à compter de 2030 et entièrement éliminé pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2033 (comme l'indique le tableau 3).

Tableau 3

### Déduction bonifiée actuelle et proposée pour la première année dans le cadre de l'Incitatif à l'investissement accéléré

(biens assujettis à la règle de la demi-année)

	Déduction bonifiée actuelle pour la première année	Prolongation proposée de la déduction bonifiée pour la première année
2023	Jusqu'à 3 fois le taux habituel	-
2024	Jusqu'à 2 fois le taux habituel	-
2025	Jusqu'à 2 fois le taux habituel	Jusqu'à 3 fois le taux habituel
2026	Jusqu'à 2 fois le taux habituel	Jusqu'à 3 fois le taux habituel
2027	Jusqu'à 2 fois le taux habituel	Jusqu'à 3 fois le taux habituel
2028	Taux habituel	Jusqu'à 3 fois le taux habituel
2029	Taux habituel	Jusqu'à 3 fois le taux habituel
2030 à 2033	Taux habituel	Jusqu'à 2 fois le taux habituel
2034 et après	Taux habituel	Taux habituel

Les biens admissibles qui ne sont pas habituellement assujettis à la règle de la demi-année seraient admissibles à une DPA bonifiée égale à une fois et demie la déduction habituelle pour la première année s'ils sont acquis après 2024, et deviennent prêts à être mis en service avant 2030. Dans le cas des biens admissibles qui ne sont pas habituellement assujettis à la règle de la demi-année, sont acquis après 2024 et deviennent prêts à être mis en service au cours de la période d'élimination progressive de 2030 à 2033, la déduction bonifiée serait égale à une fois et quart la déduction habituelle pour la première année.

L'Incitatif à l'investissement accéléré s'applique également aux frais d'aménagement au Canada et aux frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz. Ces frais seraient admissibles aux mêmes déductions bonifiées décrites ci-dessus à titre de biens admissibles non assujettis à la règle de la demi-année.

### Mesures de passation en charges immédiate

La machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation sous la catégorie 53 de la DPA à l'annexe II du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, le matériel pour la production d'énergie propre et la conservation d'énergie sous la catégorie 43.1 (la catégorie 43.2 pour les biens acquis avant 2025), et les véhicules zéro émission sous les catégories 54, 55 et 56 étaient admissibles à une déduction bonifiée pour la première année qui offrait une déduction de 100 % pour les biens qui devenaient prêts à être mis en service avant 2024. Ces mesures de passation en charges immédiate sont en cours d'élimination progressive pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2023 et avant 2028.



L'Énoncé économique de l'automne de 2024 propose de rétablir entièrement ces mesures de passation en charges immédiate pour les biens admissibles acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 ou après et qui deviennent prêts à être mis en service avant 2030. Ces mesures de passation en charges immédiate seraient éliminées progressivement à compter de 2030 et entièrement éliminées pour les biens qui deviennent prêts à être mis en service après 2033 (comme l'indique le tableau 4). La suspension de la règle de la demi-année demeurerait en vigueur pour les biens admissibles à ces mesures.

Tableau 4

**Passation en charges immédiate actuelle et proposée pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation, le matériel pour la production d'énergie propre et la conservation d'énergie, et les véhicules zéro émission**

	Déduction bonifiée actuelle pour la première année	Prolongation proposée de la déduction bonifiée pour la première année
2023	100 %	-
2024	75 %	-
2025	75 %	100 %
2026	55 %	100 %
2027	55 %	100 %
2028	Taux habituel	100 %
2029	Taux habituel	100 %
2030 et 2031	Taux habituel	75 %
2032 et 2033	Taux habituel	55 %
2034 et après	Taux habituel	Taux habituel

## Énoncé sur l'évaluation environnementale stratégique

La prolongation des mesures de passation en charges immédiate pour le matériel pour la production d'énergie propre et la conservation de l'énergie et pour les véhicules zéro émission pourrait entraîner une réduction modeste des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, dans la mesure où ces technologies remplacent celles qui émettent davantage.

Une prolongation de l'Incitatif à l'investissement accéléré et de la passation en charges immédiate pour la machinerie et l'équipement de fabrication et de transformation pourrait entraîner des effets environnementaux indirects négatifs, dans la mesure où cela pourrait stimuler la croissance économique, laquelle est généralement associée à une consommation accrue, à des émissions de gaz à effet de serre plus élevées et à un épuisement plus rapide des ressources naturelles. D'un autre côté, ces mesures pourraient également avoir des effets environnementaux positifs si elles encouragent les entreprises à remplacer leurs équipements actuels par des technologies plus écoénergétiques et à faibles émissions.

Sur la base des données disponibles, il n'est pas possible d'évaluer si l'impact environnemental net sera positif ou négatif à court terme. À long terme, étant donné la nature temporaire de ces mesures, elles ne devraient pas entraîner d'impacts environnementaux significatifs.

## Mesures annoncées antérieurement

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2024 confirme l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec les mesures fiscales et connexes annoncées antérieurement qui suivent, dans leur version modifiée afin de tenir compte des consultations et des délibérations qui ont eu lieu depuis leur publication :

- Propositions législatives incluses dans l'avis de motion de voies et moyens déposé le 29 octobre 2024, relatives aux organismes de bienfaisance et aux services de procréation.
- Propositions législatives incluses dans l'avis de motion de voies et moyens déposé le 23 septembre 2024, relatives aux gains en capital et à l'exonération cumulative des gains en capital.
- Propositions législatives et réglementaires publiées le 12 août 2024, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
  - Incitatif aux entrepreneurs canadiens;
  - Impôt minimum de remplacement;
  - Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées;
  - Exemption fiscale accordée aux fiducies collectives des employés;
  - Coopératives de travailleurs;
  - Organismes de bienfaisance et donataires reconnus;
  - Régimes enregistrés d'épargne-études;
  - Non-conformité aux demandes de renseignements;
  - Évitement de dettes fiscales;
  - Sociétés de placement à capital variable;
  - Arrangements de capitaux propres synthétiques;
  - Manipulation du statut de faillite;
  - Déduction pour amortissement accéléré — Actifs qui améliorent la productivité;
  - Déduction pour amortissement accéléré — Logements construits expressément pour la location;
  - Restrictions relatives à la déductibilité des intérêts;
  - Retenues d'impôt des fournisseurs de services non-résidents;
  - SPCC en substance;

- Règlements relatifs à l'application de la bonification (100 %) du remboursement de la TPS pour les coopératives d'habitation constituées en société admissibles;
  - Modifications techniques relatives à la TPS/TVH, aux droits d'accises et à d'autres taxes et redevances annoncées dans le communiqué du 12 août 2024;
  - Crédit d'impôt à l'investissement pour l'électricité propre;
  - Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres pour encourager la production d'électricité et de chaleur à partir de déchets de biomasse;
  - Élargissement de l'admissibilité au crédit d'impôt pour la fabrication de technologies propres pour encourager l'extraction et la transformation de ressources polymétalliques;
  - Autres modifications relatives à divers crédits d'impôt pour l'économie propre;
  - La Loi sur l'impôt minimum mondial et Loi sur l'interprétation des conventions en matière d'impôts sur le revenu;
  - Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement.
- Propositions législatives publiées le 12 juillet 2024 relatives à la mise en œuvre d'un cadre à adhésion volontaire pour la perception de taxes de vente à valeur ajoutée sur le carburant, l'alcool, le cannabis, le tabac et les produits de vapotage (CACT) pour les gouvernements autochtones intéressés.
  - Cadre de déclaration des crypto-actifs et la Norme commune de déclaration annoncé dans le Budget de 2024.
  - L'exonération proposée de l'impôt minimum de remplacement pour certaines fiducies au profit de groupes autochtones annoncée dans le budget de 2024.
  - Propositions législatives et réglementaires annoncées dans le Budget de 2024 concernant une nouvelle limite à l'importation du tabac en feuilles emballé pour usage personnel.
  - Propositions législatives et réglementaires annoncées dans l'*Énoncé économique de l'automne* de 2023 concernant les règles relatives au choix visant une coentreprise en matière de TPS/TVH.
  - Propositions réglementaires publiées le 3 novembre 2023 pour suspendre temporairement l'application de la redevance fédérale sur les combustibles pour les livraisons de mazout de chauffage.
  - Propositions législatives publiées le 4 août 2023, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :

- Modifications techniques aux règles de la TPS/TVH pour les institutions financières;
- Ventes exemptes de taxe de carburants moteurs pour l'exportation;
- Projet de règlement révisé sur la taxe de luxe pour clarifier le traitement fiscal des articles de luxe;
- Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement.
- Modifications législatives pour la mise en œuvre des changements exposés dans le document de consultation sur les prix de transfert publié le 6 juin 2023.
- Propositions législatives publiées le 9 août 2022, notamment en ce qui concerne les mesures suivantes :
  - Modifications techniques à la *Loi de l'impôt sur le revenu* et à son règlement;
  - Autres propositions législatives et réglementaires liées à la TPS/TVH, aux droits d'accise et à d'autres taxes et redevances annoncées dans le communiqué du 9 août 2022.
- Propositions législatives pour mettre en œuvre les règles sur les dispositions hybrides annoncées dans le budget de 2021.
- La mesure liée à l'impôt sur le revenu annoncée le 20 décembre 2019 afin de repousser d'un an l'échéance des fiducies au profit d'un athlète amateur qui arrivent à échéance en 2019, la faisant ainsi passer de huit ans à neuf ans.
- Modifications législatives pour donner effet à la suspension de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Fédération de la Russie en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune du droit national en vertu du droit national en date du 18 novembre 2024.

L'*Énoncé économique de l'automne* de 2024 confirme également l'engagement du gouvernement à procéder au besoin à d'autres modifications techniques afin d'améliorer la certitude et l'intégrité du régime fiscal.